

ANNALES  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE  
DU  
GATINAIS

---

TOME TROISIÈME

---



*FONTAINEBLEAU*  
IMPRIMERIE DE ERNEST BOURGES  
32, rue de l'Arbre-Sec, 32.

—  
1885

ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DU GATINAIS



Digitized by Google

Refer. - St.  
423e U. lib.  
7-28-26  
13533

# ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

## DU GATINAIS

---

MEMBRES CORRESPONDANTS D'HONNEUR DE LA SOCIÉTÉ.

MM.

*Philippe de Chennevières* (O. ✱), directeur honoraire des Beaux-Arts, 5, rue Paul-Louis-Courier, Paris.

*Alfre Darcel* (I. Ⓚ), conservateur-directeur du Musée de Cluny, à Paris.

*Léopold Delisle* (C. ✱), administrateur général de la Bibliothèque nationale, membre de l'Institut, à Paris.

*Anatole de Montaiglon* (✱), professeur à l'École nationale des Chartes, 9, place des Vosges, Paris.

*Léon Palustre* (I. Ⓚ), directeur honoraire de la Société française d'archéologie, à Tours.

LISTE DES NOUVEAUX MEMBRES ADHÉRENTS.

MM.

*Augère* (✱), maire de la ville de Gien (Loiret) [192].

*Bibliothèque municipale de Fontainebleau* (Seine-et-Marne) [189].

*Blavette* (comte de), 37, rue de Lille, à Paris [200].

*Boulloche* (Paul), 5, rue Bonaparte, à Paris [199].

*Bourges* (Maurice), 30, rue de l'Arbre-Sec, à Fontainebleau (Seine-et-Marne) [194].

*Chabot* (l'abbé Alph.), curé de Pithiviers (Loiret) [188].

*Cosnac* (comte de), 37, rue Vaneau, à Paris [195].

- Gaillard* (Camille), secrétaire de la Nationale, à Montargis (Loiret) [203].  
*Gouault* (André), 73, boulevard de Strasbourg, à Paris [202].  
*Hanss* (l'abbé), curé de Boissy-le-Sec, par Étampes (Seine-et-Oise) [198].  
*Le Beau*, avoué-licencié, à Gien (Loiret) [187].  
*Le Grand* (Ernest), 1, rue de Martignac, à Paris [196].  
*Petitfour* (Dr Maxime), à Ferrières-Gâtinais (Loiret) [190].  
*Putois* (E.), libraire, à Gien (Loiret) [191].  
*Roy* (Maurice), 15, rue des Saints-Pères, à Paris [201].  
*Thibonneau*, sous-préfet, à Gien (Loiret) [193].  
*Thomas* (P.-A.), employé à la sous-préfecture, 28, rue du Château, à Fontainebleau (Seine-et-Marne) [197].

Nous avons appris avec regret le décès de notre confrère M. *Sav. Chambon*, à Pithiviers. — M. Paul Chambon, avocat à la Cour de Cassation, à Paris, a bien voulu prendre parmi nous le rang qu'occupait son père. Nous ne saurions trop l'en remercier.

---

*La séance générale annuelle de la Société est fixée au 25 mai 1885 (lundi de la Pentecôte); la réunion se tiendra à PITHIVIERS (Loiret), et sera suivie d'une excursion à Yèvre-le-Châtel.*

---



## SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

TENUE A FONTAINEBLEAU (SEINE-ET-MARNE)

Le 9 Mars 1884.

---

M. Edmond Michel, président, ouvre la séance à 2 heures 1/4. Il constate la présence de 19 membres de la Société, et présente les excuses de 7 autres personnes.

Le secrétaire lit le compte rendu de la précédente séance, tenue à Étampes (9 septembre 1883), qui est adopté. Il donne ensuite, en sa qualité de trésorier, le bilan de la Société pour la première année écoulée.

L'archiviste-bibliothécaire indique les dons faits à la bibliothèque, et les volumes parvenus par voie d'échange.

De nouveaux membres veulent bien se faire inscrire.

Il est donné lecture d'une lettre du ministère de l'instruction publique, invitant la Société à se faire représenter à la Sorbonne, au prochain Congrès des Sociétés Savantes; M. Marquis, membre du conseil d'administration de la Société, est désigné pour donner lecture de son intéressant mémoire sur les *Caves d'Étampes*; — d'une lettre du Directeur des Beaux-Arts, qui, en réponse à une demande de M. le président de la Société, déclare qu'il ne s'opposera pas à accorder une subvention à la Société dès qu'elle l'aura méritée par l'ensemble de ses travaux et surtout par des publications spéciales.

Il est décidé que la *Correspondance du cardinal de Châtillon*, préparée pour l'impression par M. Léon Marlet, membre de la Société, formera un premier fascicule indépendant, à distribuer en 1885. — La publication de l'*Inventaire de Gabrielle d'Estrées au château de Fontainebleau*, promise par

notre confrère M. Gaston Le Breton, pourra former le second fascicule, à mettre sous presse dès que l'état des finances le permettra. L'assemblée accueille favorablement cette proposition.

Enfin, le président donne lecture d'une lettre émanée de la Société française d'archéologie, qui demande aux principales sociétés archéologiques de France de s'associer, chacune pour une part, à l'œuvre des fouilles de Sanxay, si admirablement mises à jour par le Père de La Croix. Sur la proposition du bureau, l'unanimité des membres présents vote une subvention de 50 francs sur les fonds de la Société.

Enfin de courtes communications, celle entre autres de M. P. Quesvers sur les *Ponts de Montereau-fault-Yonne*, — et celle de M. G. Simon sur *Comeranum*, amusante histoire d'une coquille (lue par M. Martellière), intéressent vivement l'auditoire.

La séance est levée à 4 heures 1/2.

---

## SÉANCE GÉNÉRALE ANNUELLE

TENUE A FERRIÈRES-GATINAIS (LOIRET)

Le 2 Juin 1884.

---

La Société se réunit dans l'une des salles de l'ancienne abbaye de Ferrières, gracieusement mise à sa disposition par monseigneur l'évêque d'Orléans.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2. 31 membres de la Société sont présents. 5 se font excuser. Quelques dames veulent bien honorer la réunion de leur présence.

M. Edmond Michel, président, prononce une brève mais chaude allocution, où, passant en revue les débuts modestes



de la Société et sa prompte organisation, il rappelle l'importance des travaux déjà publiés dans les *Annales* et remercie tous ceux qui, par leurs efforts, leur collaboration ou leur simple cotisation, ont contribué à former un centre d'action et de travail. Des applaudissements prolongés accueillent cette déclaration.

Après lecture du rapport du secrétaire, il est procédé à l'élection d'un membre du Comité d'administration. M. Martellière, désigné par le sort comme membre sortant, est réélu à l'unanimité. Le bureau fonctionnera pendant l'année 1884 tel qu'il était en 1883.

Le bureau présente comme 5<sup>e</sup> membre d'honneur M. Léopold Delisle (C. ✱), administrateur général de la Bibliothèque nationale, membre de l'Institut; cette proposition, qui honore la Société, est accueillie sans discussion et sans mise aux voix.

Il est décidé à une forte majorité que la séance générale annuelle de 1885 se tiendra à Pithiviers (Loiret), le lundi de la Pentecôte.

La parole est donnée à M. P. Quesvers, archiviste, pour lire un mémoire de M. l'abbé TH. COCHARD sur *Dom Morin*; la lecture de cette notice biographique et critique amène une discussion à laquelle prennent part MM. l'abbé Crochet, Devaux, Le Roy, Michel, l'abbé Berton et Quesvers; — à M. J. DEVAUX pour lire son travail sur la *Seigneurie de Pithiviers-le-Vieil au moyen âge*, vivement applaudi; — à M. Stein, secrétaire, pour communiquer à la Société de précieux documents inédits, recueillis par M. GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS sur *Montargis pendant la guerre de Cent-Ans*; — et pour donner lecture d'une page éloquentes de M. LÉON MARLET sur la *Bataille de Vimory*.

La séance est levée à 4 heures 3/4.

A l'issue de la séance, M. l'abbé Crochet, doyen de Ferrières, membre de la Société, a fait à ses confrères les honneurs de son église, curieuse par sa construction même, parée de magnifiques vitraux, et qui conserve les tombeaux de Dom Morin et de Louis de Blanchefort, abbé de Ferrières. Il les a conduits ensuite au presbytère, pour leur faire admirer un intéressant

portrait de l'historiographe du Gâtinais. Tous ont témoigné leur vive gratitude à M. le doyen de Ferrières. Quelques-uns ont émis le vœu que la plate tombe de Dom Morin, trop exposée à de fréquentes chances de destruction, fût prochainement relevée contre une muraille avoisinante et scellée dans la paroi du mur. Il a été déféré peu de temps après à ce légitime désir. (Cf. *Annales de la Société*, II, p. 205.)

---

## SÉANCE DE LA SOCIÉTÉ

TENUE A GIEN (LOIRET)

Le 28 Septembre 1884.

---

La réunion se tient dans la grande salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, mise gracieusement à la disposition de la Société par M. le maire de Gien.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2. En l'absence de M. Edmond Michel, empêché, le fauteuil de la présidence est occupé par M. Henri Stein, secrétaire. Au bureau siègent MM. H. Becquerel (✱) et Em. Huet, membres de la Société.

28 personnes sont présentes, parmi lesquelles un certain nombre de sociétaires. 10 se sont fait excuser.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté, et fait un appel aux Giennois, dont le nombre est très restreint sur les listes de la Société. Quelques personnes s'empressent de se faire inscrire comme adhérents. Des remerciements sont adressés aux donateurs de livres, entre autres à MM. Becquerel et Boution.

La parole est donnée à M. H. Stein pour lire un travail de M. le comte DE COSNAC sur la *Bataille de Bléneau* (1652); —

au même pour communiquer une note sur les *découvertes faites autrefois à Gien-le-Vieux*, par M. BRÉAN, ingénieur des ponts et chaussées. Pendant ce temps des gravures et des photographies, représentant les objets trouvés en 1865-1869 par M. Bréan, circulent dans l'assemblée. La lecture de cette note amène une réponse, contradictoire dans ses résultats, de M. Le Roy, auquel réplique à son tour M. Augère, maire de Gien, dans une improvisation très sensée et très nourrie. Plusieurs autres personnes prennent part à la discussion. — Enfin, M. EM. HUET, tant en son nom qu'en celui de M. Raud, aborde la question de *Genabum* sans parti pris, et, avec beaucoup d'à-propos, tient son auditoire sous le charme pendant un quart d'heure. Il s'occupe de Lucy, soumet à ses collègues les objets qui ont été trouvés en cet endroit (au sud de Gien, sur la rive gauche de la Loire) et recherche l'emplacement certain de l'*emporium* dont parle César, auprès de *Genabum*. Si M. Huet n'a pas convaincu tous les assistants, il les a du moins vivement intéressés, et a présenté sous un jour nouveau une question qu'on ne pourra sans doute jamais résoudre définitivement.

Des remerciements sont adressés à M. Augère, maire, qui, après avoir bien voulu nous donner l'hospitalité, avait tenu à honorer la réunion de son aimable présence, et à y prendre la parole, au nom du pays et de la science.

Les objets recueillis jadis par M. Bréan et donnés par lui à la ville de Gien, sont ensuite présentés aux membres de la Société; malheureusement beaucoup de pièces ont disparu, d'autres ont subi de fâcheuses mutilations. M. le maire promet de joindre ses efforts à ceux de ses collègues de la municipalité pour trouver à ces débris archéologiques, encore intéressants, un local plus sûr et plus digne d'eux.

La séance est levée à 4 heures 1/2.



SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU GATINAIS

1<sup>re</sup> Année (1883).

EXPOSÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

au 9 mars 1884.

	RECETTES.		DÉPENSES.	
	fr.	c.	fr.	c.
<i>Année 1883 :</i>				
Cotisations encaissées . . . . .	1.656	»	»	»
Cotisation 3/4 encaissée. . . . .	9	»	»	»
1 <sup>o</sup> Frais d'organisation. . . . .	»	»	276	»
2 <sup>o</sup> Factures 1, 2 et 3, de M. Bourges, imprimeur (impressions et débours divers) . . . . .	»	»	730	40
3 <sup>o</sup> Frais de gravure et de clichage . . . . .	»	»	122	10
4 <sup>o</sup> Frais d'impressions diverses . . . . .	»	»	59	05
5 <sup>o</sup> Frais d'affranchissements, expéditions. . . . .	»	»	115	80
6 <sup>o</sup> Frais de bureau et divers . . . . .	»	»	34	90
7 <sup>o</sup> Frais de recouvrements et quittances. . . . .	»	»	38	35
8 <sup>o</sup> Frais de séances et étrennes . . . . .	»	»	48	»
			<hr/>	
Reste en caisse au 9 mars 1884. . .			1.423	60
			<hr/>	
TOTAL ÉGAL. . . . .	1.665	»	1.665	»
			<hr/>	



LE

## COMBAT DE BLÉNEAU

---



ES divers combats des guerres de la Fronde, le combat de Bléneau est certainement celui qui a le plus vivement attiré l'attention de l'histoire, non point en raison de l'importance numérique des forces engagées, mais parce que l'enjeu était la possession de la personne même du jeune Roi; en outre, parce que les chefs des deux armées opposées portaient deux de nos plus grands noms de guerre, ceux de Condé et de Turenne. Si la politique et la stratégie pouvaient se personnifier, il leur appartiendrait de prendre la plume pour retracer le récit de ce mémorable événement. Chose étrange, le lieu même du combat, la situation de la chaussée sur laquelle et près de laquelle s'est passé le principal de l'action n'ont jamais été exactement déterminés; les auteurs de Mémoires de cette époque, pas même le maréchal de Turenne, ne l'ont précisé; Ramsay, l'historien du maréchal, ne l'a pas fait davantage, tandis que dans son ouvrage il donne les plans de nombre de batailles, entre autres celui du combat du faubourg Saint-

Antoine, il ne donne pas celui du combat de Bléneau. Napoléon, dans ses Mémoires, au lieu de jeter sur ce point la lumière, a fait l'obscurité, ainsi que nous l'établirons. Nous avons espéré rencontrer ce plan aux archives du ministère de la guerre, mais nous nous sommes assuré que malheureusement il ne s'y trouve pas<sup>1</sup>. Nous avons abordé déjà le récit de ce célèbre combat dans notre ouvrage *Souvenirs du règne de Louis XIV*, en coordonnant les documents et les récits antérieurement publiés; mais depuis cette époque, un séjour dans le Gâtinais, des traditions locales recueillies, la connaissance d'importants documents inédits, l'examen attentif de la contrée, la découverte qui nous a été signalée d'armes et de boulets, nous ont permis de préciser les points divers où se sont livrés une série successive de combats, et particulièrement la chaussée sur laquelle s'est passée l'action principale; enfin plusieurs documents inédits que nous reproduisons, nous ont initié à des détails qui étaient restés ignorés.

Avant d'aborder notre sujet principal, nous devons résumer les faits antérieurs qui amenèrent à Bléneau le choc de l'armée royale et de l'armée des Princes.

L'armée royale côtoyait, au mois de mars et au commencement d'avril 1652, la rive gauche de la Loire en remontant son cours, cherchant un passage

---

1. Nous avons reçu à ce sujet une lettre négative de la direction du dépôt de la guerre en date du 7 juillet 1883.

pour la franchir, afin de se diriger sur Paris ; l'armée des Princes, sous la conduite des ducs de Nemours et de Beaufort, manœuvrait pour s'y opposer. D'abord l'armée royale avait voulu passer par le pont d'Orléans ; mais mademoiselle de Montpensier, agissant au nom du duc d'Orléans, son père, s'était jetée dans cette ville, dont sa présence assurait la possession au parti de la Fronde. Cette princesse convoqua un conseil de guerre dans un des faubourgs de la ville pour arrêter définitivement avec les chefs de l'armée des Princes les résolutions à prendre en présence des mouvements de l'armée royale qui avait repris sa marche en continuant à remonter la rive gauche de la Loire. Ce conseil de guerre fut orageux ; la rivalité qui existait entre les deux beaux-frères ennemis, les ducs de Beaufort et de Nemours, éclata en une vive dispute : le premier opinait pour remonter la rive droite de la Loire et aller occuper Montargis, afin de se tenir à cheval sur les vallées de la Loire et de l'Yonne, et de pouvoir intercepter à l'armée royale le chemin de Paris ; le duc de Nemours, au contraire, se sentant attiré vers Bordeaux par les beaux yeux de la duchesse de Longueville, opinait pour traverser la Loire et marcher sur la Guyenne au secours du prince de Condé qui luttait dans cette province avec des forces inégales contre l'armée du comte d'Harcourt<sup>1</sup>. Mademoiselle de

---

1. Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, célèbre général, troisième fils de Charles de Lorraine, deuxième du nom, duc d'Elbeuf, et de Catherine-Henriette de Bourbon, fille légitimée de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées.

Montpensier dût s'interposer et, après avoir calmé la querelle d'autorité et obligé les deux beaux-frères à s'embrasser, fit prévaloir avec raison le premier avis, justifiant ainsi le compliment qu'elle s'adresse à elle-même et à son sexe dans ses *Mémoires* : « *Je vous assure qu'en cela comme en toute autre circonstance, le bon sens règle tout, et que quand on en a, il n'y a dame qui ne commandât bien des armées.* »

L'armée des Princes marcha donc sur Lorris pour gagner Montargis, en gardant ses contacts avec la Loire, afin d'observer de près les mouvements de l'armée royale; elle tenta même de surprendre celle-ci en franchissant le pont de Jargeau; cette surprise pouvait être suivie de l'enlèvement du Roi. Ce hardi coup de main aurait réussi s'il avait été plus mûrement préparé en réunissant sur ce point des forces plus considérables; mais il fut tenté par des forces insuffisantes. Jargeau était occupé par un détachement de l'armée royale, qui lui assurait la possession du pont sur la Loire, lorsque le régiment de l'Altesse, nom que portait le régiment du duc d'Orléans, pointa si bien ses deux canons qu'il rompit les chaînes du pont-levis et en fit retomber le tablier; alors les quatre bataillons du régiment se précipitèrent en colonne pour franchir le pont. Ce mouvement eut été décisif, si le maréchal de Turenne ne se fût trouvé là en personne avec son sang-froid et son courage; il accourut sur le pont à la tête d'un petit nombre de soldats qu'il avait pu réunir, et, tandis qu'il tenait tête aux assaillants, il faisait élever derrière lui une barricade qui lui servit bientôt



d'abri et contre laquelle vint se briser l'impétuosité des ennemis. Le régiment de l'Altesse, qui n'était pas soutenu, dut se retirer avec des pertes considérables ; parmi les morts on signala le baron de Sirot, gentilhomme bourguignon, fameux par son courage, qui avait eu la rare fortune de croiser le fer avec deux rois, Christian IV et le roi de Pologne, et de traverser d'une balle de son pistolet le chapeau d'un troisième, le chapeau du grand Gustave-Adolphe. Cet insuccès fut rejeté par le duc de Nemours sur l'impéritie du duc de Beaufort, qui avait tenté l'entreprise sans s'être concerté avec lui ; l'inimitié des deux beaux-frères trouva dans ces reproches un nouvel aliment.

L'armée royale, que le maréchal de Turenne venait de mettre à l'abri d'une périlleuse attaque, se composait en réalité de deux armées distinctes, sous deux chefs indépendants l'un de l'autre, mesure de méfiance inspirée à la Cour par la crainte de se livrer aux mains d'un seul et dirigée en particulier contre le maréchal de Turenne, dont le frère aîné, le duc de Bouillon, avait été l'un des chefs de la Fronde naissante, et qui lui-même avait un instant combattu dans ses rangs. L'illustre maréchal commandait l'une de ces armées ; l'autre était sous les ordres du maréchal d'Hocquincourt, qui avait donné des gages tout particuliers de dévouement à la Cour et au cardinal Mazarin, en ramenant celui-ci en France à la tête d'une petite armée qui s'était portée au devant de lui sur les frontières.

Les deux armées royales présentaient ensemble un effectif de quatre mille chevaux et de cinq mille

hommes de pied ; la supériorité du nombre appartenait à l'armée des Princes, qui comptait cinq mille chevaux et six à sept mille fantassins.

Si l'armée des Princes n'avait pu forcer le passage de Jargeau, comme elle restait postée de l'autre côté de la Loire, elle ne permettait pas non plus aux armées royales de forcer le passage sur ce point ; et il fut résolu que celles-ci remonteraient plus haut encore la rive gauche de la Loire pour la franchir à Gien. Tel n'était pas, paraît-il, l'avis de Michel Le Tellier, ministre secrétaire d'État de la guerre, car peu avant l'affaire de Jargeau le maréchal de Turenne lui avait adressé la lettre suivante :

« 27 mars 1652.

» Je viens de recevoir la lettre qu'il vous a plu de me faire l'honneur de m'écrire ; et maintenant, quoi qu'il y eut à dire pour ou contre, la marche est trop avancée pour songer à changer de résolution. Je croi que si l'on ne peut pas passer à Gergeau, que l'ennemi ne peut pas empescher que l'on ne passe à Gien. J'y envoyai hier deux cents mousquetaires et un régiment de cavalerie. M. de Sainte-Maure part aussi pour s'y en aller avec son régiment d'infanterie et celui de cavalerie. Il voudroit, à ce que je crois, continuer sa résolution d'aller à Sully. L'ennemi est venu saper le païs trois heures à une lieue d'ici ; on pense qu'à tout moment il viendra prendre le fauxbourg de deçà<sup>1</sup>, ce qui lui est bien aisé. Je vous supplie humblement de donner ordre que le munitionnaire vienne icy promptement, car deux ou trois jours sans pain feroient périr beaucoup d'infanterie.

» J'ai eu nouvelles d'où savez, qui disent que cette marche

---

1. Le faubourg de Jargeau sur la rive droite de la Loire.

icy les a fort rassurés; on m'a assuré qu'ils ont donné ordre aux gens de M. le duc d'Orléans de sortir de la ville.

» Je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

» Vostre très humble et très affectionné serviteur,

» TURENNE.

» La venue de M. de Palluau icy a esté bien nécessaire pour sauver Gergeau; il s'y est fort bien conduit'. »

Le maréchal de Turenne, dans l'impossibilité de forcer à Jargeau le passage de la Loire, continua donc sa marche sur Gien, et il fit inviter le jeune Roi à venir voir le passage des deux armées sur le pont de cette ville. Le maréchal était loin de se douter de la présence prochaine du prince de Condé et qu'il mettait à sa portée, en la personne du Roi, la proie même qu'il tendait à saisir. Ce conseil de Turenne, resté si longtemps ignoré de l'histoire, nous est révélé par une seconde lettre qu'il adressait à Le Tellier :

« Monsieur,

» Nous vous supplions, M. le mareschal d'Hocquincourt et moy, de dire à M. le Cardinal que si le Roy veut voir l'armée demain, on croit qu'il pourroit venir icy sans que la Cour y vint avec son bagage, ce qui feroit un grand embarras, les deux

---

1. *Archives du ministère de la guerre*, vol. 133. Cette lettre est en entier de la main du maréchal; son écriture est pressée et peu lisible, les abréviations sont nombreuses; elle était restée inédite jusqu'à la publication que nous en avons faite pour la première fois dans notre ouvrage *Souvenirs du règne de Louis XIV.*

tiers de l'armée devant passer sur le pont demain matin. La Roynie pourroit venir le lendemain que tout seroit débarassé, et le Roy s'en retourneroit demain mesme à Sully.

» Je suis de tout mon cœur,  
Monsieur,  
» Vostre très humble et très affectionné serviteur,

» TURENNE.

» Gien, le 3 avril 1652<sup>1</sup> ».

Ainsi que le maréchal de Turenne l'avait prévu, l'armée put franchir la Loire à Gien sans rencontrer d'obstacles, et le lendemain le Roi, la reine mère et leur suite vinrent prendre leur logement dans le château. La ville fut occupée par le petit corps des troupes de la maison du Roi chargé, sous les ordres du maréchal du Plessis, de protéger la personne du monarque dont il était le gouverneur, et les deux armées royales continuèrent leur marche. Cette marche révèle quel était le plan de campagne du maréchal de Turenne; la Loire ne le séparant plus de l'armée des Princes, rien ne l'empêchait de marcher droit à elle; mais évidemment son intention était d'éviter de livrer bataille, et, par un mouvement tournant, il voulait conduire son armée intacte sous les murs de Paris. En effet, au lieu de marcher droit à l'armée des Princes, il remonte la Loire par la rive droite jusqu'à Briare où il établit ses quartiers, en restant en communication avec Gien, et le maréchal

---

1. *Archives du ministère de la guerre*, vol. 133. Nous avons publié pour la première fois cette lettre inédite dans notre ouvrage *Souvenirs du règne de Louis XIV*.

d'Hocquincourt qui l'a précédé dans la même direction se porte en avant, en établissant ses quartiers à Bléneau et aux alentours. Par cette stratégie, le canal de Briare<sup>1</sup> se trouve couvrir sur leur flanc gauche les deux armées royales ; l'armée des Princes ne pourrait les aborder qu'en franchissant le canal sur deux ponts situés à une grande distance l'un de l'autre, avec le désavantage de ne pouvoir présenter qu'une étroite tête de colonne facile à écraser avant de permettre aucun développement. Mais le maréchal de Turenne ne voulut même pas rester exposé à cette chance d'attaque. L'un de ces passages est à Ouzoüersur-Trézée, le maréchal a soin de le faire occuper par le marquis de Navailles à la tête de quatre régiments. Le second passage beaucoup plus en avant est aux sept écluses de Rogny, qui s'étagent les unes au dessus des autres comme un gigantesque escalier ; le maréchal d'Hocquincourt, agissant pour garantir son armée comme le maréchal de Turenne a agi pour la sienne, fait occuper ce passage par un corps de dragons ; ensuite il croit pouvoir disperser sans danger, à de grandes distances à cause de la commodité des fourrages, sa cavalerie dans des quartiers éloignés, et il met son infanterie dans la petite ville de Bléneau, entourée d'une enceinte légèrement fortifiée, s'appuyant sur le château qui lui servait de

---

1. Le canal de Briare, commencé en 1606 par Sully sous Henri IV, terminé en 1642, met en communication la Loire avec la Seine ; il joint à Rogny la petite rivière du Loing qui vient de Saint-Fargeau, et prend, à partir de Montargis, le nom de canal du Loing.

citadelle, château dont la seigneurie appartenait alors à la maison de Courtenay qui descendait de Louis le Gros, et qui a fourni des empereurs à Constantinople<sup>1</sup>. Ces dispositions venaient d'être prises par le maréchal d'Hocquincourt, lorsqu'il reçut la visite de son collègue, le maréchal de Turenne; celui-ci lui fit l'observation qu'il trouvait ses quartiers trop éloignés les uns des autres pour pouvoir se soutenir en cas d'attaque, puis il retourna à Briare. Le maréchal d'Hocquincourt, naturellement présomptueux, ne tint aucun compte de l'observation de son collègue.

A peine le maréchal de Turenne était-il de retour, qu'au soleil couché il reçoit un alarmant message : le maréchal d'Hocquincourt a été attaqué à l'improviste

---

1. Nous avons remarqué dans l'abside de l'église paroissiale deux inscriptions tumulaires que nous reproduisons :

Cy gist très hault  
et très illustre prince M<sup>or</sup>  
Gaspard de Courtenay,  
Seigneur de Bléneau,  
Villard, Lermite et  
La Motte-Mre Raoulx  
lequel est décédé le Ve  
jour de janvier Mil VI<sup>e</sup>  
VIII.  
Priez Dieu pour lui.

Cy gist madame Emmée  
du Chesnay en son  
vivant fême et espouse  
de très hault et très illustre  
Seigneur de sang royal de  
France, Monsieur Gaspard  
de Courtenay, seigneur  
de Bléneau, Villard,  
Lermite et la Mothe  
M<sup>e</sup> Raoulx, laquelle  
décéda le Xe jour de  
mai mil VI<sup>e</sup> IIII.  
Priez Dieu pour elle.

Les pierres sépulcrales qui portent ces inscriptions sont placées verticalement dans la muraille à côté l'une de l'autre; en face est peint à cheval le défunt lui-même, couvert de son armure, avec son casque à panaches, le bras passé dans son bouclier portant ses armoiries : *D'or à trois tourteaux de gueules.*

et ses troupes, surprises dans leurs divers quartiers, résistent mal ou même prennent la fuite. A cette nouvelle, le maréchal remonte à cheval suivi des premières troupes qu'il a sous la main, et il reprend dans l'obscurité le chemin de Bléneau. Parvenu au centre du plateau, il aperçoit dans le lointain des lueurs sinistres, ce sont les quartiers du maréchal d'Hocquincourt qui sont en feu; à cette vue Turenne s'écrie : *le prince de Condé est arrivé!*

Ce pressentiment était l'expression de la vérité d'un fait inattendu, qui nous oblige à revenir en arrière.

Depuis quelques mois, le prince de Condé guerroyait en Guyenne avec peu de succès contre le comte d'Harcourt, qui commandait une armée plus solide que la sienne; il avait donc résolu de laisser dans cette province la direction politique à Lenet, au prince de Conti, à la duchesse de Longueville, à la princesse de Condé; la direction militaire au comte de Marsin, et de venir reprendre le commandement de ses vieilles troupes, afin de frapper un grand coup qui lui livrât Paris et le Roi lui-même. Pour accomplir ce projet, il avait effectué le plus aventureux voyage avec cinq personnes dont il passait pour le valet; ces cinq personnes étaient le duc de la Rochefoucauld, le prince de Marsillac, Guitaut, Chavagnac et Gourville; le marquis de Lévis, à la seconde journée, les vint rejoindre muni d'un passeport du comte d'Harcourt pour se rendre dans sa maison du Bourbonnais. Le prince de Condé, après avoir ainsi traversé à cheval une partie de la France, avait rejoint, le 4 avril, auprès de Lorris, en Gâtinais, son

armée commandée par les ducs de Beaufort et de Nemours. Son arrivée imprévue remplit cette armée de joie et d'ardeur; elle trouvait enfin le chef qui lui manquait. Le prince de Condé profita de ce premier élan pour prendre Montargis *avec sa montre*, c'est-à-dire qu'il donna aux habitants une heure pour se rendre, sous menace d'être forcés; ceux-ci effrayés s'empressèrent d'ouvrir leurs portes. N'ayant plus à craindre de laisser derrière lui une ville fortifiée, avec cette promptitude de résolution qui caractérisait son génie, il marcha droit aux quartiers du maréchal d'Hocquincourt. Il en était séparé par le canal de Briare et n'avait devant lui d'autre passage que celui des écluses de Rogny occupé par le corps de dragons dont nous avons parlé; mais ce corps se gardait mal; il le surprit à l'entrée de la nuit, il fit tous les dragons prisonniers avec La Cottière, leur commandant. Ce passage franchi, le prince de Condé tombe à l'improviste sur les quartiers du maréchal d'Hocquincourt dispersés aux alentours de Bléneau; mais les incendies qu'il allume faillirent un instant lui être funestes, car ils éclairèrent le petit nombre d'assailants formant l'avant-garde qui entourait le prince. Les fuyards rassurés se rallient sous la conduite du maréchal d'Hocquincourt, une lutte héroïque s'engage. Beaufort, Nemours, la Rochefoucault, Marsillac, Tavannes, Guitaut, Gaucourt, Valon, Clinchamp, forment la vaillante élite qui combat aux côtés du prince; Nemours reçoit dans la hanche un coup de pistolet, le cheval de Beaufort est tué sous son cavalier. Le bouillant escadron est rompu et tourne bride; mais à un signal il se reforme à cent



pas sans que la cavalerie royale étonnée ose le charger. Un seul officier s'avance et Marsillac, à peine sorti de l'enfance, volant à sa rencontre, la lueur des incendies éclaire un combat singulier dans lequel l'adolescent abat son ennemi.

Sur ces entrefaites, de nouveaux escadrons qui avaient franchi le passage de Rogny, accourent au bruit du combat; le prince de Condé, avec ce renfort, reprend l'offensive, la cavalerie royale est rompue et fuit dans la direction d'Auxerre, abandonnant ses bagages et laissant à découvert le corps d'armée du maréchal de Turenne. Sur les sept quartiers occupés par la cavalerie du maréchal d'Hocquincourt, les quatre qui ont été attaqués, ceux que tiennent les régiments du Maine, de Roquépines, de Beaujeu, de Bourlemont et de Moret, sont incendiés, les trois autres sont abandonnés sans combat.

Après ce brillant et rapide succès, il s'en présentait un autre à remporter en marchant immédiatement au maréchal de Turenne, sans lui donner le temps de réunir ses troupes dispersées dans des quartiers, certainement moins éloignés les uns des autres que ne l'étaient ceux du maréchal d'Hocquincourt, mais qu'il n'eût pu concentrer assez rapidement, puisqu'il n'avait pu entrer dans ses prévisions que l'armée de son collègue, placée en avant de la sienne, pût le laisser inopinément à découvert. Par une double faute, le prince de Condé laissa échapper une occasion pour laquelle nul instant n'était à perdre; se livrant d'abord à son impétuosité, il perd un temps précieux à la poursuite des fuyards; ensuite se faisant prudent, contrairement à son caractère, alors

qu'il fallait être audacieux, il trouve dangereux de marcher au maréchal de Turenne, en laissant derrière lui Bléneau occupé par quelques régiments d'infanterie de l'armée du maréchal d'Hocquincourt, dont le moral était trop frappé cependant pour qu'elle se hasardât à sortir des murailles derrière lesquelles elle était abritée. Le prince décide qu'il doit d'abord forcer Bléneau; il prend ses dispositions pour l'attaque, lorsqu'il est informé que l'armée du maréchal de Turenne s'avance de son côté. Alors il change de dessein, après la perte d'un temps précieux, et marche au-devant de l'armée du maréchal.

Quittons maintenant le prince de Condé pour revenir au maréchal de Turenne et aux dispositions qu'il a prises. La veille, lorsqu'il était allé visiter son collègue, il avait fait une étude attentive du terrain qui s'étend entre Briare et Bléneau. Ce terrain est un vaste plateau qui fait partie du Gâtinais orléanais, ainsi nommé pour le distinguer du Gâtinais français<sup>1</sup>. Ce plateau est à sous-sol imperméable, par conséquent marécageux; il est coupé de bois, de landes appelées *gâtines* et de nombreux étangs dont les plus vastes sont ceux de Grand-Rue et de la Tuilerie. Ces étangs se relieut par un système de

---

1. Le Gâtinais français avait pour chef-lieu Nemours et pour villes principales Courtenay, Moret, Montlhéry et Dourdan; le Gâtinais orléanais avait pour chef-lieu Montargis et pour villes principales Briare, Gien et Châtillon-sur-Loing; il renfermait la Puyssaye, petit pays relevant du château de Saint-Fargeau avec le titre de comté, mais érigé en duché, en 1566, à l'occasion du mariage de Renée d'Anjou avec François de Bourbon-Montpensier, aïeul de la *Grande Mademoiselle*, la célèbre Frondeuse.

rigoles au canal de Briare, qu'ils alimentent en aboutissant à sa section la plus élevée. Une petite rivière, la Trézée, traverse une partie de ce plateau, après y avoir pris naissance, et vient également alimenter le canal dans lequel elle se déverse à Ouzoüer-sur-Trézée. La petite ville de Bléneau est située à l'extrémité nord-ouest du plateau, dont elle est séparée par la vallée dans laquelle coule la rivière du Loing qui va joindre et alimenter le canal à Rogny. Dans son double trajet d'aller et de retour, entre Briare et Bléneau, le maréchal de Turenne avait suivi l'ancien chemin aujourd'hui abandonné, interrompu même par endroits, qui reliait ces deux petites villes. Ce chemin devait être le centre autour duquel rayonnerait le prochain combat, et sa chaussée le point de rencontre où aurait lieu le choc principal des deux armées ennemies venant se heurter en sens opposé. Sur ce plateau, qui ne présente que des ondulations presque insensibles, le maréchal fit la remarque d'une ondulation plus accusée produisant une éminence relative, et il avait reconnu que cette éminence pouvait devenir un poste avantageux; cette observation ne fut pas perdue.

Le maréchal de Turenne, accourait donc en toute hâte dans l'obscurité de la nuit au secours de son collègue, suivi seulement des quelques troupes qu'il avait sous la main dans son quartier de Briare; mais, en même temps, il avait expédié des ordres aux troupes de ses autres quartiers de se mettre immédiatement en marche en prenant pour point de concentration le plateau que nous venons de décrire. Lorsque le maréchal arriva lui-même au point in-

diqué, les divers corps de son armée vinrent successivement l'y rejoindre. Cette concentration n'était pas terminée et le soleil commençait à paraître, lorsque les coureurs annoncent l'approche de l'armée du prince de Condé. Le maréchal de Turenne se porte au-devant d'elle, sans cesser de faire fortement occuper l'éminence sur laquelle il a fait disposer une batterie de canons. Cette éminence, dont la déclivité est peu sensible, est située sur la droite du chemin de Briare à Bléneau, elle commande ce chemin sur ce point, interrompu aujourd'hui par des coupures de fossés, qui s'engageait en face dans un défilé entre les bois de Dreux et l'étang des Gilons. Le maréchal passe ce défilé avec une partie de ses troupes; mais ce mouvement le place dans une situation périlleuse que juge le prince de Condé au premier coup d'œil, car il s'écrie : *Si M. de Turenne reste là, je vais le tailler en pièces, mais il se gardera bien d'y demeurer.* Naturellement Turenne n'était pas à portée d'entendre l'exclamation de Condé, mais son expérience militaire lui fit immédiatement comprendre qu'un tel champ de bataille ne pourrait être pour lui qu'un champ de défaite et il donne l'ordre de la retraite. Il y a même raison de supposer que son mouvement en avant si promptement suivi d'un mouvement en arrière, n'était qu'un stratagème pour attirer sur ses pas dans le défilé l'armée du prince de Condé. En effet, à peine le maréchal a-t-il repassé le défilé que le prince de Condé y fait engager le comte de Tavannes à la tête de six escadrons; et lui-même passe à la suite à la tête du gros de son armée qu'il fait ranger en bataille à

mesure qu'elle a dépassé le défilé. La position en face de l'éminence occupée par l'armée du maréchal de Turenne est mauvaise, mais le prince compte sur la supériorité du nombre pour remporter la victoire; il dispose d'une armée plus nombreuse que les armées réunies des maréchaux de Turenne et d'Hocquincourt, et l'armée de ce dernier était déjà défaite et dispersée. Le maréchal de Turenne, qui n'a guère que quatre mille hommes, donne lui-même les mains au projet du prince de Condé, il permet à celui-ci, en se retirant assez loin sur l'éminence, de prendre le champ nécessaire pour développer son armée; seulement avant que celle-ci eût entièrement passé le défilé, le maréchal, par un mouvement offensif, revenant sur ses pas, dirige la charge impétueuse d'un corps de cavalerie double en nombre de celui des escadrons de Tavannes; en même temps il démasque sa batterie d'artillerie qui ouvre le feu contre les lignes d'infanterie de Condé. Infanterie et cavalerie sont rompus et se précipitent pour repasser le défilé encombré par les colonnes qui s'avançaient encore; le désordre devient une déroute et l'artillerie achève de balayer le défilé.

L'armée des Princes a éprouvé, dans cet engagement, des pertes sensibles en officiers et en soldats; parmi les premiers, le comte de Maré, maréchal de camp dans les troupes de Monsieur, frère du maréchal de Grancey, a été blessé à mort par un boulet<sup>1</sup>. Le prince de Condé reforme ses lignes au

---

1. Il était à cheval, un boulet l'atteignit dans les fesses, il mourut quatre jours après. (*Mémoires* du comte de Tavannes.)

delà du défilé ; mais alors pour aller à lui et engager la bataille, le maréchal de Turenne était obligé de se placer dans la même situation dangereuse qu'il n'avait pas voulu affronter au début de l'action ; aussi se contenta-t-il de garder ses positions sans se porter en avant. Le prince de Condé fait alors occuper sur sa gauche les bois de Dreux par son infanterie et il la déploie sur sa droite, en arrière de l'étang des Gilons, la chaussée du défilé aboutissant à son centre, et, sans songer à reprendre l'offensive, il engage des feux de mousqueterie, auxquels riposte l'armée royale appuyée par son artillerie. Celle-ci se renforçait à chaque instant des troupes arrivant des quartiers les plus éloignés au point de concentration<sup>1</sup>, des volontaires accourus de Gien, sous la conduite du duc de Bouillon, enfin de ceux des fuyards de la cavalerie d'Hocquincourt, que ce maréchal était parvenu à rallier. Le reste de la journée se passa à faire de loin parler la poudre ; comme l'armée royale possédait seule une batterie de canons, afin qu'elle fût moins exposée à ses projectiles, le prince de Condé fit mettre pied à terre à sa cavalerie.

L'échange d'un officier fait prisonnier produisit sur la fin de la journée le curieux épisode d'une amicale rencontre sur parole réciproquement donnée entre le prince de Condé et le duc de Beaufort, d'un côté, et le maréchal d'Hocquincourt de l'autre ; le

---

1. Ce point de concentration, formellement indiqué à l'avance, ainsi que nous l'apprend Ramsay, l'historien du maréchal de Turenne, est la réfutation sans réplique de la critique formulée par l'empereur Napoléon dont nous allons bientôt parler.

prince, faisant allusion au cardinal Mazarin, embrassa le maréchal en lui disant : *Nous sommes bien malheureux de nous battre pour un faquin qui n'en vaut pas la peine*<sup>1</sup>.

Avec la nuit le combat s'arrête, les deux armées profitent de l'obscurité pour se retirer sans que l'on sache quelle est celle qui a commencé son mouvement de retraite. Il est à croire qu'il fût simultané. Il n'y avait de part et d'autre aucun intérêt à prolonger une situation où la défaite était certaine pour celle des deux armées qui eut tenté d'aborder l'autre; leurs chefs avaient à chercher d'autres combinaisons pour se mesurer sur un terrain différent.

A compter les pertes éprouvées, le désavantage fut pour l'armée royale, qui compta six cents morts et autant de prisonniers, à cause de la défaite du maréchal d'Hocquincourt dans la nuit précédente, tandis que l'armée des Princes ne perdit que six cents hommes morts ou prisonniers; mais à considérer le résultat, il fut tout à l'avantage de l'armée royale.

Pendant la durée des divers épisodes du combat de Bléneau, l'inquiétude de la Cour à Gien était extrême; le maréchal du Plessis, qui commandait l'escorte royale, prit ses mesures pour que le jeune Roi, à la première approche du danger, pût se retirer de l'autre côté de la Loire, afin de gagner Bourges ou toute autre ville; le pont de Gien devait être rompu

---

1. *Relation de ce qui s'est passé en France depuis le 5 janvier 1652 jusques au 26 aoust 1653.* Manuscrit inédit, Bibliothèque nationale, ancien fonds de Sorbonne, auj. français. n° 1257.

aussitôt après le passage. La défaite du maréchal d'Hocquincourt, réparée par l'arrêt que le maréchal de Turenne avait imposé à la marche impétueuse du prince de Condé, avait complètement changé la face des choses, le Roi était mis à l'abri de tout péril d'enlèvement, et la marche sur Paris de l'armée royale paraissait assurée. La reine mère qui, seule à Gien, avait conservé son sang-froid au milieu du plus grand désordre, n'hésita pas, lorsque Turenne parut devant elle à le proclamer le sauveur du Roi et de la monarchie.

Le combat, qui venait de se livrer, empruntait encore son importance aux deux chefs illustres qui commandaient les deux armées opposées. On savait que chacun de ces grands capitaines reconnaissait avec sincérité le mérite de l'autre; que M. le prince avait dit un jour : *Si j'avais à me changer, je voudrais être changé en M. de Turenne; c'est le seul homme qui me puisse faire souhaiter ce changement-là.* Chacun reconnaissait dans Condé le génie, le courage impétueux, l'instantanéité des résolutions; mais qui eût méconnu dans Turenne la capacité profonde pour concevoir un plan de campagne ou de bataille, une valeur calme, un sang-froid qui, dans le feu même de l'action, permet de réparer les fautes? car, dans sa modestie, il n'a pas craint de dire : *Quand un homme se vante de n'avoir point fait de fautes à la guerre, il me persuade qu'il ne l'a pas faite longtemps.* Nul n'ignorait qu'il était difficile de surprendre le prince de Condé ayant oublié quelque chose; car son activité le portait à prévoir au delà des choses nécessaires pour n'en omettre



aucune d'utile; mais si le maréchal de Turenne n'a pas cette surabondance de moyens prévus, il n'a jamais omis rien d'essentiel, il est tenace et persévérant et met en pratique sa maxime : *Il faut se garder de croire d'avoir rien fait, tant qu'il reste quelque chose à faire.* Enfin, comme le prestige des généraux et la confiance qu'ils inspirent à leurs troupes est un des éléments les plus essentiels des succès, chacun d'eux a ces qualités qui lui affectionnent officiers et soldats en les entraînant, aux jours de bataille, dans un sympathique élan. Au prince de Condé on reproche souvent sa fière rudesse; mais comme il sait être agréable quand il le veut, comme il est touché des actes de valeur et des services qu'on lui rend! Au maréchal de Turenne quelques-uns reprochent de ne pas être assez sensiblement touché des belles actions; mais il est dans ses principes que le devoir rempli trouve en lui-même sa plus belle récompense, et l'on sait que s'il est sobre de louanges, il appuie le vrai mérite qui ne cherche point un éclat emprunté. Son désintéressement, sa probité lui ont acquis une telle estime, que ses ordres inspirent le respect et sont suivis avec cette ponctualité qui fait qu'une armée n'est qu'un seul corps à mille bras dirigé par une seule tête.

A tous les points de vue que nous venons d'énumérer, la constatation du lieu même où s'est livré le combat de Bléneau, la reconnaissance de cette chaussée formant un défilé sur laquelle s'est concentré le principal de l'action présente donc un incontestable intérêt; Napoléon s'en est occupé dans ses tristes loisirs du rocher de Sainte-Hélène, et nous

avons appris, sans en connaître le résultat, qu'à des époques plus récentes, des officiers de l'armée française se sont occupés de cette recherche. Pour notre part, après avoir consulté les renseignements transmis par les auteurs de Mémoires et par les historiens, nous avons étudié le terrain lui-même; nous avons eu recours aux traditions locales; les vestiges restés comme des monuments du célèbre combat sont venus à notre aide, et nous avons acquis des preuves qui nous ont permis de préciser, comme on l'a vu, le théâtre de l'action. Il nous reste à faire cette démonstration elle-même en la subdivisant en trois parties : les données de l'histoire; l'étude des lieux; les traces matérielles du combat.

Les récits de l'histoire s'accordent pour établir qu'un défilé périlleux à franchir en présence de l'ennemi séparait l'armée royale et l'armée des Princes, et qu'un bois d'un côté, un étang de l'autre, bordaient ce défilé, que le maréchal de Turenne définit ainsi dans ses Mémoires : *une petite chaussée qu'on relève pour discerner les héritages*; il nous fait connaître également que, partant de Briare, il marchait sur la droite du canal, et que le lieu de la rencontre qu'il avait indiqué à ses troupes comme point de rassemblement, était placé entre Ouzoüer-sur-Trézée et Bléneau. Ces données, qui fixent dans un rayon déterminé et d'une étendue restreinte le lieu du combat, sont d'une majeure importance, parce qu'elles bornent à cet espace la recherche du défilé.

L'étude des lieux devient ici nécessaire, et pour la faire nous-même, nous avons l'heureuse chance d'être

l'hôte d'un grand propriétaire du pays, qui a élevé un élégant château tout proche du terrain sur lequel devait porter notre recherche ; lui-même l'avait souvent exploré dans la même intention et nous pouvions profiter de ses indications précieuses. Avec lui<sup>1</sup>, en deux jours différents au mois de juillet 1882, nous avons parcouru à cheval le vaste plateau des *Gâtines*. Dans la première excursion, laissant Briare et Ouzoïer derrière nous, nous répétions le mouvement opéré par le maréchal de Turenne et nous arrivions au défilé ; dans la seconde excursion, laissant Bléneau derrière nous, nous répétions le mouvement opéré par le prince de Condé, et, en sens inverse, nous arrivions au même défilé entre les bois de Dreux et l'étang des Gilons qui a été incontestablement le lieu du choc principal des deux armées. Nul autre endroit sur ce plateau ne répond avec une exactitude absolue comme celui-ci aux données de l'histoire. Ce passage est aujourd'hui interrompu par un fossé, cet ancien chemin, de Briare à Bléneau, étant abandonné par la circulation, ainsi que nous l'avons dit précédemment. A quelques centaines de mètres plus au nord, on peut bien remarquer l'apparence d'un autre défilé entre l'extrémité de ces mêmes bois de Dreux et l'étang des Plaindesses ; mais le passage est trop large, et en face manque ce relèvement de terrain qui a joué un si grand rôle dans

---

1. M. Henri de Chasseval, propriétaire du château du Muquet. Le fils aîné de l'auteur de cette notice, ancien capitaine instructeur de cavalerie, l'accompagnait également dans cette reconnaissance rétrospective.

l'affaire comme point indiqué par le maréchal de Turenne pour la concentration de ses troupes et comme assiette de sa batterie de canons. Ce relèvement de terrain, qui porte le nom de Châteaulandon et sur lequel s'élèvent aujourd'hui deux ou trois maisons, se trouve précisément en face du défilé entre les bois de Dreux et l'étang des Gilons. Plus loin, toujours dans la direction de Bléneau, près du grand étang de la Tuilerie, un habitant du pays<sup>1</sup> a fait élever une pyramide commémorative du combat; mais elle n'est proche d'aucun défilé et ne peut indiquer que la ligne de retraite du prince de Condé. Forcément il faut revenir à notre défilé entre les bois de Dreux et l'étang des Gilons; son surélévation que le maréchal de Turenne indique comme un relèvement de terre, tel qu'on en fait pour indiquer la séparation entre deux héritages, servait d'assiette à l'ancien chemin de Briare à Bléneau, chemin rural, sans entretien, qui se dirigeait à travers les landes et les bois; mais le relèvement de terrain au défilé était nécessité pour le passage à sec du marais qui terminait de ce côté l'étang des Gilons, desséché aujourd'hui; la chaussée proprement dite de cet étang était située plus bas parallèlement au chemin dont nous parlons, et dominait un autre étang placé au dessous, celui de Vauvrille, et cette chaussée n'a pu être, malgré sa proximité du plateau de Châteaulandon, le théâtre du combat, puisque le défilé qu'elle formait était placé entre deux étangs, et non point entre un étang et un bois, ainsi

---

1. M. Bridet, propriétaire du château de Champoulet.

que l'histoire le constate pour le défilé qui a été le théâtre de l'action.

Nous arrivons aux traces matérielles du combat qui viennent à l'appui de notre thèse; aux alentours du défilé se retrouvent des débris d'armes, et, enfouis dans la terre où ils se sont enfoncés, particulièrement dans les bois de Dreux, des boulets lancés par la batterie du maréchal de Turenne. Nous devons à notre hôte le don d'un de ces boulets en fonte, du diamètre de 67 millimètres et du poids de 200 grammes, qui prouve que le maréchal était muni d'une véritable artillerie de campagne propre par sa légèreté à manœuvrer sur ce terrain difficile.

Les Mémoires de Napoléon renferment la seule étude critique moderne que nous connaissions sur ce combat, étude qui emprunte au nom de son auteur une importance toute spéciale; mais qui ne répond point à l'attente. Évidemment Napoléon n'avait pas sous la main les documents historiques nécessaires, et n'ayant jamais lui-même visité les lieux, les documents géographiques suffisants lui faisaient également défaut. Il est incontestable qu'à la nouvelle de l'attaque des quartiers du maréchal d'Hocquincourt, le maréchal de Turenne, volant à son secours, se heurta à l'armée du prince de Condé marchant à sa rencontre et que le combat fut immédiatement engagé au lever du soleil; les deux armées suivaient en sens inverse le chemin de Briare à Bléneau. Par pure imagination et ne pouvant s'appuyer sur aucun document historique, car tous sont contraires à sa thèse, Napoléon prétend que pendant la nuit les deux armées, sans s'en douter, se côtoyèrent en marchant

en sens inverse; loin de là, le prince de Condé avait employé la nuit à l'attaque des quartiers du maréchal d'Hocquincourt et à préparer son projet promptement abandonné d'emporter Bléneau.

Napoléon formule une seconde critique : au lieu de la manœuvre qui avait si bien réussi à Turenne de laisser Condé passer le défilé et de l'y refouler ensuite, manœuvre qu'il déclare hasardeuse, il trouve que Turenne aurait dû courir avec sa cavalerie du côté de Saint-Fargeau pour tenter de ramener la cavalerie en fuite du maréchal d'Hocquincourt, et revenir ensuite en avant, les règles de la guerre voulant *qu'une division d'une armée évite de se battre seule contre toute une armée qui a obtenu déjà des succès*. Ce principe est d'une sagesse incontestable, mais inapplicable dans la circonstance; car il eut fallu que Turenne abandonnât son infanterie, et le prince de Condé, ne trouvant plus les mêmes obstacles au passage du défilé, eut facilement coupé en deux l'armée royale et isolé Turenne de sa base d'opération qui était Briare et Gien, alors le Roi fut resté à découvert dans cette ville.

Enfin Napoléon émet une dernière critique : le point de rassemblement des quartiers avait été indiqué trop près de l'armée, *il faut que le point de réunion d'une armée, en cas de surprise, soit toujours désigné en arrière, de sorte que tous les cantonnements puissent y arriver avant l'ennemi*. Turenne, en effet, avait indiqué le point de rassemblement à la butte de Châteaulandon, c'est-à-dire en avant, mais comment aurait-il pu l'indiquer en arrière, puisque à Briare il était adossé à la Loire; de

plus le point de rassemblement en avant n'était pas une indication téméraire puisque ce point était couvert par l'armée du maréchal d'Hocquincourt qui occupait vers Bléneau des positions beaucoup plus avancées.

Napoléon ne désigne par aucune indication géographique exacte le lieu du combat, il le place à l'étang de la Boussinière; or sur l'ancien chemin de Briare à Bléneau ou à proximité, il ne se trouve aucun étang de ce nom. L'étang des Boudinières est le seul dans la contrée dont le nom se rapproche un peu; mais cet étang est placé de l'autre côté du canal de Briare<sup>1</sup>, donc ce n'est pas auprès de cet étang que s'est livré le combat, puisque Turenne opérait sur la droite du canal en allant de Briare à Bléneau, et que Condé avait franchi le canal à Rogny pour attaquer les deux armées royales. Pour amoindrir une si grosse erreur, reste la ressource de la transformer en une autre un peu moins grave : à peu de distance de l'étang des Gilons se trouve une mare appelée la Bazonière; nous pourrions admettre l'altération de son nom, mais sa configuration et celle des terrains qui l'avoisinent ne sauraient se prêter à la description que Napoléon fait lui-même du lieu du combat.

Tandis que le maréchal de Turenne est l'objet de

---

1. L'étang des Boudinières est situé près de Challoy, entre Ouzoüer-sur-Trézée et Rogny; il est séparé du canal par la levée seulement; sa contenance est de sept ou huit hectares. (Indications fournies par un propriétaire limitrophe, M. le comte de Falaiseau.)

critiques peu fondées de la part de Napoléon, aucune critique ne s'adresse au prince de Condé; il en est une cependant unanimement formulée par ses contemporains et que nous avons fait ressortir, qui est d'avoir perdu un temps précieux à poursuivre le maréchal d'Hocquincourt et à vouloir assiéger Bléneau, au lieu de marcher droit au maréchal de Turenne immédiatement après son premier succès. Il est une seconde critique que nous ne voyons formulée nulle part, mais que nous croyons pouvoir émettre. La veille du combat de Bléneau, les positions occupées par l'armée des Princes et par les deux armées royales étaient celles-ci : l'armée des Princes était cantonnée sur la gauche du canal, dans la direction de Briare à Montargis; les deux armées royales étaient cantonnées sur la droite de ce même canal. Ce canal, qui protégeait le flanc gauche des armées royales, eut également protégé le flanc droit de l'armée des Princes, si au lieu de franchir le canal à Rogny, pour aller attaquer l'armée royale, le prince de Condé eut marché sur Gien où se trouvait le Roi, gardé seulement par un faible corps de troupes; il devait convertir son attaque par Rogny contre le maréchal d'Hocquincourt à Bléneau en une fausse attaque pour attirer le maréchal de Turenne; et tandis que celui-ci quittant Briare se fut mis hors de portée de secourir Gien, le prince de Condé pouvait enlever Gien et le Roi par un hardi coup de main. On doit admettre que le maréchal de Turenne prévenu de la marche du prince serait revenu sur ses pas, mais il aurait rencontré l'obstacle du canal. Nous devons



admettre encore qu'au lieu de faire par Briare un trop long détour, il aurait pris la résolution de franchir le canal à Ouzouër-sur-Trézée; mais le prince de Condé, par un corps de troupes détaché sur sa gauche, aurait pu lui disputer facilement ce passage, d'autant plus que si le maréchal de Turenne avait pris d'abord la précaution de le faire occuper pour protéger sa gauche, il l'avait ensuite dégarni en appelant à lui le comte de Navailles et ses quatre régiments pour marcher à la rencontre du prince de Condé.

Après le combat de Bléneau, le prince de Condé écrivit à mademoiselle de Montpensier pour lui en faire connaître le résultat<sup>1</sup>; il lui apprend l'avantage signalé qu'il a remporté sur le maréchal d'Hocquincourt, dont il a pris les bagages et environ trois mille chevaux, nombre qu'il exagère certainement; il y constate, sans reconnaître sa faute, qu'il a perdu trois heures à poursuivre les fuyards. Il dit ensuite être allé au-devant du maréchal de Turenne, qu'il a trouvé dans un poste si avantageux qu'il n'a pas tenté de l'y forcer, puis il termine en atténuant ses pertes qu'il n'évalue pas à trente hommes.

Le maréchal de Turenne, avec sa modestie ordinaire, ne s'est point fait valoir dans ses *Mémoires* pour le signalé service qu'il avait rendu; il ne le fit pas davantage par ses paroles; mais nous avons dit quel accueil il reçut à la Cour lorsqu'il se rendit à Gien après le combat. Il éprouvait la joie intérieure

---

1. Lettre insérée par mademoiselle de Montpensier dans ses *Mémoires*.

de se sentir déchargé d'une pénible responsabilité; comme il avait servi naguère dans le parti contraire, sa crainte était, s'il eût été battu, d'être soupçonné de trahison.

Le maréchal d'Hocquincourt, furieux d'un échec qu'il ne devait qu'à sa présomption et à son imprudence, en voulait rejeter la faute sur le maréchal de Turenne; mais celui-ci aussi indulgent que généreux, se contentait de dire : *Ce pauvre maréchal est si affligé qu'il doit lui être permis de se plaindre.*

On remarqua que, pendant la confusion et l'effroi qui signalèrent à Gien la durée des combats de Bléneau, le calme et le sang-froid de la Reine ne se démentirent pas un seul instant; alors que l'on préparait ses équipages pour la fuite, elle était à sa toilette et ne permit pas à ses femmes d'omettre une seule boucle de ses cheveux.

Si l'incertitude existait sur le lieu précis où s'est effectuée la rencontre entre le prince de Condé et le maréchal de Turenne, il n'en est pas de même sur le lieu de la défaite aux alentours de Bléneau de l'armée du maréchal d'Hocquincourt; mais il est intéressant de pouvoir indiquer l'un des quartiers incendiés; ce quartier est celui du village des Préliers, situé à un kilomètre environ au sud de Bléneau : un document inédit que nous reproduisons nous l'apprend. Ce village ne s'est même jamais relevé de ce désastre, et sur ses débris une ferme a été bâtie<sup>1</sup>.

Un second document inédit, que nous reprodui-

---

1. Cette ferme fait aujourd'hui partie de la dot de la belle-fille de l'auteur de cette notice.

sons, consiste dans les lettres de conseiller d'État, d'anoblissement et d'honneur, accordées à Thomas-Marie Davigneau, en récompense des services signalés qu'il rendit dans ces mémorables circonstances; son rôle avait été complètement omis par l'histoire. En sa qualité de maire d'Auxerre et de lieutenant général de la sénéchaussée de cette ville, il était allé trouver la Cour sur les bords de la Loire, afin de se mettre à sa disposition et de prendre ses instructions. On lui fit connaître le projet de la Cour de traverser la Loire à Gien et par un grand circuit, en passant par Auxerre, de gagner Paris. On lui donna donc pour instructions de retourner en toute hâte à Auxerre, afin de faire fermer au parti des Princes les portes de cette ville et de la conserver à tout prix au parti du Roi. Cette mission était loin d'être facile; l'armée des Princes, en se plaçant entre Gien et le canal de Briare, venait de lui intercepter la route qu'il devait suivre. Thomas-Marie dut par conséquent s'exposer au danger de traverser les lignes ennemies, et il y parvint sans être reconnu. La tradition locale rapporte même qu'il profita de ces circonstances pour s'instruire des forces et des projets de l'armée des Princes, et qu'il envoya au maréchal de Turenne un messenger porteur de précieux renseignements. Étant arrivé à Auxerre, il réduisit au silence toute la faction frondeuse et mit cette ville en si bon état de défense, que les ennemis n'auraient pu y pénétrer sans en entreprendre le siège; en outre, il prit ses mesures pour que l'armée des Princes ne pût se ravitailler dans la banlieue de la ville, ni tenter d'y faire aucune levée de deniers.

Enfin il rallia dans Auxerre quinze ou seize cents fuyards de la cavalerie du maréchal d'Hocquincourt, qui furent ramenés dans leurs rangs. Thomas-Marie Davigneau, aux sièges de Montrond, de Bellegarde et du château de Dijon, rendit encore au Roi d'autres services dont nous n'avons pas à nous occuper ici ; en conservant au Roi la ville d'Auxerre, il assura aux armées royales une étape sûre et un lieu de ravitaillement.

Après le combat de Bléneau, tandis que l'armée des Princes se repliait sur Montargis pour gagner ensuite Étampes et se rapprocher de Paris, le maréchal de Turenne, après une première étape de la Cour au château de Saint-Fargeau, marchait sur Auxerre et de là sur Paris. Sa diligence fut telle que, bien que la route à parcourir fût plus longue, il devança l'armée des Princes qui s'était arrêtée à Étampes, et il s'interposa entre elle et Paris'.

#### Comte DE COSNAC.

---

1. Cette marche est l'objet d'une erreur géographique de la part de Napoléon, qui prétend que le maréchal de Turenne se posta à Chartres pour intercepter à l'armée des Princes le chemin d'Étampes à Paris ; or, posté à Chartres, il ne l'aurait nullement intercepté. Napoléon est tombé à cette occasion dans une confusion commune à plus d'un historien ; il ne s'agit pas de Chartres, mais de Chastres, aujourd'hui Arpajon, sur la route d'Étampes à Paris ; le changement de nom de cette localité est devenu la source de bien des fautes historiques ; l'ancien nom de Chastres ayant été oublié, à ce simple bourg on a substitué la ville de Chartres, croyant faire une habile rectification d'orthographe.

---

CONTRAT DE VENTE

du 6 mars 1655<sup>1</sup>.

---

Expédition d'un contrat reçu Edme Lebois et Jean Creulx, notaires à Bléneau, portant vente par Philippe Bourra, laboureur demeurant en la paroisse de Saint-Esoges, tant en son nom que comme se portant fort d'Etienne Denis, sa femme, et encore comme mandataire d'Edme Preslier & Nicolas-Moireau Marchand, demeurant à Bléneau, comme se portant fort de son fils.

A M<sup>e</sup> Antoine Couillard, greffier au bailliage de Bléneau :

« D'une maison située au lieu et cour des Presliers, laquelle  
» est à présent inhabitable, et sans aucune portes ni fenêtres,  
» ayant été ruinée et démolie, et même ses couvertures, par les  
» gens de guerre de l'armée du Roy<sup>2</sup>, campée audit lieu en  
» l'année 1652. »

Droits de cour, communautés puits et marchais, aisances et dépendances au dedans de la dite cour des Presliers avec la place « d'une chambre qui a été aussi incendiée par les gens  
» de guerre.

LETTRES DE CONSEILLER D'ÉTAT POUR M. MARIE

LIEUTENANT GÉNÉRAL A AUXERRE

1653<sup>3</sup>.

---

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre à

---

1. L'expédition authentique de ce contrat de vente fait partie des titres de propriété de la terre du Muguet.

2. Cette énonciation contient une confusion, puisque ce ne sont pas les troupes royales qui occupaient le village des Préliers qui l'incendièrent, mais les troupes assaillantes de l'armée du prince de Condé.

3. Collection Bourgogne, vol. 70, fo 288; *Bibliothèque nationale*. Le document suivant est puisé à la même source.

nostre amé féal conseiller et lieutenant général au siège présidial d'Auxerre le sieur Marie salut :

Voulant remplir nos Conseils de personnes en qui se trouvent les qualités requises en un employ si considérable, et reconnoître les bons services que vous nous avez rendus tant en la charge de maire de ladite ville aux occasions qui se sont présentées en icelle pour la conserver en nostre obéissance et y maintenir la tranquillité, qu'en autres emplois qui vous ont été commis dont vous vous êtes si sagement acquitté qu'il nous en demeure toute satisfaction, et sachant que vous pouvez servir utilement en nos Conseils par la connoissance que vous avez de nos affaires, eu égard à la fidélité et affection que vous avez toujours eus pour le bien de notre service et de notre état.

A ces causes, Nous vous avons élu, ordonné et établi, éli-sons et établissons par ses présentes signées de notre main, notre Conseiller en nos conseils d'État, privé et finances, pour dorénavant nous y servir, y entrer et avoir voix délibérative suivant les réglemens sur ce faits et jouir par vous, des honneurs, autorité, prérogatives et préséances appartenans à la dite charge, ensemble des gages et appointemens qui vous seront ordonnés par nos États, et y donnons mandement à nostre.....

Donné à Paris le dixième jour de juin de l'an de grâce 1653, et de nostre règne, le onzième.

Signé Louis, et plus bas : par le Roy, Phélipaux, avec paraphe. (Tiré sur une copie collectionnée par deux notaires le 25 juillet 1721.)

Et au bas est écrit :

Aujourd'hui 15 juin 1653, le sieur Marie a presté le serment de Conseiller du Roy en ses conseil d'Etat, privé et finances, ès-mains de monseigneur Séguier, chevalier, chancelier de France, moy conseiller de Sa Majesté en ses conseils, secrétaire ordinaire de son conseil, présent. — Signé, Demons, avec paraphe.

LETTRES DE NOBLESSE POUR M. THOMAS MARIE DAVIGNEAU<sup>1</sup>,  
LIEUTENANT GÉNÉRAL D'AUXERRE, DE L'AN 1660.

---

Louis par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir salut :

Les Rois nos prédécesseurs ayant reconnu combien ceux qui s'adonnent aux lettres de profession de robe longue peuvent être utiles tant en temps de paix qu'en temps de guerre au service de cet État, & sçavoir faisons que nous avons en singulière recommandation les vertus, soins, affection et fidélité à notre service qui sont en la personne de notre amé et féal Conseiller en nos Conseils maître Thomas Marie, lieutenant général en notre bailliage et siège présidial d'Auxerre et maire en ladite ville, pour avoir connoissance et être particulièrement informé des notables services qu'il nous a rendus tant en l'exercice de notre lieutenant général qu'il a exercé avec beaucoup d'honneur et de satisfaction du public depuis longtemps, qu'en plusieurs occasions importantes aux commissions et ordres qu'il a receus de notre part concernant notre service dont il s'est aussi dignement acquitté, comme pareillement en ladite charge de maire de ladite ville d'Auxerre qu'il a exercée pendant dix ans continuels, qu'aux mouvements derniers. Il auroit, nonobstant les brigues et entreprises que les ennemis de l'État avoient faites, par ses soins et au péril de sa vie conservé ladite ville d'Auxerre en notre obéissance, qu'ayant eu ordre de Nous de se rendre de la ville de Sully, où il était à notre suite, en ladite ville d'Auxerre, pour nous rendre certain et faire des choses très importantes avec adresse et au péril de sa vie, ayant passé au travers des troupes du parti contraire à notre service, et rendu en ladite ville d'Auxerre, il auroit si fidèlement et adroitement

---

1. Le nom de Davigneau ne fut probablement pas confirmé par l'usage; la famille du titulaire de ces lettres patentes s'est éteinte, il y a peu d'années; son dernier descendant, qui habitait Auxerre et Bléneau, portait seulement le nom de Marie.

exécuté nos ordres qu'il aurait encore au péril de sa vie empêché le passage et entrée des troupes du parti contraire dans la dite ville et empêché qu'il ne leur fût fourni de deniers, qui étaient aux environs; dans cette attente fait fortifier la ville et mise en si bon état de deffense et si bien résolu des habitants que les ennemis furent obligés de se retirer du costé de Montargis, ce qui nous auroit favorisé le passage à nos troupes et iceluy empêché à nos ennemis qui seroient demeurés privez par ses soins d'un poste si important que celuy de notre dite ville d'Auxerre, laquelle outre qu'elle donne un passage sur la rivière d'Yonne, pouvoit les faire subsister longtemps par l'abondance des vivres qui y étoient et servir de remise à toute leur armée par sa capacité.

Qu'étant arrivé quelque désordre dans notre armée vers Bléneau dont quelques cavaliers avoient pris l'épouvante, par son soin et adresse, il en retira quinze ou seize cents en la ville d'Auxerre qui furent ramenés dans nos troupes pour y faire leur devoir en occasion présente et pendant les sièges de Monron (Montrond), de Bellegarde et du château de Dijon. Il auroit avec soins et peines fait marcher les troupes avec diligence et fait fournir ce qui leur étoit nécessaire et autres choses très importantes à l'État, en toutes lesquelles rencontres ledit Marie s'est porté avec grande vigueur, affection, adresse, fidélité et bonne conduite, n'ayant en toutes ces occasions épargné sa vie et ses biens pour notre service, et le bien de cet État, et du public, et en toutes ces rencontres ledit Marie a fait paroître avec tant de zèle ce qui est de son affection et fidélité à notre dit service que nous l'avons jugé digne d'en être reconnu par quelque marque d'honneur qui serve à la postérité de témoignage de la satisfaction qui nous en demeure.

Pour ces considérations, à autres à ce nous mouvans, Iceluy sieur Marie de notre certaine science, grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, *nous avons anobly et anoblissons* et du titre et qualité de noblesse et gentillesse, décoré et décorons ensemble ses enfants, postérité et lignée, tant mâles que femelles nez et à naître, procréés de luy en loyal mariage, par ces présentes signées de notre main voulons et nous plait



qu'ils soient cy après tenus, censés et réputés pour nobles en tous actes et en droits, tant en jugement que dehors et puissent prendre et porter la qualité d'écuyers et jouissent doresnavant de tous honneurs, privilèges, franchises, exemptions, immunités et prééminences dont jouissent et ont accoutumé de jouir et user les anciennes familles nobles de notre royaume et tout ainsy que si le sieur Marie étoit issu de noble et ancienne race et comme tels ils puissent parvenir aux grades et degrés de chevalerie et de notre gendarmerie, acquérir, tenir et posséder toute sorte de fiefs, héritages et possessions nobles de quelque qualité et condition et en quelques lieux qu'ils soient et puissent être scis et situés, sans qu'ils soient tenus de nous payer, ny à nos successeurs Roys, aucuns droits de francs fiefs, nouveaux acquêts, leur permettant de porter les armes timbrées et blasonnées telles qu'elles sont cy-dessus représentées et sans que ledit Marie et sa postérité soit tenu à nous payer, ny à nos successeurs Roys droits d'indemnité, conservation et autres droits pour raison dudit anoblissement, de laquelle à quelques sommes, valeur et estimation qu'elle puisse monter, nous luy en avons pour les considérations susdites fait et faisons don par ces présentes, à la charge toutefois de vivre noblement et de ne déroger à ladite qualité.

*Et donnons en mandement &* Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, Nous avons fait mettre notre scel à ces présentes, sauf en autres choses notre droit et l'autrui en tout.

Donné à Paris au mois de décembre l'an de grâce mil six cent soixante et de notre règne le dix-huitième. Signé : Louis ; sur le reply, par le Roy : Phelypeaux, avec paraphe ; scellé de cire verte. *Visa* : SÉGUIER.

A la suite des dites Lettres est leur enregistrement à la cour des Aydes de Paris du deux juillet 1661.

Autre enregistrement au parlement de Paris, du 20 may 1661.

Autre enregistrement à la chambre des comptes de Paris, du 9 avril 1662.

Autre à la chambre des finances et bureau des trésoriers de France en la généralité de Bourgogne, du 6 février 1662.

Et enfin à la chambre des comptes de Bourgogne du 6 décembre 1664.

Le tout pris sur une copie collationnée aux originaux présentés par M. Marie Davigneau, lieutenant général et président du bailliage et siège présidial d'Auxerre, par les notaires Billecault et Gramain le 25 juillet 1721.

---

*Lettres d'honneur* accordées au sieur Marie, après avoir remis à son fils le service entier de sa charge, du 26 mars 1686.

Il y avait des Lettres de continuation de service pendant six ans, après avoir résigné sa charge de lieutenant général à son fils du premier avril 1684<sup>1</sup>.

---

1. Ce volume 70 de la Collection Bourgogne ne contient pas d'autres indications sur ces deux documents dont le texte n'est pas reproduit.





# VILLEMOUTIERS

(LOIRET)

(Suite).

---

## CHATEAUX ET CHATELAINS

Si, dans la paroisse, le Prieur fut le personnage le plus important, à cause de son titre de seigneur et de justicier, le château du Prieuré dut en être aussi le plus considérable, cela est vrai au moins pour celui qui a existé jusqu'en 1576. Cependant, vers la même époque, on trouvait à Villemoutiers d'autres demeures seigneuriales plus ou moins remarquables dont les archives anciennes nous ont conservé les noms et ceux de leurs propriétaires. De ce nombre sont :

I. *La Motte-Serrée*, château féodal situé à deux ou trois cents mètres à l'est du bourg. Il n'en reste qu'une espèce de tumulus de plus de 45 mètres de diamètre sur 3 à 4 mètres de hauteur; ce tumulus est entouré d'une double ceinture de fossés larges et profonds alimentés par la rivière Bezonde. Le pont-levis n'a été complètement détruit que vers 1850.

Au xvi<sup>e</sup> siècle, ce castel était la propriété de la

famille de la Lande qui l'habitait. Le premier dont j'ai retrouvé le nom est Louis de la Lande<sup>1</sup>. A partir de 1570, plusieurs actes paroissiaux donnent pour seigneur de la Motte-Serrée Alexandre de la Lande, qui est ainsi qualifié dans un acte de baptême de l'année 1585 : « messire Alexandre de la Lande, » prebste, seigneur de la Motte-Serrée et prieur du » prieuré de Sainte-Marie-Magdeleine de Ville- » moustiers. »

Dans les premières années du xvii<sup>e</sup> siècle, cette propriété passe dans la famille d'Aldare et ensuite dans celle de Villiers dont les membres portent le titre de seigneur de Sainte-Radegonde<sup>2</sup>. A la fin du siècle dernier, la Motte-Serrée appartenait à Jacques-Marie Le Tellier de la Planchette de Chammoreau et de Varennes ; il signe communément : Le Tellier de la Planchette. C'est sa veuve qui légua, en 1807, l'ex-fief de la Motte-Serrée avec ses dépendances, c'est-à-dire la ferme de Boisgermain à l'hospice de Montargis, à la charge par le dit hospice, de tenir un lit pour un malade de Villemoutiers.

Avant la Révolution, les seigneurs de la Motte-Serrée payaient à l'église paroissiale une rente de douze mines et demie de blé ou épouille (épeautre), pour honoraires d'une messe basse chaque mois et

---

1. Amortissement de champart. Acte notarié de l'étude de Ladon du 30 août 1543.

2. Sainte-Radegonde est le nom d'une ancienne seigneurie sise sur la commune de Saint-Maurice-sur-Fessard. Le château est démoli, il n'en reste qu'une petite chapelle qui est le but d'un pèlerinage très suivi le jour du mardi gras.

une grand'messe de Beata la veille de l'Assomption, pour les fondateurs de la Motte-Serrée<sup>1</sup>.

2° *Pasturanges*. Nos registres de paroisse ne donnent qu'un seul acte où figure le nom d'une personne portant le nom de ce petit fief, celui de Jean de Pasturances, seigneur de Pasturances et de Rougemont qui signe : Pasturances<sup>2</sup>. Le fief de Pasturances fut saisi féodalement le 5 avril 1545, à la requête d'Odard du Rou, seigneur de Gaudigny (commune de Ladon), sur Louis de la Lande, demeurant à Villemoutiers<sup>3</sup>. Ce fief de Pasturances a donné son nom à une famille déjà connue au xv<sup>e</sup> siècle, et d'où sortit Pétronille de Paturanges ou Patu-ranches, prieure des dominicaines de Montargis<sup>4</sup>.

Si nos archives sont muettes sur Pasturances, elles mentionnent au contraire bien des fois Rougemont, quoique ces deux petits fiefs soient situés sur le territoire de la commune. De Pasturances il ne reste, pour perpétuer le souvenir du château disparu, qu'une ferme de construction récente portant ce nom. De Rougemont, l'on ne trouve qu'un petit espace du parc du Prieuré qui s'appelle encore aujourd'hui la

---

1. État des fondations en la paroisse de Villemoutiers. (*Archives paroissiales*, 1621). Il est question à plusieurs reprises des fondateurs de la Motte-Serrée dans les archives paroissiales, mais ils ne sont jamais désignés par un nom, de même elles n'assignent pas une date à cette fondation.

2. Acte de baptême dont la date est rongée, 1600. (*Arch. paroiss.*)

3. *Recherches historiques sur l'Orléanais*, par l'abbé Patron, II, p. 56.

4. *Idem*.

Garenne de Rougemont; mais, je l'ai dit, ce nom revient fréquemment dans les archives de la paroisse. C'est ainsi que les premiers registres nous donnent successivement pour propriétaires :

1563. René de l'Hospital, fils d'Alof de l'Hospital, seigneur de Soisy-aux-Loges<sup>1</sup>, des Alleux, de Montigny, etc., capitaine de la forêt aux Loges<sup>2</sup>, et de Louise de Poisieu, dame de Sainte-Même. Il hérita de la seigneurie de Sainte-Même et ses fils ne sont souvent désignés que par le nom de cette seigneurie. René avait épousé Loyse de Montmirail, dame de Chambourcy. Ils habitèrent Villemoutiers presque constamment : c'est du moins ici que le 8 août 1573 naquit leur fils Anne-Alexandre de l'Hospital, seigneur de Sainte-Même, et qu'il y mourut en 1620. Il était, à son décès, époux de Jacqueline Hureau du Marais, dont il eut plusieurs enfants nés en cette paroisse : 1<sup>o</sup> Jacques, dont il sera parlé ci-après; 2<sup>o</sup> Gilles, qui fut prieur de Saint-Sulpice de Lorris, de Lens et de Villemoutiers; 3<sup>o</sup> Marie, qui épousa Jehan Jubert, seigneur de Brécourt, et 4<sup>o</sup> Anne, mariée à Louis de Beauxoncles, seigneur d'Oucques.

Jacques de l'Hospital, seigneur de Sainte-Même, vicomte de Vaux, etc.; épousa Claude Barillon, fille de Barillon, seigneur de Mancy; il mourut à Villemoutiers en 1636, et fut inhumé dans l'église. Ses enfants furent : 1<sup>o</sup> Anne-Alexandre, ci-après; 2<sup>o</sup> Antoine-Jacques, vicomte de Vaux, qui devint lieutenant

- 
1. Aujourd'hui Bellegarde.
  2. La forêt d'Orléans.

de la mestre de camp générale de la cavalerie légère, tué à Rethel, âgé de 24 ans; 3° Marie, dame de Chambourcy; 4° Élisabeth, dame de Baffou; 5° Silvie-Angélique, mariée en 1646 à Philippe de Torcy ou de la Tour, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Dieppe et d'Arras. C'est cette dernière qui vendit au prieur L'Huilier ses héritages de Villemoutiers : héritages dont les revenus furent affectés au paiement du traitement du vicaire.

Anne-Alexandre de l'Hospital, comte de Sainte-Même, premier écuyer de Gaston de France, duc d'Orléans, puis de Louise, duchesse de Toscane, n'habita que quelques années le château de Rougemont<sup>1</sup>, qu'il vendit en 1700 à Étienne Carré de la Versaudière, qui signe quelquefois : Quarré de

---

1. Anne-Alexandre de l'Hospital est le dernier de cette famille qui soit mentionné sur nos registres paroissiaux. Comme il ne vendit sa propriété qu'en 1700 et qu'il mourut en 1701 (*Diction. Moreri*), il y a lieu de croire que le château de Rougemont a été habité par son fils ci-après, qui fut un homme remarquable de son époque.

Guillaume-François-Antoine de l'Hospital, marquis de Sainte-Même, de Sainte-Radegonde et de Mantellier, comte d'Entremons, né en 1661, fut d'abord capitaine de cavalerie; mais le défaut de sa vue qui était fort courte l'obligea de quitter le service. Il s'attacha à l'algèbre et à la géométrie et autres parties des mathématiques; par sa capacité extraordinaire, il a été estimé l'un des plus grands géomètres de son siècle. C'est lui qui a le premier découvert la nouvelle méthode de géométrie qu'il a expliquée dans son livre : *De l'analyse des infiniment petits*, qu'il publia en 1696. Il entreprit un ouvrage sur les sections coniques, mais, avant de le finir, il mourut le 3 février 1704, à quarante-trois ans, étant vice-président de l'Académie des sciences. (*Diction. Moreri*, au mot : L'Hospital.)

Laversaudière<sup>1</sup>. Il eut deux fils : Henri et Philippe : le premier est appelé Carré de Rougemont, et le second Carré de la Rivière. Dans les actes, on leur donne à tous les deux le titre de messire et d'écuyer, mais ils ne portent ni l'un ni l'autre le nom de la Versaudière que portait leur père.

Henri Carré de Rougemont meurt en 1757 et est inhumé dans l'église<sup>2</sup>. Avec lui disparaît le nom de Rougemont.

Son frère Philippe habitait sans doute le vieux château de la Rivière, situé près de la Bezonde, au hameau de Rouchetouche, du moins son nom semble l'indiquer. C'est lui qui a fait construire la ferme appelée la Petite-Rivière<sup>3</sup>. Il eut dix enfants dont huit filles. Des deux garçons, l'un mourut jeune et l'autre ne se maria pas, de sorte que le nom de Carré de la Rivière est également éteint.

La Petite-Rivière devint la propriété d'une des filles qui épousa Lemaire du Charmoy, écuyer, capitaine au régiment des arquebusiers de Graffins<sup>4</sup>. Ce dernier quitta le service et habita la Petite-Rivière. Il devint l'un des premiers maires de Ville-

---

1. Voir les actes d'inhumation des 2 septembre 1708, 15 juin 1744; de baptême du 14 juin 1756.

2. Acte d'inhumation du 26 juin 1757.

3. La Petite-Rivière est maintenant une ferme qui est à peu près telle que l'a construite Carré. On remarque au-dessus du manteau de la cheminée de la cuisine une pièce de bois dans laquelle est finement sculptée une guirlande de feuilles.

4. Voir dans les archives communales son acte de mariage et les certificats délivrés à cet occasion par les principaux officiers de son régiment.



moutiers, mais à partir de la Révolution, il supprime la particule nobiliaire de son nom : il signe Lemaire Ducharmoy ou encore plus simplement : Lemaire.

3° *Le Plessis* et *Varenes* sont deux châteaux aujourd'hui démolis, qui étaient bâtis entre le bourg de Villemoutiers et celui de Ladon. La double ceinture de fossés qui entouraient le château du Plessis existe encore et permet d'indiquer que ce château était de forme rectangulaire et mesurait environ 45 mètres de longueur sur 12 mètres de largeur<sup>1</sup>.

Du château de Varenes, il ne reste plus qu'un seul fossé appelé le Vivier.

Les propriétaires de ces châteaux ne séparaient pas leur titre de seigneur du Plessis de celui de Varenes. Tels sont :

1569. François de Varenes, ou de Varannes, seigneur de Varenes et du Plessis, qui fut prieur commendataire de Villemoutiers après le départ des moines.

1576. Florent de Varenes et du Plessis, écuyer, seigneur de Senonville. On le désigne sur les actes sous le prénom de Hugues<sup>2</sup>.

En 1612, on trouve un autre membre de cette famille, du nom de François de Varenes, mais c'est le dernier. Ce n'est plus qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on trouve un personnage qui rappelle ces deux vieux châteaux : c'est Jacques-Marie Le Tellier, dont le nom a été déjà donné et qui réunit les titres de

---

1. Le Plessis fait actuellement partie du parc du château du Prieuré.

2. Acte de baptême du 20 avril 1576.

seigneur de la Planchette, de Chammoreau et de Varennes.

D'autres petits castels s'élevaient sur la paroisse : c'était *Boucherault*, fief dépendant de la seigneurie de Bézigny (Ladon); la Rouellerie et la Rivière dépendant du Chancy (Presnoy).

Enfin deux autres qui ne devaient leur importance qu'au nom de leur possesseur; ce sont les petits châteaux du *Colombier* et *Hautbois* qui relevaient de la famille de l'Hospital d'abord, et plus tard de la famille des princes de Courtenay. Ces deux fiefs étaient entrés dans la mouvance des Courtenay, par suite du mariage de Jean de l'Hospital, seigneur de Montignon et des Alleux, avec Jeanne de Braque, dame de Choisy, de Châtillon-sur-Loing et de Courtenay, en 1376; les fiefs du Colombier et de Hautbois restèrent dans la famille des Courtenay après le décès de cette dame. C'est ainsi qu'on trouve en 1527 que ces deux fiefs étaient possédés par « noble » homme Léon de Courtenay, seigneur de la Champonnière en la paroisse de Villeroy, du Colombier » et de Hautbois en la paroisse de Villemoutiers, » tenant son fief et hommage de Jean Prévost, seigneur de la Motte du bois de Lorcy, comme arrière-fief de damoiselle Jeanne de Bonard<sup>1</sup>. »

Deux autres familles nobles dont je ne connais pas la demeure ont habité cette commune; ce sont : 1° Caillard de la Gaulcheris de 1565 à 1615 et dont l'un se fait appeler : monseigneur du Mesny; et 2° de

---

1. Archives départementales. Pièce de procédure du Prieuré.

Villiers de 1648 à 1700, dont l'un signe : Nicolas de Villiers, seigneur de Sainte-Radegonde.

### LE PÈRE PATRAULD

Jean-Baptiste Patrauld, né à Ray (Haute-Saône), en 1751, fut d'abord religieux de l'ordre des Minimes, et professa avec succès les mathématiques au collège de Brienne, au temps que celui qui devait plus tard s'appeler Napoléon I<sup>er</sup> y faisait ses études.

Dans un de ces examens annuels où le jeune Bonaparte étonnait ses interrogateurs par la sûreté de son jugement, la netteté de ses réponses et la profondeur de ses réflexions, le révérend père Patrauld félicita chaleureusement son élève et lui présagea sa fortune future, en disant ces mots : « Le jeune Bonaparte étonnera le monde. » Peut-être ce présage fut-il cause que Napoléon n'oublia jamais son ancien professeur, et lui consacra même plusieurs pages curieuses dans ses Mémoires.

Au moment de la suppression des ordres monastiques et des vœux, le père Patrauld fut sécularisé par Loménie de Brienne, archevêque de Sens dont il devint, peu après, le grand vicaire. C'est dans cette nouvelle situation que Bonaparte, devenu général, trouva son ancien professeur, en 1796, et le décida de l'accompagner en Italie, avec le titre d'administrateur de l'armée. C'est à partir de cette époque que Patrauld quitta la soutane pour ne la reprendre jamais.

Comment conduisit-il l'administration qui lui fut confiée? Ne commit-il pas, comme beaucoup trop

d'autres administrateurs ou fournisseurs des armées de ces temps-là, de ces exactions ou des malversations qui produisirent tant de fortunes scandaleusement acquises? On ne le sait pas exactement; ce qui est certain, c'est que le général Bonaparte chassa son ancien professeur, et que plus tard, quand il fut empereur, Napoléon lui interdit même le séjour dans une certaine zone autour de Paris. C'est aussi à cette époque que Patrauld fit l'acquisition de la propriété de l'ancien Prieuré de Villemoutiers et de celle de la Planchette de Mignerettes<sup>1</sup>.

Ce fut aussi vers le même temps que le ci-devant moine et grand vicaire se maria et se fixa à sa propriété de Villemoutiers.

Quoique tombé en disgrâce, le père Patrauld n'en conserva pas moins toujours un sincère attachement pour l'Empereur, saluant chacune de ses victoires et répétant sans cesse avec orgueil : « C'était mon premier mathématicien ! »

Vint la chute de l'Empire et avec elle l'invasion des armées coalisées : deux événements qui affectèrent cruellement Patrauld. Il fut obligé de se cacher lors de la présence dans la commune d'un détachement de soldats allemands qui devaient l'arrêter, dit-on, et gagna dans sa cachette les germes d'une

---

1. On montre au château du Prieuré un coffre-fort construit avec une grande solidité et qu'on dit avoir été apporté d'Italie par M. Patrauld. Quelques personnes vont jusqu'à dire que c'était l'un des coffres de l'armée; mais, tout en connaissant la rapidité de la fortune de M. Patrauld, je dois dire que je ne connais rien qui autorise une pareille assertion.

maladie dont il mourut, en son château du Prieuré, le 28 avril 1817<sup>1</sup>. Il était maire de Villemoutiers depuis 1806.

Son corps repose dans le cimetière de la paroisse, et la croix placée sur sa tombe est surmontée d'une sorte de bonnet avec houppe comme en portaient les moines, et comme on en donnait naguère aux chantres dans les offices d'hiver : c'est probablement une allusion à son ancien état d'ecclésiastique. La pierre qui est au bas de cette croix ne porte que ces deux lignes d'inscription :

JEAN-BAPTISTE PATRAULD.  
UNE LARME AU PÈRE DES PAUVRES.

Cette épitaphe ne doit pas être trop prétentieuse, car les anciens du village qui l'ont connu se plaisent à vanter son inépuisable charité envers les pauvres<sup>2</sup>.

Cette tombe est en fort mauvais état; il serait à souhaiter que des mesures fussent prises pour en

---

1. L'acte d'inhumation porte : « muni des sacrements de l'Église. »

2. Je me fais un devoir de répéter ici une anecdote que j'ai entendu raconter à Villemoutiers :

Une famille de la localité manquait de pain et mourait littéralement de faim. M. Patrauld l'apprenant se rend en toute hâte auprès de cette famille, et là, saisissant au collet le malheureux père, il le secoue avec une force que doublait la colère, lui reproche de laisser ses enfants mourir de faim quand il doit savoir que lui, Patrauld, est riche, qu'il a le superflu et qu'il se fait un devoir d'en faire profiter les pauvres de la commune. Il emmène la famille au château où un bon repas est servi, et ne la laisse partir que chargée de vivres pour plusieurs jours.

assurer la conservation et perpétuer ainsi le souvenir d'un homme quasi-célèbre.

Quoique défroqué, il avait conservé un grand attachement à la foi catholique et donnait l'exemple de la ponctualité aux offices du dimanche; il assistait même à la messe basse plusieurs fois par semaine. Il souffrait difficilement, dit-on, la moindre allusion railleuse à son ancien état de religieux et de prêtre.

M<sup>me</sup> Patrauld ne parut à Villemoutiers qu'à de rares intervalles pendant la vie de son mari, et ne s'y fixa qu'après la mort de celui-ci. Comme lui, elle avait pour Napoléon un grand attachement qu'elle sut inspirer à ses enfants, et dépensa une bonne partie de sa fortune dans des menées en faveur du rétablissement du régime impérial. Le Prieuré fut vendu en 1841 et la Planchette ne tarda pas à l'être.

Le second empire revint donner quelques espérances à la veuve, mais ne répara pas sa fortune très compromise : elle mourut presque pauvre en 1860.

### LES ANCIENNES MESURES

« Si je vis assez de temps, disait Louis XI à ses » conseillers, il n'y aura plus dans le royaume qu'une » coutume, un poids et une mesure. » Ce n'est pas la mort seule qui a empêché le Roi de mettre cette belle pensée à exécution : il rencontra tant d'obstacles qu'il dut se résigner à faire reviser les anciennes coutumes des différentes provinces de France, en les mettant plus ou moins en harmonie avec les coutumes des provinces voisines. François I<sup>er</sup> continua l'œuvre de son prédécesseur, et, en 1532, douze coutumes

avaient été revisées et publiées. Une de ces douze était la coutume de Lorris à laquelle on a substitué le nom de coutume de Montargis parce qu'elle avait été revisée en cette dernière ville.

Mais cette publication n'apportait l'unité ni de lois, ni de poids, ni de mesure : elle en consacra plutôt l'infinie diversité, allant ainsi contre le but que s'était proposé Louis XI.

Les efforts de ses successeurs ne furent pas plus heureux, et ce ne fut que trois siècles plus tard que la France fut enfin dotée d'un système uniforme de lois, de poids et de mesures. Encore l'honneur d'avoir établi cette uniformité ne revient-elle pas à la royauté, mais à notre première République, qui a proclamé l'égalité de tous devant la loi, et établi sur des bases durables un système de poids et mesures aussi simple qu'ingénieux.

Auparavant, les unités de poids ou de mesures variaient à l'infini, suivant la coutume locale ou le bon plaisir du seigneur, et c'était une des causes premières qui entravaient le développement du commerce et de l'industrie. Il est vrai que cette variation n'était pas plus considérable à Villemoutiers qu'autre part ; mais, comme ici elle est encore appréciable maintenant, il n'est pas sans intérêt de la connaître, afin de s'expliquer certaines différences qui, au premier abord, paraissent inexplicables.

Quelle était la coutume suivie à Villemoutiers ? Était-ce la coutume de Lorris ou celle d'Orléans ? ou bien les deux ? Si j'en crois le prieur Adrian Des Prez, c'est la coutume de Lorris qui était seule suivie : c'est du moins ce qui résulte de sa déclara-

tion du 15 septembre 1531, devant l'assemblée chargée de reviser cette coutume, déclaration insérée dans les procès-verbaux de revision<sup>1</sup>.

D'un autre côté, dans un ouvrage intitulé : *Recherches historiques sur l'Orléanais*, M. l'abbé Patron affirme qu'au moyen âge « la rivière Bezonde » séparait les pays qui suivaient la coutume de » Lorris de ceux qui suivaient celle d'Orléans. La » don était soumis à la coutume de Montargis; mais » le presbytère, étant situé sur l'autre bord de la » rivière, était soumis à la coutume d'Orléans. »

D'où il suivrait que la Bezonde aurait séparé les pays suivant la coutume de Lorris-Montargis de ceux qui suivaient celle d'Orléans. La variété des unités de mesure en cette localité n'autorise pas à croire qu'il en était ainsi; mais que chaque petit fief était régi par la coutume qui semblait la plus avantageuse à son propriétaire.

La coutume de Lorris donnait pour unité de mesure agraire l'arpent de cent cordes de chacune vingt pieds carrés; or, il semble que cette unité n'a jamais été employée. Le seul arpent connu, celui qui s'est transmis jusqu'ici, c'est l'arpent de 100 cordes<sup>2</sup>, mais

---

1. Extrait du procès-verbal du 15<sup>e</sup> septembre 1531, lors de la revision de la coutume de Lorris, à Montargis :

« Ce jourdhuy 15<sup>e</sup> septembre, devant l'assemblée vénérable » et scientifique personne Adrian Des Prez, prieur et seigneur » de Ville-Moustiers, proteste que Ville-Moustiers suit de » tous temps et partout la coutume ne Montargis, ne Orliens, » mais Lorris. »

Bibl. de M. Pillard, maire de Ladon.

2. Article XXII des coutumes de Lorris revisées à Montargis :  
« La mesure de l'arpent, par la dicte coutume, est semblable



de 22 pieds carrés chacune et non de 20 pieds comme le fixe la coutume de Lorris. De plus les arpents, dans ce village, diffèrent sensiblement entre eux, suivant qu'ils proviennent de telle ancienne seigneurie ou de telle autre.

Un champ quelconque, qui a toujours été considéré comme ayant un arpent de contenance<sup>1</sup>, ne compte pas moins de 54 ares, c'est-à-dire 106 cordes de 22 pieds, ou 128 de 20 pieds, s'il provient de la seigneurie de Chammoreau, de celle de Boucherault ou de celle du Colombier; tandis que tel autre champ dont la contenance a toujours été réputée aussi d'un arpent, ne mesure en réalité que 49 ares environ, soit 97 cordes de 22 pieds ou 116 de 20 pieds, s'il provient de la Rouellerie ou du Chancy.

Seules les terres de l'ancien Prieuré ont la contenance qui leur est attribuée, c'est-à-dire pour laquelle elles sont généralement connues, avec cette différence qui contredit le prieur Des Prez, c'est que chaque arpent mesure 51 ares environ : juste l'arpent de 22 pieds par corde, et non l'arpent fixé par la coutume de Lorris, qui est de 42 ares 21 centiares.

---

tant en terres, prés, vignes, bois que eauës : et contient cent cordes et chacune corde vingt pieds de Roy qui est douze pouces pour pied; sans préjudice des baux faicts auparavant le jour d'huy. »

Dans le Gâtinais, on emploie le mot *corde* pour désigner la centième partie de l'arpent. Dans beaucoup d'autres contrées, cette superficie est appelée *perche*.

1. L'arpent de 100 cordes ou perches de 22 pieds (le seul en usage à Villemoutiers) équivaut à 51 ares 7 centiares, tandis que l'arpent de 100 perches de 20 pieds ne correspond qu'à 42 ares 21 centiares.

L'harmonie n'était guère plus considérable dans les mesures de capacité. On a pu remarquer que les propriétaires du château de la Motte-Serrée servaient à l'église de Villemoutiers une rente annuelle de seize mines et demie de blé ou *épouille*<sup>1</sup>, « mesure de Château-Landon, ne Villemoutiers ne Ladon<sup>2</sup>. » Pourquoi cette distinction, sinon parce que les mesures de capacité de ces localités différaient entre elles? Cela est même implicitement prouvé par cette décision prise en 1729 par le conseil de Fabrique, relative à la rente ci-dessus : « Dorénavant, on pourra » se servir de la mesure de Ladon, pourvu qu'elle » ne soit pas râclée<sup>3</sup>. »

Que conclure, sinon que la coutume de Lorris n'était pas observée à Villemoutiers et que son observation était plutôt une exception que la règle générale?

CHAMPION,

Ancien instituteur de Villemoutiers.

(Sera continué.)

---

1. Épeautre, variété de froment à épi barbu. Ce mot est encore prononcé *épouille* à Villemoutiers et dans la plus grande partie du Gâtinais.

2. Comptes de Fabrique.

3. Si les renseignements que j'ai recueillis sont exacts, la mesure de Château-Landon a 25 de nos litres, tandis que celle de Ladon n'en valait que 22.





## ÉTUDE CHRONOLOGIQUE

SUR

## LES COMTES DE GATINAIS

---

**L** y a peu d'histoires provinciales aussi mal connues que celle de l'ancien Gâtinais. Dom Morin, dans sa laborieuse mais indigeste compilation<sup>1</sup>, a bien noté çà et là, sous le nom des principales localités, un certain nombre de faits importants, soit pour l'histoire des anciens établissements religieux et des grandes familles du pays, soit pour l'étude des guerres anglaises et des luttes de la Réforme et de la Ligue. Sans doute, aussi, notre temps a produit quelques bonnes monographies sur la contrée. Mais les archives ne nous ont révélé qu'une bien faible partie de leurs richesses, et c'est là que gisent encore ignorés les matériaux à l'aide desquels on parviendra un jour à reconstituer un passé qui n'est pas sans intérêt. La jeune Société historique du Gâtinais, fondée depuis deux ans, est naturellement tout indiquée pour cette tâche.

Il est permis cependant d'essayer, dès à présent,

---

1. Dom Morin, *Histoire générale des pays de Gastinois, Senonais et Hurpoix*. Paris, 1630, in-4°. — Rééditée par E. Laurent; Pithiviers, 1883, 2 vol. in-4°.

d'esquisser cette histoire dans ses principaux traits. Une pareille étude présente un double avantage : d'abord de vulgariser les résultats acquis et d'éviter aux travailleurs d'éternels recommencements, puis et surtout d'indiquer les points sur lesquels il serait désirable de faire porter les recherches.

L'histoire du Gâtinais se divise en deux parties bien nettement tranchées.

A l'origine, le nom de *Gâtinais* ne s'applique qu'à une étendue de pays assez restreinte, située tout entière sur la rive droite de l'Essonne et resserrée entre les forêts de Fontainebleau et d'Orléans. L'histoire du pays gravite alors autour de Châteaulandon, la capitale politique, et de Ferrières, la capitale religieuse; elle présente un caractère d'unité qu'elle va bientôt perdre pour jamais.

Au commencement du xv<sup>e</sup> siècle, en effet, le Gâtinais est coupé en deux par la création du duché de Nemours (1404), qui englobe toute la partie basse du pays, appelée depuis le Gâtinais français et comprise aujourd'hui dans le département de Seine-et-Marne. D'autre part, le Haut-Gâtinais, que des rapports de plus en plus multipliés rattachent à Orléans, voit commencer la haute fortune de la petite ville de Montargis, dont la population et l'importance augmentent subitement, grâce aux franchises considérables que lui concède le roi Charles VII, à la suite du siège mémorable de 1427.

En même temps que s'opère cette scission définitive entre les deux moitiés du pays, dont les destinées sont désormais complètement différentes, le nom de Gâtinais prend une extension singulière. Dès la fin

du xv<sup>e</sup> siècle, on l'applique indistinctement à toute la contrée d'entre Seine et Loire qu'arrosent le Loing et l'Essonne, depuis les côteaux boisés de la Puisaye jusqu'aux plaines sans limites d'Étampes et de Pithiviers. C'est désormais une pure dénomination géographique, appliquée d'une façon assez vague à une région dont il paraît difficile de déterminer les contours flottants.

L'histoire de l'ancien Gâtinais, il est aisé de le comprendre, est celle qu'il y aurait le plus d'intérêt à explorer; c'est là que des découvertes inattendues pourraient le mieux récompenser les efforts des chercheurs. A peine cependant le sujet a-t-il été effleuré! Sur un point spécial, on doit citer pourtant avec éloge le remarquable ouvrage de M. Maurice Prou sur les Coutumes de Lorris.

Indépendamment de la période assez obscure des origines gallo-romaines et gallo-franques, on peut distinguer dans cette histoire trois époques ainsi désignées :

1<sup>o</sup> Celle des *comtes*, époque d'indépendance et d'anarchie, qui s'étend du premier âge de la féodalité à la réunion du comté au domaine royal, et sur laquelle on n'a que des données assez confuses;

2<sup>o</sup> Celle des *vicomtes*, qui va de la réunion à la couronne (1067) au règne de Philippe-Auguste. La royauté travaille alors à conquérir pied à pied le pays qu'elle possède nominalement; elle y parvient, en rachetant les principales villes et seigneuries pour y installer ses prévôts, en extirpant la grande féodalité locale ou en la domestiquant, et surtout en fondant des abbayes et des villes de bourgeoisie;

3<sup>e</sup> Celle des *baillis*, sous lesquels le Gâtinais, complètement assimilé au reste du domaine royal, participe dans une large mesure à l'existence nationale. L'un de ces baillis du Gâtinais fut Philippe de Remi de Beaumanoir (vers 1242 et 1249), dont le fils, le célèbre jurisconsulte du Beauvoisis, est peut-être né à Châteaulandon.

De ces trois époques, la plus obscure et jusqu'ici la plus aride est, à coup sûr, la première, celle des comtes, qui fait l'objet du présent travail. On ne s'est pas proposé d'étudier ici sous ses divers aspects la condition du Gâtinais à cette époque, mais simplement de chercher à reconstituer la série chronologique de ses comtes, après avoir donné quelques notions rapides sur l'étendue et les limites du comté. La tâche était des plus ingrates, à raison du petit nombre et de l'obscurité des textes que l'on a pu découvrir jusqu'à présent. Aussi ce travail n'a-t-il d'autre ambition que de servir de cadre et de point de départ aux recherches à venir.

### I. — *Le Comté de Gâtinais.*

Il faudrait placer au vi<sup>e</sup> siècle la première apparition, dans un texte, du nom du Gâtinais, si le diplôme de Sigebert de l'an 545, que cite Dom Morin, n'était probablement apocryphe. On y lit ces mots : « ... *in pago Wastinensi ad oppidum quod Nanthonis dicitur* ». »

---

1. Dom Morin, *La naissance miraculeuse de la chapelle de Bethléem en France...* Paris, 1610, in-12.

Le premier texte d'une authenticité certaine où ce nom se rencontre est un diplôme du vi<sup>e</sup> siècle. Dans une donation faite par Dagobert I<sup>er</sup> à l'abbaye de Sainte-Colombe-lez-Sens, vers l'an 638, on trouve mentionné le village de Grandchamp, en Gâtinais, « *villam Grandem Campum in Guastinensi*'... »

A partir de cette date, le nom du Gâtinais revient souvent dans les chartes et dans les chroniques sous les formes suivantes : *Pagus Wastinensis*, *Guastinensis* et *Wastenibus*. Tantôt on le trouve à la suite du nom de certains établissements religieux, comme l'abbaye de Ferrières (*cænobium quod nominatur Bethleem sive Ferrarias, in pago Wastinensi*<sup>1</sup>), celle de Gy-les-Nonains (*monasteriolum quod Giacus nominatur et consistit in comitatu Wastinensi*<sup>2</sup>), ou celle de Rozoy-le-Vieil (*abbatia sanctimonialium de Roseto, in pago Wastinensi*). Tantôt il sert à préciser la situation de simples villages, comme Courtemaux-sur-le-Bied, donné en 843 par Charles le Chauve à l'un de ses fidèles, Nivelon (*quasdam res juris nostri sitas in pago... Wastinense, curtem videlicet Hermoldi super fluvium Betus*<sup>3</sup>), ou comme Beaune-la-Rolande et Venouille, qui dès le commencement du ix<sup>e</sup> siècle dépendaient de l'abbaye de Saint-Denis (*Belnam etiam villam in pago*

---

1. Quantin, *Cartul. gén. de l'Yonne*. Auxerre, 1854, in-4<sup>o</sup>, t. I, p. 10.

2. Dom Morin, *Op. citat.*

3. Rec. des *Historiens de France*, VIII, 377 d.

4. Rec. des *Historiens de France*, VIII, 435 e., et *Cartul. gén. de l'Yonne*, tome II, page 2. Courtemaux, canton de Courtenay (Loiret).

*Wastininse sitam... et mansos in Vanniculis sitos...'), etc., etc.*

Dans le partage de ses États que Louis le Débonnaire fit en l'an 837, le Gâtinais figure au nombre des pays qui composaient le lot de son fils Charles le Chauve<sup>1</sup>. En 853, il est cité comme devant être visité par des *missi dominici*<sup>2</sup>.

Le nom de ce *pagus* qui apparaît ainsi dès l'époque mérovingienne a excité la curiosité des érudits. On s'est demandé quel était le sens de ce vocable; les imaginations se sont donné carrière, et les étymologies les plus fantaisistes ont été risquées. Sans s'arrêter à les réfuter, on peut remarquer que de toute la région, ce *pagus* est le seul qui ne tire pas son nom de celui de sa ville capitale. Les *pagi* limitrophes étaient en effet appelés *Senonensis*, *Pruviniensis*, *Meledunensis*, *Stampensis*, *Aurelianensis*, et *Autissiodorensis*, du nom de leurs chefs-lieux, Sens, Provins, Melun, Étampes, Orléans et Auxerre. Il est vraisemblable que le nom du Gâtinais lui vient de la nature de son sol ou de l'état originaire du pays. D'après Littré, dans le vieux français, on appelait *gâtine* un lieu désert; c'est ainsi qu'on trouve des Gâtines ou Gâtinais en Bourgogne, en Nivernais, en Poitou et même en Beauce, dans le pays chartrain. En ce sens, on lit dans le *Guide des che-*

---

1. Rec. des *Historiens de France*, VIII, 581 e, et VI, 580 c. Beaune la Rolande, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pithiviers. — Venouille, commune de Juranville, même canton.

2. *Hist. de France*, VI, 70 b.

3. *Hist. de France*, VII, 617 a.



*mins de France*, de 1553 : « Le pays de Gastinois fut » ainsi nommé à cause des déserts, rochers, et lieux » sabuleux desquels il est plein, qu'ils appellent » Gastines... » Cette étymologie peut servir à expliquer le peu d'importance politique du pays et le rôle insignifiant qu'il paraît avoir joué, jusqu'au jour où les Capétiens y attirèrent une population considérable par l'attrait des franchises appelées les Coutumes de Lorris.

Les érudits qui se sont occupés de l'étude des anciens *pagi* ont presque partout constaté l'identité de ces divisions primitives du sol avec les anciennes divisions ecclésiastiques qui se sont perpétuées jusqu'en 1789, le christianisme ayant, lors de son établissement en Gaule, adopté pour cadre les divisions civiles alors existantes. C'est ainsi que la IV<sup>e</sup> Lyonnaise ou *Senonia* correspond à l'ancienne province ecclésiastique de Sens, l'ancienne *civitas Senonensis* au diocèse de Sens, et que les différents *pagi Senonensis*, *Wastinensis*, *Pruvinensis*, *Meledunensis* et *Stampensis* doivent se retrouver dans les anciens archidiaconés de Sens, de Gâtinais, de Provins, de Melun et d'Étampes. Les textes antérieurs au XI<sup>e</sup> siècle que nous possédons permettent de vérifier une fois de plus, pour le Gâtinais, l'exactitude de la règle posée par Guérard et Longnon.

L'ancien archidiaconé de Gâtinais avait pour limites : à l'ouest, le cours de la Rimarde et de l'Essonne, depuis Nibelle et Chambon jusqu'à Milly, laissant en dehors Bouilly, Yèvre-le-Châtel, Malesherbes, la Ferté-Alais et Maisse; au nord, une ligne englobant Milly et Samois et le cours de la Seine

jusqu'à Moret; à l'est, la limite allait de Moret à Aillant-sur-Milleron, laissant à l'archidiaconé de Sens Montereau-fault-Yonne, Chevry, Dolot et Domats, Courtenay, les Echarlis, Grandchamp et Champignelle; au sud, elle suivait la forêt, comprenant Feins, Boismorand, le Moulinet, Montereau, Vieilles-Maisons et Châtenay, et laissant au sud Bléneau, Breteau, Briare, Gien et Nevers, Ouzouer et Saint-Benoît-sur-Loire.

Or les chartes et les chroniques du vi<sup>e</sup> au xi<sup>e</sup> siècle nous montrent comme faisant partie du *Pagus Was-tinensis* : *Veteres Mansiones* (Vieilles-Maisons), *Curtis Matriniacensis* (la cour Marigny), *Mons Barresius* (Montbarrois), *Belnam* (Beaune), *Agriacum* (Egry), *Corbilias* (Corbeilles), *Buxias* (Boësses), *Scabiosas* (Echilleuses), *Mundevillam* (Mondeville); *Giacus* (Gy-les-Nonains), *Curtem Hermoldi* (Courtemaux), *Grandis Campus* (Grandchamp), *Castellio ad Lupam* (Châtillon-sur-Loing), etc., etc., qui toutes sont comprises dans l'étendue de l'ancien archidiaconé, à l'exception de Mondeville; au nord, qui dépendait de Melun, et de Grandchamp, à l'est, qui relevait de Sens.

Au contraire, les textes établissent que la rive gauche de l'Essonne et la Puisaye faisaient partie de pays limitrophes. Ainsi la Vie de saint Aunaire, évêque d'Auxerre, écrite au vi<sup>e</sup> siècle, énumère comme faisant partie du *Pagus Autissiodorensis* : *Blanoilus* (Bléneau), *Brittoilus* (Breteau), *Briodorus* (Briare), *Giomus* (Gien), et *Nolvetum* (Nevoiy<sup>1</sup>).

---

1. Duru, *Biblioth. histor. de l'Yonne*. 1850, in-4°, tome I.

Toutes ces localités ont d'ailleurs fait partie du comté de Gien qui ne fut démembré du comté d'Auxerre qu'au XIII<sup>e</sup> siècle pour être réuni à la couronne par Philippe-Auguste.

De même le *Pagus Aurelianensis* comprenait la rive gauche de la Rimarde, ainsi que l'établit entre autres une charte de l'an 1071, où les villages de Bouilly, de Bouzonville-aux-Bois, de Bouzonville-en-Beauce et d'Yèvre-la-Ville, sont dits être situés dans la viguerie de Pithiviers, qui faisait partie du comté d'Orléans<sup>1</sup>.

Enfin la rive gauche de l'Essonne relevait incontestablement du *Pagus Stampensis*. On y trouve expressément compris : Maisse (*Masia*, charte de 860<sup>2</sup>), Blandy et Soisy-Malesherbes (*Blanziacum cum Soseto*, charte de 886<sup>3</sup>), Rouville-sur-Essonne (*villam Radulphi, sitam in pago Stampensi, cum ecclesia in honore sancti Petri desuper constructa, ... et cum medietate farinarii super fluvium Exonne*, charte de 1002<sup>4</sup>).

Ainsi les limites du *pagus* et de l'archidiaconé étaient absolument identiques à l'ouest et au sud; et

---

1. Omnes villæ S. Benedicti in vicaria Peverense sitæ, id est Evera, Bulliacus, Bosonis ac Bullonis villæ... *Cartul. de saint Benoît*, aux Archives du Loiret. — Dans une charte de 1025, citée par Hubert, *Hist. de l'abbaye de Saint-Aignan d'Orléans*, il est question de manses situés « ... in pago Aurelianensi, in vicaria Petuarensi... »

2. *Histor. de France*, VIII, 564 d.

3. *Gallia christiana*, t. XIV, instr. col. 52.

4. *Cartul. de saint Julien de Tours*, Bibl. nat. Mss. latin, 5443, f<sup>o</sup> 83.

au nord et à l'est elles paraissent avoir très peu varié.

On peut donc se représenter assez bien l'ancien Gâtinais comme l'étendue de pays comprise entre la forêt de Bière ou de Fontainebleau au nord, la forêt de Loge ou d'Orléans au sud-ouest, les bois de la Puisaye au sud-est et le cours de l'Essonne à l'ouest.

La capitale du pays était Châteaulandon (*Castrum Nantonis* ou *Landonis*); on verra plus loin, en effet, les comtes appelés indifféremment comtes de Gâtinais ou de Châteaulandon. Cette ville, dont le nom semble indiquer une origine relativement récente, occupait une position des plus heureuses. Située à peu près au centre géographique du pays, elle s'élevait sur une hauteur près de l'endroit où l'ancienne voie romaine de Sens à Orléans vient de traverser la rivière du Loing.

Peut-être pourrait-on poursuivre plus loin l'analogie signalée entre les anciennes divisions civiles et ecclésiastiques du pays. L'archidiaconé se divisait en trois doyennés : ceux de Milly, de Ferrières et de Gâtinais ou de Châteaulandon. Il est possible que le *pagus* ait compris trois *vicariæ* correspondantes qui auraient été dénommées : *Milliacensis*, *Ferriensis* et *Nantonensis*. Aucun texte jusqu'à présent n'a confirmé cette hypothèse. Peut-être cependant faut-il lire le premier nom dans un passage des Miracles de Saint-Benoît, où il est question d'un *vicarius Mauriacensis* en Gâtinais. On peut aussi remarquer que, dans la charte de fondation de l'abbaye de Puiseaux en 1112, cette localité est dite située *in territorio Nantonense*.

A partir du ix<sup>e</sup> siècle, le Gâtinais est indifférem-

ment appelé *pagus* ou *comté*. On sait en effet que, sous les Carolingiens, chaque *pagus* était administré par un comte, qui réunissait dans ses mains tous les pouvoirs. Au milieu de la transformation profonde que subissait alors la société, ces comtes obtinrent que leurs fonctions devinssent héréditaires et se rendirent à peu près indépendants dans leur comté. La féodalité, selon la remarque de M. Quantin, se trouva ainsi constituée, sans qu'on fût obligé de changer ni les titres des choses, ni la qualité des personnes<sup>1</sup>.

Il nous reste à essayer de reconstituer la série de ces comtes pour le Gâtinais depuis la fin du ix<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1067, époque de la réunion du comté à la couronne.

## II. — *Les premiers comtes de Gâtinais d'après les chroniques d'Anjou.*

C'est dans les chroniques des comtes d'Anjou<sup>2</sup> que se trouve presque tout ce que l'on sait sur les premiers comtes de Gâtinais. La seconde maison d'Anjou était, en effet, originaire de ce pays, et d'après l'auteur de la dernière rédaction de ces chroniques, et du fragment qui nous est parvenu sous le nom de Foulque le Réchin, il en serait de même de la première.

Voici, d'une façon très abrégée, le récit romanesque qu'en fait le chroniqueur.

---

1. Quantin, *Cartul. gén. de l'Yonne*, tome I, Introd., p. XII.  
2. Éditées par Paul Marchegay et André Salmon pour la *Société de l'Hist. de France*, Paris, 1856, in-8<sup>o</sup>.

A la mort de Geoffroi, comte de Gâtinais, qui vivait sous le règne de Louis le Bègue, sa fille Adèle épousa, de par la volonté du Roi, un de ses chambellans, nommé Ingelger, à qui elle porta le comté en dot. Le nouveau comte étant venu à mourir subitement, un baron du pays accusa sa veuve de l'avoir fait périr par le poison, et se déclara prêt à soutenir l'accusation par les armes. Une assemblée des grands du pays fut réunie à Château-Landon, et la comtesse Adèle invitée à faire choix d'un champion. Tous ceux auxquels elle s'adressa refusèrent d'embrasser sa querelle et elle désespérait de trouver un défenseur, lorsqu'un tout jeune homme, son filleul, nommé aussi Ingelger, se présenta, combattit l'agresseur et le tua. C'était le fils d'un Breton du pays de Rennes, qui s'était illustré à combattre les Normands et auquel le Roi avait donné plusieurs fiefs en Gâtinais, avec la main d'une fille du duc de Bourgogne. La comtesse, dégoûtée du monde, se retira chez les religieuses de Pontfraud, près de Château-Landon, laissant le comté de Gâtinais à son sauveur, auquel les barons du pays jurèrent fidélité.

La fortune d'Ingelger n'en resta pas là. Ses services contre les Normands de la Loire lui valurent la vicomté d'Orléans, puis les comtés de Tours et d'Angers. Il parvint à tenir les pirates en respect et, ayant rétabli la paix dans son gouvernement, alla, à la tête d'une armée de 5,000 hommes, chercher à Auxerre le corps de saint Martin de Tours, que des moines y avaient emporté en fuyant devant les Normands et dont les Auxerrois refusaient de se dessaisir. Ingelger mourut l'année suivante, comblé de

jours et d'honneurs, laissant de son mariage avec Adeline, nièce de l'archevêque de Tours, un fils, Foulque le Roux, qui hérita de ses comtés (888').

Par malheur, tout ce récit n'a aucune valeur historique. Ingelger, champion de sa marraine outragée, est un paladin de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, et non un rude baron du temps des invasions normandes.

M. Mabille, dans sa savante Introduction aux chroniques des comtes d'Anjou<sup>1</sup>, a démontré qu'Ingelger n'avait jamais été comte de Tours et d'Anjou. Les chartes et les annales montrent le comté d'Anjou possédé successivement par Robert le Fort, de 861 à 867, par Hugues l'Abbé, de 867 à 886, et par Eudes, fils de Robert le Fort, de 886 à 888, puis par Foulque le Roux, d'abord en qualité de vicomte du duc de France, et ensuite en qualité de comte. Les chroniques des abbayes angevines, antérieures au XII<sup>e</sup> siècle, mentionnent toutes Foulque le Roux comme le premier comte héréditaire d'Anjou. Ce n'est que dans un dernier remaniement de la chronique des comtes d'Anjou, dû au moine Jean de Marmoutier qui écrivait à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, que l'on interpola tout ce qui concerne Ingelger, en mettant à profit un recueil de légendes et de miracles de saint Martin de Tours. Ingelger doit donc être rayé de la liste des comtes d'Anjou.

Il ne s'ensuit pas nécessairement qu'Ingelger soit un personnage imaginaire et doive également disparaître de la liste des comtes de Gâtinais. Une charte

---

1. *Chroniques des comtes d'Anjou*, p. 39 à 63 et 320 à 375.  
2. Paris, 1871, in-8°.

de Foulque le Roux, datée de l'an 929, établit que son père s'appelait bien Ingelger, sans que rien d'ailleurs indique sa qualité :

*Ego Fulco, Andecavorum comes et abbas quoque sancti Albini sanctique Licinii, nec non et uxor mea Roscilla et filii mei Widdo ac Fulco..., pro Dei amore et pro remedium mee anime, vel anime Ingelgerio genitore meo atque Ingelgerio filio meo, necnon pro anima Warnerio socio meo et uxore sua Tescenda... Actum Andecavis civitate, regnante Rodulfo rege anno VII<sup>o</sup>.*

Doit-on admettre, dans le silence de cette charte, qu'Ingelger ait été comte de Gâtinais, ou ne faut-il voir en lui qu'un homme libre n'ayant eu rien de commun avec ce pays? C'est en recherchant si ses descendants ont réellement possédé le Gâtinais, qu'on pourra résoudre ce problème.

Foulque le Roux, son fils (886-941), prend souvent le titre de comte d'Anjou et celui de vicomte de Tours, quelquefois même celui d'abbé de Saint-Aubin d'Angers; nulle part il ne paraît s'être qualifié de comte de Gâtinais.

On ne connaît pas non plus de charte dans laquelle Foulque le Bon, son successeur (942-960), ait agi en qualité de comte de Gâtinais. Peut-être cependant y a-t-il une raison de croire qu'il a possédé ce comté.

On sait qu'aux ix<sup>e</sup> et x<sup>e</sup> siècles, avant la réforme des établissements religieux, les dignités d'abbés

---

1. Mabille. Introduction aux *Chroniques des comtes d'Anjou*.



étaient fort recherchées, à cause des grands revenus dont elles donnaient la libre disposition, et que les grands seigneurs se les attribuaient sans scrupule. On vient de voir que Foulque le Roux était à la fois comte d'Anjou et abbé de Saint-Aubin d'Angers; Rainard le Vieux, comte de Sens, était de même abbé de Sainte-Colombe et de Saint-Jean de Sens, et Hugues Capet, avant son avènement, prenait à la fois le titre de duc de France et celui d'abbé de Saint-Denis. Lorsque ces puissants personnages ne prenaient pas pour eux les abbayes de leur dépendance, c'était pour en disposer en faveur d'un fils ou d'un parent. Or, le second fils de Foulque le Bon, Gui, était à la fois abbé de Cormery et de Villeloin en Touraine, de Saint-Aubin d'Angers et de Ferrières en Gâtinais<sup>1</sup>. Ne faut-il pas voir là la preuve que le Gâtinais, l'Anjou et la Touraine étaient réunis dans les mêmes mains?

Pour Geoffroi Grise-Gonelle (960-987), le doute semble faire place à la certitude. Dans cette sorte de récit épique où est racontée la manière dont il gagna son glorieux surnom de Comte à la Casaque-Grise et le titre héréditaire de sénéchal de France, le chroniqueur dit expressément et à plusieurs re-

---

1. Charte de 966 : Ego in Dei nomine Wido abbas ex monasterio sancti Pauli Cormaricense, seu ex monasterio sancti Salvatoris Villa-lupæ, sub ejus patrocinio degente; necnon *ex monasterio sancti Petri Ferrariensis* atque ex monasterio sancti Albinus Andecavensis, notum fieri volo... Hoc quoque scriptum *fratri meo Gaufrido Andecavorum comiti* direxi... (Mabillon. *Annales Benedict.* III, 624.)

prises qu'il possédait Château-Landon<sup>1</sup>. Il nous le montre d'abord répondant à l'appel du roi Lothaire, que menaçait l'armée d'invasion de l'empereur Othon, et se disposant à aller en Gâtinais convoquer ses fidèles, « *Landonense castro quod suum erat, ire disponens* »; puis, à mi-chemin, quittant ses barons en leur commandant d'aller de l'avant et de l'attendre à Château-Landon : « *suis ut præirent et Landonense castro eum expectarent, præcepit* »; enfin, lorsqu'il a accompli son exploit chevaleresque, revenant furtivement se mettre à la tête des siens : « *ipse, clandestinus viator, Landonense castro ad suos rediit.* » Il n'est pas douteux que dans l'idée du chroniqueur, le Gâtinais était alors une dépendance de l'Anjou.

Pour Foulque Nerra (987-1040), la chronique des comtes d'Anjou est encore plus affirmative, s'il est possible. Tantôt elle raconte que Foulque, apprenant fortuitement à Orléans que les Bretons s'apprêtent à envahir l'Anjou, prétexte un voyage à ses domaines de Château-Landon, pour aller surprendre l'ennemi sans lui donner l'éveil, « *figens se Landonense castro suo ire* »<sup>2</sup>. Ailleurs, il est question de fiefs par lui donnés à Léon de Meung, parce qu'il passait souvent à Meung, en allant visiter sa vicomté de Gâtinais : « *nam Fulco, cum Landonensem viceconsulatum possideret, sæpe per Magdunum transibat* »<sup>3</sup>. Le terme de vicomté ne doit pas surprendre

---

1. *Chroniq. des comtes d'Anjou*, p. 76 à 81 et 323 à 324.

2. *Chroniq. des comtes d'Anjou*, p. 92.

3. *Chroniq. des comtes d'Anjou*, p. 175.

ici, le Gâtinais, en l'absence de son seigneur, ayant pu être administré par un vicomte.

Enfin, dans cette hypothèse, on comprendrait parfaitement qu'une fille de Foulque Nerra ait porté en dot le comté de Gâtinais à son mari le comte Aubri, père des deux derniers comtes de Gâtinais, de même qu'une autre fille du même comte d'Anjou recevait en dot le Vendômois lors de son mariage avec le comte Bouchard; l'Anjou et la Touraine étant réservés à son fils Geoffroi Martel.

En admettant ainsi que le Gâtinais ait été jusqu'au <sup>xr</sup> siècle une sorte d'annexe et de dépendance de l'Anjou, on s'expliquerait que ce pays n'ait pas eu, pour ainsi dire, de rôle politique, malgré l'importance de sa situation entre Paris, Orléans et Sens, et que les histoires du temps en fassent si rarement mention, alors qu'elles sont remplies du récit des guerres des comtes de Corbeil, de Melun, de Sens, de Chartres et de Nevers.

Cependant, si séduisante qu'elle paraisse, cette hypothèse doit être abandonnée. Elle repose presque en entier sur une série d'anecdotes des plus suspectes, qui n'ont pas plus de valeur historique que le récit des aventures d'Ingelger; car elles ne se rencontrent pas dans les chroniques antérieures au <sup>xii</sup> siècle et apparaissent pour la première fois dans la rédaction des *Gesta consulum Andecavorum* due à Jean de Marmontier et où les interpolations abondent. Cet échafaudage de probabilités va s'écrouler d'ailleurs devant le témoignage indiscutable de plusieurs documents authentiques et surtout d'une chartre de l'an 1026 qui va être analysée tout à l'heure.

III. — *Les premiers comtes de Gâtinais d'après les documents authentiques.*

M. Mabille, après avoir établi qu'Ingelger n'a jamais été comte d'Anjou, admet, sans relever ni discuter les fragments de chroniques qui précèdent, que ses descendants n'ont eu rien de commun avec le Gâtinais. Par la suite, lorsqu'il en vient à rechercher l'origine de la seconde famille des comtes d'Anjou, il établit une confusion regrettable entre les vicomtes d'Orléans et les comtes de Gâtinais. Trompé sans doute par le voisinage des deux pays et par la similitude des noms des derniers comtes de Gâtinais avec certains vicomtes d'Orléans, il croit trouver dans ces derniers les ancêtres des Plantagenets'. Dans les chartes angevines qu'il cite dans son Introduction, on trouve en effet les noms d'un *Albericus* en 886, d'un *Gausfridus, Aurelianensium vicecomes*, en 942<sup>1</sup>, et d'un *Albericus, Aurelianensium vicecomes*, en 957 et 966. Il en conclut que la vicomté d'Orléans a été possédée alternativement par un Aubri et par un Geoffroi, et suppose qu'ils appartenaient à la même famille que le père de Foulque le Réchin, appelé par les différentes chroniques *Geoffroi* ou *Aubri*.

On a établi plus haut que les comtés d'Orléans et de Gâtinais étaient limitrophes, mais parfaitement

---

1. Mabille. Introduction..., page LXXXIV.

2. Le même vicomte d'Orléans a signé une charte de l'an 939, *Histor. de France*, t. IX, 723 a.

distincts. Le premier, appartenant en propre aux ducs de France, puis aux rois Capétiens, était administré par un vicomte; le second était possédé par un comte. La ressemblance de nom entre certains vicomtes d'Orléans et certains comtes de Gâtinais ne prouve pas nécessairement qu'il ne faille voir en eux qu'une même famille. Le nom de Geoffroi, par exemple, au milieu du x<sup>e</sup> siècle, était porté non seulement par un vicomte d'Orléans et un comte de Gâtinais, mais encore par un vicomte de Chartres et un vicomte de Bourges<sup>1</sup>, sans parler de Geoffroi Grise-Gonelle.

Il faut donc renoncer aussi à l'hypothèse suggérée par M. Mabille et chercher ailleurs, dans des documents authentiques, les véritables comtes de Gâtinais.

Les chartes du Gâtinais antérieures à la fin du xi<sup>e</sup> siècle sont malheureusement devenues presque introuvables. Le cartulaire de la vieille abbaye de Ferrières paraît avoir été presque entièrement détruit. Celui de Saint-Benoît-sur-Loire ne nous a fourni aucun document sur les comtes. C'est dans les recueils des établissements religieux du dehors, dont les dépôts d'archives n'ont pas été exposés aux mêmes chances de destruction, qu'il faut aller chercher des documents sur cette obscure période.

Les quelques chartes que l'on a pu ainsi réunir ne jettent qu'une lumière incomplète sur la question.

---

1. Chartes de 910 et de 939, *Histor. de France*, t. IX, 711 d et 723 a.

Elles permettent déjà, cependant, de détruire le témoignage des chroniques angevines et de tracer les principaux traits de l'histoire qui doit se substituer à la légende.

En 933, on trouve un comte Geoffroi (*Gauzfredus comes*), qui fait don à un fidèle du roi Raoul de soixante manses sis au comté de Gâtinais, dans une localité que l'on n'a pas pu identifier (*cum mansis LX, ex Wastinensi comitatu, excepta ecclesia de CRETARIA, cum mancipiis utriusque sexus, vineis, pratis, silvis, molendinis, pascuis, aquis, aquarumve decursibus*<sup>1</sup>). Il paraît vraisemblable que ce Geoffroi doive être mis au rang de nos comtes.

Dans le dernier quart du même siècle, il est certain qu'un autre comte du même nom a possédé le Gâtinais.

Dans un diplôme du roi Louis V pour l'église Sainte-Croix d'Orléans, daté de l'an 979, après avoir énuméré diverses possessions de cette église situées en Orléanais et en Gâtinais, on ajoute : *beneficium etiam quoddam Gauzfridi comitis, quod idem Hugo [Franchorum dux] Arnulfo ejusdem ecclesie præsuli, eodem Gauzfrido consentiente, reddidit*<sup>2</sup>.

Ce premier indice est confirmé par une charte du cartulaire de Saint-Père de Chartres, souscrite par Geoffroi, comte de Gâtinais (*signum Gauzfridi comitis Wastinensis*<sup>3</sup>). Cette charte constate le don

---

1. *Histor. de France*, t. IX, 579. — Quantin, *Cartul. de l'Yonne*, t. I, p. 137 et 138.

2. *Histor. de France*, t. IX, 661 a.

3. Pièces justificatives n° I.

fait à l'abbaye de Saint-Père par un chevalier nommé Téduin d'un alleu appelé Villotte, situé en Gâtinais, non loin de Soisy-le-Châtel (aujourd'hui *Villotte*, commune de Fréville, à 2 kilomètres de Bellegarde (Loiret). Cette charte n'est pas datée, mais le fait que parmi les personnages ayant concouru à l'acte figurent Gisbert, abbé de Saint-Père de 985 à 1001, et Hugues, archevêque de Bourges de 945 à 987, permet de la rapporter aux années 985 à 987.

Ces deux textes ne donnent que le nom de ce comte de Gâtinais; un troisième va fournir un renseignement précieux pour sa biographie.

Dans une charte du cartulaire de Notre-Dame de Paris, datée de Chelles, du 25 mai de l'an 1026, l'évêque de Paris, Francon, rappelle que son prédécesseur, Renaud, a fait donation à Geoffroi, comte de Château-Landon, de deux villages situés en Gâtinais, *Boësses* et *Echilleuse*, qui faisaient partie de la mense épiscopale. Il ajoute que cette aliénation, faite spontanément et sans l'agrément du pouvoir royal, a eu lieu, non pas dans l'intérêt de l'église de Notre-Dame, mais pour payer l'intervention du comte Geoffroi dans la guerre que se faisaient alors le comte Bouchard, père de l'évêque, et le comte Eudes de Chartres<sup>1</sup>. On sait que cette guerre signala l'année 999 et qu'elle eut pour principaux événements le siège de Melun et la bataille d'Orsay.

Cette même charte donne le nom du fils et successeur de Geoffroi, le comte Aubri, qui vivait en 1026.

---

1. Pièces justificatives n° II. — Boësses et Echilleuses sont du canton de Puiseaux, arrondissement de Pithiviers.

On y lit, en effet, que l'évêque Francon, fort de l'appui et du patronage du roi Robert et de la reine Constance, a réussi à conclure avec le comte Aubri, fils et héritier de Geoffroi, un accord aux termes duquel l'église et le village d'Echilleuses feront retour à Notre-Dame de Paris, ainsi que l'église de Boësses, dont le clerc Arraud continuera à jouir jusqu'à sa mort, tandis que le village de Boësses sera tenu à cens et en mainferme par le comte Aubri et ses deux héritiers.

Ces deux héritiers présomptifs, qui donnent leur consentement à cette convention, sont appelés dans l'acte Geoffroi et Létaud, frères dudit Aubri et fils de Hugues du Perche; il s'ensuit qu'ils n'étaient que frères utérins d'Aubri. Nous ignorons absolument quel était ce Hugues du Perche; il ne paraît pas possible de l'identifier avec Hugues de Mortagne, qui fut seigneur de Pithiviers de 1033 à 1042.

Tels sont les seuls renseignements que nous avons pu réunir jusqu'à présent sur les premiers comtes de Gâtinais. Nous en avons voulu distinguer les trois derniers au sujet desquels ne régnait pas jusqu'ici la même incertitude, les chroniques du temps étant moins sobres de détails à leur endroit.

#### IV. — *Les trois derniers comtes de Gâtinais.* *Réunion du comté au domaine royal.*

Les trois derniers comtes de Gâtinais sont *Aubri le Tors*, mari d'une fille de Foulque Nerra, sœur de Geoffroi Martel, et leurs deux fils, *Geoffroi le Barbu* et *Foulque le Réchin*.

Si le terrain sur lequel on marche est désormais



plus connu et plus solide, tous les doutes n'ont cependant pas disparu. Une première incertitude règne sur le nom du premier de ces comtes.

En tête du fragment de chronique attribué à Foulque le Réchin, on lit en effet : « *Ego Fulco comes Andegavensis, qui fui filius Gosfridi de Castro Landonō et Ermengardis filiæ Fulconis comitis Andegavensis, et nepos Gosfridi Martelli, qui fuit filius ejusdem avi mei Fulconis et frater matris mee...* » D'après ce texte, le comte de Gâtinais se serait appelé Geoffroi et sa femme Ermengarde. On a voulu en savoir plus long et on a imaginé d'identifier ce Geoffroi avec un comte Geoffroi Foërole, ou Ferréol, ou de Férolles, dont la fille épousa Joscelin de Courtenay, d'après les chroniqueurs Aymoin et Odoranne.

Mais ces chroniques donnent à penser que Geoffroi Ferréol était plutôt comte de Joigny, et le témoignage du fragment fort suspect attribué à Foulque le Réchin est absolument contredit par d'autres témoignages plus anciens et plus dignes de foi.

Le père des deux derniers comtes de Gâtinais est appelé Aubri dans la chronique de Thomas de Loches, dans celle d'Orderic Vital et dans celle de Hugues de Fleury<sup>1</sup>. La chronique de Saint-Maixent y ajoute même son surnom : *Albericus Contractus*, que nous croyons pouvoir traduire par Aubri le Tors.

---

1. Gausfridus Martellus, cum filios non haberet, nepotibus suis, Gausfrido Barbato et Fulconi Rechin, filiis scilicet Adhelæ sororis suæ et Alberici comitis de Gastineis, bona sua dereliquit... (*Chroniq. des comtes d'Anjou*, t. I, p. 333.) Conf. *Orderic Vital*, II, 253.

Dans ces mêmes textes, sa femme est appelée Adèle et non Ermengarde.

Il n'est pas impossible qu'Aubri le Tors ne fasse une seule et même personne avec le comte Aubri de la charte de 1026. On ne sait d'ailleurs rien de plus sur son compte.

Son fils aîné, Geoffroi le Barbu, lui succéda à une date qu'on ne peut encore préciser. On connaît une charte qui se réfère à un acte de son administration<sup>1</sup>. Dans cette charte, Landri, abbé de Saint-Père de Chartres, rapporte qu'il est allé se plaindre à Geoffroi Martel, comte d'Anjou, de ce que son neveu Geoffroi, comte de Gâtinais, s'était permis de disposer, en faveur d'un de ses chevaliers, de la terre de Villotte, propriété de l'abbaye, et que Geoffroi Martel a tenu la main à ce que cette terre fût restituée à ses légitimes propriétaires. Cette pièce ne porte pas de date, mais seulement des signatures, parmi lesquelles celle de Barthélemi, archevêque de Tours de 1052 à 1068, ce qui permet d'en placer la date entre les années 1052 et 1060.

Geoffroi Martel mourut sans postérité en l'an 1060. Il laissa l'Anjou et la Saintonge à son neveu Geoffroi le Barbu, à la condition que celui-ci abandonnerait à son jeune frère, Foulque le Réchin, le Gâtinais et la Touraine<sup>2</sup>. Les deux frères mis en possession de

---

1. Pièces justificatives n° III.

2. « Gosfridus Martellus, cum filios haberet, comitatum suum nepotibus suis Gosfrido Barbato et Fulconi Richin reliquit : Andegoniam et Santonas Gosfrido, Turoniam cum Landonensi castro Fulconi donavit. » M. Mabille a expliqué comment Thomas de Roches, qui avait vécu à la cour des comtes d'Anjou

leurs lots, Foulque ne tarda pas à se montrer mécontent du sien et à intriguer pour déposséder Geoffroi de l'Anjou, qu'il convoitait. Alors commença entre eux une longue guerre de huit ans, à laquelle prirent part les grands seigneurs, leurs voisins, désireux de tirer profit de ces querelles. On ne connaît aucun épisode de cette guerre qui ait eu le Gâtinais pour théâtre, à moins qu'on ne rapporte à cette époque le siège du château de Bordeaux-les-Rouches par Aubri, de Châtillon-sur-Loing, siège raconté dans le *Recueil des miracles de Saint-Benoît*, sans indication de date.

Au printemps de l'an 1067, Foulque réussit à se faire livrer son frère par trahison et le fit jeter en prison. Mais aussitôt se forma contre lui une coalition redoutable; au comte du Mans, qui combattait déjà pour le Barbu, se joignirent Étienne, comte de Blois, et le roi Philippe lui-même. Le Réchin dut mettre son frère en liberté, et la guerre pour la succession de l'Anjou recommença avec une nouvelle ardeur. Mais Foulque, instruit par l'expérience, sut faire tomber les armes des mains de ses plus puissants ennemis. Au comte de Blois, il rendit hommage pour la Touraine qu'il consentit à tenir de lui en fief; au roi de France, il céda en toute propriété son comté de Gâtinais<sup>1</sup>. Quelques mois après,

---

et leur devait toute sa fortune, avait substitué à cette phrase : « Andegaviam et Santonas Fulconi, Turoniam cum Landonensi castro Barbato donavit », croyant pouvoir ainsi donner le change à la postérité sur l'usurpation du Réchin.

1. Helias, consul Cenomannensis et complures sui consularatus proceres Fulconem pro Barbato graviter expugnabant,

Geoffroi le Barbu était de nouveau trahi et vaincu à la journée de Brissac (1068), et la propriété de l'Anjou était assurée à Foulque et à ses descendants.

Malgré la pauvreté du sol du Gâtinais, la possession de ce pays avait une grande importance pour le roi Philippe, en lui permettant de relier ensemble ses possessions de Sens et d'Orléans. Aussi le Roi, très habile politique malgré son indolence dont les historiens lui ont tant fait grief, inaugura-t-il à cette occasion la politique d'annexion, qui devait devenir si féconde et produire de si grands résultats sous les règnes de ses trois premiers successeurs, de Louis le Gros à Philippe-Auguste. Un chroniqueur raconte que les barons du Gâtinais ne prêtèrent le serment d'allégeance à leur nouveau seigneur qu'après qu'il eût juré lui-même solennellement de conserver les coutumes du pays<sup>1</sup>.

Ainsi finit la domination des comtes de Gâtinais. Ces comtes, d'après le peu que l'on en connaît déjà, ne paraissent pas avoir fait grand bruit dans le monde, à l'exception du dernier. Il leur reste du moins l'honneur d'avoir été la tige de l'illustre famille des Plantagenets. A ce titre seul, il n'était pas sans intérêt de travailler à reconstituer leur histoire.

J. DEVAUX.

---

et, ut Barbatum deliberaret, petebant, ut auxilio Philippi regis Francorum et Stephani comitis Blesis, ipsum vi abstrahere a carcere nitebantur, sed Fulco cum Stephano, hominagio sibi facto, regem Francorum adiit, et cum eo foederatus Philippo regi Landonense castrum concessit. (*Chronique des comtes d'Anjou*, p. 139), etc., etc.

1. .... Servare consuetudinem terræ illius...

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

---

### I. — CHARTE DE DONATION DE VILOTTE (vers 986).

Teduinus, pro remedio patris sui Adelardi et matris suæ Eldegardis et suorum parentum remissione, donat beato Petro Carnotensi et abbati Gisberto, alodum vocitatum Vileta, et aliud, alio in loco, nuncupatum Duplex Curtis, cum consensu parentum suorum. Est autem *in pago Wastiniensi* supradicta largitio, non longe a Soisiaco castro... Actum publice, Carnotis civitate. S. Hugonis archiepiscopi Biturigensis ecclesiæ. S. Odonis comitis, S. *Gausfridi comitis Wastiniensis*, S. Rodulfi militis, S. Adelardi, patris Teduini, S. Teduini, avunculi Teduini, S. Hunbaldi, ejusdem Teduini avunculi.

(*Cartulaire de Saint-Père de Chartres*, t. I, p. 90, dans la collection des documents inédits de l'Histoire de France.)

### II. — CHARTE DE BOESSES ET D'ÉCHILLEUSES (1026).

In nomine regis eterni. Ego Franco, annuente Dei clementia Parisiorum humilis episcopus. Notum fieri volumus tam presenti ætati quam future posteritati, quia domus Rainaldus episcopus, noster predecessor, dedit quasdam villas, inconsulte et absque consilio regalis potestatis, de mensa Episcopi, videlicet Buxas et Scabiosas, sitas *in comitatu Gastinensi*, *Gosfrido, comiti Landonensis castri*; quod et factum est pro nulla utilitate ecclesie, sed *propter guerram et discordiam que tunc temporis erat inter patrem suum nomine Burchardum, et comitem Odonem*, quod ita longo tempore permancit. Postea vero, auxiliante Domino nostro atque genetrice ejus Maria, necnon patrocinante juvamine domini nostri piissimi regis Reberti atque Constantie, ejus conjugis, nobilissime regine, et

per nostram apud eos humilem deprecationem, talis facta est conventio inter nos et *Albericum, illius supradicti Gosfredi filium et heredem*, et insuper faventibus *fratribus ipsius Alberici, filiis Hugonis Pertice, scilicet Gosfredo et Letoldo*, quia unam ex ipsis potestatibus, nomine Scabiosas, cum ecclesia que est in illa villa, reddiderunt; alteram vero ecclesiam, que est in villa que dicitur Buxas, similiter reddiderunt, ea videlicet ratione ut, quamdiu Adraldus clericus advixerit, eandem ecclesiam teneat nobisque censum de ea reddat, et post ejus ad hac vita discessum, ad jus Sancte Marie et nostrum redeat. Cetera autem ad easdem villas pertinentia, ipsi Alberico et duobus heredibus ejus per manus firmitatem concedimus; eo videlicet tenore ut omni anno, in festivitate Sancte Marie, que est vi idus septembris, in censum x solidos denariorum ad mensam nostram persolvant. Quod si inde negligentes apparuerint, legaliter emendent et minime perdant. Ut autem hec manus firmitas vigorem per omnia teneat, auctoritate domini nostri regis et regine atque prolis eorum, manu propria eam firmavimus, fidelibusque nostris clericis ac laicis corroborandam tradidimus. Actum apud monasterium Kalas, vii kal. junii, regnante serenissimo rege Rotberto anno xxx<sup>o</sup>, Henrico autem ejus filio r<sup>o</sup>, S. Rotberti regis, S. Henrici regis, S. Constantie regine, S. Rotberti ejus filii, S. Franconis episcopi, S. Gosfredi decani, S. Obrici archidiaconi, S. Lisiermi archidiaconi, S. Alberti archidiaconi..., S. Waleranni comitis, S. Dragonis comitis... Harduinus scripsit atque recensuit vice Lantberti cancellarii.

(D'après J. Dubois, *Hist. eccles. Paris* 1690, in-fol., t. I, p. 636, Conf. *Cartul. de Notre-Dame de Paris*, t. I, p. 326, dont la leçon paraît moins bonne.)

### III. — CHARTE SUR LA RESTITUTION DE VILLOTTE (entre 1052 et 1060).

In nomine Domini nostri Jhesu Christi. Ego Landricus, cænobii sancti Petri Carnotensis abbas, cum fratribus michi commissis. Notum esse volumus, tam presentibus quam futuris sancte Dei ecclesie cultoribus, quoniam adii presentiam *Gaus-*

*fridi, Andegavorum comitis, cognomine Martelli, aput eum querimoniam faciens de ejus nepote Gausfrido, territorii scilicet Guastinensis comite, qui terram que Villula dicitur, quondam a Teduino milite sancto Petro datam, suo cuidam militi injuste dederat, et sancto Petro usurpando tulerat. Quod audiens prefatus comes, ilico predictam terram sancto Petro reddidit, et has litteras nomine proprio nominibusque primatum suorum corroborari jussit.*

Gausfridus, Andegavorum comes. Bartholomeus, archiepiscopus Turonum. Johannes de Cainone castro, frater archiepiscopi. Ivo Mala Corona. Teodericus filius Unberge. Rainaldus de Castello Guntherii. Richardus de Castello Landonis. Guidbertus. Godefridus, filius Ansgardis. Radulfus de Malli Villa. Ex nostris : Gausfridus Bicotus, Gilduinus major, Landricus major, Walterius clericus.

Hii sunt testes de redditione terre Villetate, quam reddidit sancto Petro comes Gausfridus : Bartholomeus episcopus; Johannes, frater ejus, de Cainone castro; Teobaldus comes Cabillonensis; Manasses de Villa Mori; Rainaldus de Castro Gunterii; Ivo Mala Corona.

(*Gallia christiana*, t. VII, instr. col. 302. — *Cartul. de Saint-Père de Chartres*, t. I, p. 125 et 444.)





## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

---

On lit dans le *Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de France* (1884, n° 2, page 88) : « M. P. Nicard, à propos d'une publication récente de M. Bonnaffé, signale l'analogie qui existe entre quatre chiens de bronze exposés au musée de la Renaissance et provenant du château de Fontainebleau, et les chiens autrefois conservés au château de Rueil. — M. A. de Montaiglon répond que ces représentations sont assez fréquentes. Les chiens du musée de la Renaissance sont d'ailleurs parfaitement conformes à la gravure publiée par le père Dan dans sa description de Fontainebleau. — Telle est aussi l'opinion de M. Courajod qui renvoie à un article de la *Chronique des Arts*, où il s'est occupé, dès 1877, de cette question. »

\* \* \*

M. A. DUFOUR a communiqué à la *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise* (Versailles, Cerf, 4<sup>e</sup> fascicule, 1884) deux documents sur lesquels il convient d'appeler ici l'attention. — C'est d'abord (page 53) le texte de la dédicace de l'église Saint-Nicolas de Corbeil, extraite d'un ancien obituaire (1<sup>er</sup> septembre 1518); l'église fut détruite avant 1590 pour les besoins de la défense de la ville. — C'est en second lieu (page 40) un document inédit sur Corbeil au temps de la Ligue (1591) qui concerne Charles Lebergier, alors sergent royal en cette cité, et qui confirme en tous points les assertions du prévôt De La Barre. A ce propos, l'auteur de cette communication ajoute une note (page 41) sur un exemplaire de l'ouvrage de De La Barre, manuscrit, qui porte la date de 1623, et sur divers autres exemplaires manuscrits de ce même ouvrage qui appartiennent à des particuliers ou à des dépôts publics. On se rappelle que les *Antiquités de la ville et châtellenie de Corbeil* ne furent imprimées qu'en 1647.

HENRI STEIN.

---





# LES RUINES ROMAINES ET LES MOSAÏQUES

DE SOUZY-LA-BRICHE

ARRONDISSEMENT D'ÉTAMPES (Seine-et-Oise).

---

*(Rapport lu à la séance du 9 septembre 1883, à Étampes.)*



ORSQU'AU mois de juin 1883, M. Stein me fit le plaisir de passer par Étampes, je cherchai dans nos environs un but de promenade en rapport avec ses goûts; je me souvins alors à propos, qu'à quelques kilomètres d'Étampes, tout près de Souzy-la-Briche, existaient des ruines que mon instinct de collectionneur m'avait fait bien souvent explorer.

J'y avais autrefois découvert, au milieu des murs écroulés et des déblais de toutes sortes, des débris de poteries, des clous, des fragments de marbres, des cubes de mosaïques, vestiges très caractéristiques de l'époque romaine, et je ne doutais pas qu'une visite en cet endroit pût intéresser mon estimé collègue. Justement, à quelques mois de là, j'avais entendu dire, qu'on avait trouvé, dans ces ruines, des mosaïques véritablement dignes d'intérêt; j'en fis

part à M. Stein, et ce que je pus lui dire de ces découvertes lui fit désirer, non seulement de voir par lui-même le théâtre de ces trouvailles, mais encore de faire bénéficier la Société de son voyage à Souzy-la-Briche.

C'était alors tout ce que je connaissais sur ce sujet. Rendez-vous fut pris avec M. le docteur Duhamel, d'Etréchy, qui voulut bien mettre son expérience et ses connaissances en la matière au service de mon ignorance, et nous nous rendîmes à Souzy-la-Briche. Depuis lors nous y sommes retournés, accompagnés de notre collègue, M. Lecesne, pour compléter les données que nous avons recueillies et continuer l'enquête que nous avons ouverte.

Au retour de cette première exploration, M. Stein m'exprima le désir de me voir chercher de plus amples renseignements, tant sur les ruines elles-mêmes que sur leur entourage, et mettre les unes au bout des autres les notes que nous avons prises sur les lieux. C'est donc à lui, Messieurs, que vous devez cette communication et je tiens à lui laisser, dès à présent, ainsi qu'à M. Duhamel, la responsabilité de l'ennui que je me vois forcé de vous imposer.

J'aurais vivement souhaité, Messieurs, pour répondre au désir de nos confrères, vous présenter un rapport complet sur l'ensemble des ruines signalées sur tout le terroir de Souzy-la-Briche, et à défaut de cela une étude sérieuse et digne de votre attention sur les constructions, où les découvertes récentes ont été faites. Malheureusement, outre le choix du rapporteur qui est déplorable (n'en déplaise à mes collègues), les matériaux sont assez difficiles à ras-

sembler et le champ est bien vaste, pour mes modestes lumières. J'aurais voulu considérer les ruines que nous avons visitées en les rapprochant de toutes celles qui les entourent et qu'on rencontre sur les deux versants de la vallée; j'aurais voulu prouver qu'il n'y avait pas là une construction isolée, mais une agglomération, une station humaine; j'aurais voulu faire revivre, à vos yeux, le Souzy de l'époque Gallo-Romaine, et démontrer l'importance du *pagus* dont la *Villa*, qui a fait l'objet de nos recherches, devait être ou l'origine, ou du moins le plus bel ornement. Je le répète, il y avait pour entreprendre un travail de cette importance trop à faire pour moi, et peut-être est-il déjà bien tard. En effet, bien que depuis longtemps dans le pays, on signalât de droite et de gauche la présence de substructions anciennes, que les paysans faisaient disparaître pour débarrasser leurs champs des pierres qui gênaient la culture, personne autre que le propriétaire des ruines, dont nous allons parler, n'avait été assez soucieux du passé pour entreprendre quelques sérieuses recherches. Et peu à peu ces intéressants vestiges s'en sont allés par morceaux sous la pioche, sans profit pour l'histoire; de plus, même en cet endroit, les ouvriers ont mal suivi les ordres qui leur étaient donnés, ils ont tout bouleversé sans suite et sans ordre au lieu de procéder méthodiquement; ils ont arraché les murs au lieu de les suivre, et là où il aurait été possible de dresser un plan, ils ont laissé tout simplement un amas de terres, deux ou trois fois remaniées, où il est impossible de se reconnaître. Nous arrivions donc, vous le voyez, un peu tard, et

je n'aurais pu, Messieurs, vous donner que quelques renseignements tronqués et presque sans intérêt, sans la personne que je viens de nommer tout à l'heure, sans M. le comte de Saint-Périer, propriétaire des ruines, que, pour employer la dénomination qu'elles ont dans le pays, nous appellerons les *Bains* ou *Thermes romains* de Souzy-la-Briche. C'est à lui que vous devez les données précises que je vais vous fournir et je vous prie, Messieurs, de reporter sur lui toute votre gratitude.

Lorsque je lui écrivis pour obtenir l'autorisation de me rendre sur ses terres de Souzy, et d'y faire quelques recherches, M. le comte de Saint-Périer me fit venir à son château de Morigny et là, avec une complaisance, une courtoisie et une bienveillance auxquelles je suis heureux de rendre ici un public hommage, il me fit non seulement les honneurs de la magnifique trouvaille qu'il venait de faire, mais encore me donna tous les renseignements qu'il possédait au sujet des mosaïques que j'avais sous les yeux. Bien plus, il me fit l'historique des ruines, depuis le jour où il y avait commencé des fouilles, m'analysa ses trouvailles et fit mieux encore, me communiqua le procès-verbal qu'il avait dressé en 1865 lors de ses premières recherches.

C'est, Messieurs, ce rapport que vous allez entendre; je me suis contenté de le copier, en y ajoutant seulement les renseignements que nous avons recueillis dans le pays, et ce que mes collègues et moi avons pu voir lors de nos visites sur les lieux.

Un mot d'abord sur le cadre du tableau que je vais mettre sous vos yeux.

Lorsqu'on va d'Étampes à Villeconin ou à Saint-Sulpice de Favières, par Étréchy, et qu'on a quitté le plateau de Chauffour, le chemin s'engage à travers bois en descendant la colline des Émondants jusqu'à la vallée, où il se bifurque pour aller d'un côté à Saint-Sulpice, et de l'autre à Villeconin. Sur la gauche, en sortant du bois, la première chose qui frappe la vue, c'est un petit village de 30 à 35 feux, coquettement assis au fond de la vallée, au milieu des arbres, au bord de la Renarde, affluent de l'Orge, qui fuit à travers la verdure et fait tourner sur son passage plus d'un moulin perdu dans le feuillage. Son clocher ruiné domine les maisons; des collines boisées, semées de roches, lui font comme un rempart et protègent contre les vents de la plaine les moissons qui mûrissent à leurs pieds; ajoutez quelques vignes, la silhouette d'un vieux castel en ruine, en face sur le coteau, du côté de Villeconin, deux ruisseaux alimentés par des sources d'eau limpide, et vous aurez une idée du pittoresque du lieu. Ce village, c'est Souzy-la-Briche. Le paysage est charmant et l'on comprend sans peine que l'homme n'ait pas hésité à établir sa demeure dans ce lieu, qui réunissait tant de conditions de bien-être. De l'eau, des bois, des terres fertiles, une position saine et riante, n'était-ce pas là ce que de tout temps l'homme a cherché pour planter sa tente? Je ne vous étonnerai pas, Messieurs, en vous disant que Souzy paraît avoir été, dès la plus haute antiquité, le siège d'une station humaine. Des silex grossièrement taillés, des pierres polies trouvées en assez grand nombre aux environs du village et jusqu'à des roches

bizarrement entaillées, tout cela ne prouve-t-il pas que l'homme de cette époque n'avait point été insensible au charme et aux avantages de cette situation? M. le docteur Duhamel pourrait sur ce point vous donner, je pense, plus d'un curieux renseignement. Aux hommes de la pierre, d'autres ont succédé, et nos pères ont dû continuer à vivre paisiblement au fond de cette vallée. Puis est venu le conquérant qui, trouvant sous ces ombrages le repos et la paix, y a transporté sa civilisation, ses habitudes, ses richesses et a laissé de son passage des traces que ni la main du barbare, ni le temps, n'ont pu complètement effacer.

Parmi ces vestiges, les plus importants sont, sans contredit, un amas de ruines situées au nord-est et à 500 mètres environ du village, au lieu dit la *Cave-Sarrazine*, tout au bord d'un ruisseau tributaire de la Renarde, qui prend sa source de l'autre côté de la route, au pied du bois des Émondants. Ce petit cours d'eau aujourd'hui perdu était canalisé; il paraît avoir été assez important pour fournir aux thermes l'eau qui leur était nécessaire, et les sources qui l'alimentent semblent avoir été le motif déterminant de la construction assise à leurs côtés. Des gens dignes de foi m'ont affirmé que le canal qui conduisait les eaux était, il y a peu de temps encore, dallé par de larges pierres dont on rencontre çà et là, dans les terres avoisinantes, de nombreux fragments. Aujourd'hui le ruisseau ne se retrouve plus que jusqu'à la route qui a coupé le canal, et il ne débite plus qu'une quantité d'eau insignifiante, qui se perd dans les champs d'alentour.

En second lieu et tout auprès des ruines, se voit encore un petit cours d'eau qui vient de Villeconin. Il déverse ses eaux dans la Renarde, entre le village et les ruines, et, d'après les dires des habitants de Souzy, ce ruisseau devait aussi fournir de l'eau à cette habitation dont on aperçoit encore les traces sur une certaine étendue de son parcours. C'est de ce côté d'ailleurs, c'est-à-dire à l'ouest, que l'on m'a dit avoir trouvé des piscines.

Quant aux ruines elles-mêmes, elles forment une sorte de butte autrefois couverte d'arbrisseaux, aujourd'hui dégagée. Les travaux qui y ont été exécutés permettent de voir, au milieu des déblais, des tronçons de murs arrasés au sol et de deviner un certain nombre de salles, en général d'assez petite dimension. Elles occupent une sorte de quadrilatère indéterminable, qui a donné au mesurage de 60 à 70 mètres sur sa plus grande face, et 30 mètres environ en profondeur.

A première vue, il semblerait que la partie visible des ruines ne serait qu'un corps de bâtiment central, auquel il y aurait eu jadis des ailes. La construction regarde le midi, l'orientation de la boussole est S.-S.-O.; elle devait s'ouvrir de ce côté ainsi que semble l'indiquer dans les salles la position des mosaïques. Ce qu'on peut retrouver du mur d'appui qui regarde le nord et qui est presque parallèle aux deux chaînes de colline court, à peu de chose près, de l'ouest à l'est, de telle sorte que la construction, plus longue que large, s'étend dans le sens de la vallée et presque en face du point de jonction de la route d'Étréchy avec celle de Villeconin à Arpajon.

C'est tout près de cette dernière ville que la vallée, où est bâti Souzy, s'amorce à celle qui, venant de Dourdan (vallée de l'Orge), rencontre l'ouverture de celle qui vient d'Étampes (vallée de Juine), et il y a tout lieu de penser que la route qui la suit n'a fait que remplacer l'ancienne voie romaine, qui venait d'Arpajon à Souzy en passant par Saint-Yon. Une ancienne porte cintrée, située au haut de la butte de Saint-Yon et qu'on dit être l'une des quatre portes d'un camp romain, semble confirmer cette opinion. Une étude sérieuse du plateau de Saint-Yon et de ses ruines pourrait peut-être jeter quelque lumière sur ce point et compléter cette modeste notice.

Et maintenant, Messieurs, que je vous ai fait connaître le théâtre de nos recherches, je laisse pour un moment parler M. le comte de Saint-Périer.

Vers le 20 novembre 1865, les ouvriers de mon fermier, en défrichant et fouillant un petit bois situé commune de Souzy-la-Briche, lieu dit : la *Cave-Sarrazine*, ont découvert à environ 40 centimètres de profondeur une mosaïque d'environ 2 mètres de largeur sur 4 mètres de longueur. Elle s'étendait dans la direction d'un mur transversal à la vallée, qui avait alors environ 1<sup>m</sup> 50 de hauteur, et qui depuis a été arrasé au niveau du sol.

Cette mosaïque se trouvait située du côté nord-est des ruines, du côté du *Moulin-Neuf*. Elle se composait d'une large bordure encadrant un premier dessin, formé d'un système régulier de cercles et qui devait, lui-même, entourer un second dessin, malheureusement détruit, et qu'il a été impossible de déterminer. Voici, du reste, la description exacte, pour ne pas dire mathématique de cette pièce.

D'abord et le long du mur, une large bande rouge de 25 centimètres, puis une bande de trois cubes jaunâtres, une autre de deux cubes noirs et bleus, une troisième de trois cubes rouges, noirs et bleus : ces trois bandes larges ensemble de 10 centi-



mètres. Ensuite une torsade à 4 cordes (rouge, jaune, bleu et noir), semée de quelques points blancs, largeur 10 centimètres, longueur de chaque volute entre perpendiculaires 19 centimètres.

En dessous de ces différentes bordures, commence un système régulier de cercles dont chacun est engagé à peu près au quart par les quatre contigus. Toutes les parties ainsi communes à deux cercles sont noires et bleuâtres, l'intervalle entre les cercles voisins, qui ne se coupent pas, est d'un cube jaune. Le milieu des cercles est également jaune, tacheté au centre de quelques points rouges et noirs posés régulièrement. Le diamètre des cercles est de 28 centimètres, la distance des courbes opposées au centre, dans chaque cercle, est de 13 centimètres.

Ayant reconnu l'importance de cette découverte, M. le comte de Saint-Périer s'empressa d'en informer M. le Surintendant des Beaux-Arts, qui délégua M. Geslin, inspecteur du musée des Antiques, pour visiter les travaux.

Lors de cette visite, continue le procès-verbal, c'est-à-dire les 8 et 9 janvier 1866, nous avons découvert que ce système de cercles était encadré, du côté opposé au mur, par trois torsades semblables à celle décrite plus haut, formant un ensemble complet sur une largeur totale de 2<sup>m</sup> 54. En prolongement de la longueur de cette mosaïque et de l'autre côté d'une coupure de 2<sup>m</sup> 80 pratiquée par les ouvriers pour pénétrer dans l'intérieur des ruines, coupure où ils ont certainement détruit la mosaïque, nous avons retrouvé celle-ci, exactement la même, et l'angle où elle tournait à droite apparut très distinctement, mais sur très petit morceau, car tout l'alentour était détruit.

Cet angle ayant donné la largeur de 2<sup>m</sup> 54 indiquée plus haut, la mosaïque fut trouvée d'une longueur totale de 9 mètres sur 2<sup>m</sup> 54 de large. Elle n'était évidemment que la bordure d'une vaste pièce, ainsi que l'indiquait suffisamment le petit angle à dessin nouveau, qui venait d'être découvert à sa partie supérieure.

Les fouilles continuées postérieurement au 9 janvier pour

découvrir les traces du centre de la mosaïque, n'ont amené aucun résultat, l'intérieur de la pièce était complètement détruit.

Quelques jours plus tard, une seconde mosaïque fut découverte à côté de la précédente, mais cette fois du côté du sud, à gauche et un peu au-dessous de la première pièce. Cette mosaïque présentait un ensemble complet et devait paver le sol d'une petite pièce orientée dans le sens de la vallée, c'est-à-dire du sud-ouest au nord-est. Elle s'étendait le long d'un mur perpendiculaire au premier, découvert et partant de son extrémité est. Elle mesurait 4 mètres de longueur dans le sens de la vallée, sur 2 mètres 15 de large.

Elle est composée de huit rectangles distincts, renfermant chacun un sujet. Chaque cadre de 68 à 70 centimètres de base sur 42 centimètres de hauteur et semblable pour les huit motifs, présente de l'extérieur à l'intérieur : une bordure de deux cubes noirs, une d'un cube blanc, une d'un cube rouge et une d'un cube noir.

Quant aux sujets contenus dans chacun des huit rectangles, ils peuvent se décrire de la manière suivante :

N<sup>o</sup> 1. — *Rectangle de gauche à l'angle sud-est de la pièce.*

Il renferme une torsade semblable à celle que nous avons déjà décrite, entourant un petit rectangle jaunâtre de 25 centimètres sur 5 centimètres. La largeur de la torsade est de 14 centimètres et présente seulement cette différence avec la précédente, que le bleu est en dedans.

N<sup>o</sup> 2. — *Rectangle de l'angle sud-ouest.*

Il contient un dessin en cubes de couleur jaune, imitant trois arches de pont adossées et laissant entre elles, au milieu du rectangle, un espace noir relevé par deux petits carrés rouges et un blanc. Trois cercles qui coupent ces trois arches forment dix olives noires.

N<sup>o</sup> 3. — *Rectangle faisant suite au n<sup>o</sup> 1 dans la direction du nord.*

Il se compose d'un certain nombre de losanges posés d'une

façon assez irrégulière. La longueur des losanges, noirs et bleuâtres, est dirigée dans le sens du cadre. L'angle obtus de chacun est placé en face du point de jonction des deux losanges de la ligne voisine, de telle sorte que l'intervalle entre deux lignes de losanges noirs, présente deux lignes brisées parallèles. Cet intervalle est alternativement jaune et rose. Ces deux couleurs alternent à chaque ligne qui joint les angles correspondants des deux lignes de losanges noirs. L'ensemble forme à l'œil des cubes vus de trois quarts dont une face serait jaune, l'autre rose et la troisième noire.

N° 4. — *Rectangle faisant suite au n° 2 sur le côté ouest de la mosaïque et dans la direction du nord.*

Il présente huit annelets sur fond bleuâtre ainsi composés en allant de l'extérieur au centre : un cercle noir, un blanc, un rouge et le centre, noir bleuâtre ou blanc alternativement en diagonale. Trois petits carrés complètent l'ensemble de ce rectangle. Ils sont posés, les angles dans le sens de la longueur et placés, le premier au centre de l'espace demeuré libre entre les quatre premiers annelets, le second au milieu du rectangle et le troisième symétriquement au premier.

N° 5. — *Faisant suite au n° 3, sur le côté est de la salle.*

Il est fort difficile à décrire et d'une grande originalité. Le fond est bleuâtre ; sur ce fond se détache un demi cercle noir, décrit du point milieu de la bordure Est comme centre, laquelle est noire, et laissant deux cubes bleus d'intervalle avec la bordure sud et la bordure nord, et un espace un peu plus grand avec la bordure ouest. A l'intérieur de ce demi-cercle, deux courbes noires partent à égale distance du point pris pour centre, et vont se rejoindre en pointe à l'endroit où une perpendiculaire élevée sur le point central irait couper la première circonférence. Cette figure affecte la forme d'une mitre d'évêque. Les deux courbes se prolongent au delà du demi-cercle jusqu'à la bordure ouest et forment sur le fond bleu un petit triangle noir. Les deux espaces à droite et à gauche de cette sorte de mitre sont fond blanc ; ils contiennent un petit demi-cercle noir

s'appuyant sur la bordure est, ayant au centre un demi cercle plein en cubes bleus ; au-dessus de chacune de ces figures un triangle bleu à côtés courbes et parallèles aux courbes voisines sur fond blanc.

A l'intérieur de la mitre, un demi-cercle noir plus grand que les précédents s'appuie également sur la bordure est ; un autre demi-cercle, dont le centre est blanc, remplit le précédent. Au dessus de cette petite figure et toujours à l'intérieur de la mitre un triangle curviligne bleu à centre noir.

Dans chacun des angles restés vides au sud-ouest et au nord-ouest existe un triangle, dont deux côtés sont rectilignes et le troisième courbe, en cubes rouges et remplis de cubes noirs.

N° 6. — *Rectangle faisant suite au n° 4.*

Sur le fond bleu se détache un demi-cercle noir de la largeur d'un cube, s'appuyant sur la bordure sud et laissant à droite et à gauche deux cubes bleus d'intervalle avec la bordure est et la bordure ouest. A l'intérieur de ce demi-cercle, un autre semblable rouge, séparé du précédent par un intervalle en cubes blancs. Un troisième demi-cercle noir, large d'un cube et contigu au précédent.

L'intérieur de la figure est blanc.

Cette figure se répète sur les quatre faces et présenterait assez l'aspect de quatre gueules de fours adossés par leur partie convexe.

N° 7. — *Rectangle de l'angle nord-est.*

Il est exactement semblable au n° 1.

N° 8. — *Rectangle de l'angle nord-ouest.*

Il présente une rosace à quatre feuilles noires, dont deux s'appuient dans les angles nord-est et nord-ouest. L'intervalle des feuilles est jaunâtre. Cette rosace occupe seulement les deux tiers du cadre, et dans le tiers sud recommence une autre rosace indiquée seulement par deux feuilles noires sur fond jaune. Entre ces deux feuilles et les deux voisines se trouve un

carré noir à côtés courbes, dont l'angle supérieur se prolonge en pointe jusqu'à la bordure sud. Au centre de ce carré on distingue un autre carré rouge. La première rosace se détache sur fond noir et un triangle jaune, dont la base tient le milieu de la bordure nord. Elle présente l'aspect de quatre feuilles noires entourées de quatre feuilles jaunes.

Le fond des angles sud-est et sud-ouest est jaune.

Ces huit motifs sont encadrés d'une riche bordure ainsi composée :

1° Une ligne de carrés noirs se joignant par les angles (largeur 10 à 11 centimètres). Le centre de chaque carré est un autre petit carré alternativement blanc et rouge. Les carrés noirs se détachent sur fond rose et forment cadre à la fois, pour l'ensemble et pour chacun des huit motifs.

2° Autour du grand cercle, vient une ligne d'un cube noir, puis une ligne large de deux cubes, alternant par quatre cubes noirs ou bleuâtres et quatre cubes rouges.

3° Une ligne d'un cube blanc.

4° Une ligne d'un cube noir.

5° Une ligne dentelée par un demi-carré noir et un demi-carré rose, coupés en diagonale.

6° Une de deux carrés blancs.

7° Une large torsade semblable à celle décrite déjà, le bleu en dedans, rouge, blanc et noir.

8° Un filet droit de chaque côté qui s'unit souvent avec cette torsade.

9° Une ligne blanchâtre de deux cubes.

10° Enfin une ligne de six cubes rouges.

Le 24 juin 1866, M. le comte de Saint-Périer fit lever les deux mosaïques en trente-trois morceaux et les fit transporter à son château de Morigny, près Étampes. La mosaïque à sujets, dont les mortiers étaient plus durs, vint assez bien. Quant à la mosaïque à dessins courants, on put en retirer cinq beaux morceaux en assez bon état, quoique peu

solides. Ni l'une ni l'autre n'ont été reconstituées, mais on peut encore aujourd'hui contempler à Morigny ces vénérables débris, et se faire une idée très exacte, grâce à un dessin colorié qu'en a fait le propriétaire et qui est un petit chef-d'œuvre de patience, de la richesse d'ornementation de ces deux belles pièces.

Au moment de la découverte de la seconde mosaïque, c'est-à-dire au 15 janvier 1866, voici quel était l'état des ruines. Le procès-verbal que je copie est d'autant plus intéressant qu'à l'heure actuelle il est bien difficile, et même presque impossible, de lever un plan exact des lieux. Cet état de situation nous fournira, sur l'orientation et la construction de la Villa, les données que nous ne pourrions aujourd'hui retrouver. En effet, lors de notre visite à Souzy-la-Briche, M. le docteur Duhamel, d'Etréchy, et notre zélé secrétaire ont pu, comme moi, constater que la végétation avait de nouveau repris son empire sur la partie fouillée en 1866, et que si le périmètre des ruines pouvait encore être à peu près relevé, il était impossible de prendre à l'intérieur aucune dimension exacte.

Le premier mur découvert du côté nord-est des ruines, nous dit le procès-verbal des fouilles, mur auquel était appuyée la première mosaïque, est déblayé dans une longueur de 6<sup>m</sup> 50 à l'extérieur. Il est démoli jusqu'au niveau de la mosaïque sur 2<sup>m</sup> 20 et plus bas que ce niveau sur une coupure de 2<sup>m</sup> 80 dont nous avons parlé plus haut et qui a servi aux ouvriers à pénétrer dans la pièce voisine.

Le second mur découvert et auquel est attenante la seconde mosaïque dans sa longueur, s'étend perpendiculairement à

l'extrémité ouest du premier, dont il est séparé par une ouverture d'environ 2 mètres, formant couloir entre le premier mur découvert et un troisième perpendiculaire au second : ce couloir donnant aussi accès dans la pièce voisine. Ces murs avaient environ deux mètres de hauteur, le second découvert a 54 centimètres d'épaisseur. Ils étaient construits en pierres et chaux, et les joints tirés avec une grande régularité formant des filets très fins. (Ce petit appareil doit être l'*Opus ad Emblecton* décrit par Vitruve.)

Le petit côté sud de la seconde mosaïque s'appuie à un mur en ruines, qui n'a que 30 ou 40 centimètres de hauteur sur 2<sup>m</sup> 15 de longueur.

La pièce dans laquelle on a pénétré par l'ouverture de 2<sup>m</sup> 80 citée plus haut et par le couloir, après avoir abattu le mur de gauche, a aujourd'hui 6<sup>m</sup> 25 du nord au sud. L'extrémité sud est un mur d'environ 3 mètres de hauteur, dans lequel se trouve à 1<sup>m</sup> 23 de l'angle sud-est un renforcement de 40 centimètres.

Les ouvriers n'ont malheureusement pas attendu le propriétaire pour défoncer le sol de cette pièce, qui, d'après leur dire, était composé d'une sorte de ciment de 6 à 7 centimètres d'épaisseur, avec des conduits en dessous.

Le mur formant couloir s'étendait depuis le mur, auquel s'appuyait la seconde mosaïque, jusqu'à une espèce de four de forme circulaire, bâti en moellons et revêtu à l'intérieur d'une épaisse couche de briques en tuiles liées à la chaux. L'intérieur de cette sorte de cheminée est presque vitrifié par le feu. La construction en briques avait 40 centimètres d'épaisseur. L'opinion que je viens de formuler sur la construction du four ou appareil de chauffage des thermes s'écarte un peu de celle du propriétaire, qui pensait que le four n'était construit qu'en tuiles. Si nous avons été amenés à penser que la brique n'était que

le revêtement intérieur de cet appareil de chauffage, c'est qu'aux alentours du foyer, nous avons pu remarquer une assez grande quantité de grosses pierres, qui ont subi l'action du feu et qui sont d'un côté à peu près calcinées. Ce revêtement en brique devait être destiné à rendre l'appareil tout à fait réfractaire. Ce four s'appuyait sur un mur complètement en ruines et, tout auprès de lui, on pouvait remarquer une sorte de naissance de voûte mal maçonnerie et sans lignes accusées.

Comment la chaleur était-elle distribuée en venant de cette sorte de four? Chauffait-il de l'eau, ce qui est probable, et comment? Envoyait-il de l'air chaud dans les salles? Les conduits trouvés sous le sol cimenté de l'une d'elles y aboutissaient-ils? Autant de questions qu'il est impossible de résoudre autrement que par des hypothèses. Les ouvriers ont tout bouleversé en l'absence du propriétaire, et comme il le dit lui-même, « ils avaient crevé ce four lors de » son arrivée sur les lieux. L'ouverture qui y a été » pratiquée n'a pu que donner la dimension de 3<sup>m</sup> 20 » entre ses parois intérieures, et cette mesure ne » paraissait pas être son plus grand diamètre. »

Lorsque j'ai visité ces ruines en 1869, j'ai vu les vestiges de ce four. On ne distinguait plus parfaitement la forme primitive de la construction, mais je me souviens que la hauteur de la maçonnerie de briques pouvait bien être encore d'un mètre 50 cent. à 2 mètres. Une couche épaisse de terre franche rouge recouvrait la partie extérieure du mur, immédiatement au-dessous du monceau de pierres et de briques provenant de l'éboulement de l'édifice; on



pouvait encore à ce moment deviner la forme circulaire de ce *calorifère*, visible sous un très petit arc de cercle; reconnaître le mode de construction et recueillir de larges briques calcinées, réunies par un ciment rouge et comme vitrifié. Il n'en restait debout qu'une toute petite partie adossée à l'éboulis, qui, à cette époque, n'avait pas été complètement enlevé. De grosses touffes d'aulnes avaient planté leurs racines dans les interstices des pierres. On s'était arrêté là dans le travail d'exploration. Il n'en reste plus aujourd'hui aucune trace. C'est à la vue de cette sorte de four, de ces conduits souterrains, ainsi qu'à la découverte d'une ou deux piscines en ciment, comblées d'innombrables fragments de marbres taillés en plaques minces, qu'on donna aux ruines leur premier nom de Thermes romains. Pour qui avait vu à Paris les thermes de Julien, il y avait certainement là un établissement similaire, mais, hélas! complètement détruit. A ce moment l'espace fouillé était bien étroit et l'on devinait, sous les sinuosités de cette petite butte artificielle, bien d'autres vestiges, que les ronces recouvraient d'un épais manteau.

Quant à la salle qui avoisinait ou renfermait ce four, on m'a dit en avoir vu une partie dallée de longs rectangles, les uns de pierres blanches d'environ 35 centimètres de base sur 20 de hauteur, les autres plus petits, taillés dans une sorte de schiste ardoisier, qui, à première vue, pourrait être pris pour du marbre noir. L'épaisseur des dalles de pierre est de 5 centimètres, les dalles de schistes sont moins épaisses. Tel était, en 1866 et en 1869, l'état des ruines de la Cave-Sarrazine, qu'au premier abord,

on baptisa comme je viens de le dire, prenant sans doute la partie pour le tout, du nom de Thermes romains de Souzy-la-Briche, mais auxquelles on doit, je pense, restituer leur véritable nom de *Villa*.

Comme on était allé de l'est à l'ouest dans le travail de défrichement et qu'au delà du four, qui jusqu'ici forme le point extrême du côté sud-ouest, où se sont arrêtées les fouilles, on ne trouvait plus de murs au-dessus du sol, on s'en tint là. Pour diverses causes, M. le comte de Saint-Périer ne fit pas faire de plus amples recherches, et des années se passèrent sans que la pioche touchât les ruines. Souzy paraissait avoir dit son dernier mot malgré certaines dépressions de terrain, visibles du côté du Nord et de l'Est, quand au mois de janvier 1882 le défrichement fut repris dans cette direction. Cette fois l'ouvrier qui défaisait les murs fit une véritable trouvaille; il mit à jour une mosaïque un peu détériorée, mais d'un joli dessin, mesurant 3<sup>m</sup> 70 de long sur 2<sup>m</sup> 25 de large. Prévenu aussitôt, M. de Saint-Périer cette fois fit explorer soigneusement les abords de cette nouvelle salle, et successivement vit mettre à découvert trois autres mosaïques en assez bon état de conservation. Les trois premières découvertes formaient le pavé de trois salles contiguës, situées à droite de celles qui avaient été fouillées en 1866 et perpendiculaires à la vallée; elles se faisaient suite du sud au nord. La quatrième n'était qu'une sorte de petite bordure chargée de deux ornements. Elle se trouvait seule dans une quatrième salle, située à côté des trois précédentes du côté du nord-est, et pourrait se comparer à la pierre du seuil qu'on remarque

entre les montants des portes à l'intérieur des appartements carrelés et qui sépare les deux carrelages. Elle devait former le bord d'une mosaïque complètement détruite.

Il n'a pas été pris de description des dessins que représentaient ces mosaïques, par la raison que M. de Saint-Périer, comprenant toute l'importance de la découverte, s'empressa de les faire photographier sur place. Je dois à son obligeance de pouvoir vous mettre sous les yeux un exemplaire de ces photographies, et quand on saura que les couleurs employées dans les mosaïques de 1866 sont à peu de chose près celles des nouvelles découvertes, il sera bien plus facile de se rendre compte du travail en regardant cette reproduction que par la meilleure des descriptions.

J'ai dit que la première découverte à l'est de l'espace fouillé antérieurement, et sur la face sud de la construction, mesurait 3<sup>m</sup> 70 de long sur 2<sup>m</sup> 25 de large. Elle était un peu détériorée, mais cependant donnait un ensemble complet de motifs encadrés par une large bordure. Un mur séparait la salle qui la contenait de la seconde salle, dont le niveau semblait à première vue un peu plus élevé que celui de la première pièce. Cette seconde salle était plus au cœur de la construction, au nord de la première, et contenait la seconde mosaïque. Ce pavé représente une sorte de semis de cercles de plusieurs couleurs, séparés les uns des autres par des carrés tangents aux cercles par le sommet des quatre angles. Ces carrés sont noirs, blancs et rouges, le reste de l'espace est blanc. Elle mesure 3<sup>m</sup> 40 de long sur 1<sup>m</sup> 30

de hauteur, on la prendrait pour le pavé d'un corridor ou d'un vestibule, séparant la pièce ci-dessus de celle dont je vais parler. Le diamètre des cercles est de 18 à 20 centimètres.

La troisième pièce, qui semblait un peu plus élevée encore que la précédente, faisait suite du côté du nord aux deux que je viens d'analyser; c'est la plus grande des trois. La mosaïque qu'on y a trouvée mesure 3<sup>m</sup> 90 de large sur 5<sup>m</sup> 90 de long. Elle est divisée en quatre parties ou plutôt présente quatre panneaux, contenant eux-mêmes quatre rectangles, chacun encadré pour les deux panneaux du sud par une torsade, qui serpente autour de chacun des quatre motifs et par un chaîne de losanges pour les deux du nord. Les quatre grands panneaux sont entourés par une bordure composée de trois motifs, parmi lesquels se retrouvent la torsade et la chaîne de losanges. Les couleurs sont vives et l'ensemble est pour l'œil d'un très agréable effet. Ce serait, à mon avis, la plus complète et la plus jolie de toutes celles qui ont été trouvées en cet endroit.

La quatrième mosaïque s'est trouvée dans une salle contiguë aux trois autres, mais du côté de l'est; tout le reste de la pièce avait disparu. Quant à la différence de niveau des salles, ce serait le résultat du mouvement des terres et non d'une disposition architecturale, car, après l'enlèvement des mosaïques, nous avons pu voir que le ciment, qui leur servait de support, était de même niveau pour les trois salles, sauf une très légère inclinaison sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir tout à l'heure, et qui semblait aller du nord au sud.

Au moment de la découverte, M. le comte de Saint-Périer fit la remarque que, si trois des nouvelles mosaïques étaient à peu près du même travail que les premières, tant pour la matière employée que pour la grosseur des cubes, il n'en était pas de même pour la quatrième qui, comme je l'ai dit, ne présentait qu'un petit fragment de bordure. Cette dernière était d'un travail beaucoup plus fini que les autres et les cubes employés étaient au moins de moitié plus petits que les autres. Là se borna sa remarque, et il se demanda si les constructions qu'il retrouvait plus au nord-est des ruines n'avaient pas été ajoutées à une époque postérieure à l'édification du reste des thermes. L'orientation des salles semblait un peu varier et le doute s'accrut, lorsqu'en janvier 1883 une cinquième mosaïque fut découverte, toujours à l'est des fouilles, mais seulement dans la partie sud, tout à côté de l'endroit où la petite bordure avait été mise à jour. Le travail en est tout à fait le même; les cubes sont environ moitié plus petits que ceux employés, tant dans les mosaïques de 1866 que dans les trois premières de 1882. Mais non seulement la taille des cubes diffère, mais encore leur composition. D'abord on y retrouve bien moins de cubes de marbre que dans les autres, il n'est pas de même nature, et tandis que le rouge des autres mosaïques est formé de cubes de *brique*, celui des deux dernières est en *poterie samienne* posée non à plat, mais sur champ, de telle sorte, que c'est la cassure et non la partie vernissée qui forme le dessin. Lors de notre visite à Souzy, M. le docteur Duhamel, M. Lecesne et M. Stein ont pu se rendre compte de cette particu-

larité. Cette mosaïque est tellement détériorée, que M. de Saint-Périer n'a pas cru devoir l'enlever comme les quatre précédentes. Quant à celles-là, des mosaïstes italiens, venus de Paris, les ont enlevées avec précaution, et, avec un véritable talent, les ont restaurées et reposées dans le vestibule du château de Morigny, où l'on peut les admirer. Vous pouvez, Messieurs, vous y rendre, je suis autorisé à vous en faire l'offre et je me porte garant du sympathique accueil qui vous y attend.

Le fragment de mosaïque, dont je viens de vous parler et qui était encore sur les lieux lors de notre visite, représente des encadrements formés de quelques filets noirs avec ornements rouges en fer de lance. Dans un angle on aperçoit une portion de cercle qui contient encore la partie postérieure d'un poisson; dans l'autre angle, le même cercle se retrouve, mais le sujet a totalement disparu. Le blanc domine dans cette composition. Tout l'intérieur de la pièce est uni. La salle qui la contenait avait environ 3<sup>m</sup> 75 de large et il nous a semblé que son orientation différait un peu de celle des autres salles.

Est-ce une illusion? je l'ignore, et peut-être sommes nous victimes du bouleversement qui enlève tout moyen de mesurer et de contrôler. Toujours est-il que l'ouverture de cette salle paraît bien se trouver du côté du midi, comme celle des autres, mais on dirait que cette nouvelle pièce rentre dans la construction, et que ses murs ne sont point complètement parallèles à ceux qui ont été découverts les premiers. Depuis notre dernière visite, une nouvelle salle a été déblayée à côté et à l'est de celle-ci; elle

est veuve de son pavé, le sol cependant est cimenté et le mur qui l'entoure, heureusement respecté, semble bien faire corps avec celui de la salle voisine. Sont-ce des adjonctions à la construction primitive? La différence du travail des mosaïques en est-elle l'indication? Nous ne pouvons répondre à cette question, et sur le terrain nous avons déploré une fois de plus que l'ensemble de la construction ne fût point déblayé. Il aurait suffi de retrouver le mur du nord, auquel le tout était appuyé, pour résoudre ce problème. Y a-t-il d'autres pièces derrière ces deux salles tout dernièrement fouillées? Nous l'ignorons encore; nous aurions peut-être trouvé là l'explication de ce manque apparent d'unité et la raison de ce qui, nous paraissant aujourd'hui une inexplicable bizarrerie, n'est sans doute qu'une illusion d'optique.

Une autre particularité à relever au sujet de cette cinquième mosaïque : c'est que dans toute la partie visible une bande blanche, qui entoure le dessin et d'une largeur d'environ 35 centimètres, remonte en pente douce jusqu'à l'endroit où la mosaïque rejoint les murs de la salle qu'elle pave, et ce, à une hauteur de 20 centimètres. Sur cette bordure, le dessin est oblique et semblable aux mailles d'un filet; c'est-à-dire que les dés qui composent cette bande sont posés de telle sorte, qu'en rencontrant les lignes perpendiculaires du dessin central, ils forment avec ces lignes des angles très obtus.

Sans aucun doute, la disposition de ce dallage répondait à un besoin, et ne pourrait-on pas se baser sur la présence du poisson dans le dessin, pour

penser que cette salle devait être destinée à garder de l'eau? Une légère pente existe du nord au sud, mais comme toute la partie sud de la pièce est détruite et que, de plus, on n'a pas fouillé beaucoup plus loin que l'endroit où s'arrêtait le fragment de mosaïque, nous n'avons pu nous rendre compte si, dans cette partie, existait un conduit, un déversoir pour l'écoulement des eaux. Quant à l'inclinaison de la bordure de la mosaïque, nous nous sommes assurés qu'elle ne provenait pas d'un mouvement de terrain. Nous avons déblayé tout un côté de la salle, et nous avons pu voir que le massif de ciment rouge et très dur qui servait d'assise au dallage est lui-même incliné en forme de cuvette. D'ailleurs cette preuve était surabondante, le dessin oblique de la bordure nous indiquant suffisamment qu'il y avait là un détail de construction parfaitement voulu.

D'après ce que nous venons de dire, vous avez pu remarquer que ces deux nouvelles salles sont situées tout à fait à l'opposé du four, limite actuelle des fouilles du côté de l'ouest. Ces chambres sont plus petites que celles qui avoisinaient l'appareil de chauffage ci-dessus décrit. On n'a découvert de ce côté est aucune piscine et, si notre hypothèse est juste, si la chambre que j'ai nommée la chambre *au poisson* était une salle de bain, à coup sûr les habitants de la villa devaient y faire de l'*hydrothérapie* (puisqu'on prétend que les Romains connaissaient déjà ce genre de médication). On pourrait alors diviser ainsi l'espace fouillé :

A l'ouest et dans l'aile de la construction : Étuve, piscine, bains chauds, etc.,



Dans le grand rectangle central : Vastes logements d'habitation, pièces somptueuses, etc...

A l'est et dans l'autre aile : Salles réservées à l'eau froide.

Ces hypothèses vous sembleront peut-être bien peu fondées; mon ignorance en est cause. N'oubliez pas que je me borne à vous signaler des faits, laissant à plus savant le soin d'expliquer et de tirer de ces faits des conséquences.

Voici, d'une part, ce que le procès-verbal des fouilles dressé par M. le comte de Saint-Périer, nous apprend, et d'autre part ce que nous avons vu, ces Messieurs et moi, lors de nos visites à Souzy.

Comme les fouilles ont été faites à deux reprises différentes, séparées par un intervalle assez long, vous comprendrez qu'il est à peu près impossible de dresser un plan exact des ruines. Nous avons seulement pu constater que les constructions mises à jour s'étendaient sur une longueur d'environ 60 à 70 mètr. sur environ 30 mètres de profondeur, et qu'elles affectaient la forme d'un corps de logis rectangulaire, flanqué de deux ailes assez sortantes. Une quantité considérable de débris de larges tuiles romaines à rebords et de faitières demi-cylindriques fait supposer que la construction était, comme ses congénères, ainsi recouverte. En suivant les fossés, formés par la fouille des murs, on pourrait compter à peu près douze ou quinze salles, c'est tout ce qu'il est possible de faire d'après l'état actuel, la végétation ayant déjà repris son empire dans la partie fouillée la première, et rendant presque invisible les divisions intérieures de cette vaste habitation.

En ce qui touche les murs mis à découvert, j'ai dit plus haut qu'ils étaient en *petit-appareil*. Ils ont dû être recouverts à l'intérieur et en certains endroits d'un revêtement assez épais en plâtre, peint en rouge ou en vert. Des fragments assez nombreux de ce revêtement ont été mis à découvert pendant les fouilles; la couleur qui les recouvre, semblable à la peinture à la colle, s'enlève par un léger frottement. Toutefois ces fragments sont bien moins nombreux que les débris, parfois d'assez grande dimension, de marbres précieux qui jonchent le sol et se retrouvent dans les déblais. Ces marbres d'épaisseurs très différentes appartiennent, pour la plupart, aux carrières d'Italie. Le blanc est en majorité, mais j'ai vu de très jolies plaques de marbre *Portor*, de Cipolin, de jaune de Sienne, de gris et d'une espèce de marbre blanc et rose, qu'on m'a dit être le *Fleur de Pécher*. Des moulures et des corniches de marbre blanc, des futs de colonnes en marbre gris, d'élégantes colonnettes en pierre, tout cela fait penser au luxe de cette Villa, que la fantaisie d'un riche Romain ou Gallo-Romain peut-être, s'était plu à orner des richesses de la Métropole. Avec ces données, l'imagination peut, sans peine, reconstituer ces salles, au pavé multicolore, aux parois étincelantes de marbres rares et dont l'ameublement devait répondre au faste de la construction.

Il n'est pas douteux, en effet, qu'un superbe torse d'homme en marbre blanc et une jolie tête de même matière, que j'ai admirés dans une maison des environs, n'aient fait partie de l'ornementation des jardins ou de l'intérieur même de cette villa. Ces débris ont

été découverts il y a environ 25 ans dans l'intérieur de la maçonnerie d'un moulin appartenant à M. Collas, propriétaire à *Rimoron*, et situé à quelques cents mètres des ruines. Les ouvriers, en démolissant un gros mur du moulin de l'*Escury*, ont été fort étonnés d'y rencontrer ces restes de statues antiques. Dégagés du ciment qui les empâtait, ces débris ont été reconnus : le premier pour un torse d'homme brisé à la naissance de la gorge et au haut de la cuisse. Sa hauteur totale, depuis l'épaule jusqu'à la cassure de la cuisse, est de 53 centimètres; sa largeur aux épaules est de 27 centimètres. Il mesure 58 centimètres de tour de taille, 80 centimètres de tour de poitrine. L'une des cuisses a disparu avec un éclat du bas ventre, et celle qui reste mesure de tour 45 centimètres environ. Les bras brisés au ras des épaules ont dû être levés tous deux. Enfin le corps est penché sur la hanche gauche.

Le second fragment est une jolie petite tête de marbre blanc qui mesure 8 à 9 centimètres de haut; la face n'a pas plus de 6 centimètres de hauteur. La tête, couverte de cheveux courts et frisés, est penchée à droite, les yeux sont à demi-fermés et le visage semble exprimer la douleur. Je ne saurais mieux la comparer qu'au profil d'Apollon, qui décore certaines petites pièces d'argent massaliottes. Il manque une petite portion du nez et la cassure, plus récente que celle du cou, fait supposer qu'elle s'est produite lors de la construction du moulin, dans le mur duquel l'objet a été trouvé.

Le propriétaire de ces deux jolies pièces m'a affirmé que les débris de murs romains étaient si

nombreux sur le terroir de Souzy-la-Briche, que bien des maisons de ce village avaient été entièrement construites avec les pierres arrachées à ces antiques substructions. Le maçon, qui a voituré et employé tous ces débris, n'a même pas respecté ces fragments de statues qui auraient dû piquer au moins sa curiosité, et il a achevé inconsciemment l'œuvre du barbare, Teuton ou Salien, que sais-je? à qui l'on doit vraisemblablement la ruine de cette luxueuse station.

Et maintenant, quelle opinion porter sur les ruines de la Cave-Sarrazine? Sans doute, il y a là des thermes aménagés avec la splendeur ordinaire, le fait est incontestable, puisqu'un habitant du pays m'a dit avoir détruit non loin du four une piscine remplie de débris de marbres, qui se trouvait par conséquent au sud-ouest des constructions fouillées. Mais ces thermes ne faisaient-ils point partie d'une de ces villas dans lesquelles un citoyen romain, un *paterfamilias* entouré de ses clients, de sa *gens*, aimait à se retirer et à jouir paisiblement de ses richesses, loin de Rome et de cet Empereur, qui pouvait à chaque instant lui intimer l'ordre *de le faire son héritier*? Ne sommes-nous pas là en présence d'une habitation de cette nature, et toutes les substructions découvertes aux alentours ne seraient-elles pas les vestiges des dépendances de cette fastueuse demeure? Doit-on donner, au contraire, à ces substructions plus d'importance et voir en elles les restes d'un *Pagus* gallo-romain, dont la Villa de la Cave-Sarrazine ne serait qu'une partie? Est-ce la Villa qui a provoqué l'agglomération des construc-

tions? Est-ce au contraire la Villa qui est venue s'adjoindre au bourg? Il serait téméraire à moi d'émettre une opinion sur ce point; je me bornerai à vous dire que, pour des dépendances d'une villa, les vestiges sont bien importants et bien étendus. Ainsi sur le flanc est de la vallée, de l'autre côté de la route, on a détruit une assez vaste construction flanquée d'une sorte de tour; et, dans l'intérieur des murs, on a trouvé une si grande quantité de clous, qu'il a été possible d'en emplir un tombereau. Plus haut, lorsque les blés sont verts, on aperçoit sur la plaine une vaste ellipse qui tranche en jaunâtre sur le fond de verdure; on croirait voir là une sorte de cirque assis sur le penchant de colline. Plus à l'ouest et presque aux premières maisons de Souzy, toujours du même côté de la route, j'ai vu, il y a quelques années, un cultivateur fouiller un champ dont il retirait une quantité considérable de pierres énormes liées entre elles par un ciment très dur. J'ai rapporté de cet endroit plus de deux cents débris de poteries gallo-romaines, à pâte grise, tantôt enduite de plombagine, tantôt recouverte d'un vernis noir très brillant, débris de vases et de vaisselle mélangés de fragments de poterie rouge vernissée, portant en relief des figures d'hommes et d'animaux, et des ornements qui se retrouvent sur toutes les poteries romaines de ce genre.

Celui qui a fouillé ce champ y a de plus découvert un style en bronze de 15 centimètres de long et une monnaie d'Antonin le Pieux parfaitement conservée.

Tout auprès du village, on a détruit, il y a une vingtaine d'années, une sorte de construction assez

importante, dans laquelle des témoins oculaires ont compté une vingtaine de cases en ciment, semblables aux boxes de chevaux que l'on voit aujourd'hui dans les grandes écuries. C'est dans cette construction qu'on a trouvé un plomb de fil à plomb en bronze, que possède aujourd'hui M. Collas. Enfin de l'autre côté de la Renarde, sur l'autre versant, la charrue a détruit plus d'un reste de murs dont on pourrait encore, en fouillant, retrouver les fondations.

Toute la vallée, en un mot, est pleine de substructions et de débris. Depuis la bifurcation des routes jusqu'au delà de Souzy, on foule aux pieds les débris innombrables de tuiles et de briques, des fragments de poterie noire et rouge, anses et cols d'amphores, plaques de marbre, cubes de mosaïques, carrelages, etc., etc... De tous côtés, l'époque Gallo-Romaine se révèle et l'on se demande réellement si le fondateur de la magnifique Villa qui nous occupe, n'est qu'un colon tenté par le charme du lieu et le voisinage des sources uniques dans la vallée, s'il y est arrivé suivi de sa clientèle pour y fonder une station, ou si quelque riche Italien, las des bruits de la capitale, n'est pas venu plutôt s'établir dans ce joli bourg de Souzy à l'époque où le pays était déjà habité et prospère.

Pour résoudre le problème, il faudrait, je crois, ainsi que je vous le disais au commencement, pouvoir jeter sur les ruines de Souzy-la-Briche un coup d'œil d'ensemble, les comparer entre elles et voir si elles sont contemporaines les unes des autres, ou bien si plusieurs époques se révèlent à l'inspection.

Mais à défaut de ce travail actuellement très diffi-

cile, est-il possible, au moins, d'assigner à la Villa de Souzy une époque certaine et bien déterminée?

Peut-être, parmi vous, Messieurs, est-il quelqu'un assez versé dans l'étude des constructions de l'époque Gallo-Romaine pour assigner un âge aux mosaïques dont nous avons parlé, ou donner l'époque d'un chapiteau de colonne trouvé dans les déblais et qui se trouve aujourd'hui avec les mosaïques dans le vestibule du château de Morigny. Quant à nous, je le répète, nous nous bornons à signaler les faits; à d'autres le soin d'en tirer les conséquences.

Tout ce que j'ai pu savoir jusqu'à présent, c'est qu'à l'intérieur même des ruines, aucune monnaie n'a été découverte. A cent mètres environ et non loin de la route, l'ouvrier qui a fait les dernières fouilles m'a dit avoir trouvé un petit bronze de Tétricus qu'il m'a remis. Dans les ruines elles-mêmes, il n'a été trouvé qu'une sorte de clef en fer, une lance de même métal et une sorte de calotte également en fer, que j'ai pensé être l'*Umbo* d'un bouclier de l'époque franque. Cependant je n'affirme rien, car ces débris, que j'ai peu vus, ont été perdus dans les broussailles par l'inintelligent terrassier et il a été impossible de les retrouver. Si le fait est exact, ne penseriez-vous pas que la ruine de cet édifice peut être attribuée aux hordes franques, qui ont refoulé peu à peu les Romains du Bas-Empire? La lance, en feuille de laurier renflée au centre dans la direction de la douille, était sans doute romaine, mais les autres fragments devaient avoir été apportés par les Barbares. La forme de la clef, dont j'ai le dessin, ne paraît pas laisser de doute à cet égard. Un cimetière mérovingien, que

j'ai vu fouiller aux environs de Beauvais, en contenait de semblables en grande quantité. D'ailleurs, il est presque évident que c'est le feu qui a détruit la Villa. En maint endroit sur les mosaïques, on remarque des traces non équivoques d'un incendie violent, et, du reste, l'ouvrier qui a défriché nous a affirmé avoir enlevé sur le sol des appartements une quantité parfois considérable de charbons et de cendre.

Mais si l'on peut fixer approximativement l'époque de la destruction des bâtiments, quelle époque assigner à leur naissance? quel âge donner à la station de Souzy-la-Briche? Nous avons essayé de le faire au moyen de pièces trouvées dans la localité et la suite en est tellement grande, que nous avons dû renoncer à nous former, par ce moyen, une opinion. Nous avons, en effet, eu la bonne fortune de pouvoir examiner un lot de monnaies recueillies dans la vallée, et voici la liste exacte de ces trouvailles à peu près par ordre de date, ainsi que M. le docteur Duhamel me l'a fournie :

AUGUSTE. — 4 moyens bronzes (2 frappés à Lyon en 1 en Espagne).

AUGUSTE et AGRIPPA. — 1 moyen bronze (COLONIA NEMOSUS).

TIBÈRE. — 1 moyen bronze.

AGRIPPINE. — Grand bronze (char trainé par des mulets).

CLAUDE. — 2 moyens bronzes.

NÉRON. — 4 moyens bronzes (3 avec la *Victoire ailée* et le 4<sup>e</sup> SECURITAS AUGUSTA).

VESPASIEN. — Grand bronze (JUDÆA CAPTA) et 1 moyen bronze.

DOMITIEN. — 3 moyens bronzes.

TRAJAN. — 2 moyens bronzes. 4 grands bronzes, — l'un porte au revers une *femme assise* avec une corne d'abondance et





*Heliog*

CHE  
tampe



présentant une couronne, à ses pieds un petit autel. Exergue  
PM. TR. POT. COS III. PP. (S. C.)

HADRIEN. — 6 grands bronzes et 1 moyen bronze.

ANTONIN LE PIEUX. — 7 grands bronzes, — l'un porte au revers  
(INDULGENTIA. AUG. COS III), femme assise à gauche, pré-  
sentant une patère de la main droite et tenant une haste de  
la main gauche.

FAUSTINE mère. — 7 grands bronzes.

MARC-AURÈLE. — 11 grands bronzes (l'une des monnaies porte  
au revers VIC. GERM. TRP. VI. COS III. S. C. en cinq lignes  
dans une couronne).

FAUSTINE jeune. — 1 moyen bronze.

LUCILLA. — 2 grands bronzes.

COMMODE. — 2 grands bronzes (Empereur sacrificant), 1 moyen  
bronze.

CRISPINE. — 1 grand bronze.

SEPTIME-SÉVÈRE. — 1 argent (PROVID. AUGG. femme debout  
tenant une haste et une baguette, à ses pieds un globe).

ELAGABALE. — Moyen bronze (PRINCEPS. JUVENTUTIS. Empe-  
reur debout, derrière lui un faisceau d'armes).

ALEXANDRE-SÉVÈRE. — 2 grands bronzes (VIRTUS AUGUSTI. S. C.  
l'Empereur debout tenant un globe et une haste).

TRAJAN-DÈCE. — 1 bas argent au revers de *Dacia* femme  
debout.

VALERIANUS. — 3 argent : 1<sup>re</sup> ORIENS. AUG. Soleil debout. —  
2<sup>me</sup> VICTORIA. AUGG. Victoire debout. — 3<sup>me</sup> Homme tirant  
de l'arc.

GALLIEN. — Petit bronze, revers divers. L'un portant FORTUNA  
REDUX. 1 argent.

SALONINE. — 3 petits bronzes (FECONDITAS AUG. femme tenant  
une corne d'abondance, à ses pieds un enfant).

POSTUMUS. — Grand bronze (PM-TR-POT) COS III. S. C. l'Empe-  
reur debout tenant une haste et un globe.

VICTORINUS. — 5 petits bronzes.

TETRICUS 1<sup>er</sup>. — 4 petits bronzes.

CLAUDE LE GOTHIQUE. — 3 petits bronzes.

AURÉLIEN. — 1 petit bronze (PAX. AUG. l'Empereur debout).

- CARUS. — 1 petit bronze (ANNOA. AUG. femme debout tenant une corne d'abondance).  
CARINUS. — 1 petit bronze.  
DIOCLÉTIEN. — Moyen bronze (GENIO. POP. ROM. Génie debout).  
MAXIMIEN-HERCULE. — 1 moyen bronze (GENIO. POPULI. frappé à Londres). — 1 petit bronze (PAX. AUG.).  
MAXENTIUS. — 1 moyen bronze (temple).  
CONSTANTIN I<sup>er</sup>. — 2 moyens bronzes. 10 petits bronzes, dont 2 à l'URBS ROMA.  
CRISPUS. — 1 petit bronze.  
CONSTANTIN II<sup>e</sup>. — 2 petits bronzes (GLORIA. ROMANORUM. 2 soldats, entre eux le *labarum*).  
CONSTANTIUS II. — 1 petit bronze.  
MAGNENCE. — 2 moyens bronzes, l'un au chrisme, l'autre avec l'Empereur relevant une femme à ses pieds.  
VALENTINIEN I<sup>er</sup>. — (REPARATIO. REIP.) frappée à Constantinople. 2 moyens bronzes et 1 petit bronze.  
VALENS. — 1 petit bronze.  
GRATIEN. — 1 moyen bronze. 1 petit bronze.  
VALENTINIEN II. — 1 aureus bien conservé.  
MAGNUS MAXIMUS. — 1 petit bronze.

Ajoutons : 1° Une petite monnaie du Bas-Empire, qu'à son type barbare M. le docteur Duhamel croit reconnaître pour une contrefaçon mérovingienne des monnaies de cette époque.

2° Deux monnaies de l'époque des Antonins, frappées en Asie-Mineure, trop frustes pour être déterminées.

3° Enfin pour être complet, une petite monnaie grecque et une obole de Charlemagne.

La suite est assez longue, vous le voyez, Messieurs, et si l'on en croit les monnaies, Souzy-la-Briche aurait été habité peu de temps après la conquête jusqu'au IV<sup>e</sup> ou V<sup>e</sup> siècle de notre ère. On peut cepen-

dant remarquer que les monnaies commencent à être nombreuses à partir de Trajan, d'Adrien et d'Antonin le Pieux.

Ce qui étonne à juste titre, c'est qu'à l'intérieur des salles qu'on déblaie, on ne trouve aucun objet de bronze, aucun instrument, aucune arme, aucune monnaie. Si notre hypothèse est vraie, si la Villa a été incendiée dans une invasion, l'intérieur en avait été ou dévasté, ou alors abandonné et déménagé avant l'arrivée de l'ennemi.

Quant à son âge, tout ce que nous pouvons dire, c'est que la construction semblerait ne pas remonter plus loin qu'à l'époque dite des *Antonins*, et qu'elle a dû venir s'ajouter à des constructions établies antérieurement à elle dans la vallée. Ce qui nous a amenés à cette opinion, c'est que M. de Saint-Périer signale parmi les objets trouvés dans les fouilles de 1865 :

« Une pierre en moellon trouvée dans le massif de  
» béton, sous la mosaïque à dessin courant et liée à  
» ce massif. »

Cette pierre, haute de 20 centimètres environ sur 15, était sculptée sur sa face antérieure gauche et portait une feuille de chêne sous un triangle. A droite on voyait un autre triangle dégradé et à moitié brisé. La face sculptée reposait sur la couche de sable et il était bien évident qu'elle avait été mise comme rebut dans les fondations de la mosaïque.

Peut-on conclure de ce fait à la préexistence de constructions en cet endroit, ou bien la pierre à moulure, trouvée comme rebut dans le sous-sol de la

mosaïque, n'est-elle que l'éclat d'une pièce abîmée par un maladroit pendant l'érection de la Villa, un débris de la construction même? C'est encore ici pour nous le cas de poser un vaste point d'interrogation. Cependant, c'est à la première de ces hypothèses que nous nous rallierions le plus volontiers.

Vous le voyez, Messieurs, il a été fait bien peu de choses, il y aurait, pour un archéologue, matière à bien des recherches. Déjà, M. Collas nous a proposé de mettre à notre disposition une bande de terrain presque contiguë aux ruines, du côté de l'ouest, et de nous donner toutes autorisations nécessaires pour y pratiquer des fouilles; d'un autre côté, M. le comte de Saint-Périer paraît vouloir continuer son travail d'exploration sur sa propriété. Nous ne pouvons qu'applaudir à ces bonnes dispositions et si la Société s'intéresse à ces travaux, nous pouvons espérer que tôt ou tard Souzy-la-Briche laissera échapper le secret qu'il tient jalousement enfoui, depuis tant de siècles, sous les décombres.

MAXIME LEGRAND.

NOTA. — Depuis la réunion de la Société à Étampes et l'excursion qui a suivi la séance, nous sommes retournés à la Cave-Sarrazine. Le locataire de M. de Saint-Périer avait poursuivi les fouilles. Il avait continué à suivre les murs en les démolissant, et déjà les nouvelles salles n'étaient plus entourées. Il se trouvait en ce moment dans la partie surélevée, que nous prendrions pour une aile de la Villa, à dix mètres environ des nouvelles trouvailles et au sud-est de la construction. Ces dernières fouilles semblent donner raison à l'opinion que nous avons formulée sur le genre de construction de la Villa, qui présenterait alors l'aspect d'un corps de bâtiment de 40 mètres

environ de façade, flanqué de deux ailes très sortantes. Il serait véritablement bien désirable qu'on pût faire en cet endroit quelques travaux et mettre à jour tout l'ensemble des ruines; car au lieu de conjectures, on aurait, nous en sommes persuadé, le mot de l'énigme.

Février 1884.





# VILLEMOUTIERS

(LOIRET)

(Fin).

---

## LES IMPÔTS

Il ne serait pas sans intérêt de connaître quel pouvait être, avant la Révolution, l'impôt payé par une pièce de terre en cette commune. Les anciennes archives de la paroisse me fournissent sur ce sujet quelques données dont je vais reproduire plusieurs exemples, afin d'élucider, si je puis, cette importante question.

Avant tout, déterminons en quoi consistaient ces impôts. Il y avait d'abord les impôts annuels, puis ensuite ceux qui ne se prélevaient qu'en certaines circonstances. L'impôt annuel se décomposait en cens et rentes auxquels venait s'ajouter la dîme; l'autre avait nom droit de champart<sup>1</sup>. Tous ces impôts

---

1. L'avant-propos du chap. III de la coutume de Lorris, révisée à Montargis en 1530-1531, définit ainsi le mot champart :

« Les mots champart et terrage signifient la même chose; *et unde dicta sint, apparet vel ipso nomine*, comme dit Ragueneau dans son *Indice*.

» *Agrier* ou *agrière* sont aussi synonymes, comme ces mots



se payaient au seigneur de qui dépendait la terre. Le plus ordinairement l'imposition se décomposait en une somme payée en argent et une redevance payée en nature, d'où proviennent nos faisances. L'imposition en nature pouvait toujours être convertie en argent au gré du contribuable : la coutume de Lorris fixait le prix des choses les plus communément données en redevance afin d'éviter les contestations entre les parties.

Le droit de champart représente, jusqu'à un certain point, le prix du fermage de la terre ; mais ce droit n'était dû que lorsque le seigneur de la terre avait vendu ce champ à un « manan ou un paysan » : ce que la coutume de Lorris exprime en disant que « le seigneur a mis l'héritage hors sa main. » De plus, le droit de champart ne se prélevait que lorsque la terre était ensemencée de blé, d'avoine ou d'orge. L'article 25 de la coutume de Lorris règle que ce droit ne devait être prélevé qu'après la dîme. Comme

---

de basse latinité *Agraticum, agrarium, terraticum*. L'on peut définir ce droit : une portion des fruits aprez qu'ils ont été recueillis, que le seigneur s'est réservée en mettant l'héritage hors sa main ; d'où vient que, dans quelques anciennes chartes, ce bail est appelé *portio, tanquam campi pars*, que la Coutume règle de 12 gerbes l'une. »

On peut donc conclure que le droit de champart, qui consistait en un impôt de la douzième partie de la récolte, n'était dû que lorsque le seigneur avait vendu son champ à un manant ou paysan, ce que la coutume exprime par ces mots : *hors sa main*. C'était la conséquence de cet axiôme *point de terre sans seigneur*. Il est très probable que les nombreux climats indiqués aux cadastres sous le nom de *Champart* ont été autrefois acquis des seigneurs par des paysans.

cet impôt n'était payable qu'à des époques variables, indéterminées, nous négligerons l'évaluation dans la recherche du total que nous cherchons.

Prenons un exemple tiré de la déclaration faite devant M<sup>e</sup> Belluche, notaire sous le scel de Lorris le 15 août 1484, et renouvelée le 18 décembre 1581, devant M<sup>e</sup> Deflou, notaire à Ladon' :

« Pour 45 cordes (23 ares environ) de terre labou-  
» rable située dans la Grande-Presle, chargée envers  
» le seigneur de Palerme du Colombier, conformé-  
» ment à la prise à cens et rente du lieu et dépen-  
» dances du Colombier », la Fabrique payait annuel-  
lement « 5 deniers oboles<sup>1</sup> et  $\frac{3}{4}$  de boisseau de blé  
» ou épeautre par chacun an, et le droit de champart  
» quand le cas y échet. »

Tâchons de réduire cette imposition en une somme équivalente de notre monnaie actuelle :

Le denier-bole valait la moitié d'un denier tournois, c'est-à-dire la 24<sup>e</sup> partie d'un sol; la valeur des 5 deniers est de trop minime importance, et nous omettons volontairement d'en faire l'évaluation.

Les  $\frac{3}{4}$  de boisseau de blé, soit environ 16 litres, ne peuvent pas être estimés à moins de 15 francs l'hectolitre, et représentent à eux seuls une somme de 2 francs 40 centimes. Ajoutons à ce chiffre le prix du dixième des gerbes récoltées de la dîme. Le seigneur devait retirer un peu plus de neuf gerbes, en moyenne, sur ces 45 cordes; mais comme il n'y avait pas dans ce champ du blé, de l'avoine ou de l'orge

---

1. Extrait des minutes de l'étude de Ladon, année 1581.

2. Le texte porte « obols ».

tous les ans, il y a lieu de retrancher un tiers du nombre de gerbes : il lui en restait donc six, représentant environ un décalitre de grain, du prix de 1 fr. 50.

L'impôt total de cette parcelle était donc d'environ 4 francs chaque année.

2° exemple : la Fabrique payait au « seigneur de » Boucherault pour un demi-arpent de terre assis à » la fosse de Boucherault, inscrit sous le n° 382 du » censoir<sup>1</sup>, un impôt de 2 deniers, un quinzième de » boisseau de blé, froment ou épouille, ou un cin- » quième de boisseau d'avoine ou orge, et 3 deniers » oboles pour droit de chapon, et même le droit » de champart quand le cas y échet<sup>2</sup>. »

Faisant sur ce second exemple un calcul analogue à celui que nous avons fait sur le premier, nous arrivons au chiffre de 1 fr. 90 d'impositions annuelles.

Si l'on ramène les chiffres de l'imposition des deux parcelles ci-dessus à l'imposition d'un hectare, on trouve qu'un hectare du premier payait plus de 18 francs tandis que le second ne payait guère plus de 3 fr. 80 centimes. Comme les terres du climat de la Presle sont de première qualité, elles sont placées sous le rapport de l'impôt dans la première classe; tandis que celles de la Fosse-Boucherault, qui sont très médiocres, appartiennent à la dernière, de sorte

---

1. Le registre qui est ici appelé Censoir est, dans un acte analogue du 19 décembre 1581, désigné par Censier. (Minutes de l'étude de Ladon, 1581.)

2. Déclaration du 19 décembre 1581 devant M<sup>e</sup> Deflou, notaire à Ladon, et déclaration nouvelle du 5 mai 1763. (Archives de la Fabrique.)

qu'on obtient l'impôt moyen en prenant la moitié du total des deux impositions ci-dessus, soit 11 francs, ou environ. Un hectare de terre de moyenne qualité paie aujourd'hui moins de 8 francs, c'est-à-dire 3 francs de moins qu'autrefois.

On pourrait multiplier les exemples, mais ils ont tant de points de ressemblance qu'ils n'offriraient plus d'intérêt, et nous conduiraient au même résultat. Contentons-nous de considérer combien est remarquable de simplicité le système d'impositions actuellement en vigueur; combien il est léger en comparaison de l'ancien, et surtout combien il est moins vexatoire pour le contribuable qui n'est plus obligé d'attendre le bon plaisir du seigneur pour engranger ses récoltes<sup>1</sup>.

N'oublions pas de rendre justice à qui de droit, et saluons la Révolution de 1789 qui, en supprimant les privilèges, a établi l'égalité dans la proportionnalité de l'impôt, et diminué par là les lourdes charges qui pesaient sur le peuple en général et sur le cultivateur en particulier.

## LES TESTAMENTS

Il existe sur les anciens registres de la paroisse (aujourd'hui l'état civil) une série de 88 testaments, que je me reprocherais de ne pas faire connaître. Sans doute ils ne se rapportent pas directement à l'histoire de la localité, mais comme ils sont en

---

1. Suivant la coutume, le cultivateur ne pouvait enlever la récolte d'un champ avant que le seigneur, puis le curé n'aient fait choix de la part qui leur revenait.

quelque sorte le résultat palpable de l'état moral de l'époque où ils ont été écrits, je ne crois pas m'écarter beaucoup de mon sujet en donnant ici une courte analyse de ces testaments.

Ils appartiennent tous à la période écoulée entre 1563 et 1582. Tous sont l'expression des dernières volontés d'habitants de la paroisse et l'œuvre de petites gens, des manants, comme on les appelait : aucun n'émane d'un des seigneurs du village, ni des nombreux nobles qui l'habitaient à cette époque. Aussi n'y a-t-il guère de distinction à établir entre les différents actes de cette intéressante collection. La lecture d'un seul de ces testaments suffirait pour les faire connaître tous.

Une même formule sur l'incertitude de l'heure de la mort leur sert d'introduction : « Le ...<sup>me</sup> jour du » mois de....., de l'an de grâce mil cinq cent..... fut » présent de sa personne N\*, sain d'entendement, » mémoire et pensée, malade de corps, considérant » qu'il n'y a rien de plus certain que la mort, rien de » plus incertain que l'heure d'icelle, ne voulant mourir intestat, veult et ordonne son testament en la » manière et la forme qui s'en suit : » Cette formule est généralement suivie ; cependant il existe quelques variantes, et après avoir parlé de la mort, quelques-uns ajoutent une phrase sur les joies du Paradis, auxquelles ils désirent « advenir ».

Évidemment ce préambule, ainsi que les quelques lignes qui le suivent, a été sinon dicté, du moins suggéré par le curé rédacteur de l'acte<sup>1</sup>. Quelle que

---

1. Le rituel du diocèse d'Orléans, édité en 1726 sous l'épis-

soit son origine, on peut le considérer comme un résumé, une condensation de l'esprit religieux de l'époque à laquelle ils appartiennent. Puis si l'on réfléchit que ces testaments ont été faits pendant les guerres de religion, et que, malgré la Réforme et les divisions qui en résultaient nécessairement, nos pères n'ont pas craint d'affirmer leur foi dans un acte public, on est obligé de conclure que si la religion catholique a eu de rudes épreuves à subir de la part du protestantisme, elle a reçu dans le même temps d'éclatants témoignages d'attachement. Tous les testateurs déclarent qu'ils veulent mourir *in fide catholica quam sancta mater tenet et prædicat Ecclesia*. Cette affirmation ne leur suffit même pas, et leur piété candide et tendre éclate dans ces actes qui, par leur nature, sembleraient décolorés et arides :

« Premièrement : Je recommande mon âme à Dieu

---

copat de Fleuriot d'Armenouville, contient des instructions sur la légalité et sur la forme des testaments que pouvaient recevoir les curés, il donne même un formulaire de ces sortes d'actes. Or, le testament proposé comme modèle en 1726 est conçu en des termes à peu près identiques à ceux qui étaient sur les registres de Villemoutiers, 140 ans avant la publication du rituel. La similitude des termes en des diocèses différents (Villemoutiers faisait partie du diocèse de Sens) porte à croire que les termes généraux des testaments avaient dû être arrêtés dans une assemblée d'évêques en concile. Le rituel de 1726 reproduit des instructions données sur cet objet par Germain Vaillant de Guelis, qui fut évêque d'Orléans de 1586 à 1587; par ces instructions, on trouve que les jeunes gens de quatorze ans pouvaient tester. Comme il est probable que les personnes de cet âge n'avaient pas la libre disposition de leurs biens, je crois qu'il faut entendre par cette liberté de tester la faculté qu'ils avaient d'affirmer leur foi, régler leurs funérailles et ex-

» mon créateur, à la glorieuse vierge Marie, sa be-  
» noîte mère, à monsieur saint Nicolas, mon patron,  
» à monsieur saint Michel, ange, et à toute la cour  
» céleste du Paradis. »

Jamais les testaments ne font la moindre allusion aux derniers sacrements qu'ils ont reçus ou qu'ils doivent recevoir bientôt.

Après la destinée de son âme, ce qui préoccupe le plus le mourant du xvi<sup>e</sup> siècle, c'est la destinée de ce corps qui doit, selon la foi catholique, ressusciter un jour dans la lumière et dans la gloire : tous expriment le désir qu'il repose « dans le cymetier de » Saint-Nicolas, de Villemoutiers, près de mes pa- » rents et amis trépassés. »

Puis arrive le caractère éminemment chrétien des actes que j'examine ici : « Veult et ordonne mes » debtes être payées, forfaitcs et amendes sy en a. » C'est sans doute là un acte de vertu fort naturel, mais il y a plus : un bon nombre ajoutent quelque chose de plus méritoire que le paiement des dettes : « donne remise à tout ung chacun de ce qui peut » m'être duë. » Ainsi non seulement le testateur veut

---

primer comme desiderata certaines largesses que les parents se seraient fait un devoir de faire en leur nom.

Extrait du rituel orléanais, édit. 1726, p. 393 394 :

Ex Germano Valente episcopo Aurelianensi, anno 1587 :  
..... Impediant testantes ne curiosus, ambitiosus aut vacuas ordinationes, vel alias contra jura quidpiam ordinent : in quibus minus sanæ mentis indicia deprehenduntur. Eorum tantum testamentum recipiant qui sunt sanæ mentis, majores quatuordecim annis : quorum ipsi voluntatem perfectæ intelligere possint. In testantes usururiorum ea serventur quæ continentur, in capite quonquam de usuris in sexto.

que ses dettes soient acquittées, mais encore il fait remise de ce qu'on lui doit, c'est presque de l'héroïsme.

Après avoir prescrit avec un soin méticuleux le nombre de messes qui devront être dites à son intention après son décès, « veut et ordonne qu'il soit » dict et célébré dans cette paroisse un obit de six » messes à trois leçons, dont trois basses vigiles ar- » dentes à neuf leçons pour le repos de mon âme, » le testateur ne manque jamais d'ajouter que ces prières doivent être dites « aussy pour mes parents » et amis trépassés », ne se contentant pas de faire du bien pendant sa vie, mais encore après sa mort.

Ensuite il fixe les offrandes à faire à son enterrement et aux autres offices qu'il demande : « veut » qu'il soit offert pain, vin et chandelles; ordonne » aultant à la huictaine et au bout de l'an. » Depuis l'officiant jusqu'aux enfants de chœur, depuis le prêtre assistant jusqu'aux pauvres qui accompagneront son convoi en portant un cierge, il n'omet personne : la rémunération de chacun est réglée plus ou moins largement, suivant la fortune ou la générosité du testateur. « Donne au curé de mon dict Ville- » moustiers 5 sols tournois; au prebstre assistant » aussy 5 sols; aux gens d'église qui seront à mon » ensépulture, 2 sols; aux enfants clerks, un sol; aux » povres qui suivront mon convoy en portant chan- » delle ardente, 2 sols. »

Après ces dispositions à peu près communes à tous les testaments, et aussi avant le partage des biens entre les divers membres de la famille, viennent les legs gratuits. Quand le testateur est un peu



aisé, qu'il a la libre disposition de ses biens, il commence par annoncer ce qu'il lègue à l'église de la paroisse : tantôt c'est un fonds de terre, tantôt c'est une certaine somme de revenu à prendre sur les produits de telle propriété ou de telle pièce de terre. Les rentes de cette dernière catégorie sont ordinairement payables en nature. En lisant les nombreux testaments qui contiennent de semblables dispositions, on s'explique aisément les longues énumérations des inventaires des siècles passés, et qui donnent les tenants et aboutissants ainsi que la provenance de plus de soixante parcelles possédées par l'église, et formant une totalité de plus de 27 arpents de terres, prés, vignes ou bois<sup>1</sup>.

On a dit avec raison que l'ancienne société française se distinguait par son aimable politesse et par la vie de famille que menaient les maîtres et les serviteurs. Cela est aussi vrai pour le commun du peuple que pour la haute société à laquelle on a coutume de l'appliquer. Je n'en veux pour preuves que les deux legs suivants pris dans des testaments différents :

1° « Je donne à Jehan Dézoret, qui m'a bien fidèlement servi, mon champ d'un demy arpent qui est au Gué-Bilat en cette paroisse. »

2° « Veult qu'il soit donné à Loyse Mestier, ma servante, trois paires de draps de lit à prendre à son gré parmi les meilleurs que je délaisserai à

---

1. L'église de Villemoutiers possédait effectivement plus de 27 arpents de terres, vignes, prés et bois, au moment de la Révolution.

» mon deceds; lui donne aussi ma robe de drap  
» brun. »

Ces sortes de legs sont peu nombreux, il est vrai, pourtant il est présumable que, s'ils ne sont pas plus fréquents, c'est que les testateurs dont je déchiffre les dernières volontés n'étaient que de pauvres paysans n'ayant, pour la plupart, pas de serviteurs, et partant pas de legs à leur faire.

Une dernière observation. Tous les testaments qui font l'objet de cette étude sont écrits de la main du curé qui les a reçus<sup>1</sup>. Il les signe toujours; la maladie explique jusqu'à un certain point pourquoi le testateur n'a pas lui-même signé lorsqu'il savait écrire; mais ce que je ne m'explique pas, c'est l'absence de la signature des témoins. Cette absence choquerait moins si la qualité des témoins n'était pas indiquée et ne démontrait clairement qu'ils savaient écrire. Ainsi, le témoin qu'on rencontre le plus fréquemment est Antoine Bonneau, notaire de Villemoutiers; il savait écrire; alors pourquoi cette phrase qui termine presque uniformément tous ces actes :  
« Dressé par le soubsigné en présence des témoings  
» Antoine Bonneau, notaire en ce bourg, N<sup>o</sup>... de  
» cette paroisse, qui ont déclaré ne sçavoir signer. »  
Les testaments reçus à la même époque par le

---

1. L'article 10 du chapitre ix des Coutumes revisées en 1530-1531 est conçu en ces termes :

Art. X. « Un curé ou son vicaire, en présence de deux témoings, peut, en ses limites, recevoir testaments et *vallent*. »

Il ne paraît pas que les curés de Villemoutiers aient reçu des testaments après 1610; du moins n'en trouve-t-on plus sur les registres passé cette date.

notaire de Villemoutiers reflètent le même esprit religieux et sont rédigés dans des termes à peu près identiques. Le notaire Antoine Bonneau commençait toujours les siens par : « *In nomine Domini. Amen.* »  
» *Jesus.* »

### LE PRIEURÉ ACTUEL

J'ai dit ailleurs que la demeure construite par les Bénédictins pour le Prieur n'avait aucune espèce de caractère architectural, que ce n'était qu'une habitation spacieuse, mais d'une extrême simplicité. Maintenant elle est bien changée : M. Mailand, qui l'a possédée de 1841 à 1880, l'a restaurée et, en y faisant d'heureuses additions, il en a changé l'aspect. C'est une des plus charmantes villas du Gâtinais, et la plus originale assurément. Toutes les restaurations et adjonctions qui y ont été faites n'avaient qu'un but, celui de faire un monument du xv<sup>e</sup> siècle, et il faut convenir que c'est réussi.

La plupart des fenêtres ont été agrandies, et de carrées qu'elles étaient, elles sont devenues pour la plupart des fenêtres à croisillons moulurés avec cintre surbaissé. Les vitres elles-mêmes, au lieu de grandes glaces, sont de petits losanges encadrés dans des châssis de plomb. La porte est maintenant large et spacieuse, et présente à sa partie supérieure un écusson portant deux crosses d'abbé en sautoir et surmonté d'une mitre.

Le premier étage est la répétition du rez-de-chaussée, quant au nombre des ouvertures, mais non quant à leur forme, car chacune d'elles a son

caractère particulier. Au-dessus sont les huit lucarnes des mansardes, reliées par une balustrade ajourée du style ogival flamboyant. Chacune de ces lucarnes mériterait une description particulière, tant elles sont ouvragées et peu ressemblantes, quoique toutes de style ogival : chaque jambage, ainsi que le dessus, est orné de nombreuses sculptures aussi délicates qu'élégantes. Toutes sont surmontées par trois clochetons à crossettes que termine un chou-fleuri qui s'harmonise parfaitement avec le reste de l'ornementation. Le milieu de la toiture du château est marqué par un petit clocheton de forme très élancée, et terminé par un bouquet de chardons en fer forgé. A droite et à gauche de ce clocheton court, sur l'arête de la couverture, une ligne de trèfles en pierre.

Telles sont à peu près les façades est et ouest de l'habitation des Prieurs. Sur le pignon sud, M. Mailand a fait ajouter une construction nouvelle qui forme une sorte d'aile saillant de trois mètres environ sur la façade de l'est. Cette addition fait du pignon une troisième façade plus ornementée que les deux autres. D'abord la saillie qu'on remarque sur la façade du levant se reproduit aussi sur le pignon et y forme une tour carrée pierre et brique au rez-de-chaussée et au premier étage ; au-dessus les piliers d'angles et les ouvertures sont en pierres, le reste est en briques de couleurs variées. Cette tour est plus élevée de quatre ou cinq mètres que la toiture du château, elle est terminée par une plate-forme, autour de laquelle est une balustrade en pierre ajourée d'un gracieux effet. Dans l'angle rentrant, formé par la rencontre de la façade principale avec

la tour, se trouve une tourelle circulaire engagée, dont les assises sont alternativement brique et pierre. Cette tourelle, qui sert de cage à l'escalier conduisant au sommet de la tour, est terminée par une toiture élancée.

Le pignon n'a que quatre ouvertures : deux portes au rez-de-chaussée et deux fenêtres au premier étage. Les portes sont très remarquables par leurs moulures finement ciselées et par une sorte de tympan, dans lequel se trouvent d'élégantes sculptures entourant un écusson sans armes. Les fenêtres sont à croisillons.

Du sol à la pointe du pignon, on voit un pilier surpassant la toiture et couronnée, à sa partie supérieure, par une colonne aux moulures en spirale. Dans le milieu de la pointe du pignon, ce pilier contient une niche contenant une statue (terre cuite) de saint Louis.

L'angle sud-ouest est occupé par une autre tourelle, dont l'existence a été ainsi annoncée à la Société archéologique de l'Orléanais :

« Montargis, 15 mars 1854.

- » Monsieur le Président, je pense que la Société
- » archéologique apprendra avec intérêt que M. G.
- » Mailand, peintre, propriétaire de l'ancienne abbaye
- » de Villemoutiers, vient d'y faire transporter et y
- » fera construire une des plus curieuses tourelles
- » d'angle du vieux Paris, démolie pour l'ouverture
- » de la rue de Rivoli.
- » Veuillez agréer, etc.
- » Signé : DE GIRARDOT, sous-préfet de Montargis

» et membre de la Société archéologique de l'Orléanais. »

Ce petit morceau d'architecture est effectivement très curieux et très intéressant sous plus d'un rapport. On l'appelle la tourelle de la reine Blanche, parce qu'elle provient d'un palais qui servit de résidence à la mère de saint Louis. Elle occupait, avec quelques pans de murs du palais ruiné, l'angle des rues de la Tixanderie et du Coq-Saint-Jean. En 1851, cette précieuse ruine fut condamnée à disparaître pour faire place à la rue de Rivoli.

Avant d'entreprendre la démolition de cette tourelle, le préfet de la Seine l'offrit au Conseil municipal, en insinuant qu'elle pourrait être avantageusement placée dans les dépendances du musée de Cluny. Le Conseil ne donna aucune suite à cette proposition. Ce fut alors que M. Mailand se rendit acquéreur de la tourelle dite de la reine Blanche, la fit démolir après en avoir fait soigneusement numérotter les pierres, qu'il fit transporter ici, où elles furent remises en place, avec toutes précautions nécessaires pour que cette tourelle se retrouvât dans ses dispositions primitives<sup>1</sup>. Le poids total des matériaux était d'environ 12,000 kilogrammes.

Cette tourelle, qu'à sa disposition intérieure on reconnaît pour un ancien oratoire, est placée en encorbellement dans l'angle sud-ouest du château.

---

1. La description de cette tourelle a été faite par M. l'abbé Cosson, dans un mémoire très intéressant inséré au 4<sup>e</sup> volume, 5<sup>e</sup> bulletin, de la Société archéologique de l'Orléanais.

Elle est surmontée d'une toiture en poivrière terminée par des fleurons modernes en fer; du côté du midi, s'ouvre une petite fenêtre à cintre surbaissé, au-dessus de laquelle est un tympan où figure un écusson aux armes effacées.

Les pièces de charpente, sur lesquelles la toiture repose, sont ornées intérieurement de sculptures dont le style rappelle bien le XII<sup>e</sup> siècle. Un double cordon de sculptures fines et délicates comme de la dentelle entoure le petit édifice à sa base et à la naissance de la toiture.

Faite toute entière de belles pierres de taille, il a été facile de la reconstruire dans les conditions exactes où elle se trouvait à Paris. A première vue, on dirait qu'elle a été apportée tout d'une pièce. A la place qu'elle occupe, elle produit le plus heureux effet, et orne très bien l'ancienne demeure des Bénédictins de Villemoutiers.

M. Mailand n'a pas borné ses transformations au château seul, les dépendances ont eu aussi leur large part : c'est ainsi que la maison du jardinier est devenue une sorte de chalet suisse dont le rez-de-chaussée a toutes les allures de l'époque mérovingienne, tandis que le premier étage nous ramène à la Renaissance; elle est surmontée par un clocheton à poivrière.

Les écuries construites en pierre, bois et briques de tons différents sont décorées, à la hauteur des planchers, d'une rangée de têtes d'animaux de chasse en relief; une tête de cheval de grandeur naturelle occupe le milieu du pignon.

Une grille monumentale sépare le château du che-

min qui le borde. Cette grille, en fer forgé, est coupée de distance en distance par de beaux pilastres en pierre se terminant en pointe et surmontant un beau fleuron; les arêtes sont ornées de crossettes.

Un portail monumental richement mouluré occupe le milieu de la grille, vis-à-vis la partie centrale du château. Dans le dessus de ce portail, se trouve reproduit un écusson dont les armes sont la copie de celles qui sont représentées sur un cachet trouvé près d'un squelette d'homme, qui était inhumé dans le cimetière du Prieuré. D'après un numismate distingué, M. Duleau, à l'examen duquel il a été soumis, ce sceau serait de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Il porte en légende :

« S<sup>t</sup> P<sup>h</sup>l<sup>e</sup> Poitevin. »

L'écu est ainsi composé : De (*couleur inconnue*) à six annelets de 3, 2, 1 ; au franc quartier de (*couleur inconnue*) chargé de deux fascés dentelées composées de (*couleur inconnue*) et de chacune trois pièces<sup>1</sup>.

Cet écusson se trouve sur le côté levant du portail; sur le côté opposé et dans la place correspondante à l'écusson, on voit la reproduction en ronde bosse d'une Vierge également découverte dans un travail de terrassement du jardin. Cette reproduction est l'œuvre de M. Mailand, qui n'était pas seulement un peintre distingué, mais encore un sculpteur émérite.

CHAMPION,

Ancien instituteur de Villemoutiers.

---

1. Divers renseignements me portent à croire que ces armoiries sont celles de la famille de Prunelé, avec une alliance qui m'est inconnue.





## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

---

C'est par les *Inscriptions de l'ancien diocèse d'Orléans*, recueillies et publiées par M. EDMOND MICHEL, notre actif président, que nous commencerons cette fois notre chronique. Nous ne saurions mieux débiter. Le premier fascicule, ne comprenant encore que l'archidiaconé d'Orléans (Orléans, Herluison, 1885; in-4° de 202 pages), permet déjà de savoir ce que sera l'ouvrage complet et quel grand pas il fera faire aux études archéologiques et historiques dans la région. En suivant d'aussi près que possible le plan de l'ouvrage de M. de Guilhaemy<sup>1</sup>, en adoptant sa méthode, ses divisions et jusqu'à son format, M. E. Michel a montré qu'il voulait continuer l'œuvre si remarquable de son devancier, et son travail affirme clairement qu'il a su se mettre à la hauteur de son modèle. Le diocèse d'Orléans a donc été soumis à la même investigation que celui de Paris. Le diocèse de Sens viendra plus tard. Faut-il dire que l'épigraphie médiévale et moderne (jusqu'en 1789) du diocèse d'Orléans, et principalement celle de l'archidiaconé d'Orléans, soit aussi intéressante que celle des églises de Paris et des doyennés voisins? Non certes. De trop grands, de trop illustres noms se rattachent à l'histoire parisienne, pour que l'on puisse espérer faire marcher de pair avec elle l'histoire provinciale. Néanmoins la ville d'Orléans est fertile en beaux souvenirs, et il serait trop long d'énumérer tout ce que cette première livraison nous révèle de curieux. La partie spécialement gâtinaise du livre ne paraîtra qu'avec les fascicules

---

1. Publié en 5 volumes in-4° (le dernier posthume), dans la collection des Docum. inédits, sous les auspices du gouvernement (1873-1883).

suivants; ce sera pour nous une heureuse occasion d'en redire tous les mérites. Au point de vue de l'archéologie tumulaire et du costume, nous signalerons tout spécialement la tombe de Jeanne de Baines (p. 155), qui provient de l'église de Boigny et est aujourd'hui conservée au musée historique d'Orléans. Elle date de 1372 et la gravure qui nous la représente est parfaite. L'auteur n'a pas mis une introduction en tête de son travail; il l'a jugée inutile, mais nous aimons à nous rappeler la charmante plaquette qu'il a publiée en 1882 sur le même sujet : *La sculpture tumulaire de l'Orléanais et du Gâtinais* (Orléans, Herluison).

\* \* \*

Voici encore un livre nouveau qui rendra non moins de services. *Le ban et l'arrière-ban du bailliage de Sens au xvi<sup>e</sup> siècle*, contenant les noms des seigneurs et hommes d'armes, la liste des fiefs, etc..., publié par notre confrère M. MAURICE ROY (Sens, imp. Duchemin, 1885; in-8<sup>o</sup> de XIII-275 pages), est un recueil précieux pour plus d'une contrée. Le Gâtinais, à côté de la Puisaye, du Sénonais et du Tonnerrois, y a sa large part. En groupant ainsi les différents rôles qu'il a pu découvrir, tant à Sens qu'à Paris, pour les années 1542, 1545, 1552 et 1575, M. Roy a fait un travail d'un genre nouveau qui portera ses fruits et qui, nous l'espérons, servira de modèle à d'autres publications du même genre. En multipliant les renseignements, en supprimant les redites, en dressant deux bonnes tables, que nous avons tout lieu de croire complètes, on a su rendre le livre utile et facilement maniable. L'abondance des renseignements qu'il procurera aux travailleurs n'a d'égal que le soin mis par l'éditeur à recueillir les textes et à en suivre attentivement l'impression.

\* \* \*

La ville d'Étampes a la rare bonne fortune de posséder un historien consciencieux et éclairé, qui s'est donné pour mission et pour tâche de tous les instants de reconstituer, peu à peu, le passé de sa ville natale, et de joindre à l'intérêt du texte l'attrait et la précision du dessin. La deuxième édition de la

*Notice historique sur le château d'Étampes*, suivie d'une description des ruines de Guinette, par M. LÉON MARQUIS (Étampes, imp. Lecesne, 1885; in-12 de III-114 pages), présente ces deux avantages et sera lue par tous ceux qu'intéresse l'archéologie, et plus particulièrement l'archéologie militaire. Dans cette édition nouvelle, très amplifiée et sur plusieurs points modifiés, M. Marquis a soutenu sa thèse ancienne et combattu l'hypothèse que M. Anthyme Saint-Paul a émise l'an dernier (Cf. *Annales*, II, p. 201-202) au sujet de la date du donjon d'Étampes. Si ce travail emprunte beaucoup à Caumont et à Viollet-le-Duc, il révèle aussi de vastes recherches et une certaine critique qui donne du poids aux assertions de l'auteur. Ce sera le meilleur guide pour les excursionnistes qui visiteront Étampes; ce sera le meilleur souvenir qu'ils pourront emporter de leur passage dans cette ville.

\* \* \*

Nous aurons le regret de ne pas décerner les mêmes éloges à l'*Histoire de la ville, des seigneurs et du comté de Gien*, par M. L.-A. MARCHAND (Gien, Putois, 1885; in-12 de 130 pages), et de ne pas nous associer à l'hommage adressé<sup>1</sup> à l'auteur par l'*Indépendant de Gien* (nos des 9, 16, 23 et 30 mai). Trop souvent M. Marchand avance des faits qui ne sont rien moins que prouvés, ou bien il n'affirme aucune opinion lorsqu'une question vaut la peine d'être élucidée. Ce remaniement d'un travail ancien n'apporte aucun document nouveau; les sources sont mentionnées de la façon la plus insuffisante, et fréquemment on reconnaît chez l'auteur une grande inexpérience des choses de l'érudition. M. Marchand ne connaît réellement bien que ce qui l'intéresse personnellement. Nous ajouterons volontiers qu'il est peu décent de présenter au lecteur des illustrations aussi peu soignées que celles qui sont censées orner ce livre. Elles ne cadrent ni avec le format, ni avec le goût, ni avec le sujet du volume. La ville de Gien mérite mieux, et son his-

---

1. Cette série d'articles intéressants est due à l'un de nos confrères, qui les a fait tirer à part en une petite plaquette.

toire, fertile en péripéties, pourrait fournir un plus sérieux mémoire.

\* \* \*

*La campagne du duc de Guise dans l'Orléanais en octobre et novembre 1587*, par M. G. BAGUENAUT DE PUCHESSE, est un extrait des Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais (Orléans, Herluison, 1885; in-8° de 28 pages et carte). D'après les récits explicites des historiens contemporains, l'auteur a su éclairer d'un jour nouveau la marche des différents corps d'armée, et la carte explicative de cette campagne, tracée avec le plus grand soin, montre clairement les antécédents et les suites de la fameuse défaite infligée au baron de Dohna au bourg de Vimory. On saura gré à M. Baguenaut de Puchesse d'avoir terminé sa notice par l'intéressante et longue liste des pièces imprimées relatives à la campagne de 1587, qui sont toutes plus rares les unes que les autres. Il en a catalogué trente-sept; quelques-unes sont connues à l'état d'unique exemplaire, et peut-être en pourrait-on découvrir d'autres encore.

\* \* \*

Nous sommes bien en retard pour annoncer les découvertes archéologiques faites à Briare (Loiret), dont on trouvera la mention détaillée dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (1882, p. 165-166), sous la signature R. CAGNAT.

\* \* \*

Le n° 2 (3<sup>e</sup> année, 1885) du *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris* (Paris, Féchoz) contient une notice de M. CH. TROCHON (p. 173-176) sur le *Dernier prieur de Saint-Guenault de Corbeil*. Ce dernier prieur est bien connu. Mais la notice laisse à désirer. D'un intérêt restreint, elle renferme de nombreuses lacunes, signale comme inédits des manuscrits publiés depuis longtemps (entre autres les *Hymnes nouvelles pour la fête de saint Spire*, à la bibliothèque Sainte-Geneviève). M. Dufour nous signale aussi une confusion faite par l'auteur entre la maison prieurale de Saint-Spire et le Petit-Tremblay.

\* \* \*

Un nouveau volume sur *Ambroise Paré, d'après de nouveaux documents découverts aux Archives nationales et des papiers de famille*, par M. le Dr LE PAULMIER, avec un portrait inédit de Paré (Paris, Charavay, 1885; in-8° de 418 pages), doit être le bienvenu chez nous. Au premier abord la vie d'un chirurgien, si célèbre soit-il, né au pays du Maine, paraît n'avoir aucun rapport avec l'histoire gâtinaise. Mais qu'on ouvre le livre et qu'on approfondisse le sujet, l'on verra que, grâce au magnifique dépôt d'archives de la famille Le Charron, au château de Paley, près Lorrez-le-Bocage, M. Le Paulmier a retrouvé toutes les alliances d'Ambroise Paré et raconté sa vie dans les plus curieux détails. Ce fait s'explique aisément par le mariage de la dernière fille de Paré, Catherine (29 septembre 1603), avec Claude Hédelin, conseiller en la chambre du trésor, puis lieutenant-général du bailliage de Nemours en 1614, enterré à Nemours avec d'autres membres de sa famille. Les mêmes archives seigneuriales ont fourni à l'auteur le seul autographe connu d'Ambroise Paré, et son portrait authentique, également unique, peint peu après son second mariage. La riche mine de Paley a été exploitée d'une façon très satisfaisante, et les résultats consignés dans ce livre, — la plupart assez inattendus, — attestent hautement l'intérêt du dépouillement systématique des archives seigneuriales. Parmi les pièces justificatives qui forment une partie importante du volume, il en est de très curieuses que nous ne pouvons signaler en détail. La biographie est faite de main de maître et méritait de l'être, tant les différentes particularités d'une existence même fameuse sont peu à peu tombées dans l'oubli. Ce sera l'honneur de notre siècle érudit d'avoir réussi à réparer les négligences de nos aïeux et d'avoir marché quand même à la conquête de l'inconnu.

\* \* \*

Signalons, dans le 5<sup>e</sup> volume publié par la *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise* (Versailles, Cerf, 1885), le rapport de M. Paul Guégan (p. 36-42) sur les découvertes préhistoriques faites ou signalées par M. Tomasi dans les environs d'Étampes, à Valjouan et à Pierrefitte, et que nous avons

ici même (*Annales*, II, p. 207) annoncées l'année dernière. Le rapporteur reconnaît qu'en dépit du zèle déployé par M. Tomasi dans ses recherches, il y a eu souvent méprise de sa part, et qu'il faut bien se mettre en garde contre des empreintes ou des fragments qui paraissent fort anciens, mais qui n'ont absolument rien de préhistorique. Les conclusions de M. Tomasi sont prématurées et ne doivent être admises qu'avec une très grande réserve. Aux pages 85, 88 et 89 du même volume, il est à plusieurs reprises question des investigations préhistoriques de MM. Dujardin et Tomasi.

\* \* \*

Dans ses Anecdotes inédites sur la vie et les mœurs des artistes français du siècle dernier, M. J.-J. GUIFFREY (*Courrier de l'Art*, n° du 7 novembre 1884, page 535) a publié un curieux « certificat à l'appui de la plainte du sieur Martin, peintre du Roy, en sa maison en la ville de Puisiaux en Gatinois (10 août 1736). » Il y est question de la déplorable conduite de son fils Barthélemy Martin, qui vomissait contre son père les plus atroces injures et qui battait son frère l'abbé.

\* \* \*

Il y a peu de renseignements nouveaux dans la petite brochure de M. L. MARQUIS : *Promenades à La Ferté-Alais et aux environs, avec notes historiques et archéologiques* (Paris, Em. Lechevallier, 1884, in-16 de 40 pp. et planche), mais c'est un guide commode et sûr pour quiconque veut aller explorer en touriste sérieux la riante vallée de l'Essonne et ses abords. Nous le recommandons à ce point de vue.

C'est d'ailleurs un extrait du n° 24 de l'*Excursion parisienne*, journal dont M. Marquis est l'un des plus assidus et compétents collaborateurs. Il a communiqué à cette feuille hebdomadaire d'autres articles sur Étampes (n° 12), Dourdan (n° 19) et Étrechy (n° 17).

\* \* \*

Notons au passage la rectification d'une erreur accréditée, paraît-il, en Normandie, que nous devons à M. R. TRIGER, auteur d'une monumentale *Étude historique sur Douillet-le-*

*Joly (Sarthe)*, in-4° de 384 pp. (Mamers, Fleury et Dangin, 1884). C'est bien à Moret-sur-Loing (Seine-et-Marne), et non à Moré, près Fresnay-sur-Sarthe (Sarthe), que Philippe-Auguste réunit ses preux chevaliers pour marcher contre Jean-sans-Terre en août 1203. La confusion vient de ce que peu de jours après le roi de France se trouvait à Alençon (Orne).

\*  
\* \*

La *Bibliothèque Ornaise, canton d'Écouché*, essai de bibliographie cantonale, par MM. G. LE VAVASSEUR et comte de CONTADES (Paris, Champion, 1884), signale (n° 17) un manuscrit anonyme, in-4° de 24 pages, conservé dans la bibliothèque du château de Rânes, et intitulé : « L'étude de la nature, épître à madame Marie-Élisabeth d'Autemare d'Erville, comtesse de Rannes, ancienne gouvernante des ville, château et duché d'Alençon, dame de la Coulonge et autres lieux. A Corbeil, chez la belle Élisabeth, rue Sainte-Marie, aux deux cœurs couronnés. » Nous nous sommes adressé à M. A. Dufour pour avoir la clef de ce titre qui a tout l'aspect d'une supercherie littéraire. Nous le soumettons aux chercheurs. Dans tous les cas, notre érudit confrère nous affirme qu'il n'y a jamais eu de rue Sainte-Marie à Corbeil, et que la dame d'Autemare d'Erville y est absolument inconnue.

\*  
\* \*

Si, passant la frontière, nous allons puiser à l'étranger même les sources de notre histoire locale, nous irons de préférence frapper aux portes de Genève, cette ville hospitalière et cosmopolite pour ainsi dire, qui a abrité tant de réfugiés français, éloignés de leur pays pour des motifs religieux, politiques ou simplement personnels. Nous y trouverons la famille Bardin qui y fut, pendant des siècles, exclusivement vouée au commerce de la librairie. M. le Dr J.-B.-G. GALIFFE a pu en reconstituer entièrement la filiation dans le tome V (pp. 242-253) de ses *Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours* (Genève, Jullien, 1884). Le chef de cette famille fut Noël Bardin, libraire, natif de Puisseaux en Gastinois, diocèse de Sens, reçu à Genève le 8 juil-

let 1555. Il s'était sauvé de France, ayant été arrêté à Dijon pour avoir contre la loi vendu des livres religieux, et condamné pour ce fait à la peine du fouet. Il mourut le 1<sup>er</sup> avril 1588, âgé de 80 ans. Il avait épousé à Genève, le 21 juillet 1555, une certaine Verena (?) Misalin, de Jargeau (Loiret).

\*  
\* \*

De Genève aux Pays-Bas, la transition n'est pas facile. Mais le célèbre théologien Lambert Daneau nous la fournit. Appelé de Genève pour enseigner dans l'Université naissante de Leyde, où le nombre des Wallons était considérable, Daneau y fonda une église et y commença, à partir du 26 mars 1581, des prédications régulières en français. On lui avait offert un traitement annuel de 800 florins et une forte indemnité de déplacement, qui fut doublée au moment où il la reçut. On sait où il demeura à Leyde; son cours fut très suivi, mais le climat lui déplaisait, les magistrats de la cité lui étaient peu sympathiques, et bientôt la position n'était plus tenable pour lui; il se décida (fin février 1582) à partir pour Gand. Ce sont les regrets qu'il laissa à Leyde dont M. W.-N. DU RIEU s'est fait le sympathique écho : le petit travail que nous analysons, et que l'on trouvera au tome I<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup> livraison (pp. 69-90) du *Bulletin de la Commission pour l'histoire des églises wallonnes* (La Haye, Nijhoff, 1883), est le développement d'une brochure publiée par le même auteur en 1881, à l'occasion du troisième anniversaire de la fondation de la communauté wallonne, à Leyde (Pays-Bas).

Dans le même *Bulletin* (2<sup>e</sup> livraison, *idem*, 1884, pp. 97-151), M. le pasteur J.-H. GAGNEBIN, d'Amsterdam, a publié, sous le titre de « Pasteurs de France réfugiés en Hollande, » une liste de 363 noms empruntés aux archives des églises et des villes. Nous y relevons pour le Gâtinais les noms suivants : antérieurement à la Révolution de l'édit de Nantes (p. 100), Antoine Guérin, pasteur à Bois-le-Roy (Seine-et-Marne), présent au synode de Gouda le 26 août 1682, pasteur à Leyde après le 29 septembre 1688, mort en mai 1700; — postérieurement à la Révocation, Louis Robethon (p. 128), pasteur à Bondaroy



(Loiret), arrivé à Harlem le 28 février 1686, décédé en 1702; — Charles Compérat (p. 140), pasteur à Châtillon-sur-Loing (Loiret), réfugié avec sa femme Marguerite Dortel à Dordrecht, où il fait les fonctions de pasteur, de 1705 à 1709, puis déclaré infirme et déchargé de toute occupation; — et Henri-Louis Certon (p. 141), pasteur à Châtillon-sur-Loing (Loiret), puis à Dordrecht, avant l'année 1692.

\* \*

On a posé récemment à Paris, à l'angle des rues de l'Hôtel-de-Ville et du Figuier, la plaque commémorative suivante :

HOTEL DE SENS

—

CET HOTEL  
RÉSIDENCE DES ARCHEVÊQUES  
DE SENS  
MÉTROPOLITAINS DES ÉVÊQUES  
DE PARIS  
JUSQU'EN 1623  
A ÉTÉ CONSTRUIT VERS 1508  
PAR LES ORDRES  
DE TRISTAN DE SALAZAR

*(Délibération du Conseil municipal de Paris, 27 mars 1885)*

\* \*

Depuis notre dernier Bulletin, nous avons enregistré avec plaisir les distinctions suivantes décernées à nos confrères :

M. Alfred Darcel, administrateur du musée de Cluny, a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur;

M. Gaston Le Breton, conservateur du musée de céramique de Rouen, au grade de chevalier;

M. Paul Buval, architecte à Melun, a reçu les palmes académiques;

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, archiviste-paléographe, a été nommé, par arrêté ministériel, conservateur de la bibliothèque des Sociétés savantes, à Paris, et, par arrêté préfectoral,

membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

M. Henri Stein, secrétaire de la Société, a été nommé par arrêté ministériel archiviste aux Archives nationales, à Paris, et par arrêté préfectoral, membre de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise.

\* \* \*

Le mardi 24 juin a passé en vente à l'hôtel Drouot (vente Étienne Charavay, n° 18) un document historique des plus précieux, l'original du fameux *traité de Gien* (15 avril 1410), par lequel les ducs de Berry, de Bourbon, de Bretagne, d'Orléans et d'Alençon, et le comte d'Armagnac formèrent une ligue contre le duc de Bourgogne, Jean-sans-Peur. La pièce est revêtue des signatures autographes de tous les contractants, et leurs six sceaux y sont appendus. L'heureux acquéreur de ce beau document est un archiviste-paléographe, M. P. Durrieu.

\* \* \*

A propos du deuxième centenaire de la mort de Pierre Corneille, l'administration de la Bibliothèque nationale a eu l'heureuse idée de créer une *Exposition cornélienne* dans l'une des salles de ce vaste établissement. Parmi les documents catalogués, on trouve (n° 161) un *Billet adressé le 25 août 1649 à M. Dubuisson pour lui envoyer un livre de Paul Dudé, médecin de Montargis*; signé CORNEILLE, et daté de NEMOURS; ce billet se lit sur le feuillet de garde d'un volume de la bibliothèque Sainte-Geneviève. Mais peut-on l'attribuer à Pierre Corneille et lui donner place, comme on l'a fait, dans le recueil de ses œuvres? M. Léopold Delisle ne l'admet pas et se fonde assez justement sur une comparaison avec les autres billets authentiques qui figurent à l'Exposition.

HENRI STEIN.





## LA ROCHE AU DIABLE ET LES CAVES DE LARCHANT.

---



MON savant confrère, M. Léon Marquis, a publié récemment dans les *Annales*<sup>1</sup> un intéressant travail sur les *Caves d'Étampes* qui m'a mis en goût de tenter le même sur celles de Larchant. Malheureusement, comme on va le voir, ma moisson est assez pauvre. Telle qu'elle est pourtant je la donne; d'abord parce que je crois qu'il n'y a pas pour l'histoire de détails insignifiants; que, comme dans la nature, les infiniment petits eux-mêmes ont leur rôle et leur utilité; enfin parce que personne encore n'a parlé de ce que je vais décrire.

Mais, avant d'exposer les résultats de mes recherches, je voudrais signaler et rectifier une erreur qui n'en est pas à sa première édition et qui pourrait se propager.

Dans les premières lignes de la note de M. Marquis, on lit : « Ces caves (d'Étampes) ne sont peut-être pas... aussi singulières que les *Caves au Diable* de Larchant en Gâtinais. » Un peu surpris et ne

---

1. Tome II (1884), p. 229.

connaissant à Larchant aucune *Cave au Diable*, je priai l'auteur de me dire d'où lui venait ce renseignement et qui lui avait fourni sa citation. Sur son obligeante indication, j'ouvris le quatorzième volume, année 1848, du *Bulletin monumental*, de M. de Caumont et, de plus en plus étonné, je lus, pages 381 et 382, sous la signature Emm. Paty, inspecteur des monuments historiques de Seine-et-Marne :

« Tout près du village de Larchant (canton de La Chapelle-la-Reine), existe dans les flancs du rocher une grotte assez profonde dite la « Cave au Diable. » Il est probable que cette grotte est d'origine gallique (*sic*); mais n'ayant pas eu occasion de vérifier les conjectures qu'on a faites à son égard, je ne puis que répéter ce que m'en a dit un antiquaire du département. Elle consiste en une longue allée dans laquelle on remarque, vers l'extrémité, une sorte de tête monstrueuse taillée dans le cœur même du rocher et dont la gueule béante peut avoir un mètre de profondeur.

» Une circonstance très remarquable, c'est qu'à l'entrée même de cette grotte, se trouve une « pierre branlante » qu'on m'a assuré avoir fait mouvoir avec la plus grande facilité.

» Or, comme on présume que dans ces grottes les druides *disaient Dieu* (De-rhonid, Dieu-dire) à leurs

---

1. Je dois ajouter que le *Bulletin monumental* n'est pas seul coupable ici; en effet, j'ai vu au Cabinet des Estampes, Topographie de la France, arrondissement de Fontainebleau, t. I<sup>er</sup>, une carte manuscrite des *monuments celtiques* de l'arrondissement de Fontainebleau, qui indique comme tels la *Grotte du Diable* et la *Roche aux voleurs* à Larchant.

nobles disciples et gravaient dans leur mémoire les longs poèmes qui renfermaient tous dogmes et toute science, n'est-il pas curieux de trouver là un monument qu'on regarde comme ayant été, dans ces temps qui n'ont pas d'histoire, un instrument en usage pour la dévination (*sic*)?

» Mon intention étant de visiter ce souterrain, je me bornerai, pour le moment, à ces quelques indications. »

J'ignore si M. Paty a fait la visite qu'il s'était promise; s'il l'a faite, il a dû reconnaître que son « anti-quaire du département » avait abusé de sa bonne foi, — et un peu de sa crédulité.

Comme le *Bulletin monumental* contient des travaux sérieux et qu'il est chaque jour consulté, il peut y avoir intérêt à signaler les erreurs qui s'y glissent. Le meilleur moyen me paraît être de rétablir scrupuleusement la vérité. C'est ce que je vais essayer de faire.

La vallée de Larchant, largement ouverte à l'est, vers Nemours et le Loing, est fermée des autres côtés par une suite de plateaux dont les cotes d'altitude sont presque uniformes : Puiset, 125<sup>m</sup>; la ferme du Chapitre, 131<sup>m</sup>; le Moulin-à-Vent, 132<sup>m</sup> (je ne parle pas du point culminant où se dressait sans doute autrefois le moulin et qui est coté 146); le rocher de Saint-Étienne à Villiers, 127<sup>m</sup>. Prèsque toute cette région appartient à la formation géologique connue sous le nom de sables tertiaires supérieurs, ou *grès de Fontainebleau*, et contient de très nombreuses roches apparentes ou enterrées, semées pour la plupart de la plus étrange façon. Au delà de ces

collines s'étendent vers l'ouest et le sud les *vastes plaines* du Gâtinais (*vastinensis*), et vers le nord se développe la forêt de Fontainebleau. Larchant est construit à l'extrémité sud-ouest de cette sorte de cirque.

A 300 mètres, à peu près, du village se détache de la colline un rameau qui court de l'ouest au nord-est et se termine, après un développement d'environ 500 mètres, par un massif rocheux. Le chemin vicinal n° 7, qui conduit de Larchant à Recloses, passe au pied de ce massif. A mi-hauteur se dessine un formidable amoncellement de roches qui a donné son nom au canton; lieu dit : la *Roche-au-Diable*, et qui forme la petite grotte dont le *Bulletin monumental* a si singulièrement exagéré l'importance et l'intérêt.

Cette grotte mesure, dans sa plus grande longueur, à peine 8 mètres et, en largeur, 4 mètres; sa hauteur ne dépasse pas 1<sup>m</sup> 80, et il est presque partout difficile de s'y tenir debout. On n'y voit aucune sculpture ni rien y ressemblant. Seulement à droite, vers le dernier tiers de la longueur, il existe un enfoncement en gradins; le gradin inférieur formé par une roche plate, supportée par ses extrémités seules, laisse au-dessus du sol une petite excavation. C'est là la *Chaudière du Diable*; Satan fait le feu sous le dernier gradin; chaque visiteur s'amuse à se coucher dans la marmite; voilà tout le merveilleux.

Cette grotte habitée par les bûcherons du voisinage qui s'y réfugient en cas de mauvais temps ou qui y font du feu l'hiver, à l'heure des repas, n'a-t-elle jamais servi d'asile aux hommes de l'âge de la pierre? Les recherches d'archéologie préhistorique

étant à l'ordre du jour, cette question se posait tout naturellement. J'ai donc fait pratiquer, dans le sens de la longueur, une tranchée qui m'a révélé la présence de la roche sous-jacente à moins de 0<sup>m</sup> 30 sur certains points et à 0<sup>m</sup> 60 à peine sur certains autres. La mince couche de sable qui recouvre la roche ne contient pas d'autres traces du passage de l'homme que celles des foyers très modernes dont je viens de parler. D'ailleurs les dimensions fort restreintes de la grotte pouvaient faire prévoir ce résultat.

Ajoutons que l'on ne trouve aux environs aucun de ces silex taillés que l'on ramasse si fréquemment aux alentours des lieux habités par les peuplades troglodytes. Pour en découvrir quelques-uns, — et en petit nombre, — il faut monter sur le plateau qui limite la vallée au sud du côté de Bonnevault<sup>1</sup>.

L'entrée de la grotte est abritée par d'énormes roches qui font saillie d'au moins 4 mètres, mais on ne constate auprès de cette entrée aucune « pierre branlante. »

L'ensemble du massif est d'ailleurs très pittoresque; c'est un véritable chaos de rochers; les uns surplombent d'une façon inquiétante; d'autres ont

---

1. On sait que les mots *grottes*, *crottes*, *creutes*, *crocs*, *cryptes*, sont diverses formes d'un même vocable qui signifie *cachés*; or tout près de la Roche-au-Diable, vers le nord-ouest est un lieu dit : les *Crottes-au-Fer*. J'avais d'abord pensé à quelque grotte existant dans les bois parsemés de roches qui portent ce nom, mais une charte de mai 1228 (*Cartulaire de Notre-Dame de Paris*, édit. Guérard) donne pour ce lieu dit la forme *Clotaufart* « unus quarterius (vinearum) apud Clotaufart », qui éloigne cette idée et fait chercher une autre étymologie.

glissé et se sont fichés en terre; d'autres sont tombés de champ et se sont logés dans des crevasses juste assez larges pour les recevoir.

Ce sont jeux de la nature ou plus exactement effets de l'action des eaux qui, s'il faut en croire les géologues et en particulier notre confrère, M. Doigneau, ont couvert notre contrée jusqu'à l'époque de la pierre taillée.

« A cette époque, dit-il<sup>1</sup>, l'eau coulait à 13 ou 14 mètres au-dessus de la plaine de Doyers. Le marais de Larchant, aujourd'hui à sec et qui est précisément au même niveau<sup>2</sup>, était recouvert de la même nappe d'eau. »

Ces eaux en se retirant ont dû entraîner quantité de déblais provenant des terrains meubles des collines et provoquer ainsi, dans les roches noyées au milieu des sables, des dislocations et des mouvements dont nous voyons les résultats aujourd'hui. Les Gaulois ont-ils été, comme le dit le *Bulletin monumental*, témoins de ces mouvements? Nous avons lieu d'en douter<sup>3</sup>.

Pour en finir, je signalerai à ceux de mes lecteurs que ces singularités intéressent une pierre branlante,

---

1. *Bulletin de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne*, tome VI, p. 179, note.

2. 66 mètres.

3. Les travaux de l'archéologie moderne, et notamment ceux de M. Alex. Bertrand, ont établi que la race *gauloise* n'apparaît dans nos contrées qu'à une époque relativement peu reculée. L'invasion celtique elle-même, antérieure à l'invasion gauloise, et que l'on fixait généralement au XIII<sup>e</sup> siècle avant notre ère, paraît devoir descendre de plusieurs siècles.



parfaitement authentique celle-là, j'en ai fait l'expérience, il y a quelques jours. Cette pierre, dont le volume est d'au moins 13 à 14 mètres cubes et le poids de 25 à 30,000 kilogrammes, se meut sur son pivot sous l'action d'un homme de force ordinaire. On la trouve tout près d'un abri sous roche nommé la *Roche aux Voleurs*; celle-ci fait partie d'un massif rocheux dit : *Dame-Jouanne*, éloigné de Larchant d'environ 2,200 mètres vers le nord.

Après cette longue préface, arrivons aux caves de Larchant.

Vers 1830\*, le père Cornet, labourant un champ situé à une portée de fusil au sud du village, au lieu dit *La Bretonnière*, dans le triangle limité par le chemin de Bonnevault, le chemin de la Roche-Plate et celui de Vau-Luisant, vit ses chevaux enfoncer. On constata bientôt l'existence d'un souterrain à peu près plein de terre. On laissa passer plusieurs années avant de se décider à le vider; on le fit enfin, et l'un des fouilleurs m'affirmait l'autre jour qu'il y avait

---

1. On trouvera dans le volume de la Topographie de la France, que j'ai cité plus haut, deux vues de cette Roche aux Voleurs. Je ne répéterai pas à propos de la Roche aux Voleurs ce que j'ai dit à propos de la Roche au Diable; les mêmes observations sont applicables à l'une et à l'autre. La Roche aux Voleurs, véritable couloir, est même encore moins habitable que la Roche au Diable. Quant à l'animal gigantesque que l'on voit dans le dessin comme figuré par les roches qui forment la grotte, inutile de s'y arrêter. C'est une pure fantaisie. La moitié des rochers offrent de ces ressemblances, dans lesquelles la bonne volonté du spectateur et certains jeux de lumière ont le principal rôle.

2. Le plan cadastral dressé en 1829 n'indique pas cette cave.

trouvé un pot tenant *trois boisseaux* et presque rempli de *liards*. Toutes ces monnaies oxydées et soudées ensemble sont aujourd'hui perdues jusqu'à la dernière; mais d'après la description qui m'en a été faite, il m'a été facile d'y reconnaître les innombrables variétés de *petits parisis, bourgeois, deniers* et *mailles tournois*, etc., frappés par le roi Jean et ses successeurs.

Ce souterrain affecte en plan la forme d'une croix byzantine; le grand bras ayant une longueur de 11 mètres environ et une largeur de 1<sup>m</sup> 82. Chacune des branches transversales a 1<sup>m</sup> 82 de large avec des profondeurs inégales de 1<sup>m</sup> 77, 1<sup>m</sup> 78, 1<sup>m</sup> 85, 1<sup>m</sup> 87. Dans le trumeau qui sépare les deux petits bras de la croix, et de chaque côté, à droite comme à gauche, était ménagée une petite niche d'environ 0<sup>m</sup> 50 de hauteur sur 0<sup>m</sup> 60 de longueur et 0<sup>m</sup> 30 de profondeur. Ces niches ont été bouchées récemment. Elles étaient encadrées de pierres de petit appareil et rappelaient celles destinées à contenir les lampes dans les *cubicula* des catacombes.

La voûte présente des dispositions intéressantes.

L'entrée est accusée par un arc surbaissé<sup>1</sup> A de 0<sup>m</sup> 70 de flèche qui termine une voûte rampant suivant 0<sup>m</sup> 40 de pente par mètre. L'escalier que cette

---

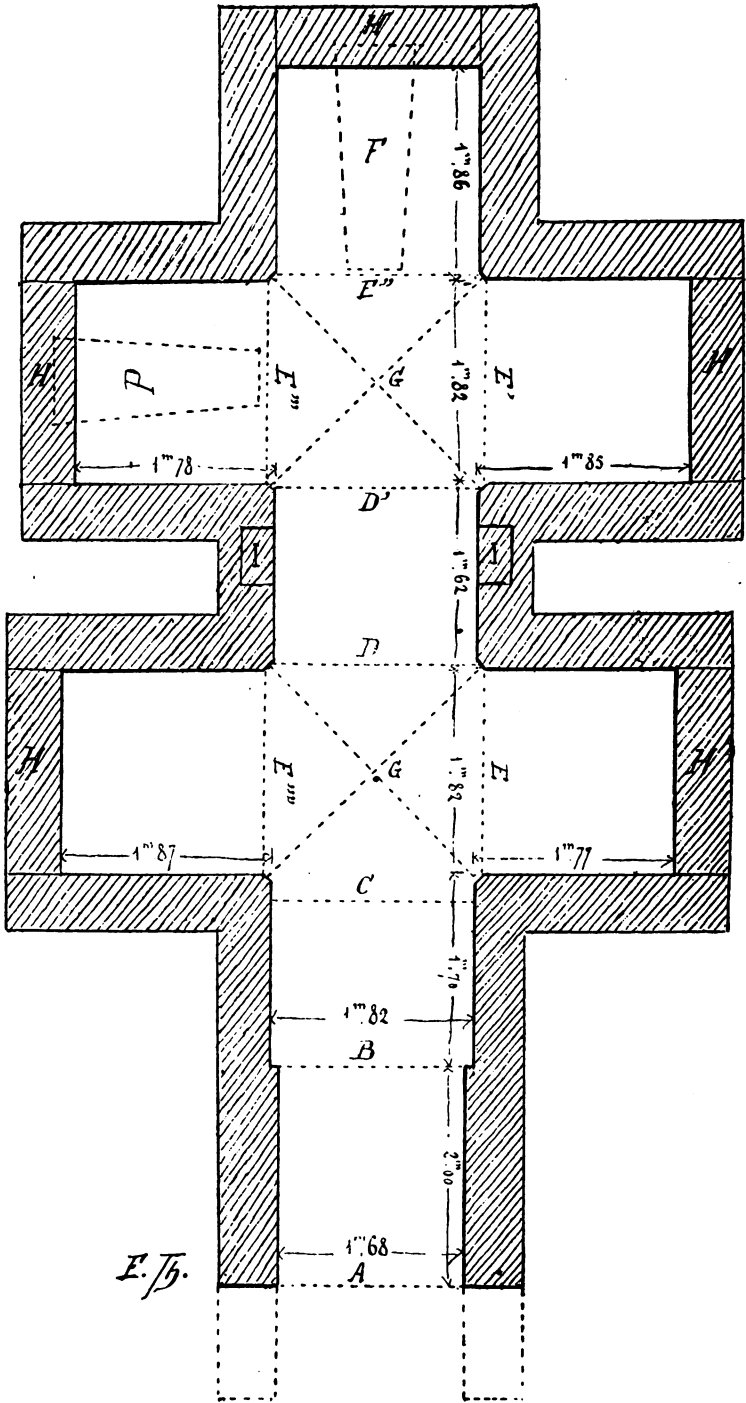
1. Mes relevés n'ont pu être faits avec une précision assez grande pour que je dise si tous les arcs, dont il va être parlé, sont ou non en *anse de panier*, c'est-à-dire tracés suivant une demi-ellipse; je crois plutôt que le nom d'*arcs en plein cintre bombés*, soit dont le centre est plus bas que la ligne de naissance, est celui qui leur convient le mieux.

voûte couvrait a disparu; celui que l'on voit aujourd'hui est tout récent. Notons en passant que les pieds-droits sont précédés de deux contreforts. En B devait être la porte; les murs en ce point se retraitent d'une façon caractéristique; la voussure de cette porte, de 0<sup>m</sup> 40 en contre-bas de la voûte, se trace avec 0<sup>m</sup> 47 de flèche. Un peu plus loin, en C, la voûte est arrêtée par un troisième arc plus surbaissé encore (0<sup>m</sup> 22 de flèche). Les deux arcs DD' se relèvent avec 0<sup>m</sup> 75 de flèche. C et D, quoique représentant des arcs doubleaux, n'ont donc pas même courbure; il en est de même, comme on va le voir, de D' et E''. Les arcs E, E', etc., sont presque en plein-cintre (0<sup>m</sup> 80 de flèche). Enfin les diagonales des carrés formés par la rencontre des deux bras transversaux avec le grand bras de la croix sont indiquées à la voûte par des arcs ogives ou *croix d'augives*, comme on disait au xiv<sup>e</sup> siècle.

Tous les arcs ainsi que les pieds-droits sont en pierres de taille assez soigneusement appareillées; les voûtes et les remplissages des murs sont en menues pierres mêlées de grès. Les arcs A et B ont chacun une arête abattue; les autres sont à arêtes vives. Les arcs ogives sont à biseau, les clefs G n'offrent rien de particulier.

Si l'on considère maintenant que l'on mesure, du sol au-dessous des clefs G, 2 mètres; au-dessous des arcs C et D, 2<sup>m</sup> 09; au-dessous des arcs E, 1<sup>m</sup> 89 seulement, on aura une idée assez précise de l'aspect de la voûte de cette crypte.

Enfin le souterrain ne prend air que par l'entrée; on n'y voit pas de soupiraux.



Il s'appelle la *Cave de Châtenoy*, sans doute à cause du village de *Châtenoy* qui n'en est pas très éloigné<sup>1</sup>.

J'ai omis de dire que le sol actuel du champ est à environ 0<sup>m</sup> 50 au-dessus du cintre A et que cette crypte, qui appartient à la famille Duguet, sert aujourd'hui de caveau funéraire à deux membres de cette famille qui y reposent en F et P.

Autant que l'on peut appliquer aux caves les principes d'architecture qui servent à dater les monuments, je crois que celle-ci est bien du XIII<sup>e</sup> siècle, de la fin du style roman. Certaines particularités sembleraient même indiquer la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

Ce qui est infiniment moins facile à déterminer, c'est sa destination ou plutôt le genre d'édifice dont elle était recouverte.

Mais d'abord la voyons-nous aujourd'hui telle qu'elle était primitivement? Je le crois. Elle n'a jamais dû surtout être sensiblement plus longue. On constate en effet que l'arc E'' a même courbure que les arcs EE' ouvrant les caveaux latéraux et non que les arcs DD' faisant partie de la voûte du grand bras. Le couloir se terminait donc là par un caveau. Il est vrai que les cinq caveaux sont de profondeur inégale : le plus profond a 1<sup>m</sup> 87, le moins, 1<sup>m</sup> 77. Mais les murs H ne sont que des contre-murs à un seul parement, destinés, semble-t-il, à retenir les terres. Sont-ils bien tous de même épaisseur? On en

---

1. *Châtenoy* est du canton de Nemours.

peut douter, et il ne m'a pas été permis de m'en assurer<sup>1</sup>.

Je pense donc que nous avons sous les yeux la crypte primitive et sans diminutions.

De quel bâtiment dépendait-elle?

Sa construction très soignée fait penser à un édifice religieux. A cela deux objections : l'entrée est au nord et les édifices religieux du moyen âge sont presque tous orientés le chevet à l'est ; l'entrée était très certainement extérieure et l'on descendait généralement dans les chapelles souterraines par un escalier ouvrant dans le chœur de la chapelle supérieure. Pourtant, à Blandy-en-Brie, il existe, au milieu du pourpris d'un ancien château-fort, une crypte en plein-cintre, qui est de la fin du xii<sup>e</sup> siècle et dont la descente est extérieure. Or c'est la crypte d'une chapelle aujourd'hui détruite<sup>2</sup>.

D'un autre côté il est facile de se rendre compte quelle incommodité eût présentée pour les usages ordinaires une cave comme celle-ci.

J'en reviens donc à une petite chapelle, — que n'indique d'ailleurs aucun des anciens plans de Larchant. J'ajouterai, sans vouloir attacher à cette remarque plus d'importance qu'il ne convient, que, dans le voisinage, devait se trouver l'Hôtel-Dieu qui existait à Larchant depuis le xiii<sup>e</sup> et peut-être le xii<sup>e</sup> siècle, et qui avait une chapelle<sup>3</sup>. En effet, je ne

---

1. Dans le doute, je les ai néanmoins figurés égaux sur le plan.

2. Aufavre et Fichot. *Les Monuments de Seine-et-Marne*, p. 39.

3. *Almanach historique de Sens*, 1785, p. 23. — Voy. aussi,

sache pas qu'on l'ait jamais placé ailleurs ; le plan de 1775 teinte comme « biens de l'Hôtel-Dieu » des terres de cette région, et l'on sait que les maladreries du moyen âge étaient généralement construites hors mais près des murs des villes, pour servir de refuges aux voyageurs attardés.

Si je ne craignais d'abuser de la patience de mes lecteurs en leur mettant sous les yeux tous les éléments de la solution de ce minime problème, je signalerais que l'arcade d'entrée est *franche* et ne semble pas avoir jamais fait partie d'une muraille.

Dans l'espoir de retrouver les traces du bâtiment supérieur, j'ai fouillé le sol au-dessus de la cave ; mais, fait assez étrange, je n'y ai constaté *aucun* débris de construction quelconque : ni pierres, ni pierailles, ni mortier. A peine à un mètre de profondeur et à 0<sup>m</sup> 75 au-dessus des cintres, distingue-t-on une couche noire de 3 à 4 centimètres d'épaisseur qui paraît composée de cendres fortement comprimées. Or, un violent incendie ravagea, au xvi<sup>e</sup> siècle, l'Hôtel-Dieu de Larchant<sup>1</sup>.

Rentrons dans la *ville*. Nous trouverons non loin de la porte de la Bretonnière, chez M. Morin, une cave ancienne en forme de croix. Les deux couloirs qui la composent ont environ 1<sup>m</sup> 50 de large et la branche transversale n'a guère plus de 4 mètres de

---

aux *Archives nationales*, une pièce égarée dans un rouleau de plans, série N ; Seine-et-Marne, 3<sup>e</sup> classe, n<sup>o</sup> 47.

1. Je ne crois pas qu'il me soit permis de rien conjecturer au sujet des *trois boisseaux* de monnaies, leur existence n'étant pas absolument certaine :

longueur totale. Les voûtes sont en plein-cintre, les arcs ogives rudimentaires en pierres grossièrement épanelées, les pieds-droits en grand appareil. La naissance du cintre d'entrée est à peu près à la profondeur ordinaire des caves et l'on doit descendre encore près d'un mètre pour se trouver dans le caveau. A droite de l'entrée on remarque une niche en tout semblable à celles de la cave de Châtenoy. On peut encore ici se demander quel était l'usage d'un souterrain de cette sorte, dans lequel on logerait si peu de chose et qui mesure à peine 2 mètres de hauteur sous voûte. Il semble pourtant bien qu'il soit complet dans son état actuel<sup>1</sup>.

Il n'en est pas de même de celui que j'ai trouvé à près de 3 mètres de profondeur, à l'emplacement de cette grange de la veuve Vigneron dont j'ai parlé à propos de l'*Incendie de 1778* à Larchant<sup>2</sup>.

Il a, comme le précédent, la forme d'une croix, dont la plus grande branche mesure 4<sup>m</sup> 75 et la branche transversale 4<sup>m</sup> 10, les couloirs ayant 1<sup>m</sup> 30 de large et chaque bras 1<sup>m</sup> 40 de long. Les voûtes sont en plein-cintre, construites ainsi que les murs en menues pierres, mais les arcs ogives sont en pierres de taille, convenablement appareillées et à biseau; les pieds-droits composés de grosses assises portent même, au lieu de l'arête simplement abattue,

---

1. M. Marquis signale, à Étampes, plusieurs petits caveaux en forme de croix et en contre-bas des caves avec lesquelles ils communiquent. Cette disposition est-elle particulière au Gâtinais?

2. *Annales de la Société archéologique du Gâtinais*, t. II, p. 242.



des intentions de moulures. La hauteur sous clef est de 1<sup>m</sup> 78.

Les murs de la première portion sont fondés sur une roche en contre-haut du sol de 20 à 25 centimètres. Est-ce la présence de cette roche qui a forcé de donner à cette portion de voûte une pente de 7 à 8 centimètres par mètre? Dans tous les cas, la pénétration de la voûte dans le mur de cave est nettement indiquée par un arc terminal en pierres appareillées et nous avons certainement sous les yeux une entrée. La clef du cintre est de 0<sup>m</sup> 50 à peine au-dessus du sol de la cave sur laquelle ouvre ce petit souterrain.

Ce caveau est de même âge sans doute que la cave de Châtenoy; il n'est pas douteux qu'il devait primitivement se prolonger dans les trois sens, les murs venant se heurter à des terres de remblai qui emplissaient le caveau lui-même lorsque nous l'avons trouvé. Son peu de largeur lui donne bien l'aspect d'un souterrain.

Où allait-il? A quelles communications cachées servait-il? A quelle époque a-t-il été démoli en grande partie? Le retrouverait-on à quelque distance dans un des trois sens où il paraît se diriger? Autant de questions sans réponse.

Larchant conserve encore d'anciennes maisons du moyen âge et de la Renaissance; j'en ai consciencieusement exploré les caves et je dois reconnaître qu'elles ne contiennent rien de bien extraordinaire.

Rue de l'Église, on me signale, chez M. Rocher père, un souterrain en couloir se dirigeant vers la maison voisine; mais ce souterrain, exploré autrefois, est aujourd'hui comblé, et je n'en puis rien dire.

Une remarque cependant. On prétend, — j'ignore sur quelles autorités, — qu'il existait autrefois au nord de la collégiale une suite de maisons communiquant entre elles<sup>1</sup>. Nous sommes là au nord de la collégiale. D'un autre côté, on constate dans la plupart des anciennes caves des traces de communications avec les caves voisines, communications bouchées postérieurement et quelquefois sans grand soin. N'avait-on pas cherché à se créer des moyens de fuite pour les temps calamiteux?

Rue de Nemours, maison au *Grand-Pignon*. L'entrée du côté de la cour présente une intention d'architecture. Le linteau est un monolithe de 1<sup>m</sup> 60 de long portant sur des jambages d'assez bel appareil; les arêtes du linteau et des jambages sont abattues. L'escalier intérieur qui descend jusqu'aux caves est à vis avec noyau et marches en pierre.

Rue des Sablons, chez M. Foucher, caves immenses dont la partie régnant sous la cour a été détruite récemment; au fond de l'une une sorte de couloir qui, paraît-il, se prolongeait assez loin, mais qui a été démoli lors de la construction de la route. Le précédent propriétaire, M. Courtois, y a trouvé une certaine quantité de monnaies d'argent; on ignore ce qu'elles sont devenues et ce qu'elles étaient; sans doute de ces *blancs* dont il existe de si nombreuses variétés.

---

1. Aufavre et Fichot. *Monuments de Seine-et-Marne*, p. 78. On lit, dans la même page, quelques lignes plus bas, que les chanoines de Notre-Dame de Paris avaient doté Larchant d'un hôpital et d'une *imprimerie*. Il faut très certainement lire « infirmerie. »

Même rue, ancienne *hôtellerie Saint-Jacques*, belles caves de construction très ancienne mais très courante; escalier à vis, à noyau et marches en pierre.

A côté, ferme de M. Benoit de Sainte-Foy, caves splendides de grandeur et de hauteur. Même type d'escalier que ci-dessus.

Un peu plus loin, chez M. Mathurin Géault, un des caveaux les plus intéressants de Larchant. Il est en contre-bas d'une première cave très ordinaire dans laquelle il ouvre. Il forme une sorte de couloir large de 8 pieds et long de 19, divisé sur sa longueur en 4 travées par des arcs doubleaux<sup>1</sup> en pierre et sans clef, à arêtes abattues, portant sur des pieds-droits du même profil. Au fond, une arcade actuellement bouchée et conduisant dans un autre caveau dont un soupirail ouvrait autrefois au milieu de la cour. Dans la dernière travée, à droite et à gauche, une petite arcade est ménagée dans le mur et donne accès dans une niche basse et peu profonde, autant que m'a permis d'en juger le remblai qui la comble. L'usage de ces niches m'échappe. L'entrée est formée par un arc en grès et, chose particulière, cependant mouluré; ce qui suppose un travail long et difficile. Ici encore, point de clef. Les murs et la voûte de la descente d'escalier, à partir de cet arc, sont éga-

---

1. Une crypte du XIII<sup>e</sup> siècle, sous l'église d'Alluy, arrondissement de Château-Chinon (Nièvre), présente la même disposition et offre des détails de constructions rappelant sensiblement notre caveau. — V. de Soultrait, *Répertoire archéologique de la Nièvre*. Paris, 1875, in-4<sup>o</sup>, col. 7.

lement en grès et d'appareil très soigné. La voûte du caveau est à cintre surbaissé.

Rue de Paris, chez M. Cornet, cave que l'on dit ancienne, mais dans tous les cas curieuse en ce que elle est fouillée tout entière sous une grande roche plate qui forme plafond. On n'a eu qu'à construire tout au pourtour un mur de soutènement.

Il y a quelque temps, ruelle du Pressoir, M. Pelletier crut s'apercevoir que le sol d'une grange qu'il venait d'acquérir sonnait le creux. Il fouilla et trouva en effet comme un couloir bien construit qui le conduisit à quelque chose de voûté, qu'il prit pour une citerne. Il allait se mettre en devoir de sortir les terres qui obstruaient le couloir et comblaient la citerne, quand sa femme, effrayée par les voisins, lui conseilla de n'en rien faire. S'il eût continué son travail, il eût peut-être retrouvé intact le *cachot* des prisons de Larchant. C'est ce qu'indique très clairement un plan conservé aux Archives nationales, série S, carton 308. Ce renseignement décidera-t-il M. Pelletier à reprendre son travail interrompu ?

EUGÈNE THOISON.

---

1. Puisque j'ai l'occasion de reparler de Larchant, je voudrais corriger à mon tour une erreur de mon dernier travail. Je disais que les registres de l'état civil ne contenaient pas un mot sur l'incendie de 1778. J'avais mal cherché. A la fin de cette année 1778, le curé Fosse a noté en quatre lignes l'incendie en question, sans donner d'ailleurs aucun détail nouveau.

Je voudrais aussi consigner ici une note dont les éléments me sont parvenus après l'impression dans les *Annales* et qui n'a pu trouver place que dans le tirage à part :

La *quête des brûlés* se faisait régulièrement dans toutes les

églises du diocèse de Sens le premier dimanche de chaque mois et les jours de grandes fêtes. Les fonds en étaient recueillis, administrés et distribués par un bureau établi le 1<sup>er</sup> octobre 1776. Pouvaient seules participer aux secours les paroisses dont on avait reçu quelque aumône. En 1777-78 Larchant avait fourni 40 livres, et tout le diocèse 1,892 livres ; les années suivantes, Larchant produisit moins. — Je dois ces renseignements à M. Quantin, ancien archiviste de l'Yonne.





ESSAI  
SUR  
LES PREMIERS SEIGNEURS  
DE PITHIVIERS

---

I. — *Origines de la seigneurie.*



LE nom primitif de Pithiviers atteste à lui seul une origine extrêmement reculée.

Dans les plus anciens textes où ce nom se rencontre, il se présente, en effet, sous les formes suivantes :

*Petver* (liste de paroisses du x<sup>e</sup> ou du xi<sup>e</sup> siècle);

*Petverius* (bulle de 938);

*Pedeverius* (diplôme de 979);

*Vicaria Petvarensis* (charte de 1025).

Sans doute, ces textes ne remontent pas plus haut que le x<sup>e</sup> siècle; mais les géographes de l'antiquité, entre autres Ptolémée, qui écrivait au ii<sup>e</sup> siècle, citent une ville de la Grande-Bretagne, dont le nom offre, avec ceux qui précèdent, une ressemblance remarquable : *Petvaria*, chef-lieu de la tribu des Parisi<sup>1</sup>.

---

1. D'après Camden, la *Petvaria* de Ptolémée serait aujourd'hui

Dans la *Notitia Dignitatum* de l'Empire romain au IV<sup>e</sup> siècle, on trouve mentionné, sous le *Dux Britanniarum*, un *Præfectus numeri supervenientium Petveriensis Derventione*, c'est-à-dire un commandant des troupes auxiliaires de *Petveria* cantonnées à Derventio.

L'identité évidente de ces différents noms permet d'attribuer à Pithiviers, comme à son homonyme d'Outre-Manche, une origine celtique, et de faire ainsi remonter son existence aux premiers temps de notre histoire nationale'.

Il ne paraît pas moins certain qu'à cette époque reculée, Pithiviers s'élevait plus à l'ouest, sur la colline que couronne aujourd'hui le bourg de Pithiviers-le-Vieil, resté là comme un témoin historique de son primitif emplacement\*. Aux alentours de ce village, le sol est criblé de puits et de souterrains, et la charrue et la pioche ont souvent mis à découvert des substructions, des débris de poteries antiques, ainsi que des monnaies du Haut et du Bas-Empire.

---

d'hui Beverley, dans le comté d'York, entre la Derwent et l'Humber.

1. On ne s'attardera pas ici à la recherche d'une étymologie plus ou moins fantaisiste. Notons seulement que Roger de Belloguet, dans son glossaire gaulois (*Ethnologie gauloise*, 1<sup>re</sup> partie, Paris, 1858, in-8°), remarque, à propos du nom de *Petvaria*, que dans plusieurs langues celtiques le mot *petvar* est l'équivalent du latin *quatuor*.

2. On ferait une longue liste des anciennes villes de la Gaule romaine qui se sont ainsi déplacées. Citons entre autres : Vieux-Laon et Vieux-Condé, Vieil-Evreux et Vieil-Baugé, Vieille-Toulouse et Vieille-Brioude, Annecy-le-Vieil et Gien-le-Vieux.

La convergence en ce lieu d'un certain nombre de *chemins chaussés*, venant des carrefours de Nancray, de Briarres, de Saclas, d'Allainès et d'Aschères, et dont les vestiges se retrouvent en maints endroits, démontre encore l'importance de l'ancienne ville.

D'ailleurs, l'on sait que les vieilles divisions administratives de la Gaule romaine se sont presque partout perpétuées jusqu'à l'époque du triomphe complet du régime féodal. Or il est établi, par une charte des premières années du xi<sup>e</sup> siècle, que le *Pagus Aurelianensis* comprenait alors une viguerie dont Pithiviers était le chef-lieu, la *Vicaria Petvarensis* (1025)<sup>1</sup>.

Ce n'est pas ici le lieu de chercher à reconstituer le passé de l'ancien Pithiviers pendant les dix premiers siècles de son existence. Laissant de côté tous les problèmes que soulève l'étude archéologique du vieil oppidum gaulois, on ne rappellera que ce qu'il est indispensable de savoir pour l'intelligence des origines de la ville actuelle et de la seigneurie de Pithiviers-le-Châtel.

Lorsque les premiers rois Franks étendirent leur domination sur la Loire, ils cherchèrent, là comme ailleurs, à se concilier le clergé, en accroissant sa puissance territoriale. Parmi les villes et villages qui

---

1. On peut citer aussi deux chartes du cartulaire de Saint-Benoit-de-Fleury, datées toutes deux de l'an 1071. Dans l'une on lit : « ... quidquid eis evenerit de sepultura in *vicaria Petverensi*... », et dans l'autre : « ... villæ S. Benedicti in *vicaria Peverense* sitæ, id est Evera, Bulliacus, Bosonis ac Bullonis villæ... » (Archives du Loiret).



furent ainsi donnés, hommes et choses, à l'église Sainte-Croix d'Orléans, se trouvaient Pithiviers (*Petverius*), Escrennes (*Screonas*), Mareau-aux-Bois (*Marogilus*), et Chambon (*Cambonus*). Ces quatre noms figurent, en effet, avec beaucoup d'autres, dans le plus ancien titre du cartulaire de Sainte-Croix où soient énumérées les possessions de cette église. Ce titre, il est vrai, est une bulle du pape Léon VII datée seulement de l'an 938, mais il énumère ces quatre localités parmi celles qui appartenaient à Sainte-Croix depuis un temps immémorial, et les distingue des biens reçus, à une époque plus récente, de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, savoir : Bazoches-les-Hautes (*Basilicas*), Ormoy-la-Rivière (*Ulmetus*) et Mareau-aux-Prés (*Marogilus*), etc.

Ainsi, pendant les cinq premiers siècles du moyen âge, Pithiviers était un domaine ecclésiastique, dont les habitants se trouvaient réduits à la condition de serfs.

Au milieu des guerres civiles et des invasions qui amenèrent le démembrement de l'empire de Charlemagne, beaucoup de villes disparurent ou se déplacèrent. Le besoin de sécurité était alors si grand, qu'en bien des endroits les populations quittèrent leurs anciennes demeures pour se réfugier dans des lieux inaccessibles ou faciles à défendre.

L'assiette de Pithiviers-le-Vieil, à ce point de vue, n'était rien moins qu'avantageuse : la place n'avait d'autres défenses naturelles que les deux étroites coupures qui l'isolent à l'ouest et au midi des hau-

teurs de la Mothe et du Monceau. Au contraire, à une lieue de là se trouvait la position la plus forte que l'on pût trouver au milieu des plaines monotones de la Beauce.

En descendant le riant vallon où serpente la rivière d'Essonne<sup>1</sup>, on voit bientôt cette sorte de ravin se creuser et s'élargir, prendre insensiblement la direction du nord, puis se détourner brusquement vers l'est, au point de rencontre d'une autre vallée où coule un petit tributaire de l'Essonne. Au-dessus du confluent de ces deux vallées, et juste en face de la large déchirure qui les continue dans la direction du levant, le plateau de la Beauce avance comme un promontoire, dont les pentes rapides s'abaissent d'une hauteur de plus de 60 pieds.

Ce plateau escarpé, d'où se découvre un vaste horizon, était l'emplacement nécessaire d'une ville de défense et de refuge. On a même peine à s'expliquer qu'il n'ait pas été occupé de toute antiquité<sup>2</sup>.

Quoi qu'il en soit, la force de cette position détermina sans doute les évêques à en compléter les défenses naturelles et à y créer ainsi un refuge permanent pour la population de leur domaine et des

---

1. C'est à dessein que l'on restitue ici le nom d'Essonne à la rivière qui passe à Pithiviers. Ce nom lui appartient dans tous les actes publics du *x<sup>i</sup>* au *xviii<sup>e</sup>* siècles, et il faut arriver à l'époque de la confection de la carte de l'État-Major pour lui voir substituer le nom de l'Œuf, petit ruisseau qui amène à l'Essonne les eaux de la forêt d'Orléans.

2. L'emplacement de Pithiviers aurait déjà servi de refuge, à une époque plus ancienne, s'il est vrai que l'on ait trouvé dans les fouilles du Martroy des monnaies du siècle des Antonins.

environs. Un château fort fut construit à la pointe même du plateau : à la première alerte, les serfs du voisinage venaient se mettre à l'abri derrière ses fortes murailles avec ce qu'ils avaient pu sauver, et attendaient là que le péril fût passé.

On comprend qu'un noyau de population ne tarda pas à se grouper sous les murs mêmes du château ; c'était là un mouvement naturel, un résultat forcé que les évêques durent encourager. Ainsi peu à peu la vieille ville déchue déclina et dépérit insensiblement, tandis que le village bâti sur le plateau croissait en importance et héritait de ses prérogatives.

Le nouveau *castrum* étant construit sur un territoire dépendant de l'ancien Pithiviers, en prit naturellement le nom. Dès lors, pour distinguer les deux localités voisines, on appela l'ancienne Pithiviers-le-Village, *curtis Pedeverius* (diplôme de Hugues Capet pour l'église d'Orléans, 990), puis Pithiviers-le-Vieil, *Pitveris vetus*, et la nouvelle Pithiviers-le-Châtel', *Pitveris castrum*. C'est désormais sous ces noms distinctifs qu'on les voit figurer dans les chartes et dans les chroniques du XI<sup>e</sup> et du XII<sup>e</sup> siècle.

On ignorera toujours la date précise de la fondation de Pithiviers-le-Châtel. Mais un fait important

---

1. Le nom de Pithiviers-le-Châtel était encore usité au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles. Voir notamment un *Mémoire touchant les factums du sieur Cholet, avocat, publiez pour messire Maximilian de Bethune, duc de Sully, pair et mareschal de France, contre messire Nicolas de Netz, conseiller du Roy en ses conseils, évêque d'Orléans*, MDCXL, in-8<sup>o</sup>, et un *Mémoire inédit sur Pithiviers-le-Châtel*, par Mercier de la Brière, 1753 (Mss. Bibl. d'Orléans).

permet de la faire remonter à l'époque des invasions normandes, c'est-à-dire au plus tard au commencement du x<sup>e</sup> siècle : il s'agit de la présence à Pithiviers du corps de saint Salomon apporté du fond de la Bretagne par des moines fugitifs.

C'est en 875 que Salaun ou Salomon, un des rois les plus célèbres de la Bretagne armoricaine, fut mis à mort par ses sujets révoltés au monastère de Maxent, qu'il avait fondé près de sa résidence favorite de Plélan-le-Grand, sur la lisière de la forêt de Brocéliande. Les moines de Maxent recueillirent pieusement le corps de leur fondateur et l'entourèrent d'un véritable culte, lorsque la Cour de Rome eût canonisé le roi martyr qui avait voulu mettre fin au schisme breton. Après la mort de Salomon, les pirates Normands, qu'il avait su contenir, ravagèrent la Bretagne, à la faveur des guerres civiles qui désolaient le pays, d'abord de 875 à 890, date de l'avènement d'Allan-le-Grand, puis après la disparition de ce dernier arrivée en 907. Quatre ans plus tard, les incursions cessèrent lorsque le vieux roi de mer Rollon reçut de Charles le Simple l'investiture du duché de Normandie et la suzeraineté de la Bretagne (911). Mais le joug que leur nouveau seigneur fit peser sur les Bretons finit par leur paraître intolérable. A sa mort en 932, le jour de la Saint-Michel, le peuple de Cornouaille se souleva et massacra les oppresseurs ; les tierns de Vannes et de Rennes suivirent ce mouvement, et bientôt le sol breton fut libre de la présence de l'étranger. Cette délivrance fut de courte durée : les Normands de la Loire et ceux du duché envahirent le pays de toutes parts et se livrè-

rent à une répression sauvage. Alors commença une véritable émigration. La plupart des comtes et des chefs du pays se réfugièrent en Angleterre; en même temps les chemins de France étaient couverts de moines et de prêtres, fuyant devant un ennemi encore à moitié païen et emportant au loin ce qu'ils avaient de plus précieux, et avant tout les reliques de leurs saints.

A la différence de ce qui s'était passé souvent cinquante ans plus tôt, par exemple pour le corps de saint Martin de Tours fuyant devant les Normands jusqu'à Auxerre, puis rapporté solennellement dans la vieille basilique mérovingienne, cette émigration d'un grand nombre de saints bretons fut, cette fois, définitive. Il ne s'agissait plus, en effet, d'incursions passagères des Normands, mais de leur établissement à demeure dans le pays.

C'est ainsi que les corps de saint Maclou, de saint Samson et de saint Paternus furent transportés à Orléans, où on leur éleva des églises. C'est ainsi encore que les restes de saint Martin furent apportés de Vertou, près de Nantes, à Baudrevilliers, à trois kilomètres à l'est de Pithiviers<sup>1</sup>, et ceux de saint Salomon à Pithiviers même<sup>2</sup>.

---

1. Ut vastatis Nannetibus, Normanni campos Vertavo proximos occupavere, monachi sacras Martini exuvias secum ferentes, fugam arripuerunt, et in Franciam concito gressu secesserunt (Bolland. Vie de saint Martin de Vertou). — ... Quædam parva ecclesia in honore S. Martini Vertavensis consecrata, ... quam propter solitudinem incolæ Solam vocant, non plus ab hoc oppido (Pithveri) duobus passuum millibus distans... (Vie de saint Grégoire de Nicopolis).

2. At vero cum Normanni iterum descendissent in Britanniam

L'arrivée de ces reliques à Pithiviers dut coïncider à peu près avec la construction de l'église paroissiale de la nouvelle ville, pour que cette église ait été placée sous l'invocation du saint breton. Une tradition locale, dont il est impossible de vérifier l'exactitude, veut qu'il ait existé antérieurement, sur le même emplacement, une chapelle de Notre-Dame-du-Chardon, qui aurait suffi pendant quelque temps aux besoins religieux des premiers habitants<sup>1</sup>.

Les actes de cette translation et de cette dédicace, qui seraient si précieux pour l'histoire de ces premiers temps, ont sans doute été détruits dans le grand incendie de l'an 1044, car il n'en est déjà plus question dans les vieux inventaires de la fin du moyen âge.

En même temps que ces mouvements de population, et sous l'empire du même besoin de sécurité et de protection, s'accomplissait la grande évolution historique qui substitua à la société antique une société nouvelle, fondée à l'origine sur des obligations réciproques de protection et de fidélité, la société féodale. Le clergé, en sa qualité de puissance territoriale, ne pouvait assister indifférent à cette transformation. Les évêques, à qui les Conciles n'avaient pas encore défendu de disposer des terres des églises, en donnèrent une partie en fief pour

---

Armoriam, reliquiæ ejus deportatæ fuerunt in exteris regiones, atque communis opinio fert illas latere Pluvierii in Vastinio (Bolland. Vie de saint Salomon).

1. Ch. Daguet. Essais sur les antiquités de Pithiviers (*Courrier du Loiret*, année 1851).

s'assurer des défenseurs. On appelait *homines casati* les vassaux établis sur ces terres d'église; ils avaient encore le titre d'avoués, *advocati*, c'est-à-dire de défenseurs. Tels furent, au x<sup>e</sup> siècle, les premiers seigneurs d'Yèvre-le-Châtel, avoués de l'abbaye de Saint-Benoît-de-Fleury pour son riche domaine d'Yèvre-la-Ville; tels aussi les seigneurs de Pithiviers-le-Châtel pour les terres de Sainte-Croix d'Orléans à Pithiviers-le-Vieil, Escrennes, etc...

On a mis en doute que, dès cette époque, la seigneurie de Pithiviers ait relevé en plein fief de l'église d'Orléans, en alléguant le silence gardé à son égard dans les diplômes royaux des années 990 et 991, où il n'est fait mention que de *Pedeverius curtis*, Pithiviers-le-Vieil. Mais, dans ces actes, le souverain se bornait à énumérer les établissements, manses, villages, biens temporels de toute nature, dont l'église avait la pleine possession et jouissance, et non les terres des vassaux tenues à foi et hommage. C'est ainsi que, dans le diplôme de 991, il n'est pas question d'Yèvre-le-Châtel, et cependant il est absolument certain que cette seigneurie était alors tenue en fief de l'évêché. En effet, lorsqu'à la mort du baron Arnoul, qui pendant toute sa vie avait pillé et rançonné ceux qu'il était chargé de défendre, l'abbé Gauzlin obtint du roi Robert l'autorisation de faire raser son château, il dut également acheter à prix d'or le consentement de l'évêque d'Orléans, seigneur suzerain. Ce vasselage persista même après qu'Yèvre-le-Châtel eût été réuni au domaine de la couronne, et on lit dans le *Livre des fiefs de l'Évêché*, en 1312 : *Excellentissimus dominus noster Rex*

*tenet Eyram castrum a domino Episcopo.* On pourrait faire la même démonstration pour les fiefs d'Aschères, de Meung et de Sully.

Ces feudataires de l'évêché, outre le devoir de foi et hommage, étaient astreints au service de guerre et en outre à certaines obligations purement honorifiques, comme d'offrir, tous les ans à certain jour, une redevance de cire dans la cathédrale de Sainte-Croix, et de porter chaque nouvel évêque lors de son entrée solennelle à Orléans<sup>1</sup>. En fait ces liens de vassalité étaient extrêmement relâchés. Les avoués des églises surent se rendre bien vite à peu près indépendants ; souvent même leur autorité ne s'exerçait guère que par le pillage et les vexations. De bonne heure aussi, ils rendirent leurs fiefs héréditaires et en assurèrent la transmission dans leur famille.

Telle paraît être l'origine de la famille que l'on va voir détenir pendant près d'un siècle la seigneurie de Pithiviers-le-Châtel.

(Sera continué.)

J. DEVAUX.

---

1. Voir *Dissertation sur l'offrande de cire, appelée les Gouttières, que l'on présente tous les ans, le deuxième jour de may, à l'église d'Orléans, et sur l'usage où sont les évêques de cette ville, d'être portez le jour de leur Entrée, avec des Remarques historiques* (par Daniel Polluche). — Orléans, 1734, in-8°.







UNE LETTRE AUTOGRAPHE

DE

LAMOIGNON DE MALESHERBES

---

Il nous arrive entre les mains une lettre adressée par M. de Lamoignon au régisseur de sa terre de Malesherbes. Nous publions ce document. Du fond de Paris, au milieu des occupations les plus graves, le défenseur de Louis XVI trouvait moyen de diriger avec la dernière sollicitude, et jusque dans les moindres détails, l'exploitation de ses domaines.

D<sup>r</sup> DENIZET.

Pour Flizet; et je demande à M. Benier de m'envoyer les réponses de Flizet sur tous les articles. Ce 4 juillet<sup>1</sup>.

1<sup>o</sup> Voilà bientôt le tems où les graines de Sainte-Lucie seront mûres.

Quoique je n'en aye pas besoin d'une grande quantité pour moi, il faut en recueillir le plus qu'on pourra pour M. l'abbé Nolin. Flizet en gardera pour nous ce dont il a besoin; et quant au reste, après les avoir étendues et fait un peu sécher pendant un mois environ, il m'enverra à Paris toute la collection, par Gatineau, ou par Bordery<sup>2</sup>.

2<sup>o</sup> Si le padus de la grande espèce ou padus à fruit noir a donné du fruit, il faut aussi en ramasser tant qu'on pourra.

---

1. Sans autre date.

2. Négociants de la ville de Malesherbes.

Pour la petite espèce, ou à fruit rouge, elle trace si abondamment que cela est inutile.

3° Si le ragouminier donne cette année du fruit, il faut aussi le bien cueillir, et que Flizet aille voir, pour cela, ceux qui sont dans le parc, et n'oublie pas ceux de la touffe de Ville-tard. Nous garderons ceux-là pour nous, et Flizet les semera avec grand soin dans le tems qu'il croira le plus convenable, et dans des pots, pour que les noyaux ne soient pas mangés par les mulots ou les insectes.

4° Je lui demande aussi si par hasard le padus phytolacca aurait donné du fruit cette année ci. Il faut, pour cela, aller voir ceux qui sont à l'abreuvoir, et ceux qui sont au milieu du bois de sicomore, qui est derrière la cour du Colombier, entouré d'épines rouges et d'aria.

5° Je demande si le maspilus<sup>1</sup> aria paraît devoir donner du fruit cette année. Il faut voir, pour cela, ceux qui sont dans le bois dont je viens de parler, du côté de la Croix, ceux qui sont dans la Provence du Parc, et ceux qui sont audessus de l'Église, dans le terrain où il y a des mélèses.

6° Il est intéressant de savoir si l'érable sucre a donné de la graine, et s'il y en a, de la recueillir. Il faut que Flizet regarde à celui qui est depuis longtemps dans mon jardin à la vieille haye, et à celui qui est dans le parc au milieu d'un rond qui était autrefois une clairière. Flizet doit se souvenir de cet ancien arbre qui a été cassé dans le tems qu'on coupa le bois du parc, et qui a repoussé.

7° Je suis persuadé que l'orme tortillard n'a pas donné de graine cette année-ci. S'il y en avait eu, Flizet me l'aurait envoyée. Je voudrais cependant avoir sur cela une réponse précise.

8° Flizet ramassera d'ailleurs les autres graines intéressantes d'arbres et plantes dont je ne lui parle pas. Je m'en rapporte sur cela à lui<sup>2</sup>.

MALESHERBES.

---

1. Mespilus.

2. J'ai copié textuellement la lettre de Lamoignon, en respectant l'orthographe; j'ai numéroté ses questions comme lui-même l'a fait.



# BUNO-BONNEVAUX

(SEINE-ET-OISE)

---



JE n'ai point la prétention de me poser en archéologue; aussi n'est-ce point une étude que je présente à la Société, mais une simple énumération des curiosités qui existent sur le territoire de Buno-Bonnevaux, curiosités que je crois devoir signaler au lecteur.

La commune de Buno (*Bunetum castrum*, — *Bonavallis*; en 1263<sup>1</sup>), a le grand tort de ne pas se trouver sur un chemin de fer, ce qui explique l'oubli dans lequel elle est laissée par les touristes; cependant on verra que les curieux pourraient descendre soit à Maisse, soit à Boigneville, et faire quelques kilomètres sans regretter leur détour.

En 1868, M. Michel Brisemeure, cultivateur, découvrit une sépulture antique en dégageant l'ouverture d'une grotte naturelle, formée par des roches de grès. Ayant fait tomber une dalle de grès placée

---

1. H. Cocheris. *Dictionnaire des anciens noms des communes de Seine-et-Oise* (Versailles, 1874).

debout, il remarqua avec surprise que la grotte dont il soupçonnait l'existence était une sépulture. En effet, il se trouva en présence d'une trentaine de squelettes, dont quelques-uns étaient assez bien conservés. Au près des corps se trouvaient des poteries grossières paraissant façonnées à la main sans l'aide du tour, et contenant du charbon, des aiguilles ou épingles en os et de remarquables silex taillés, couteaux, haches, pointes de flèches. Ces objets ont été dispersés; on croit qu'une partie se trouve aujourd'hui au musée de Saint-Germain. Quelques échantillons figurent dans le musée scolaire si soigneusement organisé par M. Michaux, instituteur de la commune.

Ce tombeau avait été aménagé avec le plus grand soin; dans la grotte les indigènes avaient construit un véritable caveau funéraire; les parois de cette salle circulaire sont soigneusement maçonnées avec des pierres reliées avec une terre blanche, sans doute pour mettre la tombe à l'abri des fauves qui auraient pu facilement se creuser des terriers ou des tanières dans le sable; le plafond est formé par le banc de grès. Enfin une large dalle avait été dressée devant l'ouverture, afin d'en dissimuler aussi exactement que possible l'entrée.

Un peu plus loin, au lieu dit *la Bonde*, à environ 250 mètres du chemin vicinal n° 3, au nord du château de Moignanville, on rencontre une grotte naturelle de peu d'étendue formée par les interstices des blocs de grès. On y pénètre en rampant par une étroite ouverture, et on se trouve dans un réduit de forme irrégulière, dont les parois sont sillonnées en

tous sens d'innombrables rainures ou tailles variant d'un à deux centimètres de profondeur. Ces sillons sont tantôt parallèles, tantôt à angle droit ; çà et là se présentent des trous cylindriques, tantôt isolés, tantôt alignés, ayant un diamètre variant de un à trois centimètres et d'une profondeur égale.

Cette excavation a été découverte tout récemment par un garde de la propriété où elle se trouve.

Le sol de la grotte est vierge ; il n'a encore été fouillé que par les lapins qui ont ramené quelques parcelles de charbon.

Une autre grotte, présentant les mêmes particularités, se dresse au hameau de Bonnevaux au lieu dit *la Butte-Ronde*, nom qui laisserait supposer l'existence en cet endroit d'une tombelle. Cette grotte est connue depuis longtemps, mais elle est largement ouverte, et il est probable que le sol en a été remanié.

Si nous continuons notre excursion jusqu'à la limite de la commune de Milly et sur le territoire de cette dernière, nous rencontrons un magnifique *menhir* en grès de quatre mètres de hauteur et posé sur une autre roche de même nature, à fleur de terre. On l'appelle dans le pays *la Pierre-Dreite*. Ce *menhir* se trouve à environ cinquante mètres d'un chemin vert connu sous le nom de *Grimery*, qui paraît être la voie antique partant de Briarres-sur-Essonnes sous le nom de chemin de Milly ; c'est probablement celle que M. Le Roy<sup>1</sup> désigne sous

---

1. *Annales de la Société du Gâtinais*, tome I (1883), p. 69.

le nom de *Chemin de la Suisse*. M. Le Roy fait remarquer que ces anciennes voies étaient jalonnées; en effet, de distance en distance, non loin du tracé actuel du chemin, sortent des blocs de grès qui en suivent la direction. Ces blocs ont certainement été apportés avec intention; ils reposent en effet sur la couche de terrain calcaire, tandis que les assises de grès dont on reconnaît la stratification n'apparaissent qu'à environ quinze mètres plus bas. Ces blocs, qui disparaissent tous les jours, étaient-ils des jalons destinés à guider les caravanes sur le plateau ou à indiquer la direction au milieu des forêts qui le couvraient peut-être alors?

A six cents mètres du hameau de Chantambre, commune de Buno, non loin du chemin de Grimery, se trouve sur le plateau calcaire une roche de grès rapportée, aujourd'hui à fleur de terre et non moins remarquable. On l'appelle dans le pays *la Roche aux sept coups d'épées*. En effet, elle est sillonnée par sept entailles parallèles assez profondes et angulaires. C'est cette disposition qui a frappé seulement les habitants; mais, en l'examinant avec soin, on remarque un grand nombre d'autres sillons moins profonds, d'autres de forme arrondie en cuvette allongée.

C'est un magnifique polissoir parfaitement conservé, autour duquel il serait intéressant de pratiquer des fouilles peu coûteuses.

Il existait autrefois, à peu de distance, un ancien chemin détruit aujourd'hui, dont la place n'est plus indiquée que par un ados rempli de pierres, que

quelques personnes désignent sous le nom de *Chemin des Druides*.

Le chemin de Grimery est coupé à angle droit par une voie antique, nommée *Chemin de Larchant*.

Ce chemin, qui traverse le bourg de Buno, était autrefois dallé, mais, lors de la construction de la route actuelle, le sol ayant été surhaussé, le dallage a été enfoui. Il traverse la rivière sur un pont de cinq arches de construction fort ancienne, mais dont il est difficile de préciser l'époque; ce pont présente une particularité curieuse : au lieu de suivre l'axe du chemin il décrit un arc de cercle et est très élevé au milieu.

Au sortir de Buno, ce chemin prend le nom de Chemin d'Étampes, et monte la côte à l'ouest en se dirigeant sur Valpuiseaux.

Dans un autre lieu, dit *le haut de Bonnevaux*, au-dessus de l'église de ce hameau, on a rencontré des poteries grossières, contenant des ossements et des pièces de monnaie de bronze qui malheureusement n'ont pas été conservées. Il serait intéressant de faire des fouilles en cet endroit; il est probable qu'on y trouverait encore quelques objets.

Il existe au lieu dit *les Mesures des Bureaux*, au sud-est de l'église de Buno, de nombreuses ruines signalant la place d'un village disparu, ayant eu, disent les anciens, une centaine d'habitants. Peut-être ce village avait-il été construit sur les ruines du *Castrum gallo-romain*.

L'église de Buno, sous le vocable de saint Léger,

présente un mélange de styles de toutes les époques. Elle se compose d'une nef principale et d'un collatéral à gauche. La grande nef, ainsi que la petite, sont terminées, l'une par une abside et l'autre par une absidiole circulaires, indiquant par leur construction le XI<sup>e</sup> siècle; mais elles ont été remaniées vers la fin du XII<sup>e</sup>, à en juger par les arcs en ogive formant légèrement le fer à cheval; la base du clocher paraît être de la même époque, tandis que les étages supérieurs doivent avoir été construits au XIII<sup>e</sup> siècle ou même postérieurement. A partir du chœur, l'église a été reconstruite ou plutôt réparée vers le XV<sup>e</sup> siècle, à considérer les pilastres et les nervures des voûtes. Les fenêtres dont on reconnaît l'ancien appareil ont été refaites vers la même époque.

Il existe dans cette église deux pierres tombales qui devaient être fort belles; l'une mesure 2<sup>m</sup> 40 sur 1<sup>m</sup> 10, l'autre 2<sup>m</sup> 05 sur 1 mètre, mais les inscriptions sont aujourd'hui complètement illisibles. On remarque sur la première une place qui paraît avoir subi l'action du feu; on raconte que c'est sur cette dalle qu'ont été brûlées les archives de la paroisse pendant la Révolution<sup>1</sup>.

L'une de ces pierres doit être l'ancienne tombe des

---

1. Notre excellent président, M. Edmond Michel, veut bien nous communiquer les inscriptions qu'il a relevées, en septembre 1880, sur les deux cloches actuellement conservées dans notre église de Buno. L'une est de 1556 et sa marraine fut la veuve de messire Jean d'Arbouville; l'autre, de 1697, eut pour marraine la femme de M. Beaupoil de Saint-Aulaire, baron de Milly et seigneur d'Angerville-la-Rivière. (*Notes mss.*, Archidiaconé de Milly.)



sieur et dame d'Arbouville, dont il est question dans un arrêt du Parlement de Paris de l'année 1658.

L'église de Bonnevaux, autrefois paroisse, réunie en 1794 à la commune de Buno, était de même style et de la même époque que celle de Buno; elle était placée sous le vocable de saint Sulpice.

Cette église, menaçant ruine, a été démolie en partie. Il n'en subsiste plus aujourd'hui que le chœur converti en chapelle, et vendu depuis quarante ans avec l'ancien cimetière au propriétaire du château de Bonnevaux.

Il existe encore dans cette chapelle une belle pierre tombale mesurant 2<sup>m</sup> 35 sur 1<sup>m</sup> 10. On y lit l'inscription suivante, gravée autour de la dalle<sup>1</sup> :

Cy gïst Noble home Regne de lamote escuyer.  
Qui | trespassa le xxiii<sup>e</sup> jour | du moys de  
Mars mil v<sup>c</sup> xxxv. | Et damoysselle Jehanne de  
Voysines sa femme et son aypouse. Qui |  
trespassa le xx<sup>me</sup> jo<sup>r</sup> de May mil v<sup>c</sup> L. troys.  
En leurs | vivant Signeurs de bonnevau en p<sup>tie</sup>  
et des Seigneurie de Chansepois Moquepois et  
Souppes en p<sup>tie</sup> : priez dieu pour eulx.

Le cimetière se trouvait autrefois autour de l'église

---

1. Les effigies, très bien conservées du mari et de la femme,

Saint-Léger. On remarquait une colonne en pierre de 3 mètres de hauteur, surmontée d'une croix ; sur le socle se trouvait cette inscription :

EX DONO D. F. GARNIER HUIUS ECCLESIE  
PASTORIS HIC JACENTIS<sup>1</sup>.

En 1883, lors de la translation du cimetière dans la vallée de Buno, ce monument y a été transféré.

Les restes du curé Garnier, exhumés par les soins de M. Grangé, ont été inhumés à nouveau sous le monument au milieu du cimetière actuel.

Au-dessous de l'église de Buno, se trouve une maison antique, à moitié ruinée et dont la construction primitive doit remonter au XII<sup>e</sup> ou commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. On reconnaît encore l'ancienne entrée, aujourd'hui murée, qui se composait d'une porte en plein cintre fort basse. Dans une salle du rez-de-chaussée, se trouve un détail de construction assez curieux. Le plancher est soutenu par quatre poutres disposées en croix, et dont les extrémités viennent retomber sur un pilastre central en pierre dure ; la forme du chapiteau rappelle le style du XII<sup>e</sup> siècle. On voit encore les manteaux en bois des cheminées du XV<sup>e</sup> siècle. Cette maison, qui avait été habitée par le notaire de Buno, doit être démolie prochainement.

---

remplissent le milieu de la pierre : les armoiries de René de Lamote sont gravées à différents endroits.

1. Les registres de décès indiquent en effet l'inhumation du curé François Garnier à la date du 24 juin 1691.

Lorsqu'on sort de Buno par le pont qui conduit au petit Gironville, on voit à l'ouest une petite île d'une contenance d'environ cinquante ares, au milieu de laquelle se trouvent des ruines assez importantes qui, dit-on, vont bientôt disparaître. On nomme ces ruines : *Le vieux Château*.

On n'a aucune donnée sur cet ancien château ; tout ce qu'on peut en dire, c'est que la construction dénote le style en usage à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle ou au commencement du xvii<sup>e</sup>. On entrait dans le château par un pont levis, dont on voit encore aujourd'hui à fleur d'eau les pierres sur lesquelles devaient tourner les tourillons. La porte devait être assez basse, à en juger par les sommiers de la voûte en plein cintre qui subsistent encore. A droite et à gauche de la porte, se trouvaient deux pilastres assez épais, pour qu'on ait pu pratiquer dans leur masse deux meurtrières commandant le passage du pont. L'une de ces piles, couverte de lierre, s'est écroulée dans la rivière sous le poids du verglas dans l'hiver de 1878.

Quelques personnes ont encore vu le porche voûté en berceau qui faisait suite à la porte d'entrée, à droite et à gauche de laquelle se trouvaient les bâtiments d'habitation dont il est facile de reconnaître encore la disposition.

A gauche, au rez-de-chaussée, existait une vaste salle, divisée en plusieurs travées et voûtée en pierre de taille. Au sud et à l'ouest, on voit encore deux meurtrières bien conservées. La voûte en pierre de taille a disparu, mais on en reconnaît la place aux arrachements. Au-dessus se trouvait une vaste salle éclairée par de grandes fenêtres qui n'ont pas

moins de quatre mètres de hauteur; quelques-unes subsistent encore. A l'est du passage voûté se trouvent d'autres bâtiments qui ne sont éclairés au rez-de-chaussée que par des meurtrières en forme d'œil de bœuf. L'une d'elle donne sur le passage. Un petit bâtiment, récemment ruiné, allait du côté est jusque sur la rivière. Au nord, un pavillon en saillie n'était pas éclairé au rez-de-chaussée; peut-être contenait-il un escalier, il reste une fenêtre seulement au premier étage.

Ce château a dû en remplacer un plus ancien; en effet un mur à l'ouest, dont les assises avaient fléchi, a été conservé et raccordé tant bien que mal avec la bâtisse nouvelle; dans le bâtiment de l'est, on remarque un linteau de fenêtre formé par une colonnette du XIII<sup>e</sup> siècle. Le grès est employé comme pierre de taille concurremment avec le calcaire dur.

Cette construction ne paraît pas avoir été terminée. De tous côtés les trous de boulins sont encore apparents, et à l'intérieur, dans les ébrasements des portes et des fenêtres, il n'existe aucun trou de scellement; il n'y a donc jamais eu que des baies, mais pas de clôture.

Quel était ce château? Quels en étaient les seigneurs? La tradition est muette à cet égard et nous ne connaissons aucun document qui nous permette d'émettre autre chose que des doutes. Ces ruines appartiennent aujourd'hui à Madame la comtesse de Saint-Aignan<sup>1</sup>.

---

1. En qualité de seule et unique héritière de Madame Marie-Jeanne-Monique de Trimond, comtesse de Rivière, sa mère,

Il est probable que ces ruines appartenaien en 1658 à Jeanne Lottin, veuve de messire Théodore de Berzeau, conseiller du Roy en ses conseils et président en la Cour; à cette époque, cette dame de Berzeau était qualifiée de dame de Buno par arrêt du Parlement de Paris du 16 juin 1658.

Peut-être les constructions avaient-elles été commencées par ledit de Berzeau et abandonnées à sa mort<sup>1</sup>.

Le droit de chasse, dont il s'agit dans cet arrêt,

---

décédée le 26 mars 1866, veuve de M. Ange-Marie-Hippolyte Mascarène, comte de Rivière, laissant Madame la comtesse de Saint-Aignan pour seule et unique héritière. Ces mêmes immeubles étaient échus à Madame la comtesse de Rivière dans le partage de la succession de M. Daniel-Victor de Trimond, son père, ainsi que le constate l'acte qui en a été dressé le 1<sup>er</sup> septembre 1817.

1. Il existe, aux archives de Milly, la copie d'un arrêt du Parlement de Paris rendu dans les circonstances suivantes : La terre et baronnie de Milly avait été saisie réellement, et mise en vente à la requête de Guillaume Languet, conseiller du Roy, sur les héritiers d'Averton. Un grand nombre de personnes intervinrent pour s'opposer à ce qu'il fût procédé à l'adjudication, à moins qu'on imposât aux adjudicataires la charge de reconnaître les droits de seigneurie, cens, rentes, auxquels prétendaient les intervenants. Nous ne citerons parmi ces derniers que Jacques de la Barre, seigneur d'Arbouville, Isaac de Bonneval, seigneur de Chantambre, et la veuve de Berzeau. Le sieur Isaac de Bonneval réclamait des droits fort étendus sur les baronnie de Milly et seigneurie de Buno, il demandait à être reconnu seigneur de Chantambre en totalité, et réclamait le droit de chasse pour ses moulins dans toute l'étendue du bailliage de Milly.

Quant à la veuve de Berzeau, elle intervenait — « afin d'être maintenue et conservée en la qualité de dame de Buno et Moyenville (aujourd'hui Moignanville) au droit de Patronne, et tous droits honorifiques en l'église dudit Buno, et de la haute,

consistait dans la faculté par le meunier de *chasser et quester*, sur l'étendue d'un certain territoire, la mouture destinée à son moulin.

C'était, comme on le voit, une grande faveur à cette époque où les habitants de certaines terres étaient tenus de faire moudre leurs fournées à un

---

moyenne et basse justice dans toute l'étendue de la partie dudit Buno, qui est depuis la rivière de côté de Moyenville, Saint-Val, Prunay et Gironville y compris icelle rivière appartenant à ladite dame comme aussi tous les cens-dixmages appartenant à ladite dame, et abonnages tant desdites paroisses de Buno que dudit Moyenville et droit de chasse dans l'étendue de ladite baronnie de Milly. »

Le 7 juin 1658, le Parlement de Paris trancha les nombreuses difficultés soulevées; le sieur de Bonneval fut débouté du droit de chasse par lui prétendu sur la terre de Milly, à cause de son moulin appelé Royau (aujourd'hui Roijeau); défense lui fut faite de prendre autre qualité que celle de sieur en partie de Chantambre, etc. L'arrêt déclara valable la saisie et ordonna qu'il serait passé outre à l'adjudication de la terre de Milly « à la charge de jouir du droit de minage dans l'étendue de ladite terre et baronnie de Milly pour celui qui sera adjudicataire, ainsi que les seigneurs de Milly ont droit de jouir comme pareillement de jouir par l'adjudicataire et laditte Lottin du droict qu'ils ont en la rivière d'Essonne, dans l'étendue et ainsi qu'ils ont accoutumé de jouir par le même adjudicataire des droicts de haute, moyenne et basse justice dans toute l'étendue de laditte terre et baronnie de Milly et mesme dans ledit Buno du côté de Milly et des droicts de litre au dedans et au dehors de l'église dudit Buno et aussi de laisser jouir laditte Lottin du droict de sépulture, au lieu où est l'ancienne tombe des sieur et dame d'Arbouville, du banc qu'elle a en laditte église au chœur d'icelle et de la litre mise dans icelle église après le décès dudit de Berzeau, sans néanmoins qu'elle puisse faire mettre de litre au dehors de laditte église... A débouté et déboute mesme laditte Lottin du droict de chasse pour son moulin dudit Buno, tant au dedans de Buno du côté de Milly et autres dépendances d'icelles... »

moulin déterminé, souvent celui du seigneur du lieu ou d'un seigneur voisin.

Celui qui écrit ces lignes s'étend peut-être un peu longuement sur ce sujet, mais les lecteurs voudront bien l'excuser, car il est meunier et habite le moulin de Buno.

L'arrêt, dont nous donnons quelques citations, présente un véritable intérêt historique au sujet du bourg de Milly et de ses environs.

Au sud-ouest du château, les anciens du pays disent avoir vu les ruines d'une église sous le vocable de saint Antoine. Les fondations en ont été démolies vers 1830, et on y a rencontré plusieurs débris, notamment un bénitier du XIII<sup>e</sup> siècle, qui se trouve aujourd'hui dans l'église de Buno. Un chemin dallé conduisait de Saint-Antoine au château.

Une tradition du pays veut qu'à une époque de troubles, les cloches de l'église Saint-Antoine aient été jetées dans la *fosse du Guillé*, trou d'environ cinq mètres de profondeur dans le lit de l'Essonne, à l'angle nord de l'île où se trouvent les ruines du château sus-mentionné.

Dans le voisinage se rencontrent de tous côtés des fondations, qui indiquent que le petit Gironville était autrefois plus important qu'aujourd'hui. D'après un vieillard de 75 ans, qui le tenait de sa grand-mère, il s'y tenait autrefois un marché tous les lundis : ce qui est douteux, car le marché de Maisse<sup>1</sup> avait été

---

1. Voir l'article de M. H. Stein (*Annales de la Société du Gâtinais*, tom. II, p. 49).

établi par Louis XII, en 1498, et cette localité n'est éloignée de Buno que de cinq kilomètres.

Le hameau du petit Gironville dépendait autrefois de la paroisse de Buno, il a été réuni à la commune de Gironville en 1815, au moyen d'un échange<sup>1</sup>. C'est alors qu'il a pris le nom actuel; autrefois il était connu sous le nom de *Delayau* ou *Dlayeau*, sous lequel il est encore désigné par les habitants de Buno. Peut-être ce nom veut-il dire : *Au delà de l'eau*.

D'après une autre tradition, on voyait au XVIII<sup>e</sup> siècle, à l'est de Bonnevaux, les ruines de l'ancien château seigneurial de Lamothe, dont un seigneur est inhumé dans l'église de Bonnevaux, sous la pierre dont nous avons parlé. Ces restes auraient servi à construire le château actuel, ancienne résidence seigneuriale, élevé selon toute probabilité par M. d'Averton. Ce château fut acheté par le célèbre médecin Trousseau qui le fit restaurer de 1855 à 1860.

Ne quittons pas Buno sans dire un mot de l'école actuelle, qui n'est autre que l'ancien château du seigneur des Bureaux dont le nom nous est connu par un acte authentique, que j'ai en ma possession. C'est le contrat de mariage de « *Messire Pierre-Antoine Grignon, seigneur des Bureaux, de Morailles et de Buno en partie, capitaine au régiment*

---

1. Echange du hameau de Moignanville qui faisait partie de la commune de Gironville et qui aujourd'hui fait partie de Buno.



*d'Infanterie de la Reine, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis*, demeurant ordinairement en son logis dudit Buno. Il épousa la damoiselle Françoise-Charlotte de Bonneval, fille majeure de défunt messire Paul de Bonneval, en son vivant écuyer, chevalier, seigneur de Chantambre et autres lieux, demeurant audit Chantambre, paroisse de Buno... » Ce document porte la date du 14 juin 1744.

La mairie de Buno possède un ancien registre notarié, sur parchemin, contenant les redevances dues à la fabrique de Saint-Léger de Buno en 1778. Nous y lisons parmi les redevables le nom de dame Françoise-Charlotte de Bonneval, veuve de messire Pierre-Antoine Grignon, seigneur des Bureaux. C'est la seule pièce intéressante qui subsiste à l'heure actuelle. Les registres de baptêmes, mariages et décès de la paroisse Saint-Léger de Buno remontent à 1666; ceux de la paroisse Saint-Sulpice, de Bonneval ou Bonnevaux, ne commencent qu'à l'année 1702. Les registres des délibérations du conseil municipal de Buno datent seulement de 1806.

LOUIS ANDRÉ.



---

# UN TOMBEAU MÉROVINGIEN

AU GRAND-VILLON.

---



ES nécropoles des Francs apparaissent par toute la France septentrionale, a dit avec raison M. le duc de Luynes. Sous ce rapport, la province de l'Orléanais n'est pas restée en arrière. Il nous suffira de rappeler les découvertes de tombeaux mérovingiens faites à Tavers en 1860 et en 1863<sup>1</sup>, à Saint-Ay en 1860<sup>2</sup>, à la Chapelle-Saint-Mesmin en 1861<sup>3</sup>, à Beaune-la-Rolande en 1863<sup>4</sup>, à Orléans en 1863 et 1864<sup>5</sup>, et plus récemment à Bazoches et à Pithiviers-le-Vieil. Celle qui va nous occuper vient s'ajouter aux précédentes et n'offre pas un moindre intérêt.

Le hameau du Grand-Villon est situé à deux kilomètres et demi du village de Préfontaine et à quatre kilomètres, à l'est, de la voie romaine d'Or-

---

1. *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. III, p. 288 et t. IV, p. 66.

2. *Id.*, t. III, p. 289.

3. *Id.*, t. IV, p. 11.

4. *Id.*, t. IV, p. 113.

5. *Id.*, t. IV, p. 154 et 176.

léans à Sens, connue sous le nom de *Chemin de César*, non loin du *Vellaunodunum* de M. l'abbé Cosson<sup>1</sup>. Il se trouve sur le plateau qui s'étend entre les rives du Loing et celles du Fusain, et dépend du canton de Ferrières, de l'arrondissement de Montargis et de la commune de Girolles, au centre même des deux ateliers de silex taillés que M. le baron de Girardot a découverts en 1876 et en 1877<sup>2</sup>.

Dès que nous avons été informé de la découverte, nous nous sommes rendu sur le terrain. Malheureusement la fouille était faite, et faite depuis longtemps. Nous n'avons donc pu contrôler les dires du propriétaire et des cultivateurs voisins; force nous est alors de nous en tenir à leur version.

Sur le plateau, dont nous avons parlé tout à l'heure, on remarque une petite éminence qui s'élève du Grand-Villon, au nord-est, par une pente insensible sur 250 mètres, jusqu'à environ 5 mètres de hauteur. Cette éminence porte le nom de *Terres blanches*; elle consiste en un dépôt calcaire, friable, dont les habitants se servent en guise de mortier. Il n'y a pas d'exploitation régulière; chacun prend chez lui, ou achète à un voisin le droit de prendre dans son champ ce qui lui est nécessaire.

Il y a quelques années, M. Genneton, propriétaire du terrain, et plusieurs de ses voisins, en opérant sur la déclivité orientale du monticule, trouvèrent un

---

1. *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. XII.

2. *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. VI, p. 366 et 558.

certain nombre de squelettes. D'après leurs rapports, les corps avaient été déposés en terre sans cercueils; ils n'ont remarqué ni bois noirci, ni clous pouvant provenir d'un assemblage de planches, ni ossements calcinés. En revanche, ils ont relevé des débris d'épées et de couteaux en fer, très oxydés, qui n'ont pas été recueillis, et un bouton en bronze également égaré depuis longtemps.

Sur la pente occidentale, les mêmes faits se sont reproduits d'une façon identique.

Enfin, au mois d'avril, M. Genneton lui-même, ayant besoin de terre pour une construction, ouvrit son chantier sur le point culminant de l'éminence, et mit à nu un cercueil en pierre, avec des cadavres enterrés sans cercueil et placés sur une ligne circulaire, dont le tombeau était le point central. Cette particularité se trouve dans un passage de Guibert de Nogent, cité par M. l'abbé Cochet, et en présente une nouvelle confirmation : « Guibert de Nogent, » chroniqueur du xii<sup>e</sup> siècle, raconte que de son » temps on ouvrit une colline funèbre contenant un » cercueil, autour duquel plusieurs corps formaient » comme une ronde de danseurs<sup>1</sup>. »

Ce cercueil était déposé à un mètre de profondeur. Par le trou, encore à moitié béant de la fosse, nous avons pu voir qu'il n'était pas exactement orienté, c'est-à-dire qu'il n'allait pas absolument de l'est à l'ouest, mais s'inclinait légèrement, la tête vers le nord et les pieds vers le sud.

---

1. L'abbé Cochet. *La Normandie souterraine* (Paris, 1855), page 6.

L'auge n'affecte pas la forme d'un parallélogramme égal en hauteur et en largeur, à la tête comme aux pieds; sa forme est trapézoïdale.

A l'extérieur, la longueur du grand côté est de 2<sup>m</sup> 08 au bord inférieur et de 2<sup>m</sup> au bord supérieur; celle du côté de la tête de 0<sup>m</sup> 63 et de 0<sup>m</sup> 585; et celle du côté des pieds de 0<sup>m</sup> 39 et de 0<sup>m</sup> 345. La hauteur est à la tête de 0<sup>m</sup> 40 et aux pieds de 0<sup>m</sup> 39.

A l'intérieur, la longueur dans le fond est de 1<sup>m</sup> 96 et dans le haut de 1<sup>m</sup> 88; la hauteur à la tête de 0<sup>m</sup> 32 et aux pieds de 0<sup>m</sup> 30; l'ouvrier n'a pas taillé l'angle à vif et a laissé plus de matière aux pieds qu'à la tête. L'épaisseur des parois est uniformément de 0<sup>m</sup> 06.

Le cercueil n'est pas en pierre du pays. Des carrières voisines de Châteaulandon on tire, il est vrai, une pierre qui fournit de gros blocs, mais dure et susceptible d'être polie; de celles de Préfontaine, c'est-à-dire de la localité voisine du lieu où se trouve le cercueil, on tire une pierre moins dure que la première, mais qui ne fournit que des moellons. Suivant les gens du pays, nous avons affaire ici à de la pierre des environs de Nevers, probablement de Malveau. Elle est blanche, à grain fin et rayable par l'ongle. Comme le dit M. l'abbé Cochet : « Le cercueil ne rend » ferme guère que la pierre nécessaire. On sent que » ce tombeau a voyagé et que le commerce a songé à » le rendre aussi portatif que possible' . »

Il est d'un seul morceau, parfaitement taillé au dedans comme au dehors, sans coussin à la tête et

---

1. *La Normandie souterraine*, p. 36.

sans trou percé vers les pieds. Les parois extérieures de ses deux grandes faces sont décorées d'arêtes de poisson, renfermées dans un encadrement régulier. Aux deux extrémités quatre lignes verticales séparent les arêtes. Du côté de la tête, elles occupent un champ de 24 centimètres et sont distantes de 8; du côté des pieds le champ n'est que de 22 centimètres et les séparations sont inégales; celle du milieu a 8 centimètres de largeur et les extrêmes 7 seulement. Dans le milieu, les quatre séparations sont horizontales et distantes, les deux du haut de 7 centimètres et les deux du bas de 10. Les arêtes sont équidistantes, écartées l'une de l'autre de 2 centimètres.

Le couvercle recouvre exactement la surface du tombeau, il ne déborde pas. Taillé en forme de toit, il mesure 5 centimètres d'épaisseur sur ses grands bords et 7, de la base au sommet du pignon, sur ses petits côtés.

Quand on a découvert le tombeau, la pierre était intacte. Dans le transport de la fosse à l'habitation du propriétaire, dans le jardin duquel il se trouve aujourd'hui, l'auge a été brisée en deux parties et le couvercle en quatre.

A côté du cercueil, on a trouvé un amas d'ossements placés sans ordre.

Le squelette qu'il renfermait gisait intact, étendu sur le dos, la tête penchée du côté droit et les bras étendus le long du corps. On n'a pas su nous dire si la tête reposait sur une pierre en guise de coussin, et à quel sexe appartenait l'individu. On n'a trouvé dans le cercueil aucun objet en fer, en bronze ou en terre, et l'on n'a remarqué aucun débris de linge, de

peau ou de cuir ; le squelette était, d'après le dire du propriétaire, entièrement seul. Après avoir retiré le cercueil, les ossements ont été replacés dans la fosse.

D'après ce qui précède, s'appuyant sur les nombreux travaux de M. l'abbé Cochet, on peut affirmer que la sépulture trouvée au Grand-Villon est une sépulture mérovingienne et qu'elle n'est pas antérieure au vi<sup>e</sup> siècle.

Maintenant s'agit-il ici d'une sépulture chrétienne ou païenne, car le paganisme était encore assez répandu, surtout dans les campagnes, au vi<sup>e</sup> et au vii<sup>e</sup> siècle, c'est ce que nous ne saurions dire par suite du manque absolu d'objets accompagnant le cadavre.

On peut se demander encore si ce lieu d'inhumation des *Terres blanches* était un cimetière, ou simplement le lieu dépositaire des morts d'une même famille possédant la terre environnante.

EDMOND MICHEL.





## FONDACTIONS ROMAINES

DÉCOUVERTES

A YÈVRE-LE-CHATEL (LOIRET).

---

**L**ORSQU'ON se rend de Pithiviers à Yèvre-le-Châtel par le chemin de grande communication de Pithiviers à Beaumont, à deux kilomètres environ d'Yèvre, sur le sommet du plateau qui sépare la vallée de l'Œuf de celle de la Rimarde, on rencontre au climat dit *Phéliepeaux* un champ appartenant à l'Hôtel-Dieu de Pithiviers, dans lequel, au cours de l'été de 1883, il a été mis au jour des fondations d'une villa gallo-romaine. Le sol était de temps immémorial en culture, c'est-à-dire que les ruines avaient disparu depuis longues années. La charrue heurtait souvent quelques pierres, chose assez commune dans cette région où le roc affleure presque le sol. Aussi les cultivateurs exécutent souvent des fouilles pour extraire la couche supérieure du calcaire de la Beauce, et augmenter l'épaisseur de la terre végétale. C'est dans une opération de ce genre que M. Dupuis a rencontré des fondations d'une certaine importance.

Elles étaient assises sur le roc même et avaient une faible profondeur, 50 centimètres environ. Des



travaux de même nature avaient été déjà probablement entrepris à une époque antérieure, car les restes reconnus sont fort incomplets; cependant la découverte peut donner une idée de l'importance des constructions. Les substructions s'étendaient en façade à dix mètres du chemin, sur une largeur de 45 à 50 mètres et se prolongeaient sur une longueur de 90 mètres, perpendiculairement audit chemin. On reconnaît l'existence dans le sens de la longueur de six murs parallèles, terminés au nord par un mur à angle droit avec les autres. A trente mètres plus au nord apparaissent les restes d'un autre mur parallèle à celui-ci.

Les fouilles n'ont produit rien de bien intéressant; il est à regretter qu'elles n'aient pas été conduites méthodiquement, peut-être aurait-on pu se rendre un compte exact du plan de l'établissement disparu. Malheureusement, lorsque nous avons eu connaissance de l'état de choses, il ne restait plus que les tas de pierres déposés sur le bord de la fouille, les tranchées étaient comblées.

Les fondations étaient construites en moellons bruts ramassés probablement sur place. Dans quelques parties se trouvaient quelques pierres de moyen appareil simplement smillées, deux dalles assez grandes présentaient des traces de taille soignées. Le terrain était jonché de débris de tuiles creuses et de grandes tuiles à rebords, de carreaux de terre cuite; dans l'extrémité nord-ouest, on a trouvé quelques fragments de meules en granit rouge ou matière analogue, quelques rares vestiges de marbre gris, des clous, des restes de grandes amphores, et

des ossements d'homme et d'animaux; plusieurs pierres semblent avoir subi l'action du feu, à en juger par leur teinte d'ocre rouge.

On se rendra compte de l'importance de cette villa en sachant que les pierres extraites des fondations, destinées au rechargement de la route, ont été déposées sur les bas côtés sur une longueur de près de 300 mètres.

Il est probable qu'il existait là un établissement rural, si l'on considère la simplicité des matériaux employés; mais aucun souvenir n'en est resté dans le pays; le nom de *Phéliepeaux* même n'a rien qui rappelle les traditions romaines, il doit être tout à fait moderne, car dans les anciens titres de propriété ce champ est simplement désigné comme situé au terroir d'Yèvre-le-Châtel, sur le chemin de Pithiviers.

PAUL MARTELLIÈRE.





# ANCIENNES MESURES

DE

## LA FERTÉ-ALAIS

---



LA Ferté-Alais et Brie-Comte-Robert ne formaient anciennement qu'un seul bailliage administré, primitivement, par un même bailli, secondé à partir de 1581 par un lieutenant général<sup>1</sup>. La prévôté, qui formait le premier degré de juridiction, avait été établie à La Ferté-Alais vers l'année 1261<sup>2</sup>, abolie en 1560 par l'ordonnance d'Orléans, puis en 1563 par celle de Roussillon; elle ne fut véritablement supprimée qu'en 1595<sup>3</sup>. L'une et l'autre juridiction observaient la coutume de Paris et soutinrent en 1556, le 19 août, lors de la rédaction de la coutume d'Étampes, ainsi que Vayres, D'Huyson, Villiers, Cerny, Bouville, Farcheville, qu'elles n'avaient jamais suivi d'autre

---

1. En vertu d'un édit d'août 1581, enregistré au Parlement le 18 septembre suivant.

2. Brussel, *Usage des Fiefs*, tome I, page 458.

3. La suppression ne devait se produire qu'avec la vacance du siège.

coutume. Quant au bailliage de La Ferté-Alais, il ne fut supprimé et rattaché à celui d'Étampes qu'en 1770<sup>1</sup>.

Brie-Comte-Robert et La Ferté-Alais, soumises à une commune administration et bien que séparées par une assez grande distance, pour faciliter et rendre plus intimes leurs relations commerciales, se concédèrent des avantages réciproques. Aussi pensons-nous que la diversité des mesures, dans les deux bailliages, qui eût apporté sinon des entraves, tout au moins des lenteurs dans les transactions, n'existait pas, et que vérité à La Ferté n'était pas erreur à Brie. Pour cette raison, nous croyons intéressant de transcrire les mesures de capacité en usage à La Ferté-Alais, et aussi, on le verra, parce qu'elles diffèrent sensiblement de celles que l'on employait à Paris, pour les grains tout au moins.

On se servait pour les grains :

- 1<sup>o</sup> Du muid valant 12 setiers;
  - 2<sup>o</sup> Du setier — 4 minots;
  - 3<sup>o</sup> Du minot — 2 boisseaux;
  - 4<sup>o</sup> Du boisseau — 8 pintes;
  - 5<sup>o</sup> Du demi-boisseau;
  - 6<sup>o</sup> Du quart de boisseau;
  - 7<sup>o</sup> Du demi-quart de boisseau;
  - 8<sup>o</sup> Du rondin, valant la 6<sup>e</sup> partie du boisseau de 8 pintes;
  - 9<sup>o</sup> De la pinte, valant la 8<sup>e</sup> partie du boisseau.
- Les étalons du boisseau, du demi-boisseau, du

---

1. Édit enregistré au Parlement le 4 septembre 1770.

rondin, étaient en bois de chêne, cerclés de fer et traversés d'une tige en fer : des lettres de fer indiquaient l'emploi de la mesure.

En réduisant chacune de ces mesures en litres, nous trouvons :

Le muid	égal à	249 <sup>l</sup> ,7584;
Le setier	—	124 <sup>l</sup> ,8792;
Le minot	—	31 <sup>l</sup> ,2198;
Le boisseau	—	15 <sup>l</sup> ,6099;
Le rondin	—	2 <sup>l</sup> ,60165;
La pinte	—	1 <sup>l</sup> ,9512375.

Au marché de La Ferté, on ne vendait le plus souvent les grains qu'au sac. Il se composait de 10 boisseaux, mesure de La Ferté-Alais, et était équivalent au setier de Paris. Le sac d'avoine contenait 12 boisseaux, le sac de son ou de cendre 20 boisseaux. Soit en litres :

Le sac de blé	égal à	156 <sup>l</sup> ,099;
Le sac d'avoine	—	187 <sup>l</sup> ,3188;
Le sac de son	—	312 <sup>l</sup> ,198.

Sur les mesures de liquides, nous ne possédons aucun renseignement précis. On se servait de la pinte, de la chopine, puisque les étalons, en cuivre rouge, étaient déposés chez le bailli; on s'y servait également de muid et de poinçons, ainsi que l'établit la pièce suivante :

Fut présent en sa personne Nicolas B..., marchand tavernier à La Ferté-Alais, lequel a reconnu et confessé, reconnu et confesse, et s'est obligé comme de fait et s'oblige par ces présentes, bailler et payer à Maître Pierre du Monceaux, commis et tenant le compte de la ferme du huitiesme du vin vendu en détail et taverne audit lieu l'année présente, ledit

sieur du Monceaux présent et acceptant, ou au porteur, la somme de quatre livres tournois pour le droict du huitiesme de chacun muid de vin qu'il a vendu ou vuide, fera vendre en détail et taverne durant ladite année commencée au premier jour d'octobre dernier passé et qui finira le dernier jour de septembre prochain, tant de son creu que d'achapt, et qui sera amené en pièces de muids ou poinçons, en la maison où il est demeurant, non ailleurs et sans fraude, sans qu'il se puisse ayder d'aucun privilège et exemption qu'il pourrait avoir et prétendre pendant cestedite année, renonçant des à présent, comme pour lors, à iceux, autrement la présente composition n'eust été faite : A la charge de tenir bon compte et payer le huitiesme de tout le vin qui a esté et sera rapporté par les commissaires de ladite ferme, sur leur papier d'exercice, lequel sera creu et foy adjoustée à iceluy, et ne pourra ledit Nicolas demander aucune diminution ny rabais pour les déchets et boissons; à la charge aussi que s'il se trouve aucun vin caché ou latité à luy appartenant, et autre que celuy qui sera veu et inventorié par lesdits commissaires, sur leursdits papiers, qu'il sera acquis et confisqué audit Fermier, sans forme ny figure de procez. Et outre payera ledit Nicolas la somme de cinquante livres tournois pour dommages et intérêts : Ce qui a esté accordé entre les parties, si comme promettant, obligeant chacun en droict soy, ledit Nicolas corps et biens, comme pour deniers royaux. Faict et passé à La Ferté-Aleps, par moy Lazare Delaroue, commis du principal tabellion de La Ferté-Aleps, ce trente janvier mil six cent vingt et trois<sup>1</sup>.

Le droit de minage pour la vente des grains était :

- 1° Pour un setier, un rondin;
- 2° Pour un sac, un rondin et quart;
- 3° Pour un sac d'avoine, un rondin et demi.

---

1. *Extrait des minutes* de M<sup>e</sup> Corby, notaire à La Ferté-Alais.

Les ecclésiastiques, les nobles, ceux qui possédaient des fiefs dans l'étendue du bailliage de La Ferté-Alais, les habitants de Maisse, ne devaient que demi-minage pour les grains provenant de leurs récoltes, de leurs dîmes, gros, champarts, redevances, rentes et loyers et qu'ils vendaient au marché de La Ferté-Alais. Pour les terres qu'ils louaient, pour les grains qu'ils revendaient, ils devaient minage entier.

La farine de pur froment payait six deniers par boisseau; celle de méteil<sup>1</sup>, trois.

Le son payait deux deniers par boisseau<sup>2</sup>.

Ces droits étaient, pour les vendeurs privilégiés, la 9<sup>e</sup> partie des grains vendus, pour tous les autres la 4<sup>8</sup>e partie, et étaient acquittés par le vendeur.

Le droit de mouture aux moulins banaux était la 16<sup>e</sup> partie des grains.

Pour un minot, il était dû une pinte de huit au boisseau.

Pour un setier, il était dû quatre pintes.

Pour un sac de cinq minots, il était dû cinq pintes<sup>3</sup>.

Il n'y avait pas pour ce droit de personnes privilégiées, tout le monde envoyait moudre son grain au moulin banal, à l'exception des ecclésiastiques et des nobles qui pouvaient le faire moudre où ils voulaient. Cependant ils ne pouvaient faire prendre leurs grains par des meuniers étrangers, ni les faire

---

1. Le méteil se composait de seigle et de blé ou d'orge et de blé.

2. Le boisseau de son était le double du boisseau de blé.

3. Ce qui fait pour le sac de 156<sup>l</sup>,099 un droit de 9<sup>l</sup>,7561885.

ramener convertis en farine, sous peine de confiscation de leurs chevaux et bestiaux.

Le meunier, son droit perçu, rendait pour un boisseau de grains un boisseau comble de farine, et le son en plus. Quand il allait chercher le grain chez les habitants, ou quand il leur rapportait à domicile la farine, il retenait une pinte de son par chaque minot de grain moulu.

A La Ferté-Alais et dans toute l'étendue du bailliage, on ne devait faire que deux sortes de pain : du pain blanc et du pain bis « bien cuit et pannetté. » Le pain était de 9 livres, soit 4 kilog. 40555; la livre se composait de 16 onces 0 kilog. 48951. On faisait encore des demi et des quarts de pain, du pain mollet « qui doit estre de pure fleur de farine et ne doit peser que douze onces pour livre. »

H. DE CLERCQ.







## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

---

Le tome I<sup>er</sup> des *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, de JULES QUICHERAT (Paris, Picard, 1885), est publié par MM. A. Giry et A. Castan. Il ne comprend, sous le titre d'Antiquités celtiques, romaines et gallo-romaines, que des réimpressions de mémoires, de fragments et de rapports publiés par le maître dans diverses revues. Néanmoins je crois devoir citer ici le rapport sur le chemin des Fées et les galeries souterraines de Soisy-sur-École (Seine-et-Oise), découvertes il y a quelque vingt ans par M. Émile Décosse, instituteur de cette commune (p. 100-101); sa communication sur une exploration archéologique qu'il fit en 1868 à Ballancourt (Seine-et-Oise), en compagnie de Henri Martin (p. 147-148), ainsi que son intéressant mémoire sur l'étude faite par M. Boutet de Monvel, des ruines de Triguères (Loiret). On sait quelle était l'opinion de Quicherat sur *Vellaunodunum* et sur *Genabum*, mais dans cet exposé (p. 268-272) il se contente d'exprimer les résultats obtenus et hésite à se prononcer.

\* \* \*

Au milieu des documents inédits que M. AD. NEUBAUER publie dans la *Revue des Études juives* (oct.-déc. 1884; p. 227), j'ai remarqué deux indications sur R. Isaac et R. Pérez, savants juifs qui vivaient à Corbeil au xiv<sup>e</sup> siècle, et sur leurs ouvrages. C'était l'époque florissante de cette littérature.

\* \* \*

Une courte brochure de M. LOUIS COURAJOD : *Les débris du tombeau de Nicolas Braque et de l'une de ses femmes*, accompagnée de dessins par M. Ludovic Letrône, a paru dans les

*Mémoires de la Société des Antiquaires de France* (Paris, tome XLV), et un tirage à part en a été fait. (In-8°, 9 pages.)

\* \*

Mais voici un travail d'une plus haute portée et d'un intérêt plus général. M. EDMOND MICHEL vient de faire paraître dans *l'Inventaire des richesses d'art de la France*, publié par les soins du ministère des Beaux-Arts (Province, tome III, p. 124), la description complète de tous les édifices civils et religieux des arrondissements de Gien et de Montargis. Assurément, beaucoup d'églises possèdent des sculptures et des peintures de nulle valeur, mais il en est plus d'une ignorée qui mérite une visite, celle-ci pour ses inscriptions, celle-là pour ses vitraux, cette autre encore pour son reliquaire ou son jubé. Ce travail des plus longs et des plus méritoires a été accompli avec zèle et avec talent : bientôt paraîtront les autres arrondissements (Orléans et Pithiviers) et ainsi le département du Loiret verra toutes ses richesses inventoriées avec la même méthode, la même compétence, le même succès. Parmi les descriptions les plus dignes d'intérêt, j'indiquerai celles de Saint-Benoît-sur-Loire, de Bellegarde, de Ferrières-Gâtinais, de Triguères et de Saint-Martin-sur-Ocre. L'église de Châtillon-sur-Loing possède une toile d'Antoine Desgardes, peintre local, non cité jusqu'ici.

\* \*

J'ai imprimé, dans la *Revue de l'Art français* (avril 1885, p. 56), une note concernant le fils aîné du fameux ciseleur André Boule. Il se nommait Jean-Philippe et exerçait la même profession que son père. Prisonnier pour dettes en 1725, dans les prisons royales de Fontainebleau, il fut élargi à l'occasion du mariage de Louis XV. La liste (Bibl. nat., ms. français, 7668, f° 404, v°) où j'ai relevé son nom nous fournit encore celui de Louis Coignard, imprimeur parisien, et celui de François Grumel, potier de terre à Fontainebleau.

HENRI STEIN.





RELATION  
DU  
SIÈGE. DE CORBEIL  
EN 1590

---

INTRODUCTION



LA ville de Corbeil, située au confluent de la Seine et de la Juine, à trente kilomètres en amont de Paris, se trouvait autrefois sur les limites des trois anciennes provinces de Brie, Hurepoix et Gâtinais. La Seine la divise en deux parties à peu près égales, reliées de toute antiquité par un pont de pierre. La rive droite tout entière dépendait de la Brie ; sur la rive gauche, la partie nord appartenait au Hurepoix, tandis que le sud faisait partie du Gâtinais. La ville proprement dite, enceinte de murailles dont quelques vestiges subsistent encore, était sur la rive gauche, alors que la rive droite n'était occupée que par les faubourgs Saint-Jacques et Saint-Léonard.

Les murs d'enceinte de la ville partaient de la Seine et, décrivant presque un demi-cercle, venaient y aboutir de nouveau, ce qui a donné lieu de comparer Corbeil à un arc dont le fleuve eût figuré la corde.

Au moment de nous occuper du siège de Corbeil,

qui eut lieu à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, nous croyons bon de citer une courte description de cette ville, écrite à cette même époque par un auteur aussi érudit qu'autorisé, qui assista de sa personne à une partie de ce siège de 1590, dont le Jésuite Dondini va nous retracer les détails et les sanglantes horreurs.

« La situation de Corbeil est remarquable; cette ville, assise sur la rive gauche de la Seine, est entourée de bonnes murailles qui lui donnent la forme d'un triangle dont, au levant, la Seine fait l'un des côtés. Le côté méridional est défendu seulement par la muraille et son fossé. Au couchant, la rivière d'Étampes, défense naturelle, forme le troisième côté et se joint ensuite à la Seine, en faisant avec ce fleuve un angle tourné vers le Nord. On peut dire, en quelque sorte, que cette ville ressemble à une île, les deux rivières se communiquant encore par le fossé du Midi.

» Sur la rive droite sont des coteaux couverts de vignes, et entre ceux-ci et le fleuve s'étend le faubourg où logeait le duc de Parme avec une partie de son armée<sup>1</sup>. Un pont réunit les deux rives de la Seine et fait communiquer le faubourg avec la ville. A la tête de ce pont, du côté du faubourg, s'élève le château, un peu au-dessous duquel se trouve, sur le pont même, une antique tour ronde, en pierres, aussi grosse que forte, et à moitié remplie de terre. On

---

1. Le duc de Parme s'était logé dans la maison du Tremblay, au faubourg Saint-Jacques; il occupait en outre le château du Val-Coquatrix, à Saint-Germain le vieux-Corbeil, qu'il incendia au moment de le quitter. (Doc. inéd.)

l'appelle la Tour de César<sup>1</sup>. Elle était défendue par une quarantaine de soldats et, bien que le château fût déjà en notre pouvoir, elle tenait encore, parce que l'ennemi avait coupé le pont<sup>2</sup>. »

Le Corbeil d'aujourd'hui ressemble bien peu à celui dont Pigafetta vient de nous donner la description fidèle; la situation est toujours la même, aussi pittoresque qu'autrefois, mais grâce à la disparition de son enceinte et au calme relatif des derniers siècles, aidée aussi par les nombreuses industries qui sont venues s'y établir, cette jolie petite ville a pu prendre son essor et acquérir un assez grand développement.

Solidaire des grands événements parisiens, elle a ressenti bien des chocs et subi bien des sièges; celui de 1590, œuvre de la Ligue, fut certainement l'événement le plus grave et le plus sanglant auquel la pauvre cité ait assisté depuis qu'elle existe.

On sait ce que fut la Ligue ou *Sainte-Union*, et comment ses chefs voulaient utiliser cette faction au profit de leur ambition personnelle. Les Guise en étaient l'âme, mais après leur fin tragique à Blois, en 1588, le duc de Mayenne, leur frère, en prit la direction, avec l'appui de Philippe II, roi d'Espagne,

---

1. De la Barre, dans ses *Antiquitez de la ville, comté et chatellenie de Corbeil* (Paris, 1647), donne à cette tour le nom de « tour du Hourdy ».

2. *Relatione dell' assedio di Parigi col disegno di quella citta e de luoghi circonvicini*, di Filippo Pigafetta. Rome, 1591.  
Trad. de A. Dufour. Paris, 1875, p. 102.

qui avait pour sa fille des prétentions sur la couronne de France.

Après la mort d'Henri III, assassiné à Saint-Cloud en 1589 par Jacques Clément, Henri de Bourbon, qui fut plus tard Henri IV, et qui n'était alors que roi de Navarre, se trouva l'héritier du trône, mais comme il appartenait à la religion réformée, la Ligue refusa de le reconnaître et proclama roi de France, à sa place, sous le nom de Charles X, le cardinal Charles de Bourbon, son oncle. Ce prince était alors enfermé, depuis 1589, dans le château de Fontenay-le-Comte, en Vendée, où il mourut le 8 mai 1590, pendant le siège de Paris. Il ne fut donc roi que nominalement, mais néanmoins la justice était rendue en son nom et la monnaie frappée à son effigie, ce qui se continua longtemps, même après sa mort, car on a des monnaies de lui jusqu'à la date de 1597.

Le jeune roi de Navarre, qui tenait à ses droits, rassembla ses partisans et forma une armée, à l'aide de laquelle il battit le duc de Mayenne, à Arques d'abord, le 21 septembre 1589, puis à Ivry, le 14 mars 1590. Cette dernière victoire lui ouvrit le chemin de la capitale, devant laquelle il vint mettre le siège le 25 avril suivant. Mais son armée n'était pas assez puissante pour prendre Paris par un coup de force ; d'ailleurs la ville était fortifiée et bien défendue ; il résolut donc de s'en emparer par la famine en interceptant les vivres qui arrivaient, pour la plus grande partie, par la Seine et la Marne.

Le Béarnais, comme on l'appelait alors, s'était déjà assuré, dans ce but, de la ville de Corbeil, qui

commandait le cours de la Seine en amont de Paris. Il y vint le 1<sup>er</sup> avril 1590<sup>1</sup> et se logea à la commanderie de Saint-Jehan-en-l'Isle, où le prévôt Eustache Gilbert, accompagné des échevins et des notables alla lui présenter les clefs de la ville en implorant sa protection. De la Barre, l'historien de Corbeil et prévôt de cette ville de 1607 à 1624, raconte ainsi cette entrevue :

« Le Roy les receut de bon visage et leur donna de bonnes paroles, avec espérance d'estre traittez favorablement; il leur commanda d'aller promptement faire restablir les ponts et chaussées des advenües de la ville, afin que son armée et l'attirail de ses canons et bagage y peussent passer seurement, ce qui fut accomply en toute diligence, et en peu d'heures le tout fut mis en ordre; et le clergé avec la croix et la bannière, suivis des Officiers, Eschevins, avec plusieurs habitans, furent recevoir le Roy à l'entrée de la ville, où il les assura derechef de sa bonne volonté à la conservation de leur Religion, de leurs personnes et biens<sup>2</sup>. »

Maître de Corbeil et du cours supérieur de la Seine, le Roi en partit pour aller prendre Lagny et tenir de ce côté le cours de la Marne. En quittant Corbeil, Henri y avait laissé une garnison commandée par le capitaine Rigaut, homme de cœur et d'énergie qui

---

1. Les historiens ne sont pas d'accord sur cette date, mais on doit la fixer définitivement au 1<sup>er</sup> avril. Il existe, en effet, dans les archives de la ville de Corbeil, une charte signée Henry (Henri IV) et datée *du camp de Corbeil, le 1<sup>er</sup> jour d'avril 1590*.

2. *Antiquitez de Corbeil*, p. 257.

lui était dévoué et qui lui avait promis de défendre la ville de tout son pouvoir et de mourir plutôt que de se rendre.

Nous passons sur les événements du siège de Paris qui dura du 25 avril au 30 août et dont les horreurs furent alors comparées à celles du siège de Jérusalem par les Romains; il y eut peu de faits de guerre, mais en revanche la famine y fut épouvantable et une partie de la population y mourut de faim<sup>1</sup>.

La ville était à toute extrémité et ne pouvait tarder à ouvrir ses portes, lorsque l'armée de secours envoyée par Philippe II et commandée par Alexandre Farnèse, duc de Parme<sup>2</sup>, à laquelle le duc de Mayenne à la tête de ses troupes était allé se joindre à Meaux, vint forcer Henri IV à lever le siège de Paris et à s'éloigner de cette ville.

La capitale une fois délivrée, il fallut songer à la ravitailler : des convois de vivres vinrent de Chartres,

---

1. Cf. *Relation du siège de Paris*, par Pigafetta. Trad. de A. Dufour. Cf. aussi *Discours brief et véritable des choses plus notables arrivées au siège mémorable de la renommée ville de Paris.....*, par Pierre Corneio, ligueur. Paris, 1590.

2. Alexandre Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, était fils d'Octave Farnèse, duc de Parme, et de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles Quint. Dévoué à Philippe II, il fit rentrer dans le devoir les Pays-Bas révoltés contre ce prince, et ne parut jamais dans son duché de Parme. Le roi d'Espagne l'envoya en France pour soutenir la Ligue; après de grands succès, il fut blessé devant Caudebec, en mai 1592, et alla mourir à Arras, le 2 décembre de la même année. Suivant sa volonté, son corps, revêtu d'un costume de capucin, fut transporté en grande pompe à Parme et inhumé chez les capucins de cette ville.



de Dreux et d'ailleurs, mais cela ne suffisait pas aux immenses et pressants besoins de la pauvre ville affamée ; le duc de Parme songea donc à rouvrir le cours de la Marne et de la Seine en reprenant Lagny et Corbeil, ces deux clefs naturelles des vivres des Parisiens. Il prit d'abord Lagny, le 7 septembre 1590, et vint ensuite mettre le siège devant Corbeil le 22 septembre suivant.

Il croyait emporter cette ville sans effort, comme il avait fait de Lagny, mais, à son grand dépit, il n'en fut pas ainsi, et Corbeil, bien commandé, se défendit si vaillamment contre les troupes wallonnes, italiennes et espagnoles qui l'attaquaient de toutes parts, que sa résistance dura près d'un mois, du 22 septembre au 16 octobre suivant ; et il est permis de croire que si les défenseurs de Corbeil avaient eu de l'artillerie à leur disposition, ne fût-ce que quelques pièces, le duc de Parme aurait été contraint d'abandonner le siège et de se retirer.

L'Estoile, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de France*<sup>1</sup>, met dans la bouche du commandant espagnol les paroles ci-dessous qui montrent bien toute la colère qu'il ressentait de rencontrer une résistance aussi acharnée et à laquelle il était loin de s'attendre.

Si le duc de Parme, dit l'Estoile, n'eût pas manqué des munitions que la Ligue lui avait promises, cette ville<sup>2</sup> eût été bientôt à lui, quoiqu'il y eût dedans

---

1. Tome II, pp. 26 et 27 (édition de Cologne [Bruxelles], 2 vol. in-12 ; 1719).

2. Corbeil.

le capitaine Rigaut; aussi le duc dit à Rolland<sup>1</sup> qui était retourné vers lui pour s'en excuser : « Si vous estiez à moy aussy bien que vous êtes à M. de Mayenne, devant qu'il fut une demy heure vous seriez pendu, pour vous apprendre à me faire perdre ma réputation devant une bicoque. »

Il faut encore lire, dans la *Satyre Ménippée*, toutes les plaisanteries qui y sont décochées contre le duc de Parme au sujet du siège de Corbeil et de la peine qu'il eut à s'en emparer.

Tous les grands hommes ont eu leur panégyriste, le duc de Parme ne pouvait donc manquer d'avoir le sien; celui qui s'est chargé de relater les hauts faits du grand guerrier que l'on considère généralement comme le plus fameux capitaine du xvi<sup>e</sup> siècle, est un jésuite de Bologne, nommé Guillaume Dondini. Cet auteur a écrit en latin un gros livre en l'honneur du duc de Parme, et il y célèbre avec enthousiasme les vertus et les grandes actions de son héros.

Ce livre, assez rare, est orné de curieuses gravures dont une, très intéressante pour le sujet qui nous occupe, représente l'assaut donné à Corbeil dans la journée du 16 octobre 1590.

C'est de cet ouvrage que nous avons extrait et traduit la partie relative au siège de Corbeil; ce fragment, coupé en plein récit, exigeait une sorte de présentation préliminaire, d'où cette introduction, un peu longue peut-être, et que l'on voudra bien nous pardonner.

---

1. Roland de Neufbourg, seigneur de Sarcelles, officier de confiance et intendant du duc de Mayenne.

Le temps nous a manqué pour faire quelques recherches au sujet de Dondini ; nous ne savons à peu près de lui que ce que nous apprend le titre de son livre, c'est-à-dire son nom, sa qualité, son pays. Il naquit à Bologne en 1606, entra dans l'ordre des jésuites en 1627 et mourut en 1678. Tiraboschi parle de lui dans sa *Storia della letteratura italiana* (tome VIII), et le catalogue détaillé de ses œuvres se trouve dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, des PP. de Backer et Sommervogel, au mot *Dondini*. Il existe, à notre connaissance, trois éditions différentes de cet ouvrage : l'une, sans non de lieu ni date, a été imprimée à Nuremberg, en 1675 ; le frontispice, qui porte le nom du graveur *Sartorius*, est daté de 1675, et les autorisations sont de 1671. Cette édition est de format petit in-4°, 20 centimètres de hauteur ; elle est décorée de cinq grandes planches repliées et d'un frontispice. Elle a 537 pages, plus 38 pages pour l'index et 4 pages pour la dédicace et les autorisations. En voici le titre exact, qui est le même pour les deux autres éditions : *Gulielmi Dondini Bononiensis e societate Jesu historia de rebus in Gallia gestis ab Alexandro Farnesio Parmæ et Placentiæ duce III supremo Belgii Præfecto*.

Une autre édition, également sans date et sans nom de lieu, ne diffère de la précédente que par son format, qui est grand in-4°, 34 centimètres. Vu la grande dimension du livre, on n'a pas eu besoin de plier les planches. Le frontispice est semblable, mais beaucoup agrandi ; il ne porte ni la date ni le nom du graveur et, de plus, il est retourné, c'est-à-dire que

les personnages qui étaient à gauche dans la première édition citée sont à droite dans la seconde et réciproquement<sup>1</sup>. Les autorisations sont également de 1671, mais cette édition porte en plus le privilège du souverain Pontife daté, à Rome, du 4 février 1673. En outre la mention finale nous apprend le nom de l'imprimeur, avec la date et le lieu de l'impression : *Romæ, typis Nicolai Angeli Tinassii, 1673.*

Une troisième édition, bien postérieure aux deux autres, a été imprimée à Vienne (Autriche), en 1750, pour le libraire Jean Gerard Maus, de Pesth. Son format est petit in-folio, 30 centimètres, et elle est dépourvue des gravures qui ornent les deux autres; on a également supprimé les diverses autorisations; l'édition est absolument conforme aux deux autres quant au titre et au texte. Ajoutons à cette esquisse bibliographique que nous avons tout lieu de croire que cet ouvrage est inédit en français.

Notre auteur est avant tout admirateur fanatique de son héros, aussi c'est en ennemis qu'il traite les Français, et toujours avec une partialité évidente. Nous aurons occasion, du reste, dans le cours de son récit, de rectifier par des notes, ce qui nous paraîtrait peu conforme à la vérité de l'histoire, comme aussi de compléter ce qui pourrait avoir besoin de quelques développements.

D'autres auteurs ont raconté ce siège de Corbeil

---

1. Il se peut aussi que cette édition ait été la première, l'autre étant une réimpression dans laquelle on aurait enlevé l'autorisation papale, inutile d'ailleurs en pays luthérien.

et presque tous se sont étendu avec complaisance sur le récit des massacres, des viols et des excès de tout genre commis par les vainqueurs. De Thou, dans son *Histoire universelle*<sup>1</sup>, s'exprime ainsi : « Après un combat long et opiniâtre, où le capitaine Rigaud fut tué avec ce qu'il y avait de plus braves gens autour de lui, ils emportèrent la place, où ils firent un carnage horrible. Tout fut passé au fil de l'épée et on ne fit presque pas de quartier. Les femmes mêmes et les filles ne furent pas à couvert de la brutalité du soldat, surtout des Espagnols, qui démentirent bien en cette occasion la réputation; qu'ils se vantent d'avoir, d'être de toutes les nations la mieux disciplinée. »

Palma Cayet, au cours de sa *Chronologie novenaire*<sup>2</sup>, n'est pas moins affirmatif quand il dit : « Les Espagnols emportèrent la place par un assaut et tuèrent tout ce qu'ils trouvèrent dedans; mais ce fut une chose déplorable de voir la cruauté et les violens des femmes et des filles que firent les Espagnols. Leurs propres historiens disent : *il y eut là un sac horrible causé plutôt par la cruauté et la grande cupidité des soldats que par la richesse des habitants*<sup>3</sup>..... »

L'Estoile donne la même note dans son journal du règne d'Henry IV, quand il écrit à la date du 16 octobre 1590 : « Le duc de Parme abandonna Corbeil

---

1. Londres, 1734, t. XI, p. 197-198.

2. Paris, 1608, t. II, p. 386.

3. Nous traduisons ce passage, qui est en italien dans le texte de Palma Cayet.

à discrétion à son armée ; les habitans ont esté pillés et saccagés, leurs femmes et filles violées, et peu ont évité leur brutalité et leur violence. »

Enfin Davila', qui raconte longuement le siège de Corbeil, dit que « la ville fut livrée au plus violent et au plus horrible pillage. »

Nous avons à dessein cité les extraits de ces divers historiens, afin d'arriver à une plus exacte appréciation des faits en comparant leurs dires avec ceux de Jehan de la Barre, l'historien si autorisé de la ville de Corbeil, dont il fut le prévôt dès 1607. Cet écrivain était le mieux placé pour être sûrement et bien informé ; il a certainement connu des contemporains de ce siège de Corbeil, qu'il raconte avec une bonne foi évidente et d'une manière très circonstanciée ; en outre, il parle sans passion et ses paroles respirent l'impartialité. Aussi ajoutons-nous la plus grande confiance à ses affirmations quand il nous dit : « Si tost que les habitans s'aperceurent que les Espagnols venoient pour les assiéger, se retirèrent avec leurs femmes et enfans à Villeroy, au Couldray, à Tigery, à Ville-pesque, Soisi, la Grange à la Prévoite, et autres chasteaux et lieux des environs, où ils espéroient se sauver par la faveur des Maistres de ces Maisons<sup>\*</sup>. » Plus loin, de la Barre dit encore : « Ils<sup>\*</sup> mirent à part les habitans pour leur faire payer rançon et poignardèrent les soldats ou les jettèrent

---

1. *Storia delle guerre civili di Francia*, édition italienne, Londres, 1801, vol. IV, p. 354.

2. *Antiquitez de Corbeil*, p. 259.

3. Les Espagnols.

du haut en bas des clochers<sup>1</sup>. » Enfin, parlant des excès qui eurent lieu, notre auteur s'exprime ainsi : « Tous ceux qui ont esté dans la ville durant le siège disent qu'il n'y eut point plus de vingt-cinq habitans de tuez. Quelques-uns, pour blâmer les Espagnols et les rendre plus odieux, les ont chargez d'avoir usé de violence et d'excès envers les femmes et filles de la ville, ce qu'ils ont escrit par imagination, car il estoit resté peu de femmes en la ville, et le jour de l'assaut, celles qui estoient demeurées s'estoient retirées de bonne heure en la chapelle de l'Hostel Dieu, et n'en sortirent point que la fureur de la tuerie et du pillage ne fut cessé; alors elles furent contraintes de payer rançon au Capitaine qui s'estoit emparé de la Maison<sup>2</sup>. »

On voit qu'il y a loin de ce récit à celui des autres auteurs qui ne parlent que de femmes et filles violées et de massacre auquel personne n'échappa. Nous pensons, avec de la Barre, que l'élément militaire ne fut pas épargné, mais comme lui aussi nous croyons que les rares habitants qui étaient restés dans la ville se sauvèrent, pour la plupart, en payant rançon. Un petit document du temps, que nous avons eu la bonne fortune de découvrir, prouve clairement que le prévôt de Corbeil a dit vrai; c'est avec plaisir que nous citons le texte de ce document, c'est une sorte d'hommage que nous sommes heureux de rendre à la mémoire et à l'impartiale véracité de l'historien de Corbeil :

---

1. *Antiquitez de Corbeil*, p. 264.

2. *Antiquitez de Corbeil*, p. 265.

Je Charles Lebergier<sup>1</sup>, sergent Royal à Corbueil soubz signé confesse debvoir et promest paier à M<sup>e</sup> Estienne Grégoire, notaire royal audict Corbueil, la somme de vingt cinq escus d'or sol comme prest à moy fait par ledict Grégoire pour subvenir à paier ma rencon estant pris prisonnier à la prise de ceste ville, laquelle somme de xxv escus sol je promet paier audict Gregoire à sa volonté. Faict ce xxviii<sup>e</sup> jour de mars mil cinq cens iii<sup>xx</sup> unze. *Signé* : LEBERGIER (avec paraphe)<sup>2</sup>.

Ce petit texte nous montre encore dans quelle misère on était alors; le pauvre Lebergier, tout sergent royal qu'il était, eut grande peine à s'acquitter de sa dette; encore s'acquitta-t-il entièrement? Nous l'ignorons; nous savons seulement, par cinq reçus différents, qui sont inscrits au dos de ce document, que le malheureux débiteur payait son créancier par à compte, tantôt en argent, tantôt en blé, tantôt en exploits<sup>3</sup>, le dernier de ces reçus est du 2 mars 1594 et à cette époque, le pauvre sergent avait à peine versé les deux tiers de sa dette.

Les résultats de la prise de Corbeil ne furent pas en rapport avec les efforts qu'avait faits le duc de Parme pour s'en emparer, car, trois semaines plus tard, le 11 novembre, Givry qui commandait à Melun pour le Roi, vint nuitamment tenter un assaut qui réussit si bien qu'il s'empara de la ville. Nous laissons la parole à de la Barre pour nous raconter cet

---

1. Cette famille Le Bergier était très connue à cette époque. Pendant le xvi<sup>e</sup> siècle, il y a eu trois prévôts de ce nom à Corbeil.

2. Collection A. Dufour, de Corbeil. Cette pièce a été publiée déjà par nous dans le Bulletin de la *Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*, 4<sup>e</sup> fascicule, p. 40.

3. Lebergier était sergent royal, c'est-à-dire huissier.



événement, son récit pourra ainsi servir d'épilogue à celui de Dondini.

« Le seigneur de Givry, gouverneur de la province, après le deslogement de l'armée de la Ligue, envoya à diverses fois reconnoître en quel estat ils avoient laissé Corbeil. Le capitaine La Ferrière m'a dit<sup>1</sup> qu'il vint un jour reconnoître la brèche du port Saint-Laurens, feignant venir à la ville, et qu'abreuvant son cheval à la Pescherie<sup>2</sup>, il vit un lansquenet qui descendoit de la brèche avec un chaudron pour puiser de l'eau en la rivière de Seine. Les seigneurs de Givry, Parabel, Marivault, Treigny, et autres capitaines avec leurs soldats, vinrent le jour Saint-Martin, sur les quatre heures après my-nuit, donner l'escalade, et entrèrent en la ville par le chemin que le lansquenet avoit tracé proche la tour du Donjon, en laquelle il y avoit une trentaine de lansquenets en garde ; ils firent peu de résistance et furent taillez en pièces, et d'une suite tous les capitaines et soldats qui se trouvèrent dans Corbeil furent tuez, sans espargner aucun, pour rendre la pareille de l'exécution que les Espagnols y avoient faite. Il n'y avoit pas beaucoup d'habitans qui fussent retournez en leurs maisons à cause du manquement de vivres, et deffaut de toutes choses en la ville, et si peu qu'il s'y en trouva, ils furent contraints de payer rançon, s'ils ne faisoient apparoir l'avoir payée aux Espagnols<sup>3</sup>. »

---

1. On voit ici que de la Barre a connu des contemporains du siège.

2. En face de la ville, de l'autre côté de la Seine.

3. *Antiquitez de Corbeil*, p. 266.

Nous joignons à ce travail la reproduction d'une gravure ancienne qui y a rapport. C'est la vue de Corbeil, vers 1590, tirée de la *Topographie française* de Chastillon. Le dessin a dû en être fait à peu près à l'époque du siège, puisqu'on y voit figurer l'attaque du duc de Parme. Les lettres que l'on remarque sur cette estampe appellent naturellement une légende qui, malheureusement, n'a pas été publiée. Nous donnons, avec la gravure, la restitution de cette légende, faite à l'aide de documents contemporains et telle qu'elle aurait dû être. Nous espérons ainsi faciliter la compréhension de cette vue de Corbeil, un peu idéale peut-être, comme tous les dessins de cette époque, mais qui n'en est pas moins très intéressante.

Nous ornerons encore ce récit de la pièce principale et qui le complète le mieux au point de vue iconographique; c'est la reproduction, toujours par l'héliogravure, de la belle planche de Romeyn de Hooghe, représentant l'assaut donné à Corbeil, dans la journée du 16 octobre 1590, avec ses violentes péripéties. Cette estampe, très rare, explique et justifie pleinement les pages extraites de Dondini; nous avons cru bien faire en la joignant à sa narration du siège de Corbeil<sup>1</sup>.

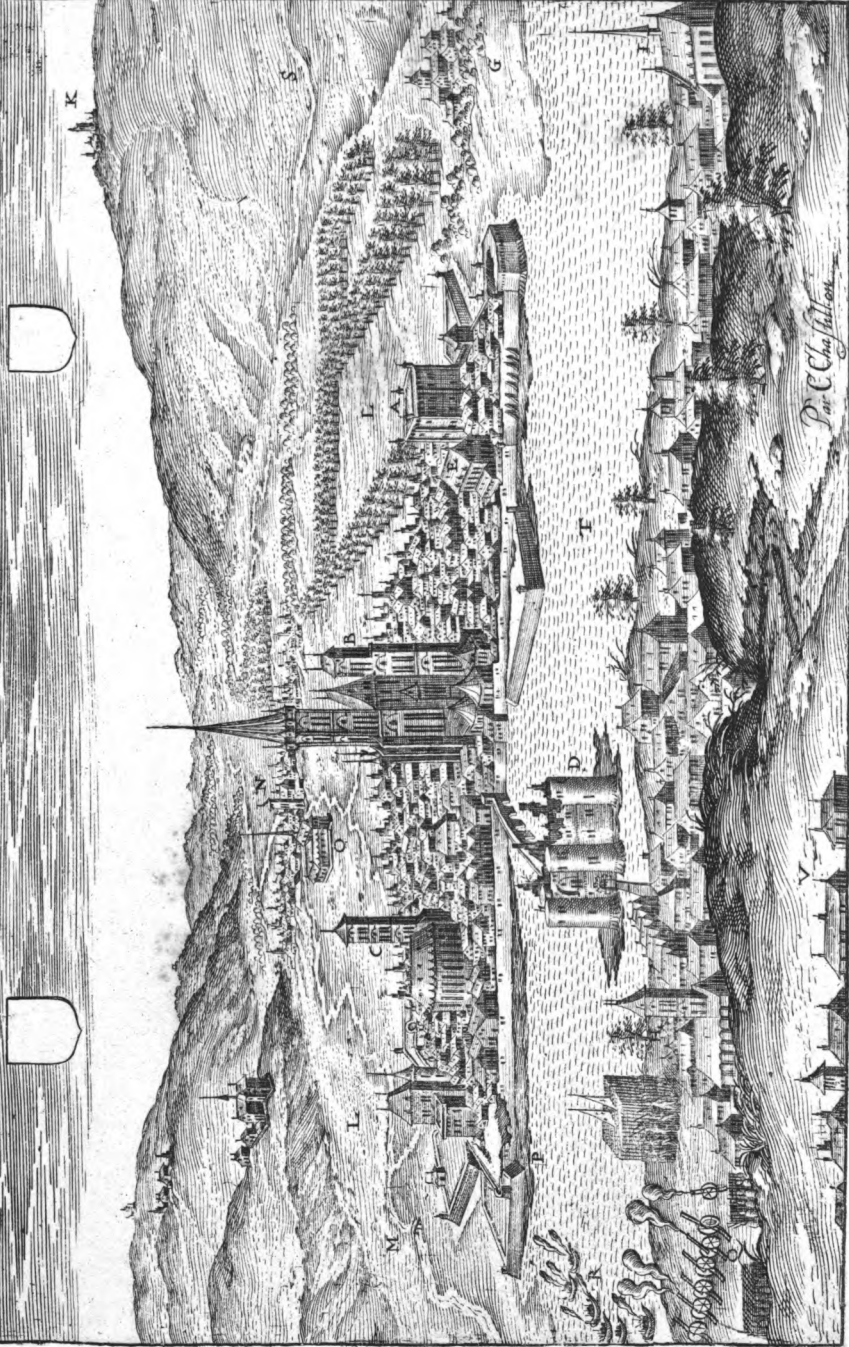
A. DUFOUR,

Conservateur de la Bibliothèque et des Archives  
de la ville de Corbeil.

---

1. Les exigences du format ont nécessité la réduction de cette gravure. L'original mesure 26 cent. de hauteur sur 34 de largeur. Nous devons la communication de ces planches à l'aimable obligeance de notre confrère M. Delaunay, et nous sommes heureux de lui adresser ici nos plus vifs remerciements.

LA VILLE DE CORBEIL



Par C. Chyffaux

Hérog Dijardin.



*Légende de la vue de Corbeil en 1590.*

- |   |   |
|---|---|
| <p>III. A. — Tour dite de Corbulo, dépendant de l'ancien château de Corbeil. <i>(Il ne faut pas confondre ce château qui était dans la ville avec celui qui était de l'autre côté de la Seine et défendait les approches du pont.)</i> Les constructions existent encore et font partie des grands moulins de Corbeil.</p> <p>B. — Église Notre-Dame, démolie en 1823. C'était le plus bel édifice de Corbeil.</p> <p>C. — Église Saint-Spire, avec son cloître; la seule qui subsiste aujourd'hui des nombreuses églises que Corbeil possédait autrefois.</p> <p>D. — Forteresse défendant l'entrée du pont, du côté de la Brie; on la nommait le vieux Château. Il n'en reste plus que les deux bastions qui font saillie dans la Seine, à droite et à gauche du pont.</p> <p>E. — Église Saint-Guenault, démolie en 1885, après avoir longtemps servi de prison.</p> <p>G. — Maisons du faubourg Parisis, au delà de la porte du même nom; aujourd'hui, et à tort, l'Apport-Paris.</p> <p>H. — Église Saint-Léonard, démolie en 1884. A gauche de cette église se trouve un détachement des troupes du duc de Parme, armées de lances.</p> <p>̄ I. — Église Saint-Jacques, détruite aussi au commencement du xix<sup>e</sup> siècle.</p> <p>K. — Tour de Monthéry, qui n'est visible de Corbeil que par un effort d'imagination.</p> | <p style="text-align: center;">  225  </p> <p>L. — Prairies entourées d'arbres, emplacement actuel du quartier dit <i>les Bordes</i>, du cimetière et de la gare du chemin de fer.</p> <p>M. — Rivière d'Étampes, avec la dérivation qui baigne les fossés de la ville, du côté sud.</p> <p>N. — Essonnes.</p> <p>O. — La Commanderie de Saint-Jean-en-l'Île, fondée par la reine Isburge, femme de Philippe-Auguste. L'église et une partie des bâtiments existent encore.</p> <p>P. — Fortification avancée du port Saint-Laurent, actuellement quel de l'Instruction. Immédiatement au-dessus se voit l'hôtel de ville avec sa tourelle qui, seule, est encore debout aujourd'hui.</p> <p>Q. — Canons du duc de Parme battant la muraille du port Saint-Laurent.</p> <p>R. — Bateaux armés tirant sur la muraille Saint-Laurent.</p> <p>S. — Champs et vignes à l'endroit nommé aujourd'hui <i>le Désert</i>.</p> <p>T. — La Seine, fleuve.</p> <p>V. — Maisons du vieux marché, dit anciennement <i>le vieux Corbeil</i>, dépendant de la commune de Saint-Germain. <i>(A gauche, au-dessus de l'hôtel de ville et à mi-côte, on voit une église sans lettre indicative; c'est le prieuré de Notre-Dame de la Gloire-des-Champs, fondé à Essonnes par Suger. Il n'en reste plus que le souvenir et une autrefois ce monastère.)</i></p> |
|---|---|

# RELATION DU SIÈGE DE CORBEIL

EN 1590<sup>1</sup>.

---

Après la levée du siège de Paris, l'armée catholique, commandée par le duc de Parme, voyant les Navarrais débandés en grande partie, se crut sûre de la victoire. Elle contraignit à se rendre Charenton-le-Pont, Saint-Maurice et d'autres places des environs qui, instruites par l'exemple de Lagny<sup>2</sup>, ne voulurent pas attendre le choc du duc de Parme. Seule, la forteresse de Corbeil, mieux défendue que les autres villes, par sa situation, ses ouvrages et sa garnison, se refusa à reconnaître son autorité. Des députés de Paris, unissant leurs instances à celles du duc de Mayenne, vinrent supplier Alexandre<sup>3</sup> de s'en emparer et d'ajouter ainsi à la gloire qu'il avait acquise en délivrant Paris.

Farnèse hésitait, empêché qu'il était par le manque des choses indispensables à la guerre; il avait bien fait venir des munitions de Belgique, mais il en avait consommé la plus grande partie au siège de Lagny.

Il alléguait, d'un autre côté, qu'il y avait peu d'espoir que des campagnes, sur lesquelles vivaient deux grandes armées depuis si longtemps, pussent encore fournir les nombreux approvisionnements qu'il avait, par excès de prudence, l'habitude de réunir quand il entreprenait un siège, voulant ainsi que le soldat ne trouvât pas, dans l'absence des choses nécessaires à la vie, un prétexte pour se relâcher de la discipline en se livrant aux courses et aux rapines.

---

1. Extraite et traduite de Dondini, édition dite de Nuremberg, livre II, pages 291 à 314.

2. Lagny, prise d'assaut et saccagée le 7 septembre 1590.

3. Dondini désigne très souvent son héros par son prénom d'Alexandre, d'autres fois il le nomme Farnèse.

Mayenne et les Parisiens levèrent ces objections en promettant de lui fournir tout ce dont il pourrait avoir besoin. En conséquence l'armée de la Ligue se mit en mouvement et vint camper devant Corbeil le 22 septembre 1590.

Aussitôt Valentin Pardée d'une part et Pierre Cajétan<sup>1</sup> de l'autre attaquent les faubourgs situés au delà de la Seine et s'en emparent. Sur la même rive du fleuve se trouvait une petite citadelle, flanquée de deux forts, avec une tour située au milieu de la Seine<sup>2</sup>; cette dernière est un ouvrage antique que les habitants font remonter jusqu'à Jules César.

Les défenseurs, dans l'attente d'un siège, avaient fermé l'entrée de ces fortifications, aussi bien aux assaillants qu'à eux-mêmes, par des pierres et des fragments de rochers, mais elles furent vigoureusement canonnées au point du jour par des batteries amenées pendant la nuit et elles durent bientôt être abandonnées par la garnison, qui se retira dans la ville par le pont de pierre, après avoir mis le feu à la citadelle et aux provisions qu'elle renfermait, afin que les Farnésiens n'en pussent pas tirer avantage. Mais ces derniers, arrivant sur-le-champ, éteignirent le feu et s'en emparèrent<sup>3</sup>.

Corbeil, forteresse de forme triangulaire, est situé sur une rive de la Seine et est baigné de toutes parts par le fleuve, dont les eaux, tantôt rapides, tantôt stagnantes, alimentent les fossés qui sont remarquables par leur largeur et leur profondeur<sup>4</sup>.

Cette ville renfermait une garnison de 2,500 hommes<sup>5</sup>, dont 700 cavaliers armés de toutes pièces et conduits par le com-

---

1. Ce Pierre Cajétan était le neveu du légat Cajétan, qui joua un rôle si important pendant le siège de Paris.

2. C'est une erreur, la tour faisait partie du château qui commandait l'entrée du pont sur la rive droite et dont on voit encore aujourd'hui les bastions faisant saillie dans le lit de la Seine.

3. L'auteur oublie de dire que les assiégés, en se retirant, avaient laissé quelques hommes dans la grosse tour de cette forteresse, dite la tour du Hourdy, pour la défendre.

4. Dondini confond ici la Seine et la Juine; celle-ci, sans être stagnante, est beaucoup moins rapide que celle-là.

5. Il y a ici une exagération évidente et voulue.

mandant La Grange, et 1,800 hommes de pied, commandés par Rigaud, homme belliqueux et intrépide qui avait perdu une jambe dans les combats et qui la remplaçait par un membre de bois, infirmité très honorable pour un soldat.

Alexandre, après avoir traversé le fleuve et examiné attentivement la place, ordonna de placer des canons en deux endroits et fit entourer par les régiments Espagnols et Italiens les points qu'il voulait attaquer. Au lever du soleil, six grosses pièces d'artillerie commencèrent à tirer contre la ville et ouvrirent bientôt une petite brèche dans la partie gauche des murs qui leur faisaient face<sup>1</sup>. Le régiment de Manrique<sup>2</sup>, en ayant reçu l'ordre, se lança intrépidement vers cette ouverture afin de s'en emparer et de s'y établir; mais un violent incendie que les assiégés allumèrent à l'intérieur força les Espagnols à se retirer, bien qu'ils combattissent très courageusement. Ils étaient arrêtés non seulement par tous les projectiles venant de la forteresse, mais encore par une grêle de tuiles lancées d'en haut, non sans dommage pour les plus audacieux, et qui ne cessa que lorsqu'ils se furent abrités derrière des retranchements élevés à la hâte.

Farnèse, spectateur de la lutte<sup>3</sup>, s'exposait au danger, afin que les soldats, animés par son exemple et sa présence, préférassent perdre la vie plutôt que de renoncer à leur entreprise. Il en vit un qui marchait avec beaucoup de difficulté, blessé qu'il était à la jambe et à la cuisse; il l'engagea, le combat étant interrompu, à aller faire panser ses plaies, mais ce courageux

---

1. Les canons étaient placés au-dessus de la Pêcherie, au lieu dit le Griptin, et la brèche fut ouverte dans le mur du rempart Saint-Laurent, aujourd'hui quai de l'Instruction, à peu près à la hauteur de la rue de l'Arche.

2. Manrique, nom d'une illustre et ancienne maison d'Espagne, issue des comtes de Castille. Ce régiment qui se trouvait vraisemblablement retranché dans les terrains de l'ancien fief Marcilly, aujourd'hui la Quarantaine, vint se présenter à la brèche en suivant la grève qui se trouvait au pied des murailles et qui, à cette époque de l'année, se trouvait encore élargie par la baisse des eaux.

3. Le duc de Parme était avec le duc de Mayenne de l'autre côté de la Seine, près des canons. (V. *Pigafella*, trad. A. Dufour, p. 103.)



soldat remercia son général et lui dit que le jour était pour le travail et le combat, et la nuit pour le repos et le soin des blessures; puis, tout chancelant, il continua d'apporter des fascines de sarment afin d'aider à terminer le retranchement commencé.

Si les Français qui se trouvaient dans les rangs de la Ligue avaient été animés d'un pareil courage, en peu de jours Corbeil et les forteresses voisines eussent été prises<sup>1</sup>.

Le siège languit presque un mois; les soldats de Farnèse passaient le temps à des travaux de peu d'importance, attendant les secours si largement promis par Mayenne et les Parisiens, secours qui arrivaient si lentement et si parcimonieusement, qu'on aurait cru vraiment que cette guerre n'intéressait ni les Parisiens ni Mayenne, mais seulement le duc de Parme et le roi d'Espagne.

Farnèse manquait de poudre et de barques, bien qu'il payât un prix considérable quand on lui en amenait. Ses canons et ses boulets étaient également insuffisants, car sur six bombardes envoyées de Paris, deux étaient défectueuses, soit par accident, soit par fraude, et ne pouvaient servir. Les Parisiens avaient envoyé en grande quantité des boulets de plomb qui ne pouvaient réussir à entamer les murailles, parce que ce métal, amolli par la chaleur, s'écrasait contre les pierres des remparts. On résolut donc d'envoyer à Orléans Nicolas Cesium, avec trois compagnies de cavaliers, pour y acheter des boulets de fer; il ne put en obtenir que trois cents, le gouverneur alléguant qu'il ne pouvait en distraire une plus grande quantité de son approvisionnement sans compromettre la sûreté de la place qui lui était confiée.

Cette pénurie de munitions fut l'objet d'une mauvaise plaisanterie de la part d'un officier français, mais elle lui fut rendue avec usure par les Espagnols.

Cet officier, envoyé par Corbeil, était venu dans le camp des

---

1. On peut juger par ce passage, qui n'est pas isolé, de l'esprit qui anime l'historien du duc de Parme et du peu de sympathie qu'il ressent pour les Français en général.

Ligueurs comme pour traiter de la reddition de la ville, mais en réalité pour examiner par quelles causes l'attaque des murailles était tant différée et pourquoi les tranchées et les retranchements étaient poussés avec si peu d'activité.

Alexandre, soupçonnant une supercherie, ordonna que cet homme lui fût amené par des soldats de ses propres troupes et fût reconduit de même, afin, qu'entre son aller et son retour, il ne pût communiquer avec personne et fût empêché ainsi de pouvoir amasser la foule des Français de son armée<sup>1</sup>. C'était un jeune homme dans la fleur de l'âge, à la parole douce et à l'extérieur distingué; il fut renvoyé vers les siens avec des propositions honorables et promit de revenir quelques heures plus tard rapporter la réponse. Il revint en effet et annonça au nom de la Grange et de Rigaud, commandants des troupes et de la ville, que ceux-ci avaient résolu d'avertir le roi de Navarre de la situation de Corbeil et que, s'ils n'en recevaient pas de secours avant quinze jours, on arrêterait alors les conditions définitives de la reddition de la place. Ces propositions entendues par le Conseil de guerre, avec rires par les uns, colère par les autres, y causèrent une indignation générale et l'ordre fut donné de renvoyer immédiatement le jeune homme comme un imposteur, ou comme un niais dont on aurait exploité la simplicité pour faire une mauvaise plaisanterie. Mais lui, pour se venger de cette injure, dit en se retirant que les forces royales allaient bientôt s'augmenter et qu'elles écraseraient les Ligueurs; qu'on ne se souciait guère de leurs tranchées, de leurs munitions, de leurs canons et surtout des boulets mous qu'ils envoyaient contre les murs et qui les frappaient sans leur faire de mal. Farnèse prit alors la parole et dit que le Français, qui avait menti sur tout le reste, avait dit la vérité en parlant du peu de dureté des boulets, mais que l'on n'aurait pas longtemps à s'en plaindre, parce que les Espagnols allaient faire recuire une seconde fois ces mêmes boulets afin de pouvoir les faire goûter au premier jour aux assiégés<sup>2</sup>.

---

1. La France était livrée aux horreurs de la guerre civile et il y avait des Français dans les deux camps.

2. De la Barre est absolument muet sur cette peu spirituelle histoire;

Alexandre, étant forcé par le manque de projectiles de fer de changer ses moyens d'attaque, essaya de vaincre sa mauvaise fortune à force d'industrie. Il songea donc à attaquer la ville par un côté où la largeur et la profondeur des eaux la rendaient inaccessible et où les assiégés se croyaient à l'abri de toute surprise. Cet endroit, en effet, n'offrant au pied des murailles qu'une grève très étroite, n'était défendu d'aucun côté par l'artillerie<sup>1</sup> et semblait devoir être d'un facile accès aux assaillants, si ceux-ci pouvaient réussir à trouver un moyen de traverser la grande masse d'eau qui les en séparait. Il imagina alors secrètement un expédient qui devait réussir, à moins que l'ennemi ne vint à élever des barricades de ce côté pour se renfermer complètement, ou que les Français amis n'avertissent, selon l'habitude, les Français ennemis. Il examina donc, dans le plus grand secret, les bateaux de toutes formes qui étaient déjà arrivés au camp et en compara les dimensions et les avantages; puis il prétexta que le roi de Navarre (ainsi que le bruit en courait), rassemblait des forces de tous côtés pour venir en aide aux assiégés, et que, par conséquent il voulait, lui aussi, par le moyen de beaucoup de bateaux, être à même d'embarquer rapidement des troupes, pour empêcher le passage du Roi et de ses secours, en fermant le fleuve de tous les côtés. L'ennemi lui-même, sans le vouloir, vint aider à la dissimulation de Farnèse : car peu de temps auparavant, deux bateaux, chargés chacun de cinquante soldats et de trois barils de poudre, étaient entrés dans Corbeil au milieu de la nuit, en trompant la vigilance des sentinelles espagnoles<sup>2</sup>. Il arriva aussi, dans ce même temps et bien à propos, que la vieille tour du château, placée à l'entrée du fleuve, qui aurait pu nuire aux nouveaux projets de Farnèse et qui avait été plusieurs fois minée en vain, se rendit d'elle-même, l'artillerie des Espagnols

---

elle ne sera pas venue jusqu'à lui; il est vrai qu'il n'était pas doué de l'excessive clairvoyance de Dondini.

1. Corbeil n'avait pas de canons; ici encore on voit l'ignorance ou la mauvaise foi de l'historien du duc de Parme.

2. C'est l'heureuse et audacieuse expédition de Rougemont que l'on peut lire dans de la Barre. (*Antiquitez de Corbeil*, p. 261.)

ayant fait perdre courage aux soldats qui défendaient ce poste avancé.

Pour mener plus sûrement à bien ses projets, le général fit construire des ponts faciles à lancer, ainsi qu'une machine très ingénieuse que le poids des hommes et des armes devait rendre bien fixe sur l'eau et qui était destinée à venir naviguer sous les parties faibles de la ville, en servant d'abri aux soldats qui jetteraient les ponts. Afin de mieux assurer le secret, l'architecte du camp, Propercio Baroccio, fut chargé de ce travail, parce que l'entrée de ses ateliers était rigoureusement interdite à tout le monde, sauf aux ouvriers, et que l'on ne voulait pas que ceux mêmes qui travaillaient aux différentes parties de ce singulier ouvrage pussent comprendre quelle en était la destination.

Comme on ne pouvait trouver de matériaux convenables dans le voisinage, on enleva, pour s'en servir, les toits et les lucarnes de quelques maisons situées au dehors de la ville, et pour que le résultat ne vint pas tromper l'attente, ce qui n'arrive que trop souvent dans les entreprises difficiles et exceptionnelles, Alexandre pourvut à tout par sa surveillance et ses minutieuses recherches; il s'entoura de toutes les précautions possibles, et pour que la construction des ponts pût être exécutée avec précision, il pensa à faire mesurer la largeur des eaux qui entouraient la place.

Mais il y avait beaucoup de danger à accomplir cette mission, à cause du voisinage des fusiliers de la ville, aussi Farnèse eut l'idée de la confier, non à des ouvriers, mais à des soldats, car il avait beaucoup plus de confiance dans l'expérience et l'énergie de ces derniers. Il désigna donc pour cette dangereuse expédition un nommé Nieto, instructeur de la légion espagnole, qui partit, à la tombée de la nuit, avec un de ses compagnons.

Ayant traversé le fleuve<sup>1</sup> à un gué, Nieto, à l'aide d'une corde tendue, mesure la largeur de l'eau, à partir de la ville, aidé par

---

1. L'auteur confond toujours la Seine et la Juine, car c'est sur cette dernière que le duc de Parme avait projeté d'établir ses ponts, comme i

son compagnon qui était resté du côté du camp, mais, pendant cette opération, il fut aperçu par les sentinelles qui lui ordonnèrent de dire ce qu'il faisait là; il ne répondit pas et, ayant fait retirer la corde par son camarade pour la reporter au camp, il se hâta de courir vers le gué pour le repasser, mais en fuyant, il fut assailli par une grêle de balles dont plusieurs lui traversèrent la jambe et un pied; les soldats l'avaient visé ainsi afin de pouvoir le prendre vivant; il tomba donc sur la grève et les ennemis, accourant vers lui, le relevèrent et le transportèrent dans la ville. Là, le commandant français le fit mener dans sa propre maison pour le faire soigner, il le traita comme son hôte avec les plus grands égards. Il savait bien que cette bonté pourrait lui être profitable dans la suite et qu'il avait intérêt à laisser la vie et la liberté à un prisonnier qui pouvait devenir bientôt libre et victorieux.

Après avoir examiné la largeur des eaux, il restait encore à en connaître la profondeur et à s'assurer s'il n'y avait pas, près des murs de la forteresse, quelques pilotis cachés sous l'eau ou des pieus aigus enfoncés là dans le but d'empêcher l'approche des bateaux et des machines de guerre.

Deux soldats espagnols et deux italiens, choisis parmi les plus audacieux, furent désignés pour cette entreprise.

Ils partirent vers le milieu de la nuit, mais comme ils approchaient de la ville, quoique nageant sans bruit, ils ne purent tromper l'attention des sentinelles qui les aperçurent et leur firent essayer une violente décharge de mousqueterie; deux furent tués et entraînés par les eaux; les deux autres, bien que blessés, évitèrent la mort d'une manière différente : l'espagnol, qui nageait le plus près des murs, trahi par les rayons de la lune qu'un nuage démasqua tout à coup, fut aperçu et sommé de se rendre; de plus, on lui ordonna de monter immédiatement sur la muraille à l'aide d'une corde qu'on lui tendit d'en haut, le menaçant d'une mort certaine s'il n'obéissait pas; le malheureux, vaincu par la fatalité, préféra sauver sa vie, et,

---

le fit, ainsi qu'on le verra plus loin. L'endroit qu'il avait choisi était à peu de chose près celui où se trouvent les grands moulins de Corbeil.

prisonnier volontaire quoique bien à regret, il fut hissé dans l'intérieur de la ville à l'aide de la corde qui lui était offerte<sup>1</sup>.

L'autre qui se trouvait plus éloigné et qui nageait vigoureusement, malgré ses blessures et la fatigue, aborda enfin à la rive et fut bientôt heureusement rendu au camp.

Le général, aussitôt averti, apprit de lui que les eaux étaient libres sous les murs de Corbeil et qu'aucun obstacle n'en défendait l'approche. Ce brave soldat mourut peu de temps après, ses plaies s'étant envenimées faute d'avoir été soignées à temps ; c'était un soldat du régiment de Capisucchi, natif de Senogallia<sup>2</sup>, province d'Ancône et nommé Hector Caballo<sup>3</sup>.

Dieu, dans sa justice, aura récompensé de la palme céleste le dévouement sublime de ce héros de la Foi catholique, et l'immortelle renommée conservera partout son souvenir, personnifiant en lui la mémoire de ses compagnons dont le nom ne nous est pas parvenu.

Alexandre, fort des renseignements obtenus, régla dans cette même nuit les différentes positions de ses généraux, afin de prendre Corbeil le jour suivant.

Il agissait ainsi rapidement, soit parce qu'il craignait que les assiégés fussent renseignés par leurs prisonniers, ou, qu'ayant peut-être découvert ses desseins, ils ne trouvassent des moyens de prévenir son attaque, soit qu'il voulût, selon son habitude, que l'exécution suivit de près la conception de son projet.

Déjà les Espagnols, les Wallons et les Italiens, sous la direction du commandant Idiaquesio, avaient poussé les tranchées jusqu'au fossé de la ville ; de plus, Zunniga, avec les Espagnols, avait construit en un lieu élevé une redoute de terre fortement armée d'artillerie, afin de pouvoir faire pleuvoir force obus et boulets sur les retranchements de l'ennemi et l'empêcher ainsi de rester abrité derrière les remparts.

---

1. Dondini ne donne pas le nom de cet Espagnol, tandis que de la Barre le cite sous le nom de Lopez de Sarmiento en lui donnant le titre de capitaine. (*Antiquitez de Corbeil*, p. 262.)

2. Aujourd'hui Sinigaglia.

3. De la Barre donne à ce soldat le nom d'Eusèbe de Senogallia. (*Antiquitez de Corbeil*, p. 262.)

Deux maisons voisines de la ville<sup>1</sup> avaient été fortifiées; sur l'une d'elles on avait élevé un ouvrage en bois garni de deux canons de bronze chargés à mitraille, suprême expression de cet art horrible destiné à déchirer cruellement les hommes<sup>2</sup>; cent fusiliers, tous hommes choisis, se tenaient cachés dans l'autre; dans toutes deux, la perte certaine des défenseurs des murailles était préparée pour le moment où la funeste machine arriverait et jetterait les ponts.

Il n'est pas inutile de décrire brièvement la forme de cette machine, imaginée par Alexandre et construite par Baroccio, puisque ce fut elle qui donna aux Ligueurs la confiance d'abord et ensuite la victoire.

L'ensemble en était assez semblable à ce genre de machines dont se servaient les anciens et qu'ils appelaient *vignes*<sup>3</sup>. Elle était composée de fortes poutres de bon bois, reliées ensemble, et avait la forme d'une petite maison à murs carrés, aux toits inclinés et recouverts de terre molle et de gazon enlevé dans les prés avec sa couche de terre, ce qui les mettait à l'abri du feu et des projectiles; les murs, de bois, étaient percés sur le devant et sur les côtés de trous rapprochés et d'ouvertures étroites, aussi bien pour éclairer l'intérieur que pour permettre aux quatre-vingts combattants armés, qui s'y trouvaient cachés, comme les Grecs dans le cheval de Troie, de pouvoir lancer sans danger des projectiles de toutes sortes.

Le 16 octobre<sup>4</sup>, au lever du jour, seize pièces de canon com-

---

1. Ces maisons étaient situées dans le faubourg qui était au delà de la porte Paris; le grand magasin, construit sous le ministère de l'abbé Terray pour la réserve de Paris, en indiquerait à peu près l'emplacement.

2. Dans cette traduction, nous nous sommes attaché à rendre le texte avec la plus scrupuleuse fidélité; on s'en aperçoit facilement à la naïveté du style et des images qui, comme celle-ci, sentent si bien une époque où l'artillerie était encore dans l'enfance.

3. La vigne des anciens était une sorte de cabane en clayonnage qui servait dans les sièges à établir des communications abritées entre les différents points d'attaque ou les diverses machines de guerre.

4. Dondini a écrit le 17 novembre; c'est une erreur de copie ou de composition que nous n'avons pas cru devoir laisser subsister; c'est pourquoi nous l'avons redressée en faisant disparaître la date fautive et en la remplaçant par la date vraie du 16 octobre.

mençèrent à tonner contre Corbeil ; huit battaient la courtine du mur et l'endroit de la forteresse où devait venir s'arrêter la fameuse machine avec ses deux ponts ; le reste lançait ses boulets en partie sur le pont de pierre<sup>1</sup> et la porte de la ville que les Italiens devaient attaquer, en partie dans d'autres endroits de Corbeil, afin de diviser l'ennemi par des attaques multipliées. Ce feu violent, continué pendant neuf heures, ouvrait une large brèche dans la muraille, en même temps que des deux maisons, qui avaient été fortifiées près des fossés, partait une grêle de boulets, de balles et de mitraille qui ne permettait pas aux défenseurs de la place de s'aventurer impunément sur les murs.

C'est alors que la terrible machine commença à s'avancer, portée d'abord sur des roues ; franchissant ainsi, sur la terre ferme, les cent cinquante pas environ qui la séparent du fleuve, elle glisse légèrement et se trouve placée sur trois bateaux solidement attachés l'un à l'autre par des chaînes. Remplie bientôt d'hommes armés et de munitions, à force de rames elle s'approche des murailles, accompagnée de chaque côté par deux bateaux assemblés portant les ponts. Ces ponts, formés de fortes poutres, étaient garnis de hautes planches de sapin qui les protégeaient de toutes parts ; les rameurs eux-mêmes étaient abrités des projectiles par les planchers des bateaux.

Cet appareil, vu de loin quand il roulait sur la terre, fut pour les assiégés une nouveauté qui d'abord les étonna sans les effrayer, car ce genre de machine de guerre leur était totalement inconnu ; mais quand elle fut entrée dans l'eau, au son des tambours et des trompettes et que, d'un mouvement rapide, elle s'avança vers cette partie de la forteresse moins défendue par l'art et moins bien gardée aussi, mais la plus inaccessible à cause de la largeur et de la profondeur des eaux, les défenseurs, revenus de leur étonnement et comme réveillés d'un long sommeil, accourent précipitamment sous la conduite de Rigaud, leur chef, pour défendre l'approche de

---

1. Le grand pont sur la Seine et la porte de Brie à laquelle aboutissait ce pont.



leurs murs à cette fatale machine qui devait, croyaient-ils, recéler dans ses flancs un épouvantable fléau.

En ce moment, comme par suite d'un accord, les Farnésiens les accablent des coups assurés de mille projectiles lancés contre eux de tous côtés, de la redoute de terre, des maisons fortifiées, des hauteurs et surtout de la machine qui était alors très rapprochée. Cependant, quoiqu'ils fussent exposés aux coups et qu'ils tombassent de toutes parts, les Français résistaient quand même, la terreur d'un péril inconnu leur faisant braver un danger avec lequel ils étaient familiarisés. Ils couvrent donc d'une grêle de balles cette machine qui s'avavançait toujours, mais la rapidité de sa course l'ayant fait se rapprocher tellement qu'elle se trouvait à l'abri de leurs coups, ils l'attaquent alors avec des piques, des poutres et des crocs et s'efforcent de la repousser et de la submerger, en même temps qu'ils essayent de l'écraser sous le poids de pierres énormes et de l'incendier avec des bombes, de l'huile bouillante, ou en la couvrant de feux de toutes sortes, produits par l'art et la nature. Mais celle-ci, bravant les feux, les pierres et les projectiles, vomissant la flamme et la mort par toutes ses ouvertures, et sans avoir souffert en quoi que ce soit, touche enfin la muraille où quelques rares défenseurs, affaiblis par des blessures, luttent encore avec peine.

Il fut donc facile de jeter les deux ponts qui, unissant la ville à la rive opposée, offrirent un passage aux troupes Farnésiennes.

L'armée, sous les armes et prête à marcher, était divisée en trois parties : deux légions espagnoles formaient l'avant-garde, derrière se trouvaient les Wallons et les Allemands ; ces deux derniers corps avaient l'ordre de franchir les ponts et de s'introduire dans la ville par la brèche.

Alexandre, réservant à ses compatriotes le poste le plus dangereux, avait ordonné au troisième corps d'armée, composé d'Italiens commandés par Piétro Cajetano et Camillo Capi-succhi, de s'emparer du pont de pierre de Corbeil<sup>1</sup>, entreprise grosse de périls et de difficultés.

---

1. Le grand pont sur la Seine. De la Barre dit cependant que les deux

Tous attendaient donc, impatients, le signal de l'attaque, qui fut cependant un peu différée pour attendre le retour de six officiers Espagnols, qui avaient été envoyés pour reconnaître l'état de la brèche; ils accomplirent leur mission, mais non sans perte : trois d'entre eux tombèrent mortellement frappés par les balles ennemies et roulèrent dans les fossés qui leur servirent de sépulture. Les trois autres revinrent sains et saufs et annoncèrent que l'assaut était possible. Sur l'ordre de Farnèse, le canon donna alors le signal de l'attaque.

Aussitôt les Espagnols du régiment d'Idiaquesio, après avoir invoqué à genoux la Reine du ciel et le grand saint Jacques, leur divin patron<sup>1</sup>, franchissent rapidement un des ponts et s'élancent sur la brèche. Les soldats de Zunniga suivent leurs traces, mais une rupture accidentelle du pont les retarde.

Pendant ce temps, par l'autre pont, que les Belges, habitués à ce genre de machines, avaient mieux disposé, les Wallons, enflammés du désir de combattre, s'avancent et prennent la place du corps de Zunniga, ignorant ou feignant d'ignorer peut-être, que ce corps n'était pas encore passé.

Alors arrive Castrillo, l'instructeur de la légion espagnole, qui les adjure de s'arrêter et de ne pas compromettre l'ordre des plans d'attaque établi par Alexandre. Mais le chef des Wallons, inébranlable dans sa résolution et presque en colère, persiste à vouloir s'avancer vers la brèche; l'Espagnol alors, le voyant sourd à ses prières, l'étreint d'un bras vigoureux et le met dans l'impossibilité de bouger : celui-ci, retenu par la force, fait signe à un des siens de venir le dégager, mais Castrillo, s'en étant aperçu, lui traverse le bras d'un coup de pistolet et le contraint ainsi, par cette grave blessure, à rentrer dans le devoir. Néanmoins les Wallons auraient continué d'avancer s'ils n'eussent été arrêtés aussi bien par les derniers rangs de la première légion espagnole, qui était devant eux,

---

grandes arches de ce pont avaient été rompues par les assiégés. (V. *Anti-quités*, p. 260.)

1. Saint Jacques de Compostelle.

que par les premiers de la seconde légion qui les suivait; celle-ci, ayant passé le pont enfin rétabli, accourait pour reprendre sa place et venger son droit. Ainsi excités des deux côtés, il était à craindre qu'il en résultât une lutte intestine sous les yeux des assiégés, et que des forces destinés à agir contre les ennemis se tournassent l'une contre l'autre et causassent ainsi les plus grands malheurs.

Mais Zunniga arriva fort à propos pour calmer cette querelle qui menaçait de s'envenimer de plus en plus et, tout en réprimandant et en exhortant ces troupes, il leur montra, d'un côté, le premier corps espagnol qui, conduit par Idiaquesio, était déjà en haut des murs, prêt à voir le succès couronner ses efforts; de l'autre côté, il leur fit voir les Italiens commandés par Cajetano et Capisucchi, ayant déjà repoussé les Français du pont de Corbeil après un glorieux combat; tandis qu'eux-mêmes, arrivés les derniers de tous, se préparaient à souiller leurs mains par une lutte honteuse et fratricide, dans laquelle la victoire devait être plus avilissante encore que la défaite. Il ajouta que le duc de Parme, rigoureux et fidèle gardien des lois militaires, indignement outragées, n'hésiterait pas sans doute à livrer les vainqueurs à la corde et au bourreau. Cela dit, il brandit sa lance et se précipita vers la brèche en criant : « Celui qui veut venir avec moi attaquer et massacrer les Huguenots, je le tiens pour mon compagnon et pour un brave soldat, sans m'inquiéter s'il est Espagnol ou Wallon. »

Ces nobles accents changent subitement la disposition des esprits et Zunniga réussit à tourner leur fureur contre l'ennemi; ils s'élancent donc pêle-mêle, brûlant de faire tomber leur colère sur les hérétiques et de laver dans le sang la honte de leurs discordes.

Quand ces braves soldats eurent rejoint leurs compagnons et uni leur courage à leurs efforts, la fortune commença à pencher du côté des Ligueurs, car au commencement, le courage des assaillants était plutôt récompensé par les dangers et les blessures que par les faveurs de la victoire.

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, il y avait dans la place sept cents hommes couverts d'armures; ils appartenaient aux

plus illustres familles de France et étaient plus soucieux de la gloire que de leur vie ; placés aux différents points d'attaque, ils opposaient une très vive résistance. Les quinze cents autres défenseurs de la ville<sup>1</sup>, tous vieux soldats, étaient enflammés par leur exemple et par celui de Rigaud, leur chef ; ils étaient encore excités par leur haine naturelle contre l'étranger et les factions catholiques, jointe à l'ardeur du combat.

En revanche il y avait parmi les Ligueurs, non seulement des Espagnols et des Wallons, mais aussi de braves et vaillants Français, tels que Renault, Saint-Pol<sup>2</sup> et d'autres nobles chefs qui, mêlés aux Espagnols, combattaient courageusement au milieu d'eux.

Assaillants et assaillis, pressés et serrés, les lances tournées contre les poitrines, les épées contre les visages, égaux en vigueur et en courage, se battaient avec acharnement pour conserver mutuellement leurs positions et, selon le hasard des événements ; la lutte était fatale tantôt aux uns, tantôt aux autres.

Innico Carvasalio, officier espagnol, qui s'était avancé sur la brèche et tentait d'en gravir la pente escarpée, fut frappé à la poitrine, heureusement protégée par sa cuirasse, de si violents coups de lance, qu'il fut précipité du haut et roula sur la pente. Ses compagnons s'empressèrent autour de lui et le soutinrent

---

1. Dondidi parle ici de 700 hommes, qui défendaient Corbeil, puis de 1,500 autres, ce qui ferait un total de 2,200 hommes ; en commençant il nous a cependant narré avec force détails, car ce n'est pas par là qu'il pêche, que la garnison se composait de 2,500 hommes. De la Barre, plus impartial et plus véridique, dit que Rigaud avait amené avec lui dans Corbeil 800 hommes de pied, mais il ne parle pas, et pour cause, des 700 chevaliers, la fine fleur de la noblesse française.

2. Dondini a la manie de latiniser tous les noms propres ; il est surtout curieux par les différentes formes qu'il donne au nom de Rigaud, qui est des plus rebelles à la déclinaison. Quant aux deux personnages qu'il cite ici, le premier, qu'il appelle *Roneus*, doit être M. de Rosne qui, d'après de la Barre (p. 263), était allé à Pontoise faire une provision de balles qu'il rapporta au camp devant Corbeil ; le second est le fameux Saint-Pol ou Saint-Paul, car on le trouve écrit des deux manières, qui fut nommé maréchal de France en 1593 par Mayenne et qui fut tué par le jeune duc de Guise le 25 avril 1594, devant la grande église Saint-Pierre de Reims.





**PRISE DE**  
*A Corbeil. B. Atagues. C. Capres.  
F. Les Italiens se battent  
qui défendoient le pont. G. La  
muga. K. Chateau. L. Machine.  
Espagnols plantent leur drapeau  
avec de l'artillerie de Paris.  
Francois se retirent dans  
ville rendue, jettant de  
leur ordonne de se rendre  
la place.*

*1545. D. B. de la Roche.*



**CORBELL**

*du D. Pont de pierre. E. Caschem  
 entre 400 Cuirassiers Francois  
 une riv. H. Alexandre Farnese I. Zu  
 l'haquez sur la brèche. N. Les Es  
 au sur la muraille. O. Maisons  
 e. P. Hector Cavalli. Q. Quelque  
 la tour de l'Eglise apres la  
 rres sur les passans, Alexande  
 R. Font passer un soldat dans*

*El. Cap. 147. T. 1. de la Vie de...*





par les bras et les épaules; mais il se dégagea rapidement de leurs mains et voulut retourner à la brèche, où il ne pouvait arriver que par un chemin découvert et exposé aux coups des assiégés, il parvint en effet au sommet de la muraille, d'où il fut encore repoussé deux ou trois fois; mais avec une incroyable énergie et l'aide de ses soldats, il persista obstinément à y retourner, comptant sa vie pour rien et estimant que sa mort, au contraire, devait enflammer les courages et augmenter les forces de ses compagnons.

D'un autre côté, Ribera, porte-enseigne espagnol, lui aussi avide de gloire et de combats, ayant confié son drapeau aux soins d'un collègue, comme lui porte-enseigne dans un autre régiment, était monté le premier sur les murs de Corbeil. Alexandre, qui avait coutume de visiter les différentes positions pendant le combat, s'aperçut de l'absence de Ribera et réprimanda son camarade; celui-ci s'empressa alors de le rappeler à la garde de son étendard; mais Ribera refusa de quitter un combat dans lequel déjà il avait l'avantage, et d'abandonner un ennemi qui n'était pas complètement vaincu, alléguant que son drapeau ne courait aucun danger, confié qu'il était à l'honneur et au courage d'Alphonse de Tolède, le plus vaillant de ses compagnons; il ajouta que s'il n'était pas approuvé du général, il consentait à ce que celui-ci lui choisît un successeur, la gloire du combat et des blessures honorables lui paraissant bien préférable à la dignité de son grade. Dans cette circonstance, Alexandre sut faire la part de l'effervescence de la gloire militaire et du courage du soldat; il n'usa donc pas de rigueur et ne voulut pas priver de son grade ce vaillant officier, coupable seulement de trop d'intrépidité.

Il pardonnait facilement les fautes dans lesquelles l'exagération du courage révélait de grandes qualités, semblable en cela au fécond soleil qui, par ses excès mêmes, produit d'abondantes moissons.

Pendant ce temps un violent combat se livrait au grand pont de pierre de Corbeil, qui était défendu par 400 gentilshommes couverts d'armures, et nulle part la victoire ne fut plus longtemps incertaine.

Pietro Cajetano et Camillo Capisucchi, commandants du 3<sup>e</sup> corps d'armée, avaient entrepris de s'en emparer, mais ils avaient, eux aussi, beaucoup d'efforts à faire et de grands dangers à affronter. En effet, leurs troupes italiennes n'étaient pas seulement arrêtées par les défenseurs du pont et par une grêle continuelle de projectiles, mais elles se trouvaient encore exposées sans défense aux coups qui leur étaient lancés du



PORTRAIT D'ALEXANDRE FARNÈSE.

haut des tours; à droite et à gauche du pont aucun trait n'était lancé en vain, par la garnison des forts voisins, sur les flancs découverts de leurs régiments, surtout lorsque ceux-ci s'avancèrent en rangs pressés et épais sur l'étroit et long défilé du pont.

Ce double danger, qui pouvait être une cause de défaite, fut

conjuré par la prudence des commandants et aussi par leur bonne fortune : Cajetano et Capisucchi donnèrent l'ordre d'avancer en pressant le pas et d'en venir aux mains le plus promptement possible, car ils prévoyaient bien que les soldats des forts cesseraient leur feu meurtrier quand ils verraient les Farnésiens mêlés à leurs compagnons et qu'ils ne pourraient plus tirer indistinctement sans danger pour ces derniers.

Cette prévision se réalisa et, une fois l'attaque engagée, le feu diminua sensiblement. Sans cette heureuse décision de leurs chefs, tous les Italiens, au lieu de signaler leur courage dans la mêlée, eussent été voués à un massacre effroyable, car chaque coup portait.

Cette horrible fusillade cessa enfin tout à fait lorsque les troupes se furent avancées pour attaquer la forteresse et que les assiégés durent alors songer à défendre leurs murailles et renoncer à couvrir le pont de projectiles<sup>1</sup>.

Les Italiens se virent donc délivrés des ennemis qui les assaillaient du haut des murs, mais bientôt ils en eurent d'autres à combattre et ils engagèrent résolument le combat à l'arme blanche.

Bien que les Français résistassent obstinément et rendissent courageusement coup pour coup, il était fait tant d'efforts et versé tant de sang des deux côtés que chacun se croyait sûr de la victoire et pensait que le combat ne durerait pas longtemps.

Cette lutte acharnée dura environ deux heures, les deux armées étant résolues à périr plutôt que de reculer et chaque soldat voulant conserver par les armes la place qu'il occupait vivant, ou bien la tenir encore, après sa mort, en l'encombrant de son cadavre.

Les timides, les blessés mêmes ne pouvaient se retirer, pressés qu'ils étaient, devant par l'ennemi, derrière par leurs compagnons; les plus courageux eux-mêmes ne pouvaient avancer que par la mort de leurs adversaires! C'est pourquoi

---

1. Ce fait prouve bien que la ville ne comptait pas autant de défenseurs que Dondini veut bien le dire et qu'il a exagéré ce nombre à plaisir afin de donner plus d'éclat et d'importance à la victoire de son héros.

la victoire était hésitante et semblait vouloir s'arrêter tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. La raison en était toute simple : lorsqu'un soldat venait à bout d'un ennemi épuisé et la plupart du temps blessé, ce dernier était aussitôt remplacé par un nouvel adversaire plein de forces qui le renversait à son tour, et ce vainqueur lui-même, fatigué de sa victoire, était souvent obligé de céder la palme à un ennemi nouveau et plus vigoureux. Néanmoins, dans ce combat<sup>1</sup> terrible, les pertes étaient égales et l'issue continuait à être douteuse.

La lutte devint bientôt de plus en plus violente ; aux causes primitives de la guerre, à la soif de la gloire, à la haine des partis, s'ajoutaient encore la colère et la douleur qui, excitées par les coups et les blessures, poussaient les hommes à se jeter au fort de la mêlée.

Mais quand on eut vu flotter dans la ville les enseignes victorieuses des Espagnols et des Wallons, la confiance fit défaut aux Français autant qu'elle augmenta chez les Italiens. Ceux-ci, poussant un grand cri, se ruent sur leurs ennemis, croyant déjà les voir hors de combat. Mais autant l'espoir de la victoire les excite, autant la certitude de leur perte pousse les Français à combattre jusqu'au bout avec le courage du désespoir, certains qu'ils sont d'être bientôt pris entre deux feux<sup>2</sup>.

Alors Cajétano, frémissant de colère et de honte, se met à reprocher à ses soldats, comme un crime, une victoire aussi lente, comme si le courage d'adversaires tant obstinés eût été une lâcheté de leur part.

Est-ce ainsi, leur criait-il, que vous, les conquérants de la Belgique et les libérateurs de la France, vous hésitez pour la prise d'un seul pont ? Comment une poignée d'hommes acca-

---

1. C'est le moment de ce combat que le dessinateur a choisi pour représenter l'assaut de Corbeil, dans la gravure qui orne le livre d'où ce récit est extrait.

2. A cette époque, on ne faisait guère de quartier et le plus souvent la garnison vaincue était passée au fil de l'épée, ainsi que cela avait eu lieu, quelques jours auparavant, à la prise de Lagny. On comprend alors avec quelle énergie désespérée devaient combattre des troupes qui, se voyant sur le point d'être vaincues, ne pouvaient plus espérer de salut que dans une lutte suprême et en quelque sorte surhumaine.

blés de fatigue, affaiblis par les blessures, peut-elle vous arrêter si longtemps, vous, victorieux dans tant de combats? Être vaincus est un opprobre pour d'autres, mais pour vous, soldats d'Alexandre, c'est une honte de vaincre si lentement! Puis il leur rappelle leur récent triomphe à Lagny et les victoires plus anciennes de Maestricht et d'Anvers, ajoutant qu'ils avaient pris ces villes, qu'ils en avaient vaincu les défenseurs et que le souvenir de ces gloires rendait plus grande encore la honte qu'ils devaient éprouver à mettre tant de temps pour prendre un seul fort.

Ces paroles enflamment leur courage et, quoique inférieurs en nombre, la colère décuplant leurs forces, ils fondent impétueusement sur les Français et les repoussent. Le désespoir de ces derniers rend alors leur défaite plus prompte, car, oublieux de leur propre salut, ils se précipitent sur le fer de leurs ennemis, plus prodigues de leur sang qu'avidés de celui des autres, et alors que c'en était déjà fait de la défense de Corbeil, ils combattaient encore non plus pour vaincre, mais pour périr en vendant chèrement leur vie.

Les Italiens pénètrent alors dans la ville sur un pont de cadavres et, rejoignant les Espagnols et les autres troupes qui y étaient déjà entrés, ils se répandent de tous côtés, avides de carnage et de butin, ayant soin néanmoins de se tenir en bandes serrées, car ils se méfiaient de l'audace bien connue des ennemis qui, partout où le lieu et le petit nombre des Farnésiens leur en fournissaient l'occasion, se réunissaient et assaillaient leurs vainqueurs. Cette opiniâtreté fut cause qu'on ne fit point de quartier à tout ce qui portait les armes.

Au premier tumulte causé par l'irruption des Espagnols et des Wallons, le commandant Rigaud était accouru, et comme il s'efforçait de la voix et de l'exemple d'entraîner les siens au combat, il fut frappé d'un coup de lance dans la gorge et de plusieurs balles dans le ventre et dans les bras et succomba ainsi, non sans gloire, mêlant son cadavre à ceux de tant de braves, amis et ennemis, qui étaient étendus là de tous côtés<sup>1</sup>.

---

1. Tous les auteurs du temps parlent de Rigaud; voici comment s'ex-

La Grange, l'autre commandant, n'eut ni le désir ni le courage d'obtenir une pareille gloire : moyennant une rançon de dix mille écus d'or, qu'il s'engagea à payer, il se rendit à un officier espagnol, dont il trompa la confiance en manquant plus tard à sa parole. Comme habitant de Corbeil, il feignit de se rendre, montrant qu'il était aussi courageux en paroles avant le combat que lâche et fuyard pendant l'attaque. Cet homme, si honteusement méprisé depuis par les légions de Farnèse, sut se soustraire à la mort quand les soldats furieux le cherchaient, non par son courage et son épée, mais par la promesse d'une rançon, et il se sauva à la dérobée, aidé par un porte-enseigne espagnol, auquel Alexandre, vaincu par les prières, pardonna ensuite sa faute.

Les autres chevaliers, au nombre de sept cents, tombèrent tous, frappés par devant, ainsi qu'il convient à la noblesse française, préférant suivre l'exemple de Rigaud plutôt que celui de La Grange.

Les chefs pris ou tués, le reste des soldats et des citoyens cherche son salut dans la fuite, mais les épées et les lances menaçantes des troupes victorieuses, aussi bien que la profondeur des eaux, sont partout un obstacle et la plupart, préférant une chance de salut douteuse à une perte certaine, se précipitent dans l'eau du haut des murs. Les uns furent engloutis dans l'abîme, les autres écrasés par leurs compagnons qui tombaient sur eux ; un petit nombre atteignit la terre et fut mis à mort par les cavaliers de la Ligue qui gardaient les rives ; et si quelques-uns eurent la chance d'échapper à tous ces périls, ils furent massacrés par les paysans des campagnes voisines qui, accablés par les malheurs de la guerre, déchar-

---

prime sur son compte l'historien de Thou, le plus autorisé de tous : « C'était un homme de basse naissance qui avait été autrefois greffier, mais qui, dans ces dernières guerres, avait mérité par sa valeur d'être fait mestre de camp d'un de ces régiments de nouvelle création qui étaient alors fort à la mode. » Il est vraiment regrettable que rien à Corbeil, pas même le nom d'une rue, ne rappelle le souvenir de ce vaillant soldat qui a défendu avec tant d'intelligence et d'intrépidité cette ville contre l'étranger et qui a payé de sa vie son dévouement à la cause qu'il défendait.

geaient leur colère sur les soldats isolés qu'ils rencontraient, quels qu'ils fussent, mais de préférence sur ceux qui étaient vaincus et désarmés<sup>1</sup>.

Quelques-uns cherchèrent un asile dans les églises et jusque dans les sanctuaires, et Alexandre, aussitôt qu'il fût entré dans Corbeil par la brèche, ordonna, selon la coutume, qu'ils fussent épargnés; mais il voulut aussi que l'on poursuivît ceux des Français vaincus qui s'étaient réfugiés dans la tour de l'église<sup>2</sup>, d'où ils jetaient des pierres sur les vainqueurs et il donna l'ordre de les attaquer aussitôt et de les précipiter du haut du clocher. Ce fut en vain que les Français amis implorèrent la grâce des Français ennemis; Farnèse fut inflexible et maintint cet ordre rigoureux qui fut exécuté. Il gagna néanmoins l'estime des deux partis en laissant les Français eux-mêmes exercer leur charité envers les habitants et en donnant, lui, Farnèse, l'exemple de la fermeté envers l'ennemi; en effet, sa clémence n'avait pour limites que son devoir, et les chefs qui, par trop de pitié s'écartent de ces règles, font tort à l'intérêt général<sup>3</sup>.

---

1. Cette journée du 16 octobre 1590 fut réellement terrible pour Corbeil; l'Estoile, dans son supplément au journal d'Henri IV, la raconte en peu de lignes, mais elles sont éloquentes : « Le duc de Parme prit enfin Corbeil, après y avoir perdu un grand nombre de ses soldats; il l'abandonna à la discrétion de son armée; la ville fut saccagée, les habitants pillés, leurs femmes et filles violées, et bien peu évitèrent leur brutalité et leur violence. » De son côté, Palma Cayet, dans la *Chronologie novenaire*, dit : « Ce fut une chose déplorable de voir la cruauté et les violemens des femmes et des filles que firent les Espagnols. » Leurs propres historiens disent : « Il y eut là un sac horrible, causé plutôt par la cruauté et la grande cupidité des soldats que par la richesse des habitants. » Ces excès donnaient une ample matière aux ennemis pour blâmer les Espagnols qui s'enrichissaient par ce pillage et nombre d'autres scélératesses. Davila et de Thou ne sont pas moins affirmatifs sur les cruautés commises. On a vu, par ce que nous avons dit à ce sujet dans l'introduction, ce qu'il faut penser de ces récits et de quel côté est la vérité.

2. L'église Notre-Dame, démolie en 1823. C'était la plus belle église de Corbeil.

3. Notre auteur, comme on le voit, n'est pas tendre, surtout pour les Français, et la fermeté de son héros serait appelée aujourd'hui cruauté, car lorsqu'il permettait aux Français de son armée d'exercer leur charité envers les habitants, ce semblant de clémence est grandement atténué quand on songe que, tout d'abord, les soldats Espagnols, Allemands,

En châtiant les Français rebelles, il voulait punir plutôt des intentions que des actes et il s'occupait beaucoup moins du mal qu'ils avaient fait que de celui qu'ils avaient voulu faire; car il aurait pu arriver que ces chefs Français qui, tout à l'heure encore suppliaient pour leurs compatriotes, que Mayenne et le duc de Parme eux-mêmes, généraux en chef des armées catholiques, fussent atteints et écrasés par les pierres lancées avec tant de méchanceté par ces malheureux, que l'on ne pouvait croire animés de tant d'orgueil dans le malheur et de tant d'audace dans la défaite.

Et après tout, si le désespoir de leur situation leur a inspiré un projet si insensé, pourquoi ne paieraient-ils pas de leur vie un crime que n'auraient dû concevoir que des gens tout à fait perdus et livrés à une mort certaine? Et certes, la sainteté du lieu ne devait pas protéger ceux qui, vaincus en défendant la ville, avaient encore profané le temple par un combat sacrilège. Alexandre pouvait se montrer miséricordieux pour des ennemis vaincus, quoique courageux, mais il devait être impitoyable pour des méchants et des furieux; leur sort sera un salutaire exemple, et l'on ne verra plus désormais la témérité vaincue oser encore aspirer à une victoire impossible<sup>1</sup>.

Alexandre avait l'intention de détruire les murailles et de raser les forts de Corbeil, ainsi qu'il l'avait fait à Lagny, mais les Français voyaient avec peine la destruction de leurs forteresses par les Espagnols et, sur leurs instances, le duc de Parme fit relever les ruines et réparer les fortifications; il remit ensuite la ville au pouvoir de Mayenne et des Français, décision funeste aux intérêts de la Ligue, mais nécessaire à Farnèse et

---

Italiens et Flamands, qui formaient la presque totalité de son armée, avaient toute licence, sitôt la place envahie, de se livrer au pillage et de massacrer sans pitié tous ceux qu'ils rencontraient. Ce n'était que quand la rage de la tuerie était lassée par la fatigue et les excès de toutes sortes que cette charité, bien tardive, hélas! pouvait s'exercer envers les rares habitants qui avaient su et pu trouver une retraite assez cachée et assez sûre pour pouvoir échapper à la furie de ces monstres déchaînés.

1. Dondini sent bien toute la barbarie des actes du duc de Parme, et il a beau entasser sophisme sur sophisme, il ne parvient pas, avec tous ses raisonnements, à justifier les cruautés inutiles de son héros.



aux Espagnols<sup>1</sup>. Et, de fait, il était certainement important pour la cause commune que Corbeil fût occupée par une garnison sûre et fidèle de soldats étrangers, d'autant plus que l'expérience avait démontré que les Navarrais s'emparaient sans beaucoup de peine des villes confiées à la garde des Français, ce qui arriva du reste peu de temps après pour Corbeil, au grand déplaisir d'Alexandre, qui en éprouva une profonde indignation, ainsi qu'on put le voir par une lettre de lui, adressée au Roi<sup>2</sup>.

Cette décision de rendre Corbeil aux Français de la Ligue fut prise non seulement pour répondre aux méchantes calomnies des Huguenots qui accusaient les Espagnols, venus en alliés, de vouloir, sous prétexte de religion, s'emparer des places fortes de la France, mais aussi pour dissiper les secrets soupçons de la noblesse catholique, et du duc de Mayenne lui-même qui rapportait toutes ces calomnies au duc de Parme afin qu'il les fit cesser par ses actes; ces calomnies et ces soupçons effrayaient les deux partis et portaient un grave préjudice à la Ligue; tant il est vrai qu'il est difficile de guérir un malade qui a autant d'aversion pour les remèdes qui lui seraient salutaires que pour ceux qui lui seraient funestes<sup>3</sup>.

La joie du triomphe fut, pour Farnèse, de peu de durée, car il reçut de mauvaises nouvelles de Belgique où ses adversaires profitaient de son absence pour regagner le terrain perdu. Il ne resta donc que peu de jours à Corbeil après la prise de la ville et, en ayant remis le commandement au duc de Mayenne, il partit avec ses troupes pour les Pays-Bas.

---

1. Cette décision était en effet impérieusement commandée au duc de Parme par les mauvaises nouvelles qu'il recevait, ainsi qu'on le verra plus loin, des Pays-Bas où les intérêts de son maître, Philippe II, roi d'Espagne, étaient gravement compromis par son absence de ce pays.

2. Philippe II.

3. Corbeil, pris le 16 octobre, ne resta que fort peu de temps au pouvoir de la Ligue; on a lu dans l'introduction comment cette ville fut enlevée par surprise le 11 novembre suivant et par quelles représailles les Espagnols qui y étaient restés en garnison furent tous passés au fil de l'épée.



# ESSAI

SUR

## LES PREMIERS SEIGNEURS

DE PITHIVIERS

(Suite.)

---

### II. — *Rainard et Héloïse.*

Parmi les historiens de l'Orléanais, qui donnent sur les premiers barons de Pithiviers quelques notions vagues et incomplètes, il faut cependant mettre à part le chanoine Robert Hubert, dont l'histoire inédite renferme un essai de généalogie de ces seigneurs<sup>1</sup>. Encore, dans cet essai, Hubert paraît-il s'être fortement inspiré d'un travail plus ancien du savant André Du Chesne, le seul qui semble avoir réellement fait des recherches personnelles sur ce sujet<sup>2</sup>.

---

1. *Histoire du País orléanois*, par Robert Hubert, chanoine de Saint-Aignan d'Orléans. — Mss. du xvii<sup>e</sup> siècle. Bibl. d'Orléans.

2. *Histoire généalogique des maisons de Dreux et de Châteauvillain*, par André Du Chesne. — Paris, 1631, in-folio.

C'est à propos des seigneurs de Châteauvillain et de Broyes, en remontant aux origines de ces deux puissantes familles Champenoises, que Du Chesne fut amené à s'occuper, d'une façon tout à fait incidente, des seigneurs de Pithiviers. Cette circonstance peut expliquer sa tendance à voir en eux des barons Champenois, détenant accidentellement une seigneurie de l'Orléanais. A son exemple, tous les historiens venus depuis ont cru devoir les rattacher quand même à la Champagne et leur attribuer à tort ce nom de Broyes, qui n'a jamais été porté que par une branche de leurs descendants. Outre cette première cause d'erreur, le travail d'André Du Chesne renfermait des lacunes inévitables, son auteur n'ayant été à même de consulter qu'une partie des sources et des documents qu'on a pu utiliser ici.

Le premier seigneur de Pithiviers, dont le souvenir soit parvenu jusqu'à nous, s'appelait Rainard et vivait dans la seconde moitié du x<sup>e</sup> siècle, au temps des derniers rois carolingiens et de Hugue Capet.

Son nom ne nous est connu que par un passage fort court de la *Vie de saint Grégoire de Nicopolis*<sup>1</sup>. Aussi s'est-on permis sur son compte toute sorte d'hypothèses, dont on n'examinera ici que la principale. De ce que son petit-fils Hugue Bardoul et peut-être son fils Isembard ont possédé les fiefs de

---

1. Cette *Vie de saint Grégoire*, souvent citée dans les pages qui suivent, a été éditée par Ch. de la Saussaye dans ses *Annales ecclesiae Aurelianensis*; Paris, 1615, in-4<sup>o</sup>, pag. 749-770, et par les *Bollandistes*, Mart. II, 461.

Broyes et de Beaufort en Champagne, on a admis que lui aussi avait dû en être seigneur et même originaire. Aucun texte, aucun indice n'autorisent cette supposition. Il serait déjà peu vraisemblable qu'une seigneurie de l'Orléanais eût été confiée à un baron Champenois; mais tout porte à croire, au contraire, que Rainard était un enfant du pays, devenu baron de Pithiviers, soit par héritage, soit par inféodation de l'évêque d'Orléans.

Il est certain, en effet, qu'en outre de cette seigneurie, il possédait en propre d'autres domaines dans la Beauce, entre Orléans et Châteaudun. Le fait est établi d'une façon irréfutable par plusieurs textes du XI<sup>e</sup> siècle concernant sa veuve et ses fils. C'est ainsi que l'on voit, après sa mort, sa veuve Héloïse disposer de l'*alleu* de Huisseau-sur-Mauves qu'elle avait reçu de lui en *douaire*<sup>1</sup>; puis son fils Odolric aliéner d'autres *alleus*, situés dans la viguerie de Huisseau, qu'il avait recueillis dans la succession de son père<sup>2</sup>; enfin ce même Odolric et son frère Isembard posséder indivisément, dans de pareilles conditions, la terre d'Ourvilliers en Dunois, donnée par eux en fief à l'un de leurs fidèles<sup>3</sup>.

---

1. ... de Ussello, quodam *alodio suo*, quod *dotalitia lege* sibi acciderat... (*Vie de saint Grégoire de Nicopolis*.)

2. ... in territorio Aurelianensi, in vicaria scilicet Oscilensi, quæ vulgo dicitur Oisellus, ecclesiam cum altare in honore S. Petri dicatam..., et quantum *alodi* in eadem villa *paterno jure* possidebat. (Charte de 1028, *Gallia Christiana*, t. VIII, instr. col. 296.)

3. ... quandam ecclesiam in pago Dunensi, in loco qui dicitur Ursivillaris; quidam vero *casatus noster*, nomine Hilduinus...,

Ajoutez encore la circonstance de son mariage avec Héloïse, fille d'un des plus puissants feudataires du duché de France, le comte Eudes, qui, par ses deux comtés de Chartres et de Blois, dominait toute la Beauce<sup>1</sup>. Héloïse était sœur de l'évêque Roger, chancelier de France en 985 et promu au siège de Beauvais en 998; et tous deux paraissent être issus du premier mariage du comte Eudes. Après la mort de sa première femme, ce dernier épousa en secondes noces la princesse Berthe, fille du roi Conrad de la Haute-Bourgogne, et en eut plusieurs autres enfants, dont l'aîné, Eudes II, hérita des comtés de Chartres et de Blois et y réunit, en l'an 1019, les comtés de Troyes et de Meaux. Héloïse était donc sœur et non pas fille du grand comte Eudes II, surnommé le Champenois, et c'est à tort qu'on l'appelle souvent Héloïse ou Aloyse de Champagne.

On ne connaît bien de la vie de Rainard que la façon dont elle se termina. Soit qu'il eût, comme la plupart des grands de son temps, de nombreux mé-

---

dicens eam *ad casamentum nostrum* et ad beneficium suum pertinere; unde ego et frater meus Isembardus... (Charte de 1024, *Gall. Christ.* t. VIII instr. col. 491.)

1. Dans l'*Art de vérifier les Dates*, à l'article *Meulan*, on lit que Hugue II, comte de Meulan, était marié en 1032 avec Adelaïde, fille d'un chevalier chartrain nommé Unvair, et sœur d'un certain Rahier qui avait épousé Aloyse, fille d'Eudes I<sup>er</sup>, comte de Chartres. L'auteur a certainement commis là une confusion de noms; et l'existence du mari d'Héloïse doit être reportée à la deuxième moitié du x<sup>e</sup> siècle, puisque ses petits-fils, Hugue de Mortagne et Hugue Bardoul étaient arrivés à l'âge d'homme en 1027 et 1028.

faits à expier, soit qu'il cédât simplement à cette exaltation religieuse qui poussait dès lors tant de gens de toutes conditions à faire le voyage de Rome ou de Jérusalem et qui devait aboutir un siècle plus tard à la Croisade, toujours est-il qu'il se trouvait en pèlerinage à Rome lorsqu'il y mourut. La chronique rapporte qu'il y fut enterré devant la porte principale de la vieille basilique de Saint-Pierre<sup>1</sup>.

Héloïse, restée sa veuve, fut après lui dame de Pithiviers, et y signala son passage par des fondations importantes qui y ont rendu son nom très longtemps populaire.

C'est à elle qu'une tradition extrêmement ancienne attribue la construction du donjon du château. Cette tradition est d'ailleurs confirmée par des témoignages contemporains. Orderic Vital nous a même conservé le nom de l'architecte, Lanfroy, qui passait, nous dit-il, pour le plus habile constructeur de la Gaule entière. Cette trop grande réputation le perdit : après l'achèvement de la grosse tour de Pithiviers, la comtesse de Bayeux, Albérède, l'attira près d'elle et le chargea de fortifier de même son château d'Ivry ; lorsqu'il eut épuisé toute son industrie à cette nouvelle entreprise, elle en fut tellement satisfaite, que pour qu'à l'avenir il n'en pût refaire de semblable, elle lui fit trancher la tête<sup>2</sup>.

---

1. ... patre Rainardo jam defuncto atque ante fores Romanæ ecclesiæ sepulto... (*Vie de saint Grégoire de Nicopolis.*)

2. Ferunt quod præfata matrona [Albereda, uxor Radulfi Bajocensis Comitiss], postquam multo labore et sumptu scepe-

Ce donjon existait encore en plein xvii<sup>e</sup> siècle. Voici la description qu'en faisait alors l'historien orléanais Hubert : « Il paroît en cette ville de Pithiviers une fort belle marque d'antiquité, c'est la grosse tour de l'ancien chasteau, ainsi que l'on voit par les logemens, chambres et oratoires. Cette tour est bastie en forme quadrangulaire et est une très belle forteresse qui commande sur la campagne. Elle a beaucoup de rapport à celle de Beaugency-sur-Loire, et il semble qu'elle ait été bastie sinon en même temps, au moins sur le modèle par les seigneurs de Pithiviers, ce qui se peut reconnoître par l'architecture dont la simplicité ressent fort la fin de la seconde lignée de nos Rois ou le commencement de la troisième'. »

Au siècle suivant, l'historien pithivérien, Mercier de la Brière, donne çà et là, dans un mémoire encore inédit<sup>1</sup>, des détails circonstanciés sur l'ensemble du château, qui permettent de le reconstituer par la pensée.

Le château proprement dit s'élevait sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le Palais de Justice et la Prison; la porte principale en existe encore,

---

fatam arcem [de Ibreio] perfecerat, Lanfredum architectum, cujus ingenii laus super omnes artifices qui tunc in Gallia erant transcenderat, qui post constructionem turris de Pedveriiis magister hujus operis extiterat, ne simile opus alicubi fabricaret, decollari fecerat. (*Orderic Vital*, III, 416, Paris, 1845, in-8°.)

1. *Histoire du País orléanois*. — Mss. Hubert, Bibl. d'Orléans.

2. *Mémoire sur Pithiviers-le-Châtel*, 1753. — Mss. Polluche et Pataud, Bibl. d'Orléans.

mais ses vieilles pierres noircies par les siècles et les rainures de la herse et du pont-levis ont été dissimulées outrageusement sous un ignoble badigeon<sup>1</sup>. En avant du château, sur la partie du Cloître qui s'étend des murs de la Prison à la statue de Poisson, se dressait la grosse tour à cent pieds environ de hauteur; la base en était engagée dans une terrasse, plus élevée que le sol environnant et d'où l'on dominait la ville, par une disposition analogue à celle du château d'Yèvre. A droite et jusqu'au bord oriental du plateau, s'étendait la basse-cour ou le baille du château, dans lequel on remarquait surtout l'église Saint-Georges, dont on parlera tout à l'heure. Le château tout entier et la tour étaient enfermés d'un bord du plateau à l'autre par un fossé et un mur d'enceinte, situés à vingt-cinq pieds environ en deçà de la tour du côté du Cloître. Dans ce mur était ménagée une porte garnie d'un pont-levis dont l'entrée, pour aller de la ville à Saint-Georges, était encore marquée, au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, par des piliers qui se trouvaient vis-à-vis le portail de la maison de Troyes (aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville).

La grosse tour, assez mal figurée sur les anciennes vues de la ville, a été dessinée par le peintre Ravaut, dans les premières années de ce siècle, mais déjà à l'état de ruine et peu de temps avant sa destruction totale.

Une autre fondation d'Héloïse, encore plus impor-

---

1. Paul Martellière. *Notes archéologiques sur l'arrondissement de Pithiviers*. Ann. de la Soc. du Gâtinais, t. I, p. 83.



tante que la première, fut celle du Chapitre et de l'église collégiale de Saint-Georges.

A l'origine, il n'existait à l'intérieur du château qu'une simple chapelle, placée sous l'invocation de saint Georges, comme deux autres églises fort anciennes du diocèse d'Orléans, celles de Bou et de Mareau-aux-Bois, situées toutes deux dans des villages de l'ancien patrimoine de Sainte-Croix. C'est dans cette chapelle que l'évêque Ermenthée (956-974) fit transférer les restes d'un pieux solitaire, vénéré par toute la contrée<sup>1</sup>.

Saint Lyé était un moine de l'abbaye de Saint-Mesmin-de-Micy, qui, trois siècles plus tôt, s'était retiré dans un ermitage de la forêt d'Orléans et y était mort en odeur de sainteté. Le renom des miracles, qui s'accomplissaient près de son tombeau, y avait attiré périodiquement un tel concours de pèlerins que, dans la suite des temps, un véritable village s'était construit là en pleine forêt; ce village existe encore et n'a pas d'autre nom que celui du saint.

Le désir de profiter des offrandes que les pèlerins laissaient libéralement derrière eux, fut probablement le motif qui détermina les seigneurs de Pithiviers à solliciter la translation de ces reliques dans la chapelle de leur château. Pareille convoitise dicta

---

1. ... Ermentheus, Aurelianensis ecclesiæ episcopus, divino admonitus oraculo, transtulit Sancti Lœti glebam cum summo honore ad Pithveris castrum, convenientibus etiam vicinis Episcopis et fideli populo. Ubi fabricata condigna meritis ejus basilica... (*Vie de saint Lyé*. Bibliotheca Floriacensis, part. 2, pag. 469.)

pareille conduite à l'égard du corps de saint Grégoire, ainsi qu'on le verra plus loin. D'après la chronique, Ermenthée aurait obéi à une inspiration d'en haut.

La cérémonie se fit en grande pompe, en présence de plusieurs évêques, et au milieu d'une grande affluence des populations du voisinage. Puis commencèrent les travaux d'une vaste église qu'Héloïse s'était proposé d'élever en l'honneur de saint Georges et de saint Lyé, à la place de l'ancienne chapelle, dans l'enceinte même et à l'ombre de son château.

C'était le temps où, selon la parole d'un chroniqueur, le monde chrétien se revêtait partout de la robe blanche des églises. Alors s'élevaient de tous côtés ces monuments de l'art roman, qui donnaient à la France sa première architecture nationale, en attendant les splendeurs de l'art ogival. Héloïse qui, pour la construction du donjon de son château, s'était adressée au maître ès œuvres le plus en renom de toute la Gaule, dut recourir encore cette fois au talent d'habiles architectes. Malheureusement il n'est plus possible aujourd'hui d'en juger. La vieille collégiale, dont il subsiste la tour et l'un des bas-côtés, appartient au style ogival et ne date que du XII<sup>e</sup> siècle. De celle qui l'a précédée, il ne reste probablement que la crypte, véritable église souterraine, encore presque entièrement ensevelie sous les décombres et la poussière des siècles; le peu qu'on en découvre fait désirer vivement qu'on se décide à la déblayer et à la remettre en lumière.

Dans cette église, Héloïse institua un Chapitre

composé de treize chanoines, en mémoire du Christ et des douze apôtres; le premier en dignité avait le titre de *chantre*. Ce Chapitre jouissait d'une autonomie à peu près complète : il se recrutait lui-même et disposait à son gré des prébendes des chanoines au fur et à mesure de l'extinction des titulaires. Quant au chantre, il tenait sa dignité en foi et hommage du seigneur de la ville, qui en était collateur de plein droit. Cette prérogative, attachée à la seigneurie, passa plus tard avec elle aux évêques d'Orléans; et c'est comme seigneurs temporels seulement, qu'ils recevaient les *aveux* des chantres de Saint-Georges, comme l'atteste le *Livre rouge de l'évêché*, cité par Hubert.

D'ailleurs, le Chapitre de Saint-Georges eut sa place dans la hiérarchie féodale. Du maître-autel relevaient, au XII<sup>e</sup> siècle, plusieurs fiefs, dont les plus importants étaient ceux de Gaudigny en Gâtinais et de Villiers-le-Liépard en Beauce, et d'où dépendaient à leur tour un certain nombre d'arrière-fiefs. Mais les possessions territoriales les plus importantes de Saint-Georges lui provenaient de sa fondatrice.

En instituant le Chapitre, Héloïse affecta à son entretien l'alleu de Huisseau-sur-Mauves, près de Meung, qu'elle avait reçu en douaire de son mari. Cette terre conserva pendant deux cents ans cette affectation, et maintenant encore un hameau, portant le nom de Pluviers ou Pithiviers, y conserve le souvenir de ce passé lointain.

Elle délaissa, en outre, au profit des chanoines, une partie du domaine qu'elle avait à Pithiviers-le-

Châtel. Le terrain, accensé à des particuliers, se couvrit de maisons et forma un quartier de la ville, sous le nom distinctif de *Bourg Saint-Georges*, encore usité au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle. Ce quartier comprenait alors les deux rues appelées aujourd'hui rue de la Charité et rue Saint-Georges : dans la première était un puits public, dit *le puits du Bourg-Saint-Georges*; dans la seconde se trouvait la *Grange du Chapitre*, où les censitaires payaient leurs redevances en nature.

Le Chapitre avait encore un grand nombre de droits et de prérogatives. La cure de l'église paroissiale de Saint-Salomon leur avait été abandonnée, et longtemps les chanoines la firent desservir par un simple vicaire, comme celles des églises voisines de Bondaroy et de Sébouville, et celle de Saint-Lyé dans la forêt d'Orléans.

Enfin, l'affluence d'étrangers que les reliques de saint Lyé continuaient à attirer aux jours de fêtes solennelles, amena l'établissement d'une *foire* qui se tint tous les ans au printemps. Pendant les trois jours que durait cette fête, du 23 avril, fête de saint Georges, au 25 avril, fête de la dédicace de l'église, les chanoines étaient les maîtres de la ville. Leurs *sergents*, après avoir prêté serment, s'emparaient de la voie publique, percevaient les droits et coutumes sur les marchands et sur les acheteurs et appliquaient les amendes pour les menus délits; au bout des trois jours, les bénéfices ainsi réalisés se partageaient par moitié entre le seigneur et le Chapitre.

Cette *foire de Saint-Georges*, qui est peut-être la plus ancienne de la contrée, est aussi restée la plus

célèbre et la plus fréquentée; et après neuf siècles d'existence, elle continue à attirer tous les ans de nombreux visiteurs à Pithiviers.

Un événement singulier, et qui ne contribua pas peu à jeter un vif éclat sur ce pays, signala les dernières années de la vie d'Héloïse. Il se trouve relaté dans un vieux récit légendaire, dont l'auteur anonyme vivait, d'après sa propre déclaration, à Pithiviers vers l'époque du siège de l'an 1044; c'était probablement un chanoine de Saint-Georges, et certainement un ecclésiastique qui, à en juger par les citations dont il se montre prodigue, était aussi versé dans la connaissance de l'Énéide de Virgile que dans celle de l'Écriture sainte et des Pères de l'église. Voici en substance le sujet de son récit.

Un soir, le prêtre Arlefroy, préposé à la garde des églises de la ville, vit arriver trois étrangers, trois clercs, qui lui demandèrent l'hospitalité pour la nuit<sup>1</sup>. Ils lui déclarèrent qu'ils voyageaient depuis des mois entiers et venaient des confins du monde chrétien, du fond de l'Arménie, où Grégoire, l'un d'eux, était archevêque de Nicopolis. De concert avec ses deux compagnons, il avait quitté une existence fastueuse et contraire à ses goûts, pour se vouer loin du monde à la vie contemplative, à l'exemple des anciens ana-

---

1. Cumque, peragratis pluribus civitatibus et oppidis illius regionis, Pithverim devenisset oppidum, in domum cujusdam religiosi sacerdotis, Arlefredi nomine, qui ejusdem oppidi ecclesiarum custodibus præerat, hospitatus est... (*Vie de S. Grég. de Nicop.*)

chorètes de la Thèbaïde; et tous trois allaient devant eux, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de leur désigner une solitude où finir leurs jours dans la prière et les œuvres de pénitence.

Durant la nuit, Grégoire, s'étant mis en prières, entendit une voix lui dire qu'il était parvenu au terme de son long voyage; que non loin de la ville se trouvait une petite église, consacrée à saint Martin de Vertou, et tellement éloignée du commerce des hommes que les gens du pays l'appelaient Saint-Martin-le-Seul; que c'était là qu'il devait terminer sa vie dans le service du Seigneur, pour être ensuite reçu dans le ciel au nombre des confesseurs du Christ<sup>1</sup>.

Sitôt le jour venu, Grégoire s'assura près de son hôte que la solitude ainsi décrite existait bien dans le voisinage; il s'y fit même conduire et trouva là un endroit aussi désert et aussi sauvage qu'il pouvait le souhaiter. Convaincu qu'il avait reçu un avertissement du ciel, il se rendit près de la dame du lieu, lui révéla son nom, son passé et ses projets, et sollicita la permission de se fixer ainsi dans les limites de ses domaines<sup>2</sup>. Héloïse, louant le Seigneur de ce que sa

---

1. In eadem vero nocte, quæ sui adventus diem subsequēbatur, ... vox de cœlis super eum intonuit dicens : Charissime mi Gregori, pro me multa passe plurimaque passure, certum hic tui itineris terminum adfore constituo, etc... (*Opere citato.*)

2. Hanc [Ailvisam]..., utpote illius oppidi scepra tenentem, vir Dei Gregorius allocutus est, dicens.... Sum quippe ex Armeniorum finibus, non infimo genere ortus, ejusdemque regionis archiepiscopalis officii pondere pressus, huc usque Deo ducente perductus, et in ecclesiam, quæ juxta vos est, quam Sanctum Martinum Solum nominatis, cœlesti admonitione

terre eût été choisie pour la retraite de ce saint prélat, accorda avec joie la permission demandée; et Grégoire, regagnant Saint-Martin-le-Seul, se construisit une cellule et commença cette existence d'anachorète après laquelle il avait si longtemps soupiré.

Il y vécut sept ans dans les pratiques de la dévotion la plus austère, édifiant tout le pays et prodiguant des miracles que le chroniqueur énumère avec complaisance. Lorsque sa fin fut arrivée, une foule énorme de clergé et de fidèles vint prendre le corps dans sa cellule et le transporta processionnellement, au chant des hymnes et des cantiques, dans l'église de Saint-Martin-le-Seul; on lui fit là de magnifiques funérailles et, après toute une nuit passée en prières, on l'ensevelit près de l'autel; les miracles se multiplièrent sur son tombeau.

Cependant Héloïse, voyant la multitude de peuple qui se portait en ce lieu avec de riches offrandes, eut l'esprit enflammé d'une pieuse convoitise, selon l'expression pittoresque du chroniqueur. Elle fit transporter à Pithiviers la dépouille du saint ermite et l'ensevelit de nouveau dans l'église paroissiale de Saint-Salomon. Mais, ajoute notre auteur, son attente en cela fut punie : si les miracles continuèrent, les offrandes cessèrent complètement<sup>1</sup>.

---

omni tempore vitæ meæ ad serviendum Deo deditus... etc.  
(*Op. cit.*)

1. Tunc præfata matrona, nomine Ailvisa, tantam populorum cum maximis muneribus frequentiam ad eundem locum defluere conspiciens, piissimæ cupiditatis igne succensa, sancti viri glebam cum summo honore Pithiveris oppido transtulit, et in ecclesia S. Salomonis,... iterum honorifice sepelivit... Cupiebat

Il serait intéressant de rechercher dans les historiens arméniens si l'on y trouve quelque trace de ce personnage, et de faire, dans le récit qui précède, la part de l'histoire et celle de la légende.

Quoi qu'il en soit, saint Grégoire est resté populaire dans le pays; avec saint Salomon il a été longtemps vénéré comme un des patrons de la ville. Tous les ans, le mardi de la semaine de Pâques, la châsse qui renferme ses reliques est portée processionnellement au lieu de sa première sépulture. Dans le flanc du coteau qui porte l'église de Saint-Martin-le-Seul, on montre la *grotte* consacrée, où la tradition veut qu'il ait habité; et la vallée, qui est aujourd'hui l'une des plus jolies promenades des environs, est appelée la *vallée de Saint-Grégoire*.

La présence à Pithiviers de toutes ces reliques et les pèlerinages dont elles furent l'occasion, à une époque de foi très vive, dut avoir une grande importance pour le développement de la ville et contribuer beaucoup à l'accroissement de sa population. Cette circonstance, jointe à celle de la construction du château, explique qu'à la fin du x<sup>e</sup> siècle Pithiviers fût devenue l'une des principales baronnies de l'Orléanais.

Héloïse mourut pleine de jours et fut ensevelie dans l'église collégiale de Saint-Georges. On lui éleva un riche tombeau, sur lequel on voyait encore

---

enim... per sancti viri præsentiam temporales divitias... accipere, sed vertitur in contrarium, divitias quas putabat recipere non habuit, dum divinæ virtutis operatio sancti viri corpus in agendis miraculis non reliquit. (*Op. citato.*)



au siècle dernier son effigie en pierre blanche, élevée de terre d'un pied et demi, avec cette inscription banale en mauvais latin :

HIC ALUYSA, POTENS, DIVES, GENEROSA VIRAGO,  
CONDITUR; HANC DOMINUS SUSCITET AD REQUIEM.

Les chanoines entourèrent d'un soin pieux le tombeau de leur fondatrice, et pendant huit siècles, il échappa à toutes les chances de destruction. Ce n'est qu'à la fin du siècle dernier, lors de la désaffectation de la collégiale, qu'il disparut, sans que l'on sache ce qu'il peut être devenu.

De son mariage avec Rainard, Héloïse laissait plusieurs enfants. On en connaît au moins trois : Odolric, qui eut en partage la seigneurie de Pithiviers et devint évêque d'Orléans; Héloïse, qui épousa Geoffroy, vicomte de Châteaudun et comte de Mortagne au Perche; enfin Isembard, qui paraît s'être attaché à la fortune de son cousin, le grand comte Eudes le Champenois. Hubert nomme un troisième fils, Geoffroy, d'où seraient sortis les seigneurs d'Aschères du nom de Pithiviers. Mais s'il est certain que ces seigneurs étaient cousins des petits-fils d'Héloïse, comme l'atteste la Charte de fondation de l'abbaye de Saint-Pierre-lez-Pithiviers en l'an 1080, l'existence de ce Geoffroy n'est établie par aucun texte de cette époque.

(Sera continué.)

J. DEVAUX.





## CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE GATINAISE

---

*L'Annuaire de l'Yonne* pour 1885 (Auxerre, G. Rouillé) contient une courte notice sur les Petits côtés de la bataille de Fontenoy, par M. DEY (p. 210-216) qui n'offre véritablement rien d'intéressant. — Je signalerai aussi une Notice historique et littéraire sur la bataille de Fontenoy, le diacre Florus et sa plainte sur la division de l'empire après la mort de Louis le Pieux, parue (p. 89-114) dans le tome XIII du *Bulletin de la Société archéologique de Sens* (Sens, Duchemin, 1885). Ce mémoire anonyme, bien que rentrant dans le cadre de l'histoire générale, me paraît à peu près dénué d'intérêt, et je le tiens pour absolument négligeable dans l'étude de l'histoire locale. — On trouvera dans ce même *Bulletin* (p. 269-280) un article soigné, mais parfois inexact, intitulé : Sainte-Alpais, monnaies trouvées dans sa sépulture, et variantes du nom de Sainte-Alpais. Celle-ci vivait à Cudot (Yonne) sous le règne de Philippe-Auguste. Le continuateur de Robert de Saint-Marien rapporte sa mort à l'année 1211. — Ceci m'amène à dire un mot de la Note sur un manuscrit de la vie de sainte Alpais, insérée (p. 503-510) par mon confrère MAURICE PROU dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (XLVI, liv. 5-6 de 1885). Ce manuscrit, conservé à la Bibliothèque nationale de Rome, remonte au xiv<sup>e</sup> siècle. L'étude de M. Prou porte surtout sur la comparaison qu'il a faite de son manuscrit avec celui de la bibliothèque de Chartres (n<sup>o</sup> 131), moins complet. Ce texte peut fournir quelques renseignements précieux pour les recherches locales.

\* \* \*

A ceux qui s'intéressent à la famille des Coligny, je signalerai un nouvel ouvrage de l'historien Jules Delaborde, intitulé :

*François de Châtillon* (Paris, Fischbacher, 1885). Ce travail, fait d'après les archives de France et de Suisse, a une valeur historique indéniable; mais l'auteur ne sait pas se pondérer et son œuvre, comme les précédentes, n'est guère qu'une *indigesta moles*.

\*  
\*  
\*

Si courte soit-elle, la petite Notice de M. EUG. D'AURIAC, publiée dans la *Revue de la Société des Études historiques* (mai-juin 1884) et tirée à part (Amiens, Delattre-Lenoël), est curieuse à plus d'un point de vue. Elle raconte un procès intenté en 1767 par une danseuse de l'Opéra, M<sup>lle</sup> de Crouzoul, à Poinsinet, l'auteur dramatique. Les circonstances dramatiques qui mirent un terme à la vie de Poinsinet forment un pendant naturel à la vie aventureuse qu'il mena pendant plusieurs années, tant en France qu'à l'étranger. On sait que ce littérateur ingénieux et fécond, né à Fontainebleau en 1735, se noya dans le Guadalquivir, à Cordoue.

\*  
\*  
\*

*La tapisserie dans la Brie et le Gâtinais*, par TH. LHULLIER (Paris, Plon, 1885), retrace en détail la vie artistique du temps passé à Maincy, au château de Vaux, et surtout à Fontainebleau, avec l'aide des registres paroissiaux, des archives de l'ancien bailliage et des comptes des bâtiments royaux. Les ateliers de tapisserie installés à Fontainebleau furent le plus souvent confiés à des ouvriers français, qui parfois s'inspirèrent de l'art italien ou flamand dans l'exécution de leurs ouvrages. Cette Notice, bien étudiée et agréablement présentée, ne fait nullement double emploi avec les quelques pages consacrées à Fontainebleau, par M. J.-J. GUIFFREY dans son *Histoire de la tapisserie* (Tours, Mame, 1885). Je crois qu'il n'est pas possible de mieux exposer, en quelques pages (p. 211-218), l'importance de ces ateliers, et de décrire avec plus de compétence les principales pièces qui en proviennent ou paraissent en provenir. A titre d'explication, quelques-unes d'entre elles, appartenant aux Gobelins, au Garde-Meuble ou à des particuliers, sont reproduites en planches hors texte du meilleur effet.

\* \* \*

L'époque révolutionnaire a tenté aussi M. Lhuillier, et la *Révolution française* (Paris, Charavay, tome IV, 1885) a inséré de lui deux Notices intéressantes pour notre pays et qui viennent d'être tirées à part. Dans le *Département de Seine-et-Marne à la Convention* (42 pp.), nous trouvons un exposé clair des titres plus ou moins brillants que s'étaient acquis à la reconnaissance de leur pays les futurs Conventionnels de Seine-et-Marne. Les renseignements biographiques que nous possédons sur Bernard, des Sablons, près Moret (1757-1831), de Geoffroy jeune, de Fontainebleau (1754-1826), et de Mauduyt, de la Grande-Paroisse (1760-1835), ne sont pas nombreux. Mais l'auteur en a tiré le meilleur parti possible. — La seconde Notice sur *Pierre Thuin, évêque constitutionnel de Seine-et-Marne* (39 pp.) est faite principalement d'après des brochures ou plaquettes rares du temps, et mérite d'être lue; si M. L... n'a pas utilisé tous les documents, il a du moins rendu bien facile la tâche de celui qui voudra écrire une biographie complète de ce personnage un peu oublié.

\* \* \*

Je terminerai par l'histoire contemporaine. M. BOYER, régisseur du palais de Fontainebleau, a écrit pendant l'invasion de 1870-71 un journal quotidien (29 août-23 mars), où sont consignés de nombreux et curieux faits relatifs à l'histoire du château et de ses collections. Il faut savoir gré à M. Paul Cottin de l'avoir publié (p. 169-189) dans la *Revue rétrospective* (tome I; Paris, Lepin, 1885). C'est en effet un bien utile document à conserver.

HENRI STEIN.



# TABLE DES MATIÈRES

---

## I

### COLLABORATEURS

MM.	Pages.
ANDRÉ (L.). — Buno-Bonnevaux (Seine-et-Oise) . . . . .	181
CHAMPION (L.). — Villemoutiers (Loiret) . . . . .	39, 122
CLERCQ (H. de). — Anciennes mesures de La Ferté-Alais. . . . .	205
COSNAC (comte G.-J. de). — Le combat de Bléneau. . . . .	1
DENIZET (Dr). — Une lettre autographe de Lamoignon de Malesherbes. . . . .	179
DEVAUX (Jules). → Étude chronologique sur les comtes de Gâtinais . . . . .	55
— Essai sur les premiers seigneurs de Pithiviers. . . . .	168, 250
DUFOUR (A.). — Relation du siège de Corbeil en 1590 . . . . .	213
LEGRAND (M.). — Les ruines romaines et les mosaïques de Souzy-la-Briche (Seine-et-Oise) . . . . .	85
MARTELLIÈRE (P.). — Fondations romaines découvertes à Yèvre-le-Châtel (Loiret) . . . . .	202
MICHEL (Edmond). — Un tombeau mérovingien au Grand-Villon (Loiret). . . . .	195
STEIN (Henri). — Chronique bibliographique gâtinaise . . . . .	84, 139, 211, 266
THOISON (E.). — La Roche au Diable et les caves de Larchant (Seine-et-Marne). . . . .	149

---

## II

### GRAVURES

I. Mosaïque de Souzy-la-Briche (héliographie P. Dujardin), d'après l'original appartenant à M. le comte de Saint-Périer. . . . .	117
II. L'assaut de Corbeil (16 octobre 1590), gravure de Romeyn de Hooghe, reproduite par l'héliogravure Dujardin. . . . .	213

	Pages.
III. Vue de Corbeil en 1590, tirée de la <i>Topographie française</i> , de Chastillon (héliogravure Dujardin) . . . . .	225
IV. Portrait d'Alexandre Farnèse, duc de Parme . . . . .	242

---

III

ADMINISTRATION

Séance de la Société tenue à Fontainebleau (Seine-et-Marne), le 9 mars 1884 . . . . .	VII
Séance de la Société tenue à Ferrières-Gâtinais (Loiret), le 2 juin 1884 . . . . .	VIII
Séance de la Société tenue à Gien (Loiret), le 28 septembre 1884 . . . . .	X
Liste des nouveaux membres de la Société . . . . .	V
Exposé de la situation financière au 9 mars 1884 . . . . .	XII

---

IV

BIBLIOGRAPHIE GATINAISE

I<sup>o</sup> LIVRES

MM.

<i>Baguenault de Puchesse (G.)</i> . — La campagne du duc de Guise dans l'Orléanais, en octobre et novembre 1587 (Orléans, 1885) . . . . .	142
<i>Delaborde (comte Jules)</i> . — François de Châtillon, amiral de France (Paris, 1885) . . . . .	266
<i>Galiffe (Dr J.-B.)</i> . — Notices généalogiques sur les familles genevoises depuis les premiers temps jusqu'à nos jours (Genève, 1884) . . . . .	145
<i>Guiffrey (J.-J.)</i> . — Histoire de la tapisserie (Tours, 1885) . . . . .	267
<i>Le Paulmier (Dr)</i> . — Ambroise Paré, d'après des documents nouveaux et des papiers de famille (Paris, 1885) . . . . .	143
<i>Le Vavasseur (G.)</i> . — Bibliothèque ornaise, canton d'Écouché (Paris, 1884) . . . . .	145
<i>Lhuillier (Th.)</i> . — La tapisserie dans la Brie et le Gâtinais (Paris, 1885) . . . . .	267

	Pages.
<i>Lhuillier (Th.)</i> . — Le département de Seine-et-Marne à la Convention (Paris, 1885) . . . . .	268
— Pierre Thuin, évêque constitutionnel de Seine-et-Marne (Paris, 1885) . . . . .	268
<i>Marchand (L.-A.)</i> . — Histoire de la ville, des seigneurs et du comté de Gien (Gien, 1885). . . . .	141
<i>Marquis (Léon)</i> . — Notice historique sur le château d'Étampes, 2 <sup>e</sup> édition (Étampes, 1885) . . . . .	140
— Promenades à La Ferté-Alais et aux environs (Paris, 1884). . . . .	144
<i>Michel (Edmond)</i> . — Inscriptions de l'ancien diocèse d'Orléans (Orléans, 1885) . . . . .	139
— Inventaire des richesses d'art de la France : arrondissements de Gien et de Montargis (Paris, 1885). . . . .	212
<i>Quicherat (Jules)</i> . — Mélanges d'archéologie et d'histoire (Paris, 1885). . . . .	211
<i>Roy (Maurice)</i> . — Le ban et l'arrière-ban du bailliage de Sens au xv <sup>e</sup> siècle (Sens, 1885). . . . .	140
<i>Triger (Robert)</i> . — Étude historique sur Douillet-le-Joly (Mamers, 1884) . . . . .	144

2<sup>o</sup> PÉRIODIQUES

Annuaire de l'Yonne (Auxerre, 1885) . . . . .	266
Bibliothèque de l'École des Chartes (Paris, 1885) . . . . .	266
Bulletin de la Commission pour l'histoire des églises wallonnes (Leyde, 1884) . . . . .	146
Bulletin de la Société archéologique de Sens, tome XIII (Sens, 1885). . . . .	266
Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie du diocèse de Paris (Paris, 1885). . . . .	142
Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de France (Paris, 1882-84) . . . . .	84, 142
Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise (Versailles, 1884-85) . . . . .	84, 143
Courrier de l'Art (Paris, 1884) . . . . .	144
Inventaire des richesses d'art de la France : province, tome III (Paris, 1885) . . . . .	212
Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais (Orléans, 1885). . . . .	142
Mémoires de la Société des Antiquaires de France, tome XLV (Paris, 1885) . . . . .	211
Révolution française (Paris, 1885) . . . . .	268
Revue de l'Art français (Paris, 1885) . . . . .	212
Revue de la Société des Études historiques (Amiens, 1884) . . . . .	267
Revue des Études juives (Paris, 1884) . . . . .	211
Revue rétrospective (Paris, 1885). . . . .	268

3° JOURNAUX

	Page.		Page.
Excursion parisienne . . . . .	144	Indépendant de Gien. . . . .	141

4° NOMS CITÉS

MM.	Pages.	MM.	Pages.
Auriac (d'). . . . .	267	Gagnebin (Dr) . . . . .	146
Boyer . . . . .	268	Guégan . . . . .	143
Buval . . . . .	147	Guiffrey . . . . .	144
Cagnat . . . . .	142	Le Breton . . . . .	147
Cottin . . . . .	268	Lefèvre-Pontalis. . . . .	147
Courajod . . . . .	84	Michel . . . . .	140, 186
Darcel . . . . .	147	Montaiglon (de) . . . . .	84
Décosse . . . . .	211	Neubauer . . . . .	211
Delisle. . . . .	148	Nicard. . . . .	84
Dey . . . . .	266	Prou. . . . .	266
Dufour. . . . .	82, 142, 145	Saint-Paul. . . . .	141
Dujardin. . . . .	144	Stein. . . . .	148, 212
Du Rieu (Dr). . . . .	146	Tomasi . . . . .	143
Durrieu . . . . .	148	Trochon (l'abbé). . . . .	142

